Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8970783
Centre d'intérêt: 110

Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français (1987 : Québec, Québec).

Les actes / Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français, Québec, 30-31 août, 1er sept. 1987 ; [réd., Henri Laberge, Alain Mouchoux]. -- [Sainte-Foy] : Centrale de l'enseignement du Québec, 1987.
viii, 152 p. : ill. ; 28 cm.

Faux-titre: Les actes de la Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français. Code: D9025.

ISBN 2-89061-015-2

Vedette(s)-secondaire(s): Laberge, Henri, éd • Mouchoux, Alain, éd • Centrale de l'enseignement du Québec

Descripteur(s): Education internationale • Coopération internationale • Syndicalisme

Identificateur(s) de sujet: Francophonie

Cette première Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays francophones s'est déroulée dans le contexte du deuxième Sommet de la francophonie. Suite à un compte rendu détaillé de la Rencontre, le document reproduit les discours, messages et conférences des participants des diverses délégations. A partir du thème général "L'éducation au coeur de notre solidarité", un appel sans équivoque était adressé aux pouvoirs politiques: il n'y a pas de développement sérieux sans éducation. La Rencontre voulait ainsi marquer la place primordiale de l'éducation en matière de développement et de coopération internationale et le rôle que la solidarité syndicale pourrait jouer en ce sens.

Type de document: f

8970783

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT, 1er SEPTEMBRE 1987

Les actes

Centrale de l'enseignement du Québec

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT, 1er SEPTEMBRE 1987

Les actes

Centrale de l'enseignement du Québec

Les Actes de la Rencontre sont publiés par la Centrale de l'enseignement du Québec.

Coordination générale: **Yvon Charbonneau**
Rédaction du compte rendu: **Henri Laberge**
Rédaction du rapport général: **Alain Mouchoux**

Réalisation graphique: **Denny Bernard**
Photocomposition: **Gaëtane Michaud**
Impression: **Imprimerie Le Roy Audy**
Photographies: **CEQ et Gaétan Gosselin**
Service de secrétariat et Service des communications de la CEQ

TABLE DES MATIÈRES

Présentation, Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec 1

PREMIÈRE PARTIE:

Compte rendu de la Rencontre 3

Ici et là, entre les séances de travail 30

DEUXIÈME PARTIE:

Discours d'ouverture, Yvon Charbonneau 35

Message du gouvernement du Québec, Michel Després, député du comté de Limoilou 38

Message du gouvernement du Canada, Pierre H. Cadieux, ministre du Travail 39

Message de l'Agence de coopération culturelle et technique, Michel Lucier, directeur général à l'éducation et à la formation 41

TROISIÈME PARTIE

Conférence de Jean-Marc Léger, commissaire général de la francophonie au ministère des Relations internationales du Québec 45

« Les enseignants syndiqués et la coopération entre peuples francophones », Claude Ryan, ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec 51

QUATRIÈME PARTIE:

Message des délégations 55

Bénin
Célestin **BOCO**, Syndicat national de l'enseignement 57

Burundi
Aloys **MICOMIBI**, Fédération des travailleurs de l'enseignement 60

Canada
Marie-Andrée **BERTRAND**, Association canadienne des professeurs d'universités 62

Sheena **HANLEY**, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants 64

Centrafrique
Guy-Antoine **KOZANGUE**, Fédération de l'éducation nationale de Centrafrique 66

Côte-d'Ivoire
Zadi **SESSEGNON**, Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte-d'Ivoire 68

France
Jacques **POMMATAU**, Fédération de l'éducation nationale 70

Louis **WEBER**, Syndicat national de l'enseignement du second degré (FEN) 73

Guinée
Amadou **MOUCTAR DIALLO**, Fédération syndicale professionnelle de l'éducation 76

Guinée-Bissau
José **VIEIRA**, Syndicat national des enseignants et travailleurs de l'éducation 78

Haïti
J.-M. Hardy **PIERRE**, Confédération nationale des enseignants d'Haïti 80

Ile Maurice
Nitya S. **KEETARUT**, The Government Teachers' Union 82

Luxembourg
Jean-Claude **REDING**, Syndicat éducation et sciences 83

Mali
Tiécoro **SANGARE**, Syndicat national de l'éducation et de la culture 85

Maroc
Mohamed **BOUZIA**, Syndicat national de l'enseignement 88
Mehdi **LAHLOU**, Syndicat national de l'enseignement supérieur 89

Niger
Hassane **HAROUNA**, Syndicat national des enseignants du Niger 92

Québec-Canada
Yvon **CHARBONNEAU**, Centrale de l'enseignement du Québec 93
Marcel **FOURNIER**, Fédération des Associations de professeurs des universités du Québec 98

Rwanda
Fabien **KAZENGA**, Les équipes enseignantes d'...Rwanda 100

Sénégal
Ibrahim **THIAM**, Syndicat national de l'enseignement élémentaire 102
Abdou Aziz **DIALLO**, Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal 107

Suisse
Jean-Jacques **BOLLE**, Société pédagogique romande 109

Togo
Tchakpala **KAO**, Syndicat des enseignants laïcs du Togo 111

Tunisie
Noureddine **DHAHRI**, Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 113
Tahar **DHAKER**, Syndicat général de l'enseignement primaire 115

Zaïre
Abeka **PA-WONYAMOK**, Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Zaïre 116

CINQUIÈME PARTIE:

Séance de clôture

Rapport général: « Francophonie: unité et diversité » 121

Message du représentant du Sommet de Québec, Jean-Louis Roy, vice-président du Comité d'organisation du Sommet 126

Messages des observateurs internationaux

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, Marc-Alain Berberat, secrétaire général adjoint 128

Confédération syndicale mondiale des enseignants, Gilbert Dufermont, secrétaire général 130

Fédération internationale syndicale de l'enseignement, Gérard Montant, secrétaire général 131

Secrétariat professionnel international de l'enseignement, Élie Jouen, membre du Secrétariat 133

Organisation panafricaine de la profession enseignante, Joséphine Lenaud, 1ère vice-présidente 134

Fédération internationale des professeurs de français, Jean-Claude Gagnon, vice-président 136

Annexe A:

Liste des déléguées, délégués et observateurs officiels 141

Annexe B:

Messages d'appui

Agence canadienne de développement international 149

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) 150

Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec 151

Bureau international du travail 152

REMERCIEMENTS

La Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français a été rendue possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada, de l'Agence de coopération culturelle et technique ainsi que de plusieurs organisations syndicales de l'enseignement.

PRÉSENTATION

Les 30, 31 août et 1er septembre 1987, s'est tenue à Québec la première rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français.

Convoquée à l'initiative de la Centrale de l'enseignement du Québec et à l'invitation de plusieurs autres organisations, cette Rencontre s'est située au nombre des événements spéciaux réalisés dans le contexte du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Ce rassemblement de grande importance a voulu avant tout rappeler à l'attention générale la place primordiale de l'éducation en matière de développement et de coopération internationale.

Pendant trois jours, 38 délégations nationales et internationales provenant de 22 pays allaient, à partir de cette langue qui nous est commune, le français, resserrer les liens de la nécessaire solidarité syndicale.

À partir du thème général, « *L'éducation au coeur de notre solidarité* », un dialogue respectueux des différences s'est ouvert, traversé par une aspiration commune. Notre appel en direction des pouvoirs politiques a été unanime et sans équivoque : il n'y a pas de développement sérieux sans éducation, sans la jeunesse.

La publication des Actes de la Rencontre vient témoigner de la richesse des échanges et des travaux réalisés.

On trouvera en première partie un compte rendu détaillé de l'événement, suivi d'un reportage photographique des activités parallèles aux séances de travail. Les deuxième, troisième et cinquième parties se succèdent alors selon l'ordre de déroulement de la Rencontre. Nous avons cependant regroupé dans la quatrième partie l'ensemble des interventions des délégations. Enfin, en annexe, se trouvent la liste officielle des délégués et des observateurs internationaux, ainsi que les messages reçus.

Il nous reste à pousser plus loin notre action concrète. Le départ est pris.

Yvon Charbonneau, président
de la Centrale de l'enseignement du Québec
Président du Bureau de la Rencontre

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT,
1er SEPTEMBRE 1987

Première partie

Compte rendu de la Rencontre

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

La première rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français s'est tenue à Québec du 30 août au 1er septembre 1987 à l'invitation du président de la Centrale de l'enseignement du Québec. Soixante-six délégués y représentaient trente-deux organisations de vingt-deux pays. Ont également assisté à toutes les séances de travail dix observateurs officiels représentant six organisations internationales et trois autres organisations syndicales (liste des délégués et observateurs officiels à l'Annexe A).

1. SÉANCE INAUGURALE (30 août, 10 h 30)

La séance inaugurale s'est ouverte, sous la présidence de madame Rosette Côté, première vice-présidente de la C.E.Q., par l'identification des délégations présentes et des salutations fraternelles à l'adresse des invités. Cette séance était ouverte au public et à la presse. Des représentants officiels des gouvernements canadien et québécois, plusieurs organisations internationales ainsi que des membres du corps diplomatique assistaient aussi à l'ouverture. On remarquait également la présence de représentants d'autres organisations syndicales, des milieux de l'information, de la coopération internationale, de l'éducation et de la francophonie.

Dans le premier discours officiel, le président de la C.E.Q., monsieur Yvon Charbonneau a d'abord rappelé les objectifs de la Rencontre: mettre en valeur, à la toute veille du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, nos propositions de coopération dans les domaines qui nous sont les plus familiers, soit l'éducation et la formation des ressources humaines, les activités de la jeunesse, l'enseignement en français et l'apprentissage du français. Il a ensuite invité les délégués participants à aborder très librement l'examen des réalités propres à chaque pays et à mettre en lumière les conditions indispensables ainsi que les obstacles au développement des collectivités et au progrès de l'éducation. Tout en reconnaissant que « dans ceux de nos pays où sévissent des conflits armés, la répression sociale, le dénuement économique, les épidémies et la malnutrition généralisée, il est indiscutable que les conditions du développement et de l'éducation passent par l'établissement de la paix, par la réconciliation nationale et par le respect des droits fondamentaux », le président de la C.E.Q. a émis le souhait que soit affirmée fortement par la Rencontre « *la place centrale et incontournable de l'éducation et de la formation dans tout processus de transformation économique, sociale et politique* ». Il s'agira ensuite de faire reconnaître que l'éducation constitue en soi un domaine d'action et de coopération multilatérale privilégiée. La communauté issue du lien que nous fournit la langue française et qui est traversée

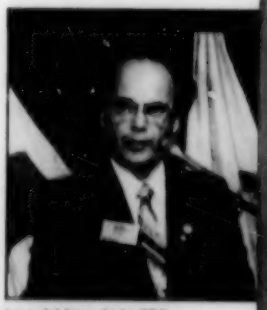

Le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, à l'ouverture: « *Faire reconnaître l'éducation comme un domaine d'action et de coopération privilégié* ».

La vice-présidente de la CEQ, Rosette Côté, présente et salue les délégations.

par une grande variété de cultures, de régimes politiques et de conditions économiques, ne saurait se confiner aux actions entreprises par nos États. Elle doit impliquer les peuples et leurs organisations démocratiques indépendantes. Voilà pourquoi « *nous affirmons notre intention d'être partie prenante et active dans les orientations, stratégies et projets touchant l'éducation, intéressant la jeunesse, visant l'enseignement en français et l'apprentissage du français dans l'ensemble de nos pays* » (texte intégral du discours inaugural du président de la C.E.Q. en deuxième partie des Actes).

À la suite du discours du président de la C.E.Q., des messages d'appui et d'encouragement ont été prononcés par des représentants des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de l'Agence de coopération culturelle et technique. (Textes en deuxième partie) On entendit aussi la lecture de messages du Bureau international du travail, de l'Agence canadienne de développement international et du Conseil des ministres de l'éducation du Canada et de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (Annexe B).

Le conférencier invité, M. Jean-Marc Léger, commissaire général de la francophonie au ministère des Relations internationales du Québec.

La conférence principale fut donnée par monsieur Jean-Marc Léger, initiateur et premier président de l'AUPELF, premier secrétaire général de l'ACCT et aujourd'hui commissaire général à la francophonie au Ministère des Relations internationales du Québec.

Dès le début de sa conférence, M. Léger affirma à son tour que « *si la Communauté des pays de langue française doit réellement advenir..., il est indispensable qu'elle soit portée par l'opinion publique, qu'elle devienne l'affaire des peuples, au moins autant et plus encore que celle des administrations et des gouvernements* ». L'initiative de rassembler à Québec les représentants d'organisations syndicales de l'enseignement de nombreux pays de langue française représente, à cet égard, « *l'une des initiatives les plus heureuses qui aient été prises au cours des dernières années dans le cadre de la francophonie* ».

La conférence rappelle que les valeurs essentielles que cherche à défendre et à promouvoir le syndicalisme, la dignité, la solidarité, l'égalité et la réciprocité, sont précisément celles que veut exprimer l'entreprise francophone, « *la première communauté de peuples dans l'histoire mondiale fondée d'abord sur des valeurs spirituelles, sur le partage de quelques idéaux de solidarité, d'affranchissement et de progrès, ainsi que sur l'usage d'une langue commune, laquelle devient ainsi bien plus qu'un moyen de communication, un lien de communion* ». C'est pourquoi les organisations syndicales prennent tout naturellement leur place dans la construction de cette communauté, qui répond à une aspi-

ration profonde venue de la base et dont la grande aventure concerne toutes les civilisations, aujourd'hui parellement ... enacées.

Il faut cependant avoir « *la lucidité de reconnaître l'éminente fragilité de cette francophonie en devenir, parce que l'avenir même de la langue commune est rien moins qu'assuré* ». La langue française est dans une situation critique, ses positions internationales sont battues en brèche et, même dans les pays francophones de souche, elle risque d'abdiquer devant l'anglo-américain. Les pouvoirs publics de nos pays ne semblent pas avoir encore pris la mesure réelle du danger.

Si la communauté francophone en devenir n'a pas pour objet essentiel la consolidation du statut international de français, mais vise plutôt l'aménagement d'un espace de solidarité globale, elle sera pourtant contrainte, de par sa nature même, à se préoccuper de la qualité, de l'usage et du rayonnement de sa langue commune.

Au-delà de l'intérêt qu'elle doit porter à la langue française, la communauté est en voie de s'édifier autour de trois idées maîtresses: la maîtrise en commun des nouvelles technologies, le salut des identités nationales et une conception nouvelle de la coopération. La mise en oeuvre de ces trois grandes idées suppose la réalisation de plus qu'une alliance d'États, une véritable communauté de peuples. L'opinion publique de nos pays doit se sentir directement concernée par ce grand dessein.

C'est ici que l'école se trouve en première ligne. Son action devra se marquer dans trois directions principales: la connaissance des autres cultures de l'ensemble francophone, le sens exigeant de sa propre identité, le souci ardent de notre langue commune.

En ce qui a trait à la connaissance des autres civilisations, les peuples du Nord doivent engager un vaste effort de « rattrapage » pour établir un équilibre entre la connaissance qu'ont les peuples du Sud des cultures du Nord et celle trop sommaire que nous avons de l'histoire et des cultures de l'Afrique, de l'Orient, de la Caraïbe. Ainsi, il pourrait être décidé que l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature, de la philosophie, de l'histoire de l'art et de l'initiation à l'économie, aux niveaux secondaire et supérieur fasse une place importante aux pays du Sud. Au-delà, les enseignants devraient susciter l'intérêt de leurs élèves pour chacun des pays de l'ensemble francophone.

La deuxième direction dans laquelle doit se marquer l'action de l'école dans chaque pays francophone concerne le développement du sens de sa propre identité. « *Cela veut dire, principalement, la connaissance et la conscience de l'histoire nationale... Contre la marée anonyme de l'uniformisation dans la médiocrité... il n'est d'autre recours, d'autre « digue » que la réaffirmation des personnes nationales... L'authentique universalisme est l'exact contraire de l'uniformité et de toutes les formes de barbarisation* ».

L'école enfin est investie d'une mission irremplaçable en ce qui a trait à la connaissance de la langue, à sa maîtrise, à sa qualité et au culte qu'il convient de lui vouer, comme à une sorte de patrie commune de tous ses locuteurs, le lieu des héritages partagés et de l'apprentissage collectif de l'avenir.

Le conférencier termine son exposé en faisant appel à une prise de conscience des périls qui montent. « *La vraie défense nationale, aujourd'hui, est de l'ordre de la langue et des valeurs culturelles... Assumons donc tous ensemble l'exigeant et exaltant devoir de l'intransigeance car il n'est point de concession à consentir dans la défense et dans la promotion des valeurs fondamentales et d'abord de la langue qui en est le principal véhicule et la plus haute illustration* ». [Texte intégral de la conférence de monsieur Jean-Marc Léger en troisième partie des Actes]

Au nom des participants à la rencontre, le président de la C.E.Q. Yvon Charbonneau remercia le conférencier tout en soulignant l'engagement profond de monsieur Jean-Marc Léger dans les grands organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) de la francophonie et l'autorité morale que lui confèrent sa grande compétence en matière de coopération multilatérale et son apport à la cause francophone.

Par la suite, des représentants de chacune des grandes « aires » de la francophonie ont fait entendre leur témoignage: pour l'Europe, monsieur Jacques Pommatau, secrétaire-général de la FEN (France); pour les Antilles, monsieur Jean-Marie Hardy Pierre, de la CNEH (Haïti); pour l'Amérique du Nord, madame Sheena Hanley, présidente de la F.C.E. (Canada); pour les pays arabes, monsieur Mohamed Bouzia, membre du Bureau du SNE du Maroc; pour la région de l'Océan indien, monsieur N.S. Keetarut, président de la GTU (Île Maurice) et pour l'Afrique, monsieur Birahim Thiam, secrétaire national du SNEEL (Sénégal). L'expression de ces témoignages a permis de prendre conscience de la grande diversité des situations, des besoins et des intérêts et, en même temps, de la volonté commune de coopération et de dialogue, sur la triple base de l'engagement dans l'éducation, de l'adhésion aux

idéaux et aux objectifs du syndicalisme et de l'usage du français comme véhicule de communication et instrument de coopération. (On retrouvera dans la quatrième partie des Actes, ces communications livrées en séance inaugurale).

2. PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL (30 août, après-midi)

Première partie: mise en route des travaux (15 h)

À cette première partie de séance, monsieur Yvon Charbonneau, de la C.E.Q. (Québec), agit comme président et monsieur Alain Mouchoux, de la FEN (France), agit comme rapporteur.

Le président procède d'abord à la présentation des délégués, à celle des observateurs officiels et enfin à celle du personnel de la C.E.Q. affecté au fonctionnement de la Rencontre. Celle-ci n'est ouverte qu'à ces trois catégories de personnes, sauf pour la séance inaugurale et la séance de clôture. Les délégués sont seuls habilités à soumettre des propositions en vue du rapport général.

On procède ensuite à une présentation générale des documents de travail et tout particulièrement de celui qui expose le déroulement de la Rencontre ainsi que son règlement interne, et contient des propositions pour la composition du Bureau de la Rencontre et de la commission de synthèse.

Le projet de règlement précise que la Rencontre n'étant pas une instance décisionnelle et les délégations n'étant pas numériquement équilibrées, il ne peut être question d'adopter des résolutions à la majorité des voix. Les propositions de la Rencontre devront donc faire l'objet d'un large consensus. S'il arrivait qu'une délégation ne puisse adhérer à une position qui agrée à toutes les autres, on constatera quand même le consensus général, quitte à ce que le désaccord de la délégation dissidente soit inscrit, si celle-ci le demande, au relevé final des conclusions.

Le projet de règlement indique également le mandat du Bureau et de la commission de synthèse, celle-ci étant chargée de préparer un projet de rapport général faisant état des propositions des délégués susceptibles de rallier un large consensus, et celui-là responsable du bon fonctionnement de la Rencontre, y compris de l'exécution de l'ordre du jour, de la soumission du projet de rapport général à la Rencontre et de la transmission des conclusions s'il y a lieu.

Présentation des documents de travail et des règles de fonctionnement.

Après une brève discussion, le projet de règlement est accepté par toutes les délégations, qui acceptent également la composition suivante du Bureau et de la commission de synthèse :

Le Bureau de la Rencontre. De g. à dr., Mme Sheena Hanley, MM. Birahim Thiam, J.-M. Hardy Pierre, Yvon Charbonneau, Nitya S. Keetarut, Jacques Pomerleau et Mohamed Bouria.

BUREAU:

Président:	Yvon Charbonneau (C.E.Q. - Québec)
Rapporteur général:	Alain Mouchoux (FEN - France)
Autres membres:	Mohamed Bouzia (SNE - Maroc)
	Sheena Hanley (FCE - Canada)
	N. S. Keetarut (GTU - Ile Maurice)
	Jean-Marie Hardy Pierre (CNEH - Haïti)
	Jacques Pommatau (FEN - France)
	Ibrahim Thiam (SNEEL - Sénégal)
Commission de synthèse:	Michel Agnaieff (C.E.Q. - Québec)
	Jean-Marc Cantin (FCE - Canada)
	Abdou Aziz Diallo (SUDES - Sénégal)
	N.S. Keetarut (GTU - Ile Maurice)
	Mehdi Lahlou (SNESUP - Maroc)
	Alain Mouchoux (FEN - France)
	Jean-Marie Hardy Pierre (CNEH - Haïti)

Deuxième partie: tour de table général

À cette deuxième partie de séance, monsieur Jacques Pommatau de la FEN (France) agit comme président et monsieur N. Dhuin du SNERS (Tunisie) agit comme rapporteur. Les délégations présentes sont invitées à décrire sommairement les aspects qu'elles considèrent les plus significatifs de la situation de leur pays, à exposer l'essentiel de leurs attentes et, s'il y a lieu, à esquisser quelques propositions générales.

Les principales questions abordées lors de ce tour de table général peuvent se regrouper sous les rubriques suivantes:

- Les droits humains et les droits syndicaux;
- la diversité des statuts du français dans chaque pays;
- la place des langues nationales;
- les problèmes relatifs à l'enseignement des langues nationales;
- l'adaptation de l'école et de l'enseignement aux réalités nationales et locales;
- l'importance accordée à l'éducation et à l'enseignement dans les priorités nationales;
- les conditions salariales et de travail des personnels de l'enseignement;
- le maintien à l'école de son caractère d'institution publique (ou d'institution républicaine, selon le vocabulaire propre à chaque pays);
- la liberté pédagogique et la valorisation de la profession enseignante à tous les niveaux d'enseignement;
- la mise en rapport entre eux des divers personnels de l'enseignement (aux plans local, national et international);
- la formation continue et le perfectionnement des personnels;
- l'implication des syndicats de l'enseignement dans les processus de prise de décision concernant l'école et l'enseignement aussi bien que concernant la coopération en éducation;
- la place des femmes dans l'enseignement à tous les niveaux;
- les situations matérielles particulières à certains pays et l'endettement des pays en voie de développement;
- l'éducation en tant que volet spécial de la coopération internationale.

Voici un résumé de ce qui a été dit sur chacun des thèmes énumérés.

a) Les droits humains et les droits syndicaux

Ce thème a été développé notamment par les délégués tunisiens, libanais et québécois.

Les organisations syndicales tunisiennes ont décidé de participer à la Rencontre d'abord pour dénoncer la répression qu'elles subissent de la part du régime en place. Elles sont réduites à travailler dans la semi-clandestinité. Le secrétaire général de la centrale syndicale est en résidence surveillée après avoir été emprisonné pendant six mois.

En 1985, les permanences syndicales ont été investies par la police et la milice du parti au pouvoir. Plusieurs syndicalistes ont été emprisonnés dont le secrétaire général du Syndicat de l'enseignement supérieur. Il a été interdit à plusieurs de participer à des congrès à l'étranger. Près d'une quarantaine d'enseignants ont été licenciés par mesure de répression syndicale.

Au Liban, on vit une guerre fratricide entre confessions religieuses qui mène la nation au suicide. Cette guerre est due notamment à de multiples situations d'injustice, dont la discrimination au profit d'une confession particulière aux niveaux politique et constitutionnel. Aujourd'hui le système public d'enseignement est complètement désorganisé. L'école privée, qui appartient à des congrégations religieuses en majorité chrétiennes et étrangères, n'est plus accessible qu'à la classe riche. Ce qui fait qu'au plan de l'enseignement, la discrimination confessionnelle se double d'une discrimination sociale.

Au Québec, une importante organisation syndicale est présentement déstabilisée par l'infiltration policière. Les droits humains sont mis en cause dans la situation faite aux immigrants dans leurs pays d'adoption et plus particulièrement dans le sort réservé aux réfugiés. Le Canada et d'autres pays sont en train de dresser des barrières contre les réfugiés.

Il faut dénoncer toutes les formes de violation des droits humains fondamentaux ainsi que la répression de l'action syndicale et les restrictions à la liberté de nos organisations. Il faudrait également inviter les États à prendre en charge collectivement le problème des réfugiés à l'échelle de la planète.

Les délégations en séance de travail

b) La diversité des statuts du français dans chaque pays

Ce thème a été abordé par les délégués d'une dizaine de pays.

La langue française dans nos pays est tantôt à la fois langue officielle, langue nationale et langue d'enseignement (comme en France, en Belgique francophone, en Suisse romande et au Québec), tantôt langue officielle unique et principale langue d'enseignement là où coexistent plusieurs langues nationales (comme au Sénégal, au Zaïre et en d'autres pays d'Afrique), tantôt langue officielle dans un pays où la langue nationale est apparentée au français (comme en Haïti) ou encore une des principales langues d'enseignement dans un pays dont l'anglais est la seule langue officielle et où la langue nationale est un créole issu du français (comme en Île Maurice), tantôt langue d'enseignement et de travail en concurrence avec la langue officielle qui se trouve être en même temps la seule langue nationale (comme en Tunisie, au Maroc ou en Algérie), tantôt une langue officielle à côté de deux autres dont l'une est la langue nationale (comme au Luxembourg), tantôt encore une des langues officielles de l'État fédéral et une langue d'enseignement minoritaire dans un milieu où l'anglais est la langue commune (comme au Canada hors Québec).

Cette grande diversité de situations conditionne la diversité des attitudes de nos organisations à l'égard de la langue française. En Tunisie, par exemple, on contestera la place prépondérante du français dans l'enseignement supérieur et dans l'économie, au nom de la promotion de la langue nationale unique. Dans plusieurs pays africains (Zaïre, Sénégal et autres), on reconnaît au français un rôle unificateur compte tenu de la multiplicité des langues nationales, tout en revendiquant une place plus grande pour ces dernières. Au Québec, on lutte pour la défense du français en tant que langue nationale menacée par l'anglais et on cherche à assurer son statut de langue commune des groupes linguistiques minoritaires issus de l'immigration. Dans l'ensemble les organisations s'entendent sur l'importance de défendre et de promouvoir le statut international du français.

c) La place des langues nationales

Plusieurs délégués ont donc insisté sur l'importance de valoriser les langues nationales et sur la nécessité pour les syndicats de défendre les langues nationales. On a fait état aussi de certaines actions déjà entreprises dans le sens de la valorisation des langues nationales. Un parallèle a été établi entre la lutte des Québécois pour le français, langue maternelle de la majorité d'entre eux, et celle des Tunisiens pour l'arabe.

Au Mali, on a adopté un slogan pour faire ressortir la relation nécessaire entre la promotion de la culture nationale et celle de la langue nationale : *« Pas d'éducation nationale sans langue nationale »*. On estime que la promotion de la langue nationale est également nécessaire pour assurer la diffusion de la science et de la culture dans toutes les couches sociales et pour faire participer l'ensemble du peuple au développement du pays.

On a souligné l'apport indispensable de l'école de langue française pour la survie du français dans le Canada hors Québec, en tant que langue maternelle d'une partie de la population.

Au Zaïre, où on compte quatre langues nationales, le mouvement syndical a souligné l'importance qu'elles doivent prendre dans l'enseignement. Au Burundi, la langue nationale est devenue la langue d'enseignement unique jusqu'en 5ème année. En Tunisie, le mouvement syndical se donne comme objectif l'arabisation de tout le système d'enseignement.

d) Les problèmes relatifs à l'enseignement des langues nationales

Plusieurs délégués ont souligné les problèmes que pose l'apprentissage simultané de deux ou plusieurs langues dès les premières années du cours primaire. Le bilinguisme est identifié comme une des causes du très faible rendement de l'enseignement en Tunisie. *« Ceux de nos enfants qui commencent à apprendre le français à partir de la deuxième année n'arriveront jamais à avoir une formation complète, bien structurée et bien basée »*.

Au Luxembourg, où l'on considère la situation trilingue comme un enrichissement et un grand atout, on ajoute qu'elle est également une lourde charge et qu'elle entraîne des problèmes pour les enfants et pour le travail en milieu scolaire. On aimerait connaître mieux les stratégies d'enseignement du français dans les autres pays où celui-ci, sans être la langue maternelle, est cependant très utilisé.

En île Maurice le français et l'anglais s'enseignent dès le début du cours primaire, ce qui cause un problème aux enseignants, compte tenu du manque d'équipement pédagogique. Le même problème est signalé pour le Liban, où l'on enseigne le programme français de 1948. D'autres délégués ont souligné le manque de manuels adaptés à l'enseignement aussi bien du français dans les pays où il n'est pas langue maternelle que des diverses langues nationales.

Pour le Niger, on a souligné le problème des lycées franco-arabes.

e) L'adaptation de l'école et de l'enseignement aux réalités nationales et locales

Plusieurs délégués sont intervenus sur ce thème de l'adaptation de l'école et de l'enseignement aux réalités nationales et locales. Cette adaptation s'impose aussi bien au niveau des contenus qu'au niveau des méthodes. Elle doit tenir compte aussi bien des besoins du pays et de sa population que des ressources disponibles et des mentalités.

Le manque d'adaptation de l'école est identifié au Niger comme une cause du chômage. L'éducation est reconnue comme le moteur du développement dans la mesure où elle répond aux besoins du pays, à sa situation concrète. Au Niger par exemple, un des besoins auxquels l'éducation doit contribuer à répondre, c'est de lutter contre la sécheresse, apprendre à trouver de l'eau. Les écoles nomades constituent un exemple d'adaptation à la réalité: ce sont des écoles qui se déplacent avec les populations nomades.

L'organisation syndicale malienne s'est donné comme objectif de contribuer à réformer le contenu des programmes éducatifs en le liant davantage à la vie. On donne comme exemples la confection d'objets utiles par les élèves, l'élevage de petit bétail, l'entretien des arbres, la culture d'un champ ou d'un jardin.

f) L'importance accordée à l'éducation et à l'enseignement dans les priorités nationales

Les délégués malien, nigérois et québécois ont souligné l'impact négatif des interventions du F.M.I. et de la Banque mondiale sur l'importance relative de l'enseignement dans l'ensemble des priorités nationales. Ces deux organismes recommandent aux Etats de ne plus investir dans les structures scolaires parce que celles-ci seraient coûteuses et peu rentables. En conséquence, les États imposent de plus en plus de compressions au secteur public d'enseignement et on parle d'plus en plus de privatisation. Au Niger, par exemple, on a complètement arrêté depuis 1985 la formation des conseillers pédagogiques. Des délégués canadiens ont souligné l'insuffisance du financement universitaire et la tendance à comprimer aussi à ce niveau.

À l'encontre des tendances néo-libérales promues par le F.M.I. et la Banque mondiale, on réaffirme que le niveau de développement d'une société est fonction de son niveau d'éducation, que l'enseignement et la formation sont à la base de tout essor économique.

g) Les conditions salariales et de travail des personnels de l'enseignement

Les compressions budgétaires imposées à l'enseignement public se répercutent directement sur les conditions salariales et de travail des personnels qui y oeuvrent.

On observe notamment au niveau universitaire une tendance au développement de postes temporaires et de tâches à temps partiel. On note aussi le phénomène du chômage dans les professions du secteur de l'éducation.

Au Mali, où les salaires du personnel enseignant ne permettent même pas de vivre décemment, où leur évolution ne suit pas celle du coût de la vie et où ils sont versés en retard un mois sur trois, les enseignantes et enseignants ont dû mener les 15 et 16 décembre 1986 une grève nationale à cause d'un retard de cinq mois cette fois dans le versement des salaires dus. Au Niger, l'organisation syndicale se plaint d'autre part du manque d'encadrement du personnel enseignant.

Ces problèmes sont mentionnés à titre d'exemples d'une situation générale qui se manifeste sans doute dans un grand nombre de pays.

h) Le maintien à l'école de son caractère d'institution publique (ou d'institution républicaine)

Les compressions budgétaires entraînent aussi une dévaluation de l'école publique et de son rôle de promotion de l'égalité sociale et des valeurs démocratiques. Rappelons qu'au Liban la déchéance

de l'école publique est une conséquence directe de l'état de guerre permanent entre confessions religieuses rivales, état de guerre qui désorganise complètement le pays et rend impossible toute action efficace des pouvoirs publics. À des degrés divers, d'autres pays peuvent attribuer, au moins en partie, l'inefficacité de leur système d'éducation et la démission du pouvoir à cet égard à l'état de guerre, à l'effort requis pour la soutenir ou, plus largement comme l'ont signalé certains délégués, à la course universelle aux armements.

Un peu partout, on remet, tonc en question le principe de l'accessibilité universelle aux divers niveaux d'enseignement de même que l'étendue de son rôle. C'est pourquoi, plusieurs délégués ont tenu à réaffirmer l'objectif fondamental de "protéger l'école en tant qu'institution publique et démocratique, ce qui implique la résistance à la privatisation de l'enseignement et une action en vue de *« garantir la laïcité, la gratuité et la démocratisation de l'enseignement »* (délégué malien).

La question de la laïcité est souvent liée au caractère public de l'école, comme l'a signalé la déléguée libanaise. Dans son pays où l'école publique est presque inexistante, l'école privée fréquentée par une minorité privilégiée est confessionnelle. La laïcité et le caractère public sont donc liés aussi à la question de l'accessibilité universelle.

L'élévation du taux de scolarisation, qui est encore dérisoire compte tenu des besoins dans la plupart des pays en voie de développement, doit être poursuivie. On doit également faire un effort particulier pour accentuer et encourager l'alphabétisation des masses.

On signale qu'en île Maurice 57 % des élèves inscrits aux examens finals du cours primaire ne pourront pas entreprendre le cours secondaire. L'aspect élitiste de l'éducation préoccupe beaucoup l'organisation syndicale enseignante.

Au Niger, autour des années '60, on s'était donné comme objectif d'atteindre un taux de scolarisation de 80 % en 1980. Aujourd'hui, on a atteint un taux de 18 à 20 %. Au Burundi, on se donne comme objectif en 1987-88 de scolariser tous les enfants d'âge scolaire.

i) La liberté pédagogique et la valorisation de la profession enseignante à tous les niveaux d'enseignement

La dévalution de l'école et le rétrécissement de son rôle vont de pair avec la dévalorisation de la profession enseignante. Celle-ci se manifeste à la fois dans la faible marge d'initiative laissée aux enseignantes et aux enseignants, dans les limites imposées à la responsabilité des professeurs et chercheurs universitaires et dans le fait que les personnels de l'enseignement ne sont pas impliqués dans les processus de décision concernant l'école et le système d'éducation. Elle se manifeste aussi dans le climat d'insécurité matérielle dans lequel l'enseignant est trop souvent maintenu.

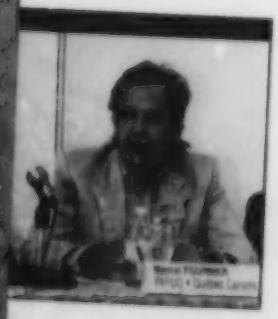

Le problème de la liberté pédagogique et de la responsabilité des chercheurs a été soulevé notamment par les délégués des syndicats de l'enseignement supérieur et la question de la participation aux processus de décision l'a été surtout par les délégués africains. Un délégué québécois du secteur universitaire a relié ces deux volets à celui de la coopération internationale en soulignant que celle-ci *« échappe au contrôle des enseignants et des professeurs »* ... et qu'il est important de *« préserver l'autonomie et la liberté d'initiative des enseignants et des professeurs en matière de coopération internationale »*.

Plusieurs délégués ont fait état de la tenue de stages de sensibilisation et d'autres initiatives visant à revaloriser la fonction enseignante. L'organisation syndicale malienne retient, parmi ses objectifs fondamentaux, celui de la revalorisation de la fonction enseignante et celui d'obtenir que, dans le cadre de la cogestion, le syndicat soit effectivement associé à toutes les prises de décision touchant les domaines éducatif et culturel.

On signale qu'en île Maurice les personnels de l'enseignement sont souvent en désaccord avec le contenu des matières scolaires qu'ils doivent enseigner et des manuels dont ils doivent se servir. Il y a toujours un manque de dialogue entre les praticiens de l'enseignement et les organismes responsables de faire les programmes ou de rédiger les manuels.

j) La mise en rapport entre eux des divers personnels de l'enseignement

La plupart des délégués ont manifesté un grand intérêt pour le développement des contacts internationaux entre organisations représentatives des personnels de l'enseignement ainsi que des contacts directs entre les enseignants eux-mêmes, ou entre leurs élèves respectifs, notamment par la correspondance, les jumelages entre organisations, entre villes et villages et surtout entre écoles.

Le délégué luxembourgeois a signalé que des rencontres et de la correspondance scolaire sont présentement organisées par des organismes gouvernementaux et qu'il serait intéressant de réaliser des projets analogues au niveau non gouvernemental.

Le délégué zaïrois a tenu à féliciter la C.E.Q. pour son initiative de faire héberger les délégués par les enseignants québécois, ce qui est de nature à améliorer la solidarité entre tous les enseignants.

Un délégué a fait remarquer que la présente rencontre avait permis aux camarades du Sénégal, du Togo, du Mali, du Congo, du Zaïre et d'autres pays africains de se concerter sur des questions d'intérêt commun.

Certains ont souligné que le problème du manque de communication se posait à l'intérieur même de leurs pays. Les enseignants se sentent souvent isolés. Il y a aussi le problème des rapports entre les diverses catégories de personnels.

Une déléguée canadienne a souligné la difficulté de développer la solidarité syndicale au niveau universitaire, où la majorité des professeurs ne sont pas syndiqués. Le même problème a été signalé dans le cas du Niger.

k) La formation continue et le perfectionnement des personnels

Cette question fait également partie des priorités de plusieurs organisations syndicales. Certaines se voient obligées d'assumer, à cet égard, le rôle qui devrait normalement être assumé par les pouvoirs publics. Au Mali, par exemple, on organise des sessions de formation et de recyclage professionnel des enseignants en collaboration avec la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et une organisation suisse d'enseignants. Au Togo, la formation des enseignants et le recyclage pédagogique font partie des tâches syndicales. On organise également des stages de formation civique et syndicale, des stages de formation en activités créatrices manuelles et d'initiation à la technologie. On a aussi une commission spécialisée qui s'occupe de la formation des femmes enseignantes. Une responsabilité analogue est assumée au Zaïre pour l'organisation syndicale, qui, avec l'aide des syndicats de pays amis, assure la formation continue de ses adhérents.

Une partie de la délégation hôte, la CEQ

i) La place des femmes dans l'enseignement

Une déléguée canadienne a soulevé comme problème à considérer celui de la place des femmes à l'université à titre d'enseignantes, de chercheuses, de professionnelles ou d'étudiantes. Certains délégués ont souligné de façon spéciale l'apport des femmes au développement de leurs pays, notamment dans le domaine de l'éducation, ainsi que des initatives syndicales concernant les femmes en particulier (commission syndicale spécialisée, au Togo, qui s'occupe de la formation des femmes enseignantes).

m) Les situations matérielles particulières à certains pays et l'endettement des pays en voie de développement

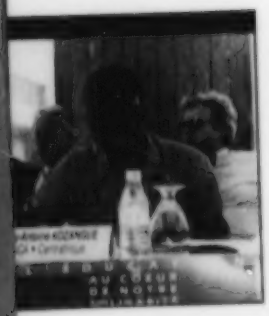

Les délégués de certains pays ont profité du tour de table général pour attirer l'attention des participants sur la situation matérielle pénible de leur pays et pour faire état des moyens mis en oeuvre pour les surmonter.

Une partie importante de l'Afrique est occupée par le désert et celui-ci semble devoir étendre encore son aire d'occupation. On a précisé, par exemple, que les trois quarts du Niger sont occupés par le désert et que le problème majeur en ce pays est celui de la sécheresse.

Le Burundi, pour sa part, n'a aucun accès à la mer, ni aucune ressource minière à exploiter. La pauvreté générale du pays se répercute sur les ressources disponibles en éducation, sur les conditions salariales des enseignants et sur la situation financière de l'organisation syndicale.

n) L'éducation en tant que volet spécial de la coopération internationale

Il a été mentionné lors du tour de table général que la coopération en éducation ne devrait plus être traitée comme un simple appendice de la coopération internationale, mais en devenir un volet explicite avec des structures propres.

Cet aspect devait être repris à la séance de travail du lendemain.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, M. Claude Ryan, reçoit les délégations.
De g. à dr., le ministre canadien du Travail, M. Pierre H. Cadieux, M. Yvon Charbonneau, le ministre Ryan et M. Jean-Marc Léger.

Le temps attribué à cette séance de travail étant écoulé, le président de séance remercie les participants et les invite à participer au dîner officiel offert par le Gouvernement du Québec (on retrouvera en troisième partie des Actes le texte intégral de l'allocution de monsieur Claude Ryan, ministre de l'Éducation du Québec).

3. SÉANCE DE TRAVAIL DU LUNDI MATIN (31 AOÛT)

Première partie (9 h 00): la coopération en éducation

À cette première partie de séance du lundi matin portant sur la coopération en éducation, monsieur Brahim Thiam, du SNEEL (Sénégal), assumait la présidence et monsieur Jean-Jacques Bolle, de la SPR (Suisse), agissait comme rapporteur de séance.

Certaines des idées exposées la veille et touchant l'éducation furent reprises de façon plus précise à cette séance où l'on s'employa davantage à élaborer des projets communs ou des propositions qu'on pouvait ensuite acheminer à la Conférence des chefs d'État, aux gouvernements eux-mêmes ou à des organismes internationaux.

Il fut abordé en début de séance l'idée d'un programme scolaire commun minimal. Il ne s'agirait pas, selon la suggestion avancée, de mettre de côté les programmes scolaires nationaux, mais plutôt d'y intégrer un contenu commun minimal. Ce contenu commun pourrait comprendre l'éducation au non-racisme et à la communication interculturelle ainsi que des éléments de connaissance mutuelle (géographie, histoire, littérature, arts) sur l'ensemble de la francophonie. Il devrait aussi faire connaître la réalité de l'apartheid et des autres atteintes au principe de l'égalité fondamentale des personnes humaines.

Des délégués ont fait remarquer que, souvent, le système d'éducation n'était même pas unifié au plan national et qu'il fallait d'abord travailler à construire dans chaque pays un système scolaire unifié, cohérent et de qualité. D'autres ont insisté sur les différences de besoins et d'intérêts découlant d'une grande diversité de situations linguistiques, politiques, économiques et sociales.

On a tout de même reconnu l'importance de multiplier les contacts et les échanges entre pays concernant les contenus et les méthodes d'enseignement, les manuels scolaires et autres matériels pédagogiques. Mais on a insisté surtout sur l'importance de faire reconnaître le domaine de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche comme une priorité absolue, qui doit être placée au premier rang des domaines privilégiés d'intervention des États.

On a tenu à réaffirmer le rôle essentiel et déterminant de l'éducation, de la formation continue et de la recherche comme facteurs du développement. Tous les États devraient se donner comme objectifs prioritaires de permettre et de promouvoir la scolarisation de tous les jeunes en leur accordant un égal accès à l'ensemble des cursus scolaires.

Pour ce faire, les États ne disposent pas tous des mêmes moyens, d'où la nécessité d'une coopération qui doit viser à dégager des ressources pour permettre à chaque pays de développer son système d'éducation selon ses besoins et, plus particulièrement, selon la culture (ou les cultures) de la population.

Le développement d'un système d'éducation nationale et l'accessibilité universelle à une éducation de qualité supposent sans doute les ressources matérielles suffisantes, mais également la volonté d'adapter les contenus d'enseignement et les méthodes. À cet égard, le délégué du Rwanda a rappelé que, dans son pays et sans doute dans d'autres pays africains, l'enseignement en français est un instrument de sélection et un moyen de consolider la hiérarchie sociale. Au-delà de la langue d'enseignement, la transmission de contenus mal adaptés à la culture populaire constitue également un instrument de sélection.

Les organisations syndicales revendiquent partout (notamment au Rwanda, au Mali, au Niger, en Guinée, en Haïti et en Île Maurice) d'être impliquées dans la détermination des objectifs et des programmes de l'enseignement à tous les niveaux ainsi que dans toute décision concernant l'organisation ou le fonctionnement du système scolaire. Leurs interventions visent en priorité à promouvoir la fonction sociale de l'école et son adaptation à la réalité nationale.

Les syndicats et les personnels qu'ils représentent ont donc des besoins spécifiques en matière de coopération internationale. D'une part, il faut développer et accentuer les expériences de coopération bilatérale et multilatérale entre les organisations syndicales elles-mêmes et revendiquer l'implication des syndicats dans la détermination des objectifs de la coopération entre États.

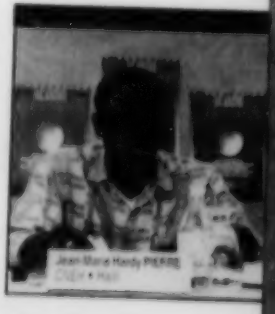

En ce qui a trait à la coopération entre organisations syndicales, on a identifié trois domaines d'action à privilégier: 1) aider les personnels de l'enseignement à hausser leur niveau de compétence professionnelle; 2) aider à la formation syndicale; 3) former des formateurs ou des multiplicateurs. Le délégué de la Guinée a soutenu, pour sa part, que les rencontres ou stages de formation pour les enseignants constituaient la meilleure forme de coopération entre organisations syndicales.

En ce qui a trait aux orientations de la coopération entre États, plusieurs intervenants ont souligné que celle-ci devrait en priorité viser des actions concrètes impliquant directement les personnels de l'enseignement et les populations locales. On a insisté sur l'importance d'associer les organisations syndicales, mais aussi les personnes engagées dans une action de coopération ainsi que les populations bénéficiaires, à la détermination des objectifs et au choix des méthodes. On demande une intervention en ce sens auprès de la Conférence des chefs d'État.

Des délégués du secteur universitaire ont, pour leur part, mis en lumière la spécificité de l'enseignement supérieur et la nécessité de l'inclure aussi dans les priorités nationales et dans les objectifs de la coopération. Les États doivent prendre en compte l'apport de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire à toute entreprise de développement. Ils doivent accorder les moyens matériels, financiers, techniques et humains à la réalisation de la mission universitaire et revaloriser les fonctions de professeur et de chercheur. La recherche doit donc être reconnue comme une composante essentielle de la mission de l'université. Il est donc proposé que les autorités politiques soient alertées à l'importance et à la pluralité des missions de l'enseignement supérieur.

Dès le début de la séance, on avait lancé l'idée d'une institution internationale francophone spécialisée dans le domaine de l'éducation. Cette idée a été reprise, dans la suite des échanges, sous la forme d'une proposition de créer un centre de recherche en enseignement et en pédagogie. Un tel centre pourrait se donner comme objectifs de faire connaître dans tous les pays les expériences pédagogiques prometteuses de chacun et d'entreprendre lui-même des recherches sur des questions d'intérêt commun. Deux champs d'intérêt éventuels sont mentionnés: 1) celui des problèmes liés à l'enseignement en français et à l'apprentissage du français, en relation avec la situation propre de chaque pays; 2) celui du développement et de la promotion d'une pédagogie de la communication interculturelle.

Des participants ayant fait valoir les difficultés de la création d'un tel centre par les organisations syndicales elles-mêmes, la proposition a été retenue sous la forme d'une recommandation adressée à la Conférence des chefs d'État de créer un centre international de recherche pédagogique francophone. Il appartiendra à chaque organisation syndicale d'intervenir auprès du gouvernement de son pays pour inciter celui-ci à appuyer un tel projet.

Deuxième partie (11 h 00): les projets jeunesse

Pour la deuxième partie de la séance du lundi matin, la présidence est assumée par monsieur Mohamed Bouzia, du SNE (Maroc), et madame Gracia Brinkman, de la F.C.E. (Canada), agit à titre de rapporteur de séance.

On y a repris des idées déjà avancées dans les discours de la séance inaugurale ou dans le tour de table de la première séance de travail concernant la jeunesse, mais en s'efforçant d'en dégager des projets concrets ou des propositions plus précises.

L'échange s'amorce à partir de quelques constatations de base:

- la jeunesse des pays développés n'est pas éveillée à la réalité internationale francophone et connaît très mal les pays en voie de développement;
- les jeunesses des pays francophones en voie de développement ont très peu de contacts ou d'échanges entre elles;
- les programmes internationaux d'échanges sont trop exclusivement conçus sur une base bilatérale entre un pays développé et un pays en voie de développement;
- les ressources affectées aux échanges internationaux sont insuffisantes.

Sur le premier point, on a fait remarquer qu'il ne peut y avoir de véritable compréhension de la réalité internationale lorsqu'on ignore même sa réalité nationale et son histoire nationale. D'où la nécessité de redonner dans les programmes d'enseignement toute leur place à l'histoire nationale et à la géographie nationale, ainsi qu'à la littérature et aux autres productions culturelles nationales. Il faudra ensuite élargir les champs d'intérêts, faire connaître la réalité internationale et tout particu-

lièrement celle de la francophonie. Une déléguée québécoise a proposé la tenue annuelle d'une journée francophone internationale en milieu scolaire, consacrée spécialement à promouvoir la connaissance mutuelle entre les jeunes de pays de la francophonie ainsi que leurs cultures et leurs productions culturelles.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse a été cité comme modèle d'une structure plus large qui pourrait être mise sur pied pour favoriser des échanges multilatéraux entre pays francophones. Un délégué de la FEN (France) a fait voir que les échanges de jeunes entre pays étaient un bon moyen de lutter contre le racisme et la xénophobie, et il a particulièrement insisté sur l'importance de stimuler les échanges entre enseignants des pays francophones et de favoriser spécialement les échanges entre pays du sud. Les participants ont retenu la proposition d'inviter les chefs d'État et de gouvernement à créer un office international francophone pour la jeunesse, en vue d'assurer la promotion des échanges multilatéraux dans la perspective du développement des solidarités et pour permettre aux jeunes de concevoir eux-mêmes des projets de coopération.

Un délégué québécois a abordé la question des échanges entre pays sous l'angle de la libre circulation entre institutions universitaires. Il a émis le souhait que l'on élimine les obstacles à cette libre circulation, notamment les politiques qui consistent à fixer des frais de scolarité différents selon qu'il s'agit d'étudiants originaires du pays ou d'étudiants venant de l'extérieur. Pour favoriser une plus grande égalité des chances en regard de cette libre circulation, on devrait également offrir des bourses d'études pour les étudiants en provenance des pays en voie de développement.

Les gouvernements devront accepter d'affecter les ressources financières, matérielles et techniques nécessaires pour assurer le développement des échanges internationaux.

Des politiques internes aux divers États pour répondre aux besoins de la jeunesse doivent également être promues par nos organisations syndicales. Il faut, par exemple, développer les rapports entre l'école et l'organisation du travail, entre la formation scolaire et le travail productif, lier davantage le travail intellectuel et le travail manuel, développer les mouvements de jeunesse et les colonies de vacances, doter les écoles d'infrastructures sportives, organiser les rapports école-famille et trouver des débouchés pour les jeunes sur le marché du travail.

Malgré les problèmes qu'elle rencontre et les énormes défis qu'elle doit relever, la jeunesse représente l'espoir, tout particulièrement chez certains peuples longtemps dominés qui aujourd'hui

Le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, la vice-présidente de la CEQ, Monique Giroux, et le vice-président de la FIPF, M. Jean-Claude Gagnon, lors du lancement de « *Changer d'air* ».

cherchent le chemin de la liberté et du progrès. En Haïti, par exemple, la jeunesse est le fer de lance de l'opposition au gouvernement. La mobilisation est en grande partie articulée par la jeunesse. Mais l'école ne répond plus aux besoins des jeunes; elle représente un des lieux de résistance aux aspirations populaires.

À l'ajournement de midi, les participants à la Rencontre sont invités au lancement de l'ouvrage de la Fédération internationale des professeurs de français: « *Pour changer d'ères* ».

4. SÉANCE DE TRAVAIL DU LUNDI APRÈS-MIDI (31 AOÛT)

Première partie (14 h 30): l'apprentissage du français et l'enseignement en français

Pour cette première partie de séance, la présidence est assumée par monsieur Jean-Marie Hardy Pierre de la CNEH (Haïti), et monsieur Dominique Matanga de la FETRASSEIC (République populaire du Congo) agit comme rapporteur de séance.

Il est apparu dès le départ important de bien distinguer la problématique de l'enseignement du français et celle de l'enseignement en français. Si, compte tenu de la grande diversité des situations, certaines organisations participantes se disent totalement en désaccord avec le fait que le français demeure dans leur pays la principale langue d'enseignement, si certaines autres adoptent des positions mitigées à cet égard, toutes par contre veulent rendre efficace l'enseignement d'un français de qualité. En certains pays, il s'agit de l'enseigner à titre de langue maternelle, dans d'autres à titre de langue seconde commune aux diverses composantes de la population nationale, dans d'autres enfin comme langue étrangère éminemment utile pour les communications internationales et spécialement pour maintenir un contact privilégié avec la communauté des peuples ayant en commun l'usage de cette langue.

Le délégué de la Guinée-Bissau, seul pays officiellement de langue portugaise représenté à la Rencontre, a expliqué l'intérêt de son peuple pour la langue française. Indépendant depuis 1973, à la suite d'une lutte de libération nationale de 12 ans contre la domination portugaise, la Guinée-Bissau se trouve située entre le Sénégal et la Guinée, donc dans une région de l'Afrique où le français joue un rôle important comme langue des communications internationales. Créé en 1986, le Syndicat national des enseignants et des travailleurs de l'éducation participe à l'effort de reconstruction nationale en cours et plaide pour un enseignement des langues qui tienne compte de la diversité ethnique. Il faut faire aux langues nationales la place qui leur revient dans l'enseignement. Il n'est pas question d'éliminer l'enseignement du portugais, mais l'apprentissage du français apparaît comme tout aussi important compte tenu de l'environnement géopolitique. On a donc besoin de matériel didactique et de formation des enseignants pour assurer un enseignement efficace du français.

Il a été suggéré que les organisations syndicales encouragent le regroupement des enseignants de français et que les gouvernements facilitent l'action des associations ainsi constituées. On a signalé qu'il existe une section africaine de la F.I.P.F.

Le délégué du Togo, après avoir rappelé les besoins en ce qui a trait aux méthodes d'enseignement, au matériel didactique et à la formation des enseignants, a souhaité que la coopération internationale porte sur ces trois aspects. Celle-ci devrait se réaliser selon un esprit de solidarité et en évitant la publicité trop tapageuse de la part du pays aidant. Une telle publicité compromet l'efficacité de la coopération en suscitant la méfiance.

À ce propos, l'organisation syndicale française se désolidarise des méthodes de coopération trop souvent pratiquées par le gouvernement français. S'il est utile d'échanger et de s'entraider dans l'élaboration des méthodes d'enseignement, on signale qu'il est probablement peu souhaitable d'établir une méthode unique d'enseignement du français. Chaque pays doit définir ses propres besoins et choisir les méthodes qui lui conviennent. Ce n'est pas à la France de décider ce qui est bon pour l'enseignement du français dans les autres pays. Il en est de même pour les manuels et pour les programmes. Il ne faudrait pas répéter la bévue des manuels d'histoire qui enseignaient aux jeunes arabes et africains que leurs ancêtres étaient gaulois.

Après avoir rappelé la faiblesse des moyens matériels dans plusieurs pays d'Afrique, le délégué du Mali a suggéré qu'on devrait s'ouvrir davantage à l'innovation en matière d'enseignement du français. Par exemple, pourquoi ne pas utiliser des laboratoires de langues? On devrait également organiser des activités culturelles en français, de façon à rendre plus attrayant l'apprentissage de la langue.

En cela il rejoignait une préoccupation du délégué français pour qui aucune langue ne peut survivre sans la diffusion des productions culturelles des locuteurs de cette langue. La diffusion de la chanson en langue française et la langue de diffusion des médias électroniques devraient donc être à l'ordre du jour de nos réflexions sur les moyens de faciliter l'apprentissage du français.

Une déléguée luxembourgeoise a signalé que la façon dont on apprend une langue influence la façon dont on s'en sert. Au Luxembourg, le français est enseigné de façon très académique: il est donc un instrument de sélection pour l'accès à l'enseignement supérieur ou à certains postes. Il faut faire en sorte que le français soit appris avec plaisir. En plus des échanges sur les programmes et le matériel didactique, qui devraient être davantage soutenus par les gouvernements, il faudrait encourager aussi les échanges et visites entre élèves des pays francophones.

Après avoir rappelé les luttes menées dans son pays pour assurer le statut du français comme langue officielle, langue nationale et langue commune, une déléguée québécoise a entrepris de décrire à grands traits la situation résultant de la présence au Québec de nombreux groupes ethniques minoritaires. Cette situation impose le double impératif de donner aux divers groupes culturels les moyens de préserver leurs identités particulières tout en assurant leur intégration harmonieuse à une société qui doit continuer de vivre en français. D'où la nécessité d'élaborer une pédagogie de la francisation qui s'accorde avec une pédagogie de la communication interculturelle. L'apprentissage du français ne se fait pas seulement à l'école, il suppose aussi l'utilisation du français dans les sciences et dans les techniques, dans les médias, dans les milieux de travail, etc. Les besoins du Québec rejoignent ceux de nombreux autres pays, car ils conservent aussi bien l'enseignement du français comme langue maternelle que celui du français comme langue seconde. D'où l'utilité des échanges d'expériences et de la réalisation de projets en commun. Le centre pédagogique francophone, évoqué plus haut, pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Un délégué de la FEN (France) rappelle qu'il y a également une crise de l'enseignement du français, langue maternelle, en France. Quant au délégué de l'Ile Maurice, il signale l'importance des médias (24 journaux dont 22 en français) et du Centre culturel français pour favoriser un apprentissage efficace de la langue française.

Un délégué canadien fait part de l'expérience des écoles d'immersion en français pour les anglophones. On ne fait pas qu'y enseigner le français, tout l'enseignement se fait en français. Dans un milieu où l'anglais est la langue maternelle de la majorité de la population et jouit d'un statut assuré,

une telle expérience n'a rien de menaçant pour la culture anglaise. Cependant l'apprentissage ainsi réalisé ne semble pas tellement utile pour la vie. D'où une certaine ambivalence dans l'appréciation de l'expérience. On peut toutefois en retenir que la responsabilité de l'apprentissage du français chez les jeunes francophones ne peut pas appartenir seulement aux professeurs de français mais doit être assumée par les enseignants de toutes les disciplines. Il faut aussi leur proposer des actions signifiantes: correspondance avec des jeunes du Québec, lectures de journaux, revues et ouvrages littéraires québécois ou français, etc.

Deuxième partie (16 h 30): perspectives et suivi

Pour cette deuxième partie de séance, monsieur Kitya S. Keetsa-a, de la GTU (Ile Maurice), agit comme président et monsieur Jean-Claude Reding, du SES (Luxembourg) comme rapporteur de séance.

Dès le début des échanges, le président de la C.E.C. (Québec) indique qu'il s'agit de nous demander quelle structure légère ou quel mécanisme nous pouvons imaginer pour assurer un suivi.

Les idées concernant le suivi soumises dans la suite des échanges peuvent se regrouper en trois grandes catégories:

a) celles qui concernent la transmission aux chefs d'État des propositions formulées à leur intention;

b) celles qui concernent la mise en œuvre par chacune des organisations syndicales des engagements qu'elles ont pris à la Rencontre et des suggestions qu'elles auront retenues;

c) celles qui concernent les actions à réaliser en commun et, plus particulièrement, la convocation d'une autre rencontre du même type.

La première catégorie réfère à certaines propositions élaborées dans les séances de travail antérieures se rapportant à la politique des États et des gouvernements. Des délégués ont tenu à remettre en évidence certaines de ces propositions et à y ajouter quelques précisions.

Il fut proposé de communiquer au Sommet des chefs d'État et de gouvernement les recommandations suivantes:

- faire du domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation un champ spécifique et privilégié de la coopération internationale (C.E.Q., Québec) F.C.E., (Canada);
- faire en sorte que l'enseignement dispensé dans les universités aux étudiants étrangers soit de même qualité que l'enseignement dispensé aux nationaux (Maroc);
- démocratiser l'enseignement supérieur, le rendre plus accessible notamment par une politique qui tende à la gratuité et par une politique de bourses d'études (ACPU-Canada);
- favoriser la multiplication des rencontres et des échanges entre les personnels de l'enseignement supérieur (ACPU-Canada);
- assurer la liberté d'intervention des coopérants enseignants (CNEH-Haïti);
- favoriser le développement des langues et cultures nationales, notamment des langues et cultures créoles (CNEH-Haïti).

En ce qui a trait aux propositions à mettre en œuvre par les diverses organisations syndicales, le délégué suisse réaffirma, notamment, la détermination de la SPR à poursuivre son action de coopération en Afrique et un délégué de France soumit les recommandations suivantes:

- que chaque organisation syndicale présente s'engage dans sa propre internationale à poursuivre la coopération multilatérale et à développer la solidarité internationale des organisations syndicales;
- que chaque organisation syndicale présente s'engage également à intervenir auprès de son gouvernement pour appuyer les initiatives de coopération internationale sur des questions d'éducation;
- que chaque organisation s'engage enfin à développer dans ses propres rangs une meilleure connaissance des réalités culturelles des autres peuples ainsi que des luttes internationales.

Le délégué haïtien souhaite que soit réalisée par les organisations des pays concernés (dont Haïti et la France) une grande rencontre pour les pays ayant en commun la langue créole des Caraïbes (Haïti, Martinique, Guadeloupe, Guyanne, Sainte-Lucie et autres).

En ce qui a trait aux initiatives que pourraient réaliser en commun les participants à la Rencontre, plusieurs délégués (Canada, Togo, Maroc et Mali notamment) se dirent d'emblée favorables à la reconvocation d'une nouvelle rencontre du même type, le délégué du Togo précisant pour sa part que cette prochaine rencontre devrait se tenir en Afrique dans deux ans. Cela aurait pour effet de contribuer à sensibiliser les dirigeants politiques africains à la réalité de la francophonie internationale et à l'importance du secteur de l'éducation. Le délégué du Mali propose que la tenue périodique de rencontres des organisations syndicales francophones de l'enseignement soit institutionnalisée. Le délégué canadien s'étant prononcé pour le renouvellement de l'expérience à l'occasion de chaque Sommet, le délégué du Maroc demande qu'on établisse plutôt une périodicité indépendante de celle du Sommet des chefs d'État et qu'on ne précise pas que notre rencontre se tient à l'occasion du Sommet. Il propose d'autre part la constitution d'une banque de données concernant les initiatives réalisées dans nos diverses organisations et les disponibilités de chacune à tenir des colloques ou à organiser des rencontres.

Le délégué du SNESR (Tunisie) recommande que soit confectionné un bulletin international d'information comportant deux volets principaux: l'action syndicale dans le domaine de l'enseignement et les innovations pédagogiques.

Un délégué de la C.E.Q. (Québec) propose deux grandes initiatives de portée multilatérale: la création d'un centre de recherche en éducation et en pédagogie et l'institution d'un fonds d'aide aux initiatives syndicales et pédagogiques. Puis il suggéra la constitution d'un comité de liaison chargé d'assurer le suivi de la Rencontre et de convoquer une autre rencontre, si jugé utile.

Au sujet du centre de recherche en pédagogie, on fit valoir qu'une telle initiative relève davantage des pouvoirs étatiques. Les délégations présentes ne pouvant pas prendre d'engagement dans le sens de la proposition de la C.E.Q., celle-ci la reformula dans le sens suivant:

1) représentation auprès des autorités politiques et des comités de suivi du Sommet pour que les États mettent sur pied un centre de recherche en éducation et en pédagogie;
2) action des organisations syndicales de l'enseignement visant à favoriser le multilatéralisme tant en ce qui regarde la coopération intersyndicale qu'en ce qui a trait à la coopération interétatique.

Pour ce qui est du comité de liaison, il fut convenu, à la suggestion d'un délégué de la FEN (France) d'en faire un comité à structure légère dont le mandat essentiel consisterait à diffuser et à

promouvoir les conclusions de la Rencontre sans préciser maintenant d'objectif en ce qui regarde la tenue éventuelle d'une autre rencontre.

À l'ajournement de 18 h 30, les délégués furent invités à participer à la soirée fraternelle organisée par la C.E.Q.; le Bureau de la Rencontre et le comité de synthèse devant compléter en soirée la mise au point du rapport général à soumettre à la séance de travail du lendemain.

5. SÉANCE DE TRAVAIL DU MARDI MATIN (1er SEPTEMBRE)

Adoption des conclusions

Monsieur Jacques Schryburt, de la F.C.E. (Canada), assume la présidence de cette dernière séance de travail de la Rencontre et monsieur Yvon Charbonneau, de la C.E.Q. (Québec) agit comme rapporteur de séance.

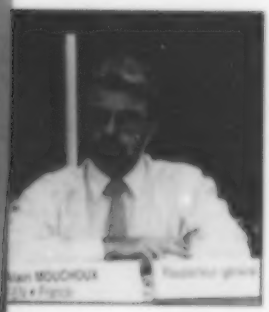

Le rapporteur général de la Rencontre, monsieur Alain Mouchoux, de la FEN (France), présente aux délégués participants le rapport général qu'il a rédigé à partir des exposés, propositions, échanges et discussions des séances antérieures. Ce rapport général, dont on retrouvera le texte intégral à la cinquième partie des Actes, inclut une vingtaine de propositions, qui ont été examinées et endossées la veille par le comité de synthèse et le Bureau de la Rencontre, et qui sont maintenant soumises aux participants pour discussion finale.

Les propositions suivantes ont reçu l'appui unanime des participants à la Rencontre:

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français condamne avec vigueur la privation et la violation des libertés et droits dans de nombreux pays, et en particulier en Afrique du Sud.

La Rencontre rappelle que les personnels de l'éducation doivent avoir le droit de constituer des organisations syndicales qui prennent en compte leurs intérêts moraux et matériels.

La Rencontre réaffirme avec solennité que les personnels de l'éducation [illegible] et de la recherche doivent pouvoir bénéficier dans tous les pays, y compris lorsqu'[illegible], de la plénitude de leurs droits et libertés et de l'indépendance nécessaire à l'exercice [illegible].

La Rencontre manifeste sa profonde inquiétude devant la multiplication [illegible] de l'endettement sur l'éducation et les services publics. Elle affirme l'engagement [illegible] pantes à œuvrer pour un ordre international plus juste.

ÉDUCATION ET COOPÉRATION

La Rencontre considère que l'éducation est une priorité absolue et doit être placée au premier rang des domaines privilégiés d'intervention et de coopération des États et des gouvernements.

L'éducation, la formation initiale et continue et la recherche sont des facteurs déterminants du développement. À ce titre, elles constituent un élément moteur pour les échanges et la coopération internationale. Elles doivent favoriser les approches interculturelles et inclure l'éducation à la paix, aux droits humains et à la compréhension entre les peuples.

Partout, les moyens nécessaires en ressources humaines et matérielles doivent être dégagés pour permettre une scolarisation de tous les jeunes, un égal accès à l'ensemble des cursus scolaires et à l'enseignement supérieur.

Il faut, à cette fin, démocratiser l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le rendre accessible au plus grand nombre et faciliter aux étudiants, par des bourses notamment, la fréquentation des institutions de leur choix dans leur pays ou dans un autre, et dans ce dernier cas, aux conditions qui s'appliquent aux étudiants nationaux. Il est nécessaire de faciliter à la communauté scientifique francophone l'accès aux moyens de publication et de communication existants; en même temps, il faut promouvoir et développer de nouveaux moyens.

Concernant les personnels de l'éducation, il faut favoriser, dans le respect des valeurs culturelles et à partir des besoins des pays, les échanges d'expériences professionnelles, de matériels scolaires et didactiques, etc.

La Rencontre rappelle qu'une véritable coopération doit s'instaurer entre les différents partenaires dans le respect mutuel de leurs [illegible].

Concernant l'établissement des programmes [illegible], ou de formation professionnelle des jeunes, il est nécessaire que les organisations syndicales [illegible] devraient eux-mêmes participer à la détermination des objectifs de la coopération [illegible] qui les respectent.

La coopération doit s'appliquer [illegible] tique dans celui de la formation syndicale.

La Rencontre souhaite la valorisation de la recherche [illegible] nise la création d'un centre international de recherche pédagogique fra[illegible]

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

La Rencontre souhaite que soient engagées des campagnes pour la défense, la promotion et la diffusion du français et que son enseignement tienne compte de la nécessaire valorisation des langues nationales et du contexte culturel spécifique à chaque pays.

La Rencontre réaffirme la relation nécessaire entre la langue et les cultures qu'elle véhicule. Elle demande la mise en oeuvre de véritables politiques culturelles incluant notamment la promotion et la diffusion de tous les supports francophones que sont le livre, le théâtre, la chanson, etc.

JEUNESSE

Pour stimuler l'idée de francophonie dans l'opinion publique, chez les jeunes en particulier, il faut favoriser et multiplier les échanges de jeunes. A cet effet, il est nécessaire que soient simplifiées, en particulier entre les pays francophones, les formalités de police et de douane pour permettre une meilleure circulation des personnes.

Un office francophone pour la jeunesse devrait être créé pour assurer la promotion des échanges multilatéraux dans la perspective du développement des solidarités.

SUIVI DE LA RENCONTRE

Dans le cadre du suivi de cette Rencontre, les organisations participantes s'engagent:

- à développer des échanges multilatéraux d'information syndicale sur les réalités économiques, sociales et éducatives nationales;
- à intervenir auprès des gouvernements et des organismes nationaux et internationaux pour favoriser le développement de la coopération multilatérale;
- à promouvoir auprès de leurs membres des activités éducatives axées sur le développement de la francophonie (exemple: correspondance scolaire multimédia) et à les encourager à développer des projets concrets de coopération.

Il est établi un comité de liaison, structure légère, chargé:

- de diffuser et promouvoir les orientations et conclusions de la Rencontre;
- de faciliter la circulation de l'information entre les organisations participantes;
- de recenser les initiatives prises et de procéder, dans un an, au bilan des résultats obtenus;
- d'évaluer l'opportunité d'une nouvelle rencontre du même type ou de rencontres plus spécialisées.

Sur proposition du Bureau de la Rencontre, il est convenu que le comité de liaison se composera de la C.E.Q. (Québec), de la FEN (France) et du SNEEL (Sénégal).

Le Bureau de la Rencontre demeure constitué pour la prochaine année au terme de laquelle il évaluera le travail accompli par le comité de liaison et décidera, à partir d'une recommandation de ce dernier, s'il y a lieu d'envisager la convocation d'une nouvelle rencontre.

6. SÉANCE DE CLÔTURE (1er SEPTEMBRE, 11 h 30)

La séance de clôture était sous la présidence de monsieur Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN (France).

Dans sa présentation, monsieur Pommatau a rappelé que les éducateurs francophones du monde entier ont tenu à marquer, dans le cadre du Sommet des chefs d'État, l'importance qu'ils accordent à ce vaste forum de la francophonie et à insister sur le caractère absolument prioritaire des problèmes éducatifs dans le monde et dans le cadre de la francophonie.

Monsieur Pommatau a, de plus, exprimé le souhait que les chefs d'État réunis au même moment, à Québec, prennent plus encore que par le passé, conscience des enjeux essentiels soulevés par les problèmes d'éducation, pour l'avenir de leur pays et le développement des civilisations.

Le président du Bureau de la Rencontre et rapporteur de la dernière séance de travail, monsieur Yvon Charbonneau, a présenté, par la suite, un exposé des conclusions de la Rencontre, lesquelles incluaient des recommandations à l'adresse des chefs d'État et de gouvernement.

M. Jean-Louis Roy

Soulignant que cette Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement a inscrit de façon définitive la question de l'éducation et des ressources humaines à l'ordre du jour de la francophonie, monsieur Yvon Charbonneau a rappelé avec insistance la place que doivent occuper les organisations non gouvernementales dans la construction de l'espace francophone. Il a déclaré que les objectifs de dialogue et de fraternité de cette Rencontre ont été largement atteints. La suite est dans la mise en oeuvre concrète de certains projets de coopération, dans le maintien de la communication entre les organisations participantes, et dans la poursuite des démarches amorcées auprès des chefs d'État et de gouvernement, mais aussi des diverses organisations ou institutions internationales.

A travers des approches multiples et diverses, mais toujours convergentes et complémentaires, les organisations participantes ont ainsi pu convenir de développer leurs rapports de coopération, avec la conviction que ce qui est impossible aux unes et aux autres, dans l'isolement, devient envisageable dans le cadre d'une action concertée et multilatérale.

Aussi, le Comité d'organisation du Sommet des chefs d'État et de gouvernement avait-il été invité à déléguer un représentant à la séance de clôture pour recevoir officiellement les conclusions de la Rencontre et il avait délégué son vice-président, monsieur Jean-Louis Roy, délégué général du

Québec à Paris. Celui-ci avait été enseignant pendant 15 ans et président pendant 4 ans de la Fédération des associations de professeurs des Universités du Québec (FAPUQ) avant d'assumer la direction du journal Le Devoir de Montréal, puis d'accéder à ses fonctions actuelles.

Après avoir entendu l'exposé des conclusions de la Rencontre, monsieur Jean-Louis Roy s'adressa aux participants pour leur signifier son intérêt à l'endroit des diverses questions abordées dans les conclusions qui lui ont été remises: les droits et libertés, l'éducation comme domaine de coopération, l'implication de la jeunesse, l'enseignement du français et la promotion des langues nationales dans l'éducation.

Sur la question des droits et libertés, monsieur Roy reconnut que le processus de développement devait conduire à des réaménagements des rapports sociaux et à la consolidation des valeurs que nous regroupons sous les vocables de droits et libertés et qui sont impensables sans le droit d'association et d'organisation. Sur la question de l'éducation, comme domaine de coopération, et sur celle de la jeunesse, il a soutenu qu'elles n'ont pas été oubliées par les chefs d'État, même si elles n'ont pas été inscrites comme questions distinctes à l'ordre du jour du Sommet. L'éducation et la formation sont nécessairement présentes lorsqu'il est question de développer l'agriculture, les communications ou les industries de la langue, de diffuser l'information scientifique ou de promouvoir le développement technologique.

Selon monsieur Roy, la question de la diversité des langues, quant à elle, doit être considérée d'une façon prioritaire, faute de quoi le projet francophone est voué à l'échec. Notre entreprise commune demeurera incomplète si ce qui nous unit n'est pas accompagné de ce qui nous distingue et nous enrichit tout autant. Pour ce qui est de l'enseignement du français, monsieur Roy se dit profondément d'accord avec l'esprit des propositions qui visent l'amélioration des programmes et des méthodes.

Après avoir signifié son accord avec l'option multilatérale en coopération privilégiée par la Rencontre, le délégué du Comité d'organisation du Sommet termina son exposé en invitant les organisations syndicales à continuer de s'engager dans des projets concrets de coopération mais aussi à formuler des propositions et de critiquer au besoin le discours officiel sur la francophonie.

Les participants à la Rencontre et les invités à la séance de clôture eurent ensuite l'occasion d'entendre les messages des représentants de six organisations internationales: monsieur Marc-Alain Berberat, secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), monsieur Gilbert Dufermont, représentant la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME), monsieur Gérard Montant, secrétaire général de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE), monsieur Élie Jouen, représentant le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE), madame Joséphine Lenaud, vice-présidente de l'Organisation panafricaine de la profession enseignante (OPAPE) et monsieur Jean-Claude Gagnon, vice-président de la Fédération internationale des professeurs de français (F.I.P.F.).

Les représentants des organisations internationales ont tous insisté sur l'importance de la lutte pour le respect et la promotion des droits humains et sur le rôle indispensable des organisations syndicales à cet égard. Ils ont fait ressortir le lien à maintenir entre l'objectif de défendre les intérêts économiques et professionnels des adhérents et celui de contribuer au développement économique, social et culturel de l'ensemble de la population dans un contexte de justice sociale et de paix. Ils ont rappelé la place centrale de l'éducation dans tout processus de développement et la nécessité de la coopération internationale [illegible] multilatérale. À cet égard, madame Lenaud a tenu à souligner que « le [illegible] *tion politique, demeure l'instrument privilégié de notre coopé-* [illegible] ont fait ressortir le danger d'appauvrissement que représente [illegible] français et le monopole qu'il exerce de plus en plus dans plusieurs domaines [illegible] scientifique et technique. On a fait ressortir aussi que la maîtrise de la [illegible] contre les inégalités, que les langues nationales ont un rôle irremplaçable [illegible] assurer [illegible] démocratisation de l'enseignement dans tous les pays et que le français [illegible] devenir un nouvel instrument de sélection sociale.

Au moment de tirer la conclusion des travaux de la Rencontre, le président du Bureau monsieur Yvon Charbonneau, s'est réjoui de l'intérêt général soulevé par le thème et les conclusions de cette Rencontre, tant dans le milieu politique que syndical. Il s'est dit tout particulièrement satisfait de l'engagement signifié par plusieurs intervenants de la séance de clôture de contribuer à la réalisation des actions envisagées. À Québec, s'est tenu un dialogue ouvert et libre non seulement sur le français, notre langue de communication, mais encore sur les conditions à mettre en œuvre pour lancer et renforcer notre solidarité dans la défense de nos droits ainsi que dans la promotion de nos idéaux de coopération multilatérale en éducation et face aux jeunesses de nos pays.

M. Marc-Alain Berberat

M. Gilbert Dufermont

M. Gérard Montant

M. Élie Jouen

Mme Joséphine Lenaud

M. Jean-Claude Gagnon

Le président de la C.E.O. s'est dit touché des propos d'appréciation tenus par un grand nombre de délégations à l'endroit de son organisation, et il a tenu à souligner la contribution remarquable tant du personnel de la Centrale que de plusieurs autres collègues.

Enfin, monsieur Charbonneau a tenu à remercier les organisations syndicales qui, les premières, ont endossé le projet d'appel à la tenue de cet événement soulignant que c'est grâce à cette concertation initiale que les autres étapes ont été rendues possibles. Il a en outre souligné l'appui tangible reçu tant de l'ACCT que des gouvernements d'Ottawa et de Québec.

C'est donc sur une note d'optimisme que cette Rencontre a pris fin, avec l'espoir que d'autres rendez-vous semblables pourront être convoqués.

Ici et là
entre les séances de travail...

1. On se plie de bonne grâce aux modalités d'inscription.

2. La vice-présidente de la CEQ, Monique Fitz-Back, en compagnie du président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN-Québec), Gérald Larose.

3. Un moment d'échange entre MM. Alain Mouchoux, Élie Jouen et Gérard Montant.

4. On parle d'éducation, bien sûr! Le président de la Commission des enseignantes et enseignants des commissions scolaires (CECS-CEQ), Hervé Bergeron, et le délégué de la Confédération syndicale mondiale des enseignants, Gilbert Dufermont.

5. De quoi est-il question? Mais du Liban... Au centre, Mme Wadad Chakhtoura du Syndicat général des enseignants du secteur privé.

6

7

8

9

10

6. Les discussions se poursuivent entre les séances de travail.

7. À l'invitation du ministre Claude Ryan, des représentants officiels de gouvernements sont venus rencontrer les syndicalistes. À g., le délégué de la Wallonie-Bruxelles au Québec, M. Philippe Cantraine, échange avec le ministre.

8. Un moment de détente à l'heure du dîner ministériel. De g. à dr., André Leblond, président de la Fédération des professeurs et chargés de cours des universités (FPCCU-CEQ), la vice-présidente de la CEQ, Solange Pronovost, et Jacques Schryburt, AEPO.

9. « Quand le ventre est plein, la tête chante » (dicton arabe). Repas fraternel à la ferme « Djerba ». De g. à dr., Guy Lenouannic (FEN), Michel Hébert de la Fédération du personnel des établissements de loisir (FPEL-CEQ), Jacques Pommateau (FEN), Yvon Charbonneau et Louis Weber (SNES-FEN).

10. Le délégué malien, Tiécoro Sangaré, s'est distingué par ses talents d'orateur et de poète.

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT,
1er SEPTEMBRE 1987

Deuxième partie

L'ouverture

Discours d'ouverture du président de la CEQ, monsieur Yvon Charbonneau

L'ÉDUCATION, AU COEUR DE NOTRE SOLIDARITÉ

« *Voici enfin venu le moment d'une rencontre attendue depuis longtemps* », déclarait monsieur Mitterrand, président de la République française, à l'ouverture du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenu à Paris en février 1986. Il me semble que nous pouvons en dire tout autant de cette première Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement, réunissant des délégations de quelque 32 organisations nationales différentes, provenant de 22 pays, ainsi que des délégations de plusieurs organisations internationales, syndicales et autres.

Je veux vous dire, en mon nom personnel certes, mais aussi au nom de notre organisation et de l'ensemble de nos 100 000 adhérentes et adhérents, la joie qui est la nôtre de vous recevoir et de vous souhaiter la plus fraternelle des bienvenues. Je voudrais aussi saluer et remercier de leur présence à l'ouverture de cette Rencontre l'ensemble des personnes qui se sont jointes à nous, représentant d'autres organisations syndicales, les milieux de l'information, de la coopération internationale, de l'éducation et de la francophonie. Permettez-moi enfin de souligner de façon particulière la présence parmi nous de plusieurs représentants du corps diplomatique et la présence de représentants des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que de l'Agence de coopération culturelle et technique, de l'AUPELF, et de la FIPF.

Mesdames, messieurs, chères déléguées, chers délégués et chers collègues qui avez répondu à l'Appel que nous vous avons lancé il y a six mois, en compagnie de plusieurs organisations amies,

nous sommes ici pour apporter notre contribution à ce nouvel espace de solidarité qui est en train d'émerger entre les États et les pays dont nous provenons;

nous sommes ici pour affirmer, par l'intermédiaire de nos organisations démocratiques, notre présence et notre identité, pour faire valoir nos besoins et nos vues, pour mettre en valeur n[illegible] tions de coopération dans les domaines qui nous sont les plus familiers, l'éducation et la fo[illegible] des ressources humaines, les activités de la jeunesse, l'enseignement en français et l'apprentissage du français;

nous sommes ici parce que nous sommes persuadés, en tant que porte-parole de nos organisations syndicales et professionnelles, que la coopération internationale et multilatérale est un important facteur de développement et de paix au plan mondial, parce que nous considérons que nous avons un rôle à jouer dans ce dialogue et cette concertation, dans ces liens qui se nouent entre nos États respectifs, à partir de ce patrimoine commun que constitue pour nous tous l'usage du français, un rôle à jouer aussi dans le déploiement des échanges interculturels qui ne manqueront pas d'en découler.

Notre Rencontre se tient à la toute veille, et pour ainsi dire dans la mouvance, de celle des chefs d'État et de gouvernement de nos pays. Cette deuxième rencontre politique au sommet donnera le feu vert, c'est l'objectif visé, à plusieurs projets concrets dans les domaines retenus lors du premier Sommet, soit l'agriculture, l'énergie, les communications, le développement culturel, les industries de la langue, l'information scientifique et le développement technologique. Certes, ce rapprochement entre nos pays s'est construit peu à peu, depuis le dernier quart de siècle, à travers des réalisations bilatérales ou régionales, à travers aussi des réseaux plus particuliers tels le milieu universitaire, le monde de la presse, et certaines institutions telles l'ACCT, l'AUPELF et d'autres. Le stade où en sont nos États consiste à aller plus loin, d'une part au plan de la concertation politique et économique globale, d'autre part au plan de la coopération scientifique, culturelle et technique. C'est à ces fins que de nouveaux moyens sont actuellement mis en oeuvre, ou du moins envisagés.

Le contexte de notre Rencontre étant précisé, je voudrais souligner aussi que c'est en toute indépendance d'orientation face aux pouvoirs publics que nous tenons ces assises, ce qui correspond à notre conception du syndicalisme. Je vous invite donc à aborder très librement l'examen des réalités diverses où chacun se trouve, de même qu'à mettre en lumière les conditions indispensables ou, le cas échéant, les obstacles rencontrés, au développement de votre collectivité et au progrès de l'éducation en particulier.

Certes, nos pays avons tous, à des degrés divers, des difficultés économiques et des problèmes reliés à l'exercice de notre travail. Mais dans ceux de nos pays où sévissent des conflits armés, la répression sociale, le dénuement économique, les épidémies et la malnutrition généralisée, il est indiscutable que les conditions du développement et de l'éducation passent par l'établissement de la paix, par

la réconciliation nationale, par le respect des droits fondamentaux que sont l'accès à la santé, à l'éducation, à l'égalité, mais aussi le droit à l'information, le droit à des organisations libres, le droit à participer à des échanges internationaux, le droit à construire la coopération internationale dans [illegible] propre activité propre.

Qu'il nous soit ainsi permis, au cours de ces journées d'échange, de faire ensemble ce qu'il n'est pas toujours possible de faire pour chaque organisation prise isolément, c'est-à-dire d'affirmer, avec force sereine, la place centrale et incontournable de l'éducation et de la formation dans tout processus de transformation économique, sociale et politique.

Il est vrai de dire qu'il n'est pas de développement social sans développement économique, à la condition expresse que ce dernier serve les besoins de la majorité de la population. Et un tel développement économique, qui se veut démocratique, durable et significatif, ne peut que s'appuyer sur la mise en valeur ordonnée des ressources humaines, sur la participation consciente et volontaire des intéressés, de même que sur le respect des droits collectifs et individuels des populations visées.

D'ailleurs la plupart de ces préoccupations sont loin d'avoir échappé à l'attention de nos chefs d'État et de gouvernement, puisque le rapport du Sommet de Paris fait état de prises de position fort convenables touchant certains aspects de la situation politique ou économique mondiale; il en est de même pour ce qui est du transfert technologique et de la nécessité de la formation en général. Au titre des « enjeux d'avenir », on peut même lire dans le rapport officiel du premier Sommet que « *la condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover* ». C'est en ce sens que se préparent des projets relatifs à la formation en regard de grands domaines jusqu'ici retenus par nos chefs d'État et de gouvernement. Il n'est certes pas question pour nous de contester l'importance ou l'opportunité de ces domaines de coopération, d'autant que chacun de ces domaines comporte une dimension de nécessaire formation.

Mais le défi que nous avons à relever, à travers cette Rencontre, est de faire reconnaître que l'éducation, et partant l'inépuisable champ de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines, constitue en soi un domaine d'action et de coopération multilatérale privilégiée qui ne se laisse contenir par aucun autre, pas plus que par l'ensemble des domaines déjà retenus.

L'éducation de base, voire l'alphabétisation initiale, sont-elles partout accessibles dans nos pays? Les contenus de nos programmes sont-ils suffisamment larges et adaptés? Les personnels, les manuels, les équipements sont-ils disponibles et adéquats? Lequel de nos pays peut se vanter d'avoir répondu aux besoins de sa population en matière de formation continue, ou tout simplement d'avoir assuré l'égalité concrète du droit à l'éducation pour toutes les catégories sociales qui s'y trouvent?

Sans le développement, sans le renforcement, sans la généralisation des services publics d'éducation à l'endroit de nos populations respectives, jeunes ou adultes, de toutes les régions ou groupes ethniques de nos pays, sans l'accessibilité et la démocratisation de tels services, sans les moyens appropriés tant matériels qu'humains, de quelle stratégie de développement global, de quels échanges interculturels pourrait-il s'agir?

La réponse à cette grave question, nous la connaissons tous, mais il nous revient de la faire reconnaître encore plus largement et plus explicitement au niveau officiel. L'éducation, en tant que champ spécifique de l'activité humaine, mobilise des millions de personnes et des budgets imposants dans chacun de nos pays. De nombreuses expériences passées ont démontré à quel point cette activité se prête bien à la coopération internationale, à quel point aussi elle génère des retombées positives et nombreuses au plan de la compréhension interculturelle, au plan économique et technologique, voire au plan politique. Quand on songe à l'immense communauté ou cité éducative que constituent l'ensemble des réseaux de formation s'échelonnant de la maternelle à l'université, l'ensemble des responsables politiques et administratifs, des personnels, des élèves et de leurs parents, et l'ensemble des ressources qui y sont dirigées, on ne peut qu'être frappé du potentiel immense qui s'y trouve face aux objectifs qui nous animent les uns les autres.

Représentant ici nos organisations syndicales et professionnelles, nous sommes réunis librement, en toute égalité et fraternité, dans un cadre informel de discussion et de coopération. Certaines organisations ici présentes ont déjà des liens bilatéraux solides; toutes nos organisations ont déjà accès à de vastes forums syndicaux internationaux dans le secteur de l'enseignement, un certain nombre ont aussi accès à divers carrefours régionaux ou continentaux. Enfin dans quelques cas, des projets de coopération ont pu être réalisés entre nous, grâce à diverses formes d'aide publique.

Pour éviter toute confusion, disons d'entrée de jeu que notre Rencontre ne se veut pas le point de départ d'une nouvelle organisation syndicale internationale: il y en a déjà suffisamment et pour

tous les goûts. Notre Rencontre ne veut pas non plus se substituer aux divers carrefours qui fonctionnent déjà, ni chapeauter des projets déjà en cours. Cette Rencontre vient tout simplement ajouter un élan à ce qui existe déjà: nous appuyant sur nos affinités de langue, d'activité, d'organisation, nous prenons la liberté et la responsabilité de relancer avec plus de cohérence et de cohésion la perspective d'une coopération multilatérale mieux structurée dans le champ de l'éducation, l'éducation qui est au coeur de notre solidarité.

Dans nos pays respectifs, nous aspirons tous, à travers l'action de nos organisations, à faire prendre en compte nos vues en matière de développement de nos sociétés, en matière de droits, en matière d'éducation et de culture. De même à l'échelle de cette communauté internationale en émergence qui s'exprime à travers la rencontre au sommet de nos dirigeants politiques, nous affirmons notre intention d'être partie prenante et active dans les orientations, stratégies et projets touchant l'éducation, intéressant la jeunesse, visant l'enseignement en français et l'apprentissage du français dans l'ensemble de nos pays. Chaque fois que dans nos pays respectifs les pouvoirs publics ont pris le temps de recevoir nos contributions et d'entendre nos propositions, les politiques ou réformes mises de l'avant s'en sont trouvées plus efficaces. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi au plan international et multilatéral, lorsque viendra le temps d'élaborer des outils de formation communs, d'aborder la formation des personnels, d'intéresser la jeunesse de nos pays, d'organiser des centres de recherche, de documentation et d'information en matière d'éducation, de pédagogie, de culture, de technologie, ou encore de concevoir des projets d'intervention liés à la promotion du français?

La communauté issue du lien que nous fournit la langue française est traversée par une grande variété de cultures, de régimes politiques et de conditions économiques.

Cette communauté ne saurait se confiner aux actions entreprises par nos États, elle doit se bâtir à travers la coopération de tous les secteurs qui en ont la possibilité. Assurément, nous sommes de ceux-là: **notre engagement en éducation nous en impose la responsabilité; notre engagement syndical nous en fournit la possibilité et la liberté.**

En prenant l'initiative de cette Rencontre de concert avec d'autres organisations et avec l'appui des gouvernements-hôtes et de l'ACCT, la Centrale de l'enseignement du Québec a d'abord et avant tout voulu favoriser le développement d'une plus grande amitié entre nos organisations, une amitié fondée sur une meilleure connaissance les uns des autres et sur le dialogue le plus libre. Cette première mise en commun nous mettra sur la piste d'une plus étroite concertation entre nous, de même qu'au sein des autres organisations auxquelles nous adhérons déjà, sur la piste aussi de propositions qu'il nous faudra savoir soumettre à l'attention des responsables du Sommet, de nos autorités politiques respectives et des organisations internationales appropriées.

Francophones à 99 % et nord-américains, nous savons, à partir de notre expérience québécoise, l'importance d'unir nos efforts dans la promotion du français, tant au plan international qu'à l'intérieur de notre propre pays. Nous sommes « condamnés » à choisir chaque jour de vivre en français; c'est pourquoi nous avons pris le parti de faire du français notre langue d'intégration sociale, la langue de nos institutions; c'est pourquoi nous avons réclamé et réclamons toujours une meilleure protection juridique du statut du français au Québec.

Mais nous sommes conscients que cette lutte n'est pas unique, et que sous des dehors divers et dans des contextes différents, elle se reproduit ailleurs aussi. La menace de la standardisation et de l'uniformité, l'érosion de nos spécificités culturelles sont des dangers contemporains assez répandus pour que nous ayons le réflexe de l'interdépendance entre nos pays et nos sociétés, mais aussi entre nous, les personnels de l'éducation, par qui passe, inéluctablement, toute perspective de développement du lien francophone.

C'est notre voeu le plus cher que nous puissions mettre à profit cette expérience d'amitié et de solidarité que nous vivrons ces jours-ci, et ce, dans le sens de la promotion de l'éducation, des droits et du développement de la coopération entre nos collectivités.

Je dirai, en concluant, que tous les ingrédients sont à notre portée. Il nous revient de les utiliser avec pertinence, gardant bien en tête que cette Rencontre n'est pas une ligne d'arrivée mais un point de départ.

Bienvenue dans notre pays! **Bienvenue au Québec!** **Bienvenue à Québec!**

Bienvenue à cette première Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français que je déclare maintenant officiellement ouverte!

Message de monsieur Michel Després, député du comté de Limoilou et représentant du Ministre des Relations internationales du Québec

Il me fait plaisir au nom du gouvernement du Québec de vous souhaiter la bienvenue parmi nous pour cette première rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays francophones. J'aimerais tout d'abord excuser le ministre des Relations internationales du Québec, M. Gil Rémillard, qui a été retenu et ne peut être présent parmi nous ce matin, à cause des derniers préparatifs et imprévus entourant le Sommet.

Depuis des mois, la francophonie vit au rythme fébrile des préparatifs devant permettre la tenue à Québec de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. À quelques heures de l'ouverture du Sommet de Québec, il me semble nécessaire de prendre le temps de réfléchir sur la portée qu'un tel événement est susceptible d'avoir sur les peuples de la francophonie. Les enjeux de cette Rencontre sont multiples, mais il s'agit d'abord de permettre à l'ensemble des utilisateurs de langue française de pouvoir continuer à avoir accès à la modernité en français, sans avoir à se plier à l'hégémonie d'une seule source de savoir, d'un seul modèle culturel.

Il s'agit de créer aussi des conditions nécessaires à l'établissement d'un espace francophone à l'intérieur duquel pourront se multiplier les échanges économiques, scientifiques, technologiques et culturels devant permettre à nos sociétés d'atteindre ainsi le plein épanouissement. Enfin, c'est donner aux francophones des quatre coins du monde le goût de travailler toujours plus ensemble, d'explorer les multiples possibilités de collaboration qui se présentent à eux pour déboucher sur un « partenariat » renouvelé entre États du Nord et États du Sud. Il s'agit là d'un programme très vaste qui demande beaucoup d'efforts et de volonté et qui se concrétisera dans la mesure où nous nous donnerons les outils pour le réaliser.

Les États de la francophonie ont d'ores et déjà manifesté le désir d'œuvrer dans cette voie, en [illegible] assurant pour la première fois lors du Sommet de Paris, en créant cinq réseaux de coopération multilatérale dans les secteurs identifiés comme prioritaires soient l'agriculture, l'énergie, les industries de la culture et des communications, les industries de la langue, la recherche scientifique et le développement technologique. La francophonie sera forte et dynamique si elle permet à ses diverses composantes de pouvoir entrer dans le monde du vingt et unième siècle en occupant la place qui leur revient.

Il est toutefois impératif de prendre conscience de la nécessité de doubler [illegible] coopération entre partenaires francophones d'une nécessaire collaboration dans ce domaine névralgique qu'est l'éducation. La tâche des enseignants des divers États de la francophonie est à la fois lourde et exaltante pour préparer les jeunes générations à acquérir les connaissances qui leur permettront de guider leur pays dans la voie du progrès. Le monde de l'éducation ne peut être considéré comme étant un domaine à part, puisque par sa nature même, il transcende toute activité humaine dans la moindre de ses manifestations; c'est donc un secteur d'intervention privilégié où doivent être accrus les liens entre les pays et États de la francophonie. Les enseignants sont la courroie indispensable par qui se transmet le savoir. Leur rôle est et sera, à bien des égards, décisif dans le développement de cet espace francophone. Il nous apparaît à tous comme étant vital pour atteindre notre pleine croissance sans pour autant abdiquer nos spécificités.

Le savoir [illegible] qui donne accès à toutes les richesses. Nous [illegible] peuples du monde entier, [illegible] commun d'un trésor incomparable de connaissances [illegible] domaines et que nous pouvons exploiter et faire fructifier grâce à cet outil [illegible] que française. Nous nous félicitons des liens qui déjà, nous unissent dans un [illegible] Il faut que ce mouvement de rapprochement et de coopération se poursuive et aille en s'amplifiant, car une part importante du futur des générations qui nous suivent se décide dès maintenant. Nous devons nous concerter pour poursuivre ensemble notre marche vers le progrès, en n'oubliant pas que nous ne serons pas jugés sur ce que nous avons dit, mais sur ce que nous avons fait. L'avenir de la francophonie se veut résolument placé sous le règne de la coopération. C'est pourquoi j'ai bon espoir que cette première Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français donnera lieu à des débats et à des résolutions porteurs de progrès pour l'ensemble des participants et des pays qu'ils représenteront.

La francophonie est maintenant à la croisée des chemins et les peuples qui la composent réclament l'établissement entre eux de nouveaux liens plus vastes, plus productifs et plus humains. C'est là un défi exaltant qui nous appelle à nous dépasser, pour que la signification profonde de nos gestes atteigne la grandeur de ces idéaux de partage, de bonne volonté dont est animé ce grand dessein que l'on appelle la francophonie.

Message du gouvernement du Canada
M. Pierre H. Cadieux, ministre du Travail

En mon nom personnel et au nom de ma collègue l'Honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au deuxième Sommet de la francophonie, et plus particulièrement à cette Rencontre des organisations syndicales francophones qui, j'en suis persuadé, sera des plus fructueuses.

Ma collègue, responsable de l'ACDI et des institutions francophones internationales, m'a demandé en son absence de vous transmettre le message qui suit.

Cette Rencontre, qui réunit 32 organisations syndicales d'enseignants, représentant 22 pays francophones, favorisera très certainement le développement d'une coopération permanente dans le domaine de l'éducation entre nos pays, et c'est pourquoi elle est si importante.

Elle est importante également parce qu'il y sera évidemment question d'éducation, donc de mise en valeur des ressources humaines qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie, on y discutera aussi de formation d'éducateurs qui, à notre sens, autant ici au Canada que chez vous, constitue le meilleur investissement.

À cet effet, le ministère des Relations internationales offre un programme qui contribue grandement à l'acquisition de connaissances.

Le programme de coopération institutionnelle et de services au développement en est un de collaboration avec différents groupes de recherche, organismes et institutions d'enseignement – telles la Centrale de l'enseignement du Québec et la Fédération canadienne des enseignants.

Les organismes syndicaux apportent depuis quelques années déjà leur aide à la formation et à l'éducation. Je pense notamment au Congrès du Travail du Canada, qui joue un rôle de premier plan dans le développement mondial du syndicalisme.

Depuis plus de dix ans, l'ACDI travaille avec le CTC à réaliser cet objectif en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Jusqu'à l'année financière 1985-86, la contribution de l'Agence se chiffrait à quelque 5 millions de dollars. Pour les trois prochaines années, le montant prévu est de 2 millions de dollars.

En Afrique, cette collaboration a permis l'organisation de programmes d'études à l'intention des syndicalistes. Ainsi, dans plusieurs pays, on a mis sur pied des cours sur les relations industrielles et sur la santé en milieu du travail.

Les syndicats du Togo, de la Côte-d'Ivoire et du Tchad bénéficient également de cette collaboration. Le CTC et l'ACDI aident en effet ces groupements à améliorer la formation de leurs membres.

La Fédération canadienne des enseignants, quant à elle, a déjà reçu de l'ACDI plus de 7 millions de dollars. Pour les trois prochaines années, notre contribution sera de cinq millions de dollars. Parmi ces projets, certains concernent les femmes en milieu de travail, comme le projet de formation en leadership à l'intention des professeurs féminins du Ghana.

La Fédération, comme le Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats, a bien compris que pour aider les peuples de ces continents, il faut les préparer à utiliser tous leurs talents et toutes leurs ressources, pour qu'ils prennent en main leur vie et leur avenir.

En Afrique francophone, la Fédération apporte également son concours à des projets de formation au Burundi et au Cameroun.

Depuis 20 ans, l'ACDI s'active à réaliser des projets concrets. À ce titre, nos priorités dans le choix et la mise sur pied de ces projets sont le développement rural, le développement des ressources humaines et la santé. Dans tous ces domaines, la promotion de la femme représente un objectif primordial.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que le rôle des femmes dans l'organisation de ces projets ne se limite plus à celui de bénéficiaires. Elles sont aussi agentes, planificatrices et réalisatrices du développement.

L'ACDI s'est fixé depuis peu un nouvel objectif soit celui de trouver de nouveaux partenaires et ce, en encourageant les organisations et les institutions canadiennes, les coopératives, les syndicats et les associations professionnelles à développer des programmes à l'intention des pays en développement.

Avec le concours de ces nouveaux partenaires, nous espérons contribuer davantage à l'essor de la communauté francophone mondiale.

Par ses différents projets à l'étranger, le Canada participe, de concert avec les pays dans lesquels il est présent, au développement de meilleures conditions de vie pour tous. C'est pourquoi nous souhaitons que toutes les couches de notre société soient actives dans cet effort collectif.

Le dynamisme et l'initiative du mouvement syndical et des enseignants sont bien connus. D'ailleurs, les enseignants sont les promoteurs du progrès. Certains peuvent même devenir des agents de « mieux-être » social dans d'autres pays, en mettant leurs connaissances au service des communautés locales.

Nous croyons que pour atteindre une plus grande justice sociale dans le monde, la coopération au développement international est sans contredit une étape importante. C'est pourquoi vous êtes invités à soumettre vos projets à l'ACDI et à ainsi prendre part à ses réalisations.

J'espère que votre séjour à Québec sera des plus agréables et que cette Rencontre résultera en une collaboration encore plus grande.

Message de l'Agence de coopération culturelle et technique - Michel Lucier, directeur général à l'éducation et à la formation

Au mois d'avril dernier, le président de la CEQ, appuyé en cela par le gouvernement du Québec, a demandé à l'ACCT d'... collaborer à la Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français. L'Agence a spontanément répondu à cet appel parce que cette rencontre répondait à un désir de concertation - et les faits le prouvent aujourd'hui, puisque 24 de nos pays membres sont représentés -, qu'elle se situait dans le cadre de l'événement le plus important de la francophonie, le Sommet de Québec, et qu'elle correspondait à la mission même de l'ACCT.

L'ACCT a la spécificité d'être, au milieu d'une pléthore d'associations et d'organisations francophones, la seule organisation francophone internationale et intergouvernementale. Cette spécificité ne lui donne aucun droit ni aucun privilège par rapport aux autres. Elle lui donne cependant des obligations. C'est la seule organisation francophone à qui le Sommet peut demander des comptes, à qui le Sommet peut fixer des priorités.

Or, quels ont été les enseignements du premier Sommet tenu à Paris au début de 1986?

Pour l'ACCT, ces enseignements peuvent se résumer à deux pôles.

1. Le Sommet a défini les enjeux pour la francophonie. Vous les connaissez: il s'agit de l'agriculture, l'énergie, la communication, l'information scientifique, technique et technologique et les industries de la langue et de la culture. Mais il ne s'agit pas de la communication pour la communication, de l'énergie pour l'énergie, de la langue pour la langue. La francophonie doit aborder ces enjeux dans la perspective du développement des populations et des individus de nos pays membres. Car si le fait de partager une même langue n'est pas le canal ni la voie d'accès aux instruments d'un véritable développement, ce lien ne sera plus qu'historique, poétique ou folklorique.
2. De plus, le premier Sommet a demandé de travailler en réseaux. Il y a à travers nos pays membres des ressources, des expériences et des compétences qui ne demandent qu'à se retrouver comme partenaires pour partager des préoccupations mais surtout pour mettre en commun des intuitions, des amorces et des moyens de solution. Le premier Sommet a identifié des réseaux prioritaires liés aux enjeux définis mais cette nécessité de travailler en réseaux doit devenir une façon généralisée de coopérer entre nous.

Au-delà de ces deux enseignements, il ne faut pas oublier que le Sommet de Paris n'a pas changé l'âme de l'ACCT. Depuis sa création à Niamey en 1970, l'ACCT s'est vu confier trois rôles, lieu de concertation francophone, l'information et la documentation, la formation des hommes.

Ces rôles doivent certes maintenant être joués dans les secteurs prioritaires définis, mais ces rôles n'ont pas été transformés pour autant. C'est à la lumière de ces balises que l'ACCT a été heureuse, Monsieur le Président, de répondre positivement à votre demande.

1. C'est pour nous une occasion d'être les partenaires du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, deux des membres les plus actifs de l'ACCT et dont l'attachement indéfectible à l'Agence n'est plus à démontrer. Monsieur le Ministre, Monsieur le Député, au nom du Secrétaire général de l'ACCT, je tiens à vous réitérer l'assurance de la collaboration du Secrétariat de l'ACCT dans la poursuite de ces partenariats.
2. C'est aussi une occasion de soutenir une activité de concertation entre des représentants de nos pays membres. Car si l'ACCT ne peut, ni ne doit pas tout faire, elle se doit de rendre possible, dans les limites de ses moyens et de ses mandats, les initiatives qui sont prises. S'il est vrai que l'ACCT ne saurait intervenir directement dans le travail de l'éducation, elle se doit, comme elle l'a fait depuis ses débuts, de continuer de soutenir les institutions compétentes de nos pays par les diverses opérations complémentaires des actions nationales.
3. C'est enfin l'importance cruciale du secteur de nos interrogations: l'éducation et la formation des hommes.

La mise en place en 1987 de structures nouvelles destinées à faciliter l'exécution des programmes de l'ACCT dans la perspective des priorités fixées par le premier Sommet francophone a maintenu au sein d'une même direction générale l'éducation et la formation. C'est le seul secteur dont la dénomination elle-même n'a pas été modifiée.

Cette permanence témoigne à la fois de l'importance, confirmée par le Sommet I et par notre Conférence générale qui a suivi, de l'amélioration des ressources humaines et de la complémentarité essentielle qui unit les deux facteurs qui la conditionnent, l'éducation et la formation. Une organisation internationale, vouée à la coopération dans les domaines de la culture, des sciences et des

techniques ne saurait dissocier ce couple et moins encore se séparer de l'un de ses membres.

Éducation et formation concourent en effet à la réalisation d'un même objectif: offrir à chaque citoyen de nos pays membres les moyens de parvenir à son propre épanouissement et de contribuer au développement de sa communauté. La complexité grandissante du monde moderne, la multiplication et la diversification croissante du savoir et du savoir-faire indispensables à la maîtrise des conditions de vie, exigent que chacun puisse disposer, depuis son plus jeune âge et tout au long de sa vie active, des ressources les mieux adaptées à ses apprentissages et à son perfectionnement.

Au moment de la clôture du premier Sommet à Paris, le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, en tant que rapporteur général des travaux, a tenu à souligner la conclusion suivante: *« La condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines i.e. la valeur et l'adaptation du système éducatif... »*

À la veille du Sommet de Québec, en tant que représentants de toutes celles et de tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, vous tenez à exprimer votre vision de la coopération dans votre secteur d'activité.

L'ACCT ne pouvait pas être absente et au nom du Secrétaire général, je tiens à vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT,
1er SEPTEMBRE 1987

Troisième partie

Allocutions de MM. Jean-Marc Léger et Claude Ryan

Jean-Marc Léger, commissaire général de la francophonie au ministère des Relations internationales du Québec

Voilà plus de trente-cinq ans que sous des formes diverses et avec un bonheur variable, l'idée à la fois généreuse et vague de la francophonie s'est manifestée, d'abord dans le cadre d'organisations non gouvernementales, ensuite, à compter de 1970, sur le plan intergouvernemental, avant de recevoir en 1986 avec la caution des chefs d'État et de gouvernement un regain d'actualité et un nouvel élan. Toutefois, si la Communauté des pays de langue française doit réellement advenir, si au-delà des conférences, des vœux et des structures, elle doit avoir une signification concrète et être investie d'un rôle historique, alors il est indispensable qu'elle soit portée par l'opinion publique, qu'elle devienne l'affaire des peuples, au moins autant et plus encore que celle des administrations et des gouvernements. Et au sein de cette opinion, c'est la jeunesse en premier lieu qu'il faut rejoindre, intéresser, convaincre, mobiliser. Voilà qui donne la mesure de la responsabilité éminente et de la mission capitale qui incombent d'une part aux « médias », de l'autre, et surtout, aux enseignants, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

Voilà pourquoi je salue avec ferveur l'initiative prise par la Centrale de l'enseignement du Québec, à laquelle les organisations syndicales d'enseignants de nombreux pays de langue française ont répondu favorablement. Voilà pourquoi je me réjouis de me trouver parmi vous et je tiens à honneur d'avoir été convié à prononcer la conférence d'ouverture de vos travaux. J'estime que votre rassemblement à Québec, aujourd'hui, représente l'une des initiatives les plus heureuses qui aient été prises au cours des dernières années dans le cadre de la francophonie. Je n'hésite pas à dire que des nombreuses réunions et manifestations organisées à l'occasion ou en marge de ce qu'on appelle « le Sommet », la vôtre est de loin la plus importante parce que la plus riche de promesses.

Il m'apparaît en effet qu'entre le syndicalisme, particulièrement chez les enseignants, et le dessein francophone tel en tout cas que je le conçois, il existe certains points de convergence sur le plan des motivations et des aspirations. Au-delà du souci permanent et naturel des intérêts professionnels et de la situation morale et matérielle de ses adhérents, le syndicalisme cherche également à défendre et à promouvoir quelques valeurs essentielles qui ont nom: dignité, solidarité, égalité, réciprocité. Or sur un plan différent bien sûr, ce sont pour une large part les mêmes valeurs que veut exprimer, mutatis mutandis, l'entreprise francophone, des objectifs similaires qu'elle poursuit. La chance et la justification de la francophonie, sorte de pari ardent mais redoutable, résident précisément en ceci qu'elle peut être la première communauté de peuples dans l'histoire mondiale fondée d'abord sur des valeurs spirituelles, sur le partage de quelques idéaux de solidarité, d'affranchissement et de progrès, ainsi que sur l'usage d'une langue commune, laquelle devient ainsi bien plus qu'un moyen de communication, un lieu de communion.

En dépit du foisonnement d'initiatives, dont plusieurs heureuses et fécondes, qui a marqué depuis trois décennies le long cheminement de ce grand dessein, la francophonie présente encore l'aspect d'un vaste chantier à l'activité fébrile et désordonnée, où il manquerait une claire vision de l'entreprise à réaliser. Une langue commune n'a pas encore sécrété un langage commun, qui est essentiel si l'on entend que l'idée francophone exprime son pouvoir mobilisateur. Car à la différence d'autres regroupements de pays, d'autres ensembles ou alliances, la communauté francophone n'aura sa pleine justification et ne trouvera tout son sens que si elle se pose comme une organisation des peuples et non seulement des États, ce qui suppose l'information et la sensibilisation de l'opinion. À cette fin, le rôle des syndicats d'enseignants, l'action permanente des enseignants au sens le plus large de l'expression, peuvent être déterminants. Avant toutefois d'approfondir cette question, qui est le cœur de mon propos, il me semble opportun de rappeler brièvement les principales étapes et les traits majeurs de la « francophonie ».

Une entreprise novatrice

On peut faire d'abord deux constatations majeures à propos de la francophonie. D'une part, c'est la multiplicité des significations auxquelles ce terme paraît renvoyer, ce qui souligne éloquemment le caractère flou du concept et l'ambiguïté de la démarche, de l'autre, c'est l'inadéquation entre l'effort consenti depuis plus de trois décennies sous le signe de la francophonie et les résultats obtenus, ce qui ne doit pas inciter au renoncement mais plutôt susciter un sentiment d'urgence.

C'est au début des années soixante que l'on a vu resurgir les vocables de « francophone » et de « francophonie », que le géographe Onésime Reclus avait vainement tenté de populariser quelque quatre-vingts ans plus tôt, ce long purgatoire devait être compensé par une fortune si soudaine qu'elle pouvait en paraître suspecte. Certes, ces deux termes présentent l'avantage de la brièveté, ce qui à notre époque est un atout majeur, mais ils contribuent aussi à entretenir de multiples équivoques, en particulier pour ce qui concerne la mission et les objectifs des organisations dites francopho-

nes. On observera d'ailleurs que la plupart de celles-ci n'ont pas retenu dans leur propre appellation l'épithète « francophone » mais se disent plutôt « de langue française », de même, à Paris en février 1986 comme à Québec dans quelques jours, la réunion « au sommet » a comme titre officiel : « conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français », et non pas : des pays francophones.

Qu'il s'agisse des pays ou des individus, on ne saurait confondre le fait d'être de langue française et celui de faire couramment usage du français ou de pouvoir le parler. On ne devrait, au sens strict, qualifier de francophones que les pays dont le français est la langue maternelle ou ceux qui ont fait choix du français comme langue officielle ou — même l'une des langues officielles. Il serait à la fois imprudent et indélicat de paraître annexer à la francophonie des pays où le français est relativement connu et utilisé, est parfois la première langue étrangère, voire une langue d'usage courant dans l'enseignement ou l'administration, mais ne dispose d'aucun statut officiel.

Une autre cause d'ambiguïté réside dans la confusion que l'on fait souvent entre les organisations qui ont pour but, fort légitime et nécessaire, la défense et la promotion du français et celles qui, prenant appui sur la langue commune, visent au développement de la connaissance mutuelle et de la coopération. Il est évident que ces dernières ne sauraient être indifférentes à l'évolution de la langue commune qui est la base même de leur existence et l'instrument de leur activité, mais ce n'est point là leur objectif, leur raison d'être. D'ailleurs, les organisations vouées à la diffusion, à la promotion du français sont naturellement conduites à œuvrer même en pays non francophones (telles l'Alliance Française, la FIPF, etc.), cependant que les organisations proprement francophones ne sauraient, en principe, déborder les pays partiellement ou entièrement de langue française.

Cela étant dit, je retiendrai pour la suite de cet exposé deux acceptions de la francophonie : d'une part, le fait socio-culturel et socio-politique que représente l'ensemble des pays de langue française au nombre de trente-cinq environ, répartis sur tous les continents, de l'autre, et surtout, l'effort engagé depuis longtemps déjà pour édifier progressivement une communauté, aménager un espace francophone, scientifique, économique et culturel à l'échelle du monde, ainsi que les organisations et associations qui concourent à cette fin. Car fondamentalement, c'est bien de cela qu'il s'agit : édifier une communauté fondée sur l'usage d'une même langue, sur l'adhésion à des valeurs et à des idéaux également partagés : c'est ce qui fait l'originalité, l'attrait et la difficulté de l'entreprise. Située ainsi dans sa juste perspective, rendue à sa vraie signification, la francophonie apparaît alors comme une grande ambition adaptée à notre époque, propre à assumer le 21e siècle naissant, à redonner à la langue française sa vocation universaliste.

Cette communauté en devenir n'est pas le résultat plus ou moins artificiel d'une convention internationale : elle s'est dégagée progressivement d'initiatives multiples, éphémères pour les unes mais durables pour les autres, qui sont autant de repères dans l'émergence de la solidarité francophone, qui ont représenté en quelque sorte autant de bancs d'essai. Cela confirme qu'il s'agit d'une aspiration profonde, ancienne, venue de la base et dont l'incarnation s'est faite lentement et modestement. Les institutions multilatérales de caractère gouvernemental sont apparues au terme d'un long processus de maturation : en la matière, ce sont les ONG (organisations non gouvernementales) qui ont été les précurseurs. Disons, sans mauvais jeu de mots, que si la francophonie peut aujourd'hui se penser et se manifester « au sommet », c'est parce que tout au long de trois décennies elle a été conçue, exprimée et illustrée à la base, avec d'humbles moyens certes mais avec une conviction et une ferveur dont pourraient utilement s'inspirer aujourd'hui les milieux officiels. Pareilles vertus et nombre d'autres seront en effet indispensables pour mener à bien la nécessaire mais redoutable entreprise que représente cette communauté inédite des pays de langue française.

Car il s'agit bien en effet de quelque chose d'inédit et qui correspond à une idée neuve ou, si l'on préfère, à une idée renouvelée : elle exprime à la fois une nécessité et un pari, une nécessité pour l'immédiat, un pari pour demain. En cela, elle est parfaitement accordée à notre époque et aux temps qui viennent, elle s'inscrit déjà dans le 21e siècle naissant. La francophonie annonce les grands ensembles de demain, elle est le prélude à un type nouveau de relations internationales où le souci du développement global s'associerait à la conscience exigeante du salut des cultures. Tout à l'opposé du repli frileux ou de la nostalgie stérile à quoi d'aucuns prétendaient hier la réduire, elle est une démarche d'affirmation et de prospective, une prise en compte de la modernité dans sa globalité, bref une démarche par excellence émancipatrice. C'est par là que la francophonie illustre sa vocation à l'universel : les périls qu'elle cherche à conjurer comme les valeurs qu'elle entend préserver rejoignent des préoccupations communes à la plupart des peuples. Dans une large mesure, cette sorte de grande aventure que doit être la francophonie, concerne toutes les civilisations, aujourd'hui pareillement menacées : elle peut être bénéfique pour tous, sous réserve évidemment que le pari puisse être gagné.

Or, rien n'assure encore qu'il le sera. Il faut être bien conscient en effet de ce que rien n'est joué; il faut avoir la lucidité de reconnaître l'éminente fragilité de cette francophonie en devenir, parce que l'avenir même de la langue commune est rien moins qu'assuré. Et on voit plutôt mal ce que signifierait, dans quelques décennies, la francophonie si la langue française devait continuer de voir ses positions internationales battues en brèche et si dans les pays francophones eux-mêmes, notamment dans les pays francophones de souche, le processus de régression de la langue nationale et l'abdication frénétique devant l'anglo-américain devaient se poursuivre. Ayons le courage de le reconnaître: notre langue commune est dans une situation critique, elle est menacée d'éminente et d'imminente façon aussi bien dans sa créativité que dans son rayonnement, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Je n'ai pas le sentiment que les pouvoirs publics dans nos pays aient encore pris la mesure réelle du danger, ni qu'ils aient pleinement conscience du rôle tragiquement néfaste de certains médias comme auxiliaires empressés de l'impérialisme culturel américain et comme instruments de la vassalisation de leur propre peuple.

Identité et coopération, héritage et progrès, mémoire et avenir, c'est à cette enseigne que doit se réaliser la communauté des pays de langue française. L'entreprise a quelque chose de prophétique dans la démarche, elle peut avoir quelque chose d'exemplaire dans les accomplissements. Il est significatif que la langue française soit le lieu et le moyen de cette initiative historique, puisque son passé et sa situation actuelle dans le monde en font à la fois la plus illustre, la plus visible mais aussi la plus menacée des langues internationales et, à cet égard, le témoin de toutes les autres, une forme de vigie et peut-être un recours. Certes, l'éventuelle communauté francophone n'aura pas pour objet essentiel la consolidation - ou faut-il dire la survivance? - du statut international du français et visera plutôt l'aménagement d'un espace inédit de solidarité globale entre ses membres mais de par sa nature même elle sera contrainte de se préoccuper à la fois de la qualité, de l'usage et du rayonnement de la langue qui réunit ses divers membres.

La communauté est en voie de s'édifier autour de trois idées maîtresses: la maîtrise en commun des nouvelles technologies, particulièrement en matière de communication et d'information; le salut des identités nationales, c'est-à-dire des cultures de tous les peuples concernés; une conception nouvelle de la coopération qui à la notion d'aide ou d'assistance substitue celle de partage dans son sens le plus large. La mutation sans précédent que vit notre époque et qui fait déjà sentir ses effets dans la vie quotidienne de chacun va aboutir à une sorte de gigantesque redistribution des cartes, faisant disparaître de multiples contraintes, faisant apparaître des atouts nouveaux mais faisant surgir aussi de redoutables périls. L'époque sera impitoyable pour les faibles et les velléitaires: qui ne saura pas maîtriser le progrès technologique, l'assimiler et l'enrichir de son propre apport, sera dominé par lui et chacun sait que la technologie n'est pas neutre, qu'elle porte avec elle la marque, la civilisation du pays qui l'a sécrétée.

C'est la création puis l'aménagement d'un espace francophone de l'économie et de la culture qui devient l'objectif majeur, avec les nécessaires changements de mentalité, d'attitude et de motivation qui doivent l'accompagner. Cela rend assez vaines les considérations et les questions traditionnelles sur le nombre de francophones, aussi bien les pays que les hommes dits « francophones ». Ces calculs sont assez dérisoires et toujours contestables dans leur résultat. C'est moins le nombre des locuteurs qui fonde l'autorité internationale d'une langue (encore qu'en deçà d'un seuil minimal, son statut serait compromis) que leur distribution dans les diverses régions et dans les grandes aires culturelles du monde, le prestige même de cette langue et l'ancienneté de son rayonnement. Cette diversité vraie confère à l'entreprise sa dimension d'universel. Dans la mesure où l'activité culturelle, entendue dans son sens le plus large, sera demain l'objet majeur des relations internationales et un facteur primordial de l'activité économique, dans la mesure où l'économie elle-même sera celle des idées, de l'ingénierie et des services, où la matière grise sera en quelque sorte la « première des matières premières », une chance nouvelle est offerte à la fois à la langue française et aux pays qui sont réunis par son usage. Cela autorise aussi à espérer que le développement cessera d'avoir pour raçon la stérilisation quand ce n'est pas la « clochardisation » des cultures.

La caution qu'apportent désormais les chefs d'État et de gouvernement à l'entreprise francophone implique en même temps de leur part une prise de conscience exigeante de leur éminente responsabilité et la volonté de mettre fin au balancement entre l'incantatoire et le dérisoire, entre le verbe abondant, volontiers lyrique, extérieurement généreux et les moyens modestes voire misérables consentis aux activités francophones, la place mineure jusqu'à présent consentie au dessein francophone dans la politique extérieure de la plupart des pays concernés.

Au lieu de l'interprétation réductrice dont elle a fait trop souvent l'objet (quand elle n'est pas carrément travestie, voire caricaturée), la francophonie doit susciter une autre lecture, accordée à ses véritables fondements, à sa signification réelle. Un long itinéraire incertain, sinueux, des initiatives mala-

droites non plus que l'accumulation des tentatives avortées ne sauraient mettre en cause la générosité et la nécessité du dessein qui correspond à l'un des efforts majeurs de notre temps pour la préservation et la restauration des valeurs fondamentales, au premier rang desquelles le salut des identités culturelles. Il y a une dimension éthique et une dimension spirituelle autant qu'une dimension socio-culturelle de la francophonie: celle-ci est évidemment la plus visible, mais elle n'a de sens qu'éclairée par celles-là.

La francophonie préfigure les ensembles de demain: elle annonce une nouvelle expression de relations internationales, si du moins les cultures doivent avoir un autre destin que celui des musées, si les communautés humaines qui en sont les héritières et les responsables entendent et savent faire échec à la montée apparemment irrépressible de l'uniformisation. Aussi, l'effort pour organiser, aménager l'espace francophone et pour conforter la situation de la langue française a-t-il une portée universelle et s'inscrit-il dans une option sur l'avenir ou dans une invention de l'avenir. Bien loin d'exprimer une nostalgie, la francophonie signe et incarne une prospective: elle est refus de l'anonymat et de la médiocrité qui en est l'inséparable compagne, elle est une contribution essentielle à l'humanisme de demain.

Une communauté de peuples

À la veille de la Deuxième conférence au Sommet des pays de langue française, il convient de rappeler, me semble-t-il, que le souci primordial doit être de réaliser plus qu'une alliance d'États, une véritable communauté de peuples. C'est là ce qui fera la singularité de l'ensemble francophone et lui conférera les chances de durer. Cela suppose que l'on sache rejoindre, intéresser, convaincre l'opinion publique de nos pays: elle doit se sentir directement concernée par ce grand dessein, elle doit s'en sentir partie prenante.

C'est ici que l'École se trouve en première ligne, avec les médias certes mais plus encore que ceux-ci, parce que plus profondément: ce sera l'honneur des enseignants, de tous les enseignants, instituteurs et professeurs, de reconnaître et d'assumer cette responsabilité éminente. L'effort de prise de conscience, le sentiment de participation à cette grande aventure humaine doivent se marquer dans trois directions principales: la connaissance des autres cultures de l'ensemble francophone, le sens exigeant de sa propre identité, le souci ardent de notre langue commune, le français, à la fois dans sa qualité et dans son rayonnement.

Je dis d'abord la connaissance des autres civilisations de l'ensemble francophone, et à cet égard ce sont les peuples francophones du Nord qui ont surtout le devoir d'agir, d'engager un vaste effort de « rattrapage ». Il existe en effet un singulier déséquilibre entre la connaissance qu'ont les peuples du Sud, notamment la partie scolarisée, de l'histoire, de l'évolution de la production culturelle et du mode de vie des pays du Nord et celle très sommaire (et encore est-ce un euphémisme) que nous avons en général de l'histoire et des cultures de l'Afrique, de l'Orient, aussi bien que de la Caraïbe et des Mascareignes. Cette méconnaissance et cette indifférence ne sauraient persister sans rendre parfaitement vaine et dérisoire la prétention à édifier une communauté internationale et sans entraîner pour les peuples du Nord un appauvrissement dramatique. Il y a urgence pour le monde occidental de s'ouvrir à l'héritage culturel et à la créativité contemporaine de l'ensemble des peuples du Sud: il importe que la francophonie donne l'exemple et soit d'abord un lieu de rencontre, de communion, de dialogue des civilisations. Par là seulement, elle sera plus qu'une organisation parmi d'autres, elle pourra prétendre à la vocation de communauté.

Il importe qu'à cette fin soient mises en œuvre d'urgence, dans les pays occidentaux, quelques mesures amples et durables. Ainsi, il pourrait être décidé que l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature au niveau secondaire, dans nos collèges et lycées, fasse une place importante aux pays du Sud, en général, aux pays francophones en particulier. Il doit en aller de même pour la philosophie, l'histoire de l'art ou encore l'initiation à l'économie. Parallèlement, il serait nécessaire qu'un pourcentage même modeste du budget des bibliothèques scolaires soit affecté d'office à l'acquisition d'ouvrages d'auteurs du Sud ou d'ouvrages consacrés aux pays du Sud. Au-delà, il importerait que les enseignants s'efforcent, en permanence, de susciter l'intérêt de leurs élèves pour l'ensemble francophone et pour chacun des pays, chacune des régions qui y sont représentés.

D'autres mesures peuvent être envisagées et je suis persuadé que l'on peut faire confiance à l'esprit d'invention et à la générosité lucide des enseignants pour multiplier les initiatives propres à développer chez les élèves l'intérêt pour l'autre, la connaissance de l'autre, à les rendre sensibles à ce que peut signifier pour eux d'ouverture et d'enrichissement ce commerce avec les autres civilisations, celles d'Afrique, d'Orient, du monde arabe, à travers les œuvres d'hier comme à travers les témoignages contemporains. Ils y feraient l'apprentissage de la forme la plus haute de fraternité, comme ils y pourraient trouver une raison supplémentaire d'attachement à la langue qui permet cette décou-

verte et débouche sur ce dialogue des civilisations. Qui ne voit quelles heureuses et stimulantes conséquences susciterait, au bout de quelques années, une pareille démarche accomplie à l'échelle de tous nos pays, amplifiée et enrichie chaque année, d'autant qu'au-delà de la population scolaire, les familles elles-mêmes seraient reprises et sensibilisées.

J'ai évoqué comme une deuxième condition à la prise en compte du dessein francophone par l'opinion publique, et d'abord par la jeunesse, un sens exigeant de sa propre identité. Cela veut dire, principalement, la connaissance et la conscience de l'histoire nationale, indispensable à l'affirmation, à l'équilibre et à l'épanouissement des jeunes. Dans beaucoup de nos pays, on a été conduit depuis une vingtaine d'années à négliger tragiquement l'apprentissage de l'histoire nationale, jusqu'à en abolir pratiquement l'enseignement, au niveau primaire, ou à le diluer dans une vague initiation au civisme ou dans de prétendues disciplines d'éveil. Le respect de l'enfant comme le respect de sa propre société commandent de restaurer un enseignement efficace et vivifiant de l'histoire, car en privant les jeunes de leur mémoire, de leur passé, on leur interdit les chemins de l'avenir. Des immémorants ne peuvent être que des imprévoyants, des générations inconscientes de leur héritage propre et dépourvues du sens de leurs raisons, du sentiment d'appartenance, ne peuvent qu'être indifférentes au message des autres civilisations, aux valeurs des autres sociétés. L'histoire doit retrouver, dans la formation des nouvelles générations, une place éminente, une place fondamentale, qui seule permet d'avoir le sens profond de sa culture et dès lors d'appeler le dialogue avec les autres cultures. C'est d'autant plus pressant, d'autant plus nécessaire que c'est la défense, que c'est la promotion du singulier qui va assurer le salut de l'universel. Contre la marée anonyme de l'uniformisation dans la médiocrité qui risque de nous submerger tous, il n'est d'autre recours, d'autre « digue » que la réaffirmation des personnes nationales, des patries singulières, le véritable internationalisme se bâtit avec elles, à partir d'elles et non pas contre elles.

C'est l'une des plus hautes tâches de l'enseignant aujourd'hui que de restituer à la jeunesse ou, le cas échéant, de conforter chez elle, la plénitude de son histoire, de lui rendre en quelque sorte sa carte d'identité pour lui permettre d'inventer un avenir accordé à son héritage. Ainsi que le disait éloquemment André Malraux, il ne s'agit pas de s'enfermer dans le passé mais d'inventer l'avenir qu'il exige de nous. Au reste, comment ne point consentir que l'avenir est de l'histoire en sursis? La véritable coopération internationale suppose le dialogue fécond de personnalités nationales, d'identités culturelles assumées avec ferveur et chaque jour enrichies. L'authentique universalisme est l'exact contraire de l'uniformité et de toutes les formes de banalisation.

Enfin, l'avenir de la langue commune doit être notre plus haut et notre plus cher souci, car c'est elle qui permet notre rassemblement, exprime notre solidarité, autorise notre dialogue, davantage, s'agissant des pays francophones d'origine ou de souche, elle fonde et elle illustre notre identité. Or, nous devons reconnaître lucidement que la langue française est menacée, à la fois quant à son usage dans les pays francophones et quant à son rayonnement sur le plan international. Et si elle apparaît, chaque jour, un peu plus vulnérable, ce n'est pas uniquement, ce n'est pas d'abord en raison de la diffusion apparemment irrépressible de l'anglo-américain mais en raison de l'immense indifférence de la majorité des francophones, voire même de l'abdication complice d'une part d'entre eux, qui invoquent la prétendue fatalité comme un alibi et donnent volontiers comme inexorable un courant qu'ils n'ont pas le courage d'endiguer. J'entends bien que le français n'est point aujourd'hui la seule langue menacée à la fois dans sa qualité, sa vitalité, son rayonnement mais j'avoue ne trouver dans cette constatation ni réconfort, ni invite à la démission.

Il serait paradoxal et incohérent de prétendre organiser et développer une communauté mondiale de langue française si, dans le même temps, nous laissions se dégrader cette langue dans chacun de nos pays, se multiplier les chevaux de Troie plus ou moins clandestins, s'affaiblir et s'étioler les instruments de défense et de promotion de la langue. Nous avons d'autant plus en la matière une ardente obligation de vigilance et d'intervention que le français n'est pas seul en cause et que son évolution aura valeur exemplaire. La défense de la langue, et par là même de la culture dont elle est le fondement et l'expression, apparaît désormais comme la première forme et la plus urgente de la défense nationale. Le combat majeur de demain sera celui de l'identité, tout comme le problème majeur de notre temps est celui du salut des cultures, sans quoi le développement même aboutirait à une tragique impasse et déboucherait sur une forme inédite d'asservissement en douceur. Nous sommes tous menacés de devenir des apatrides spirituels.

Si la langue française doit être plus encore que le bien commun, une sorte de patrie commune de tous ses locuteurs, le lieu de notre solidarité et des héritages partagés autant que celui de l'apprentissage collectif de l'avenir, alors il nous faut lui vouer le même attachement vigilant, et parfois angoissé, que commandent légitimement les patries charnelles. Il nous faut surtout inventer et exprimer par elle les réponses que nous pouvons proposer aux grandes interrogations de l'homme d'aujourd'hui.

Qui ne mesure dès lors le caractère déterminant de la mission de l'École, entendue au sens le plus large, et l'éminente responsabilité dont se trouve investi l'enseignant d'aujourd'hui, devenu plus que jamais éveilleur, animateur, orienteur. C'est vrai, singulièrement, en ce qui a trait à la connaissance de la langue, à sa maîtrise et à sa qualité comme au culte qu'il convient de lui vouer et à cet égard, tous les enseignants sont en permanence des professeurs de français. Ce l'est également pour ce qui concerne le sens des racines à inculquer à l'enfant, à conforter chez l'adolescent, le sens de l'identité et la fierté des origines à développer par un enseignement militant de l'histoire nationale. Ce l'est, enfin, par l'intérêt à susciter envers les autres pays de l'ensemble francophone, envers leurs civilisations, leur évolution, leur créativité culturelle. Il appartient aujourd'hui à l'immense armée des enseignants de tous nos pays d'inventer une pédagogie de la francophonie, adaptée, certes, à chaque classe d'âge, à chaque milieu, à chaque discipline mais avec une même constance, une égale ferveur, une pareille conviction. Alors, nous serons fondés à espérer dans l'authenticité et la durée de la communauté francophone, car elle sera portée par les nouvelles générations, elle sera enracinée dans les esprits et dans les coeurs.

Peut-être vous semblera-t-il utile dans cette perspective de vous donner des instruments de consultation et de concertation permanentes en vue d'une action collective à l'échelle internationale. Il vous appartiendra d'en décider. J'ai pour ma part le sentiment que la communauté des pays de langue française en serait affermie et enrichie.

Mesdames, Messieurs, au terme de ce propos, vous me permettrez de souhaiter ardemment que vos débats soient marqués par un certain sens de l'urgence et par la conviction qu'il ne saurait être de francophonie efficace, féconde, durable qui ne soit profondément l'affaire de nos peuples et d'abord de la jeunesse dans chacun de nos pays. Je sais que des enseignants, et notamment des enseignants syndiqués, voudront éveiller l'intérêt des jeunes, alerter leur vigilance, mobiliser leur générosité pour une grande entreprise de découverte et de solidarité.

Que l'éclat extérieur de manifestations comme les « Sommets », que le faste et les cérémonies qui les accompagnent légitimement, ne créent pas un sentiment de fausse sécurité, n'occultent pas les périls qui montent et qui ne sont pas minces. La vraie défense nationale, aujourd'hui, est de l'ordre de la langue et des valeurs culturelles, d'où le besoin d'une mobilisation générale et permanente où les enseignants seront en première ligne.

Faites du combat pour la défense et la promotion du français votre combat, car il rejoint aujourd'hui les plus hautes valeurs d'émancipation, de respect de l'autre et de solidarité. Face à la morosité, à la résignation, à la torpeur qui ont gagné trop de milieux, face au primat de l'individualisme et du confort matériel qui semble partout triompher, il appartient aux syndicats d'enseignants d'inculquer aux jeunes le sens de l'idéal et celui du militantisme, de faire de l'école un lieu d'apprentissage de la dignité et de la fraternité. Vous pouvez être par excellence, vous enseignants, la chance et l'avenir de la francophonie, le « sel de la terre francophone ». Il me plaît de citer cette phrase lucide et courageuse du ministre ivoirien des Affaires étrangères: « *La défense de la langue ne doit faire l'objet ni de compromis, ni de complexes... Dans la lutte permanente pour le respect des droits du français sur le plan international, tous ceux qui ne sont pas intransigeants deviennent complices* ». Cette affirmation vaut tout autant et peut-être davantage sur le plan national.

Assumons donc tous ensemble l'exigeant et exaltant devoir de l'intransigeance car il n'est point de concession à consentir dans la défense et dans la promotion des valeurs fondamentales et d'abord de la langue qui en est le principal véhicule et la plus haute illustration. Au rendez-vous de l'avenir et du courage, je sais que se trouveront toujours, pour notre commun bénéfice, les enseignants syndiqués.

Claude Ryan, ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec

C'est avec grand plaisir qu'au nom du gouvernement du Québec, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'occasion de cette Rencontre internationale que vous avez eu l'heureuse idée de tenir au Québec à l'occasion du IIe Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Le Québec, ainsi que vous le savez, n'est pas seulement une société où l'on parle le français. Par son histoire, par le caractère original de ses institutions, par l'essentiel de sa culture, par la langue et le mode de vie de l'immense majorité de sa population, il est une société française, un peuple français au sens fort du terme. Aussi n'a-t-il cessé de jouer et entend-il continuer à exercer un rôle de premier plan dans le développement de la coopération entre peuples francophones.

Même si une légende tenace voudrait que le Québec ne se soit éveillé que depuis quelques années aux réalités du monde extérieur, il s'enorgueillit au contraire d'une longue tradition de coopération internationale, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Il fut un temps où le Québec ne le cédait qu'à quelques rares pays européens pour le nombre de missionnaires qu'il envoyait à l'étranger. Bon nombre de ces missionnaires s'adonnaient tout particulièrement aux tâches d'éducation dans leur pays d'élection. Plusieurs d'entre eux ont joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied de systèmes d'enseignement modernes dans leur pays d'adoption.

Le climat politique, social et culturel a certes beaucoup changé depuis le deuxième conflit mondial. Le travail des missionnaires n'a pu éviter de s'en ressentir. Encore aujourd'hui, on compte néanmoins plusieurs centaines de Québécois oeuvrant à l'étranger dans le domaine de l'éducation et jouant un rôle généralement très apprécié dans divers pays en voie de développement. Parmi les missionnaires oeuvrant dans des pays autres que leur pays d'origine, les Québécois sont souvent considérés comme ayant particulièrement bien réussi à s'adapter au contexte nouveau qui a suivi la décolonisation. Il faut peut-être attribuer ce phénomène au fait que le Canada n'a pas de passé colonial à se faire pardonner et que notre propre histoire, en notre qualité de Québécois, nous a habitués à sympathiser tout naturellement avec les peuples qui cherchent à conquérir leur liberté.

Votre Rencontre regroupe des représentants d'organisations syndicales d'enseignants. Elle a été convoquée à l'initiative de la Centrale qui regroupe au Québec les enseignants des commissions scolaires pour catholiques, dont la très grande majorité sont francophones. Je ne voudrais pour aucune raison vous donner l'impression que le gouvernement actuel entend retirer quelque avantage politique de vos assises. Je suis cependant heureux de vous assurer que le gouvernement, dès qu'il fut saisi du projet de rencontre, l'accueillit avec sympathie et se montra disposé à en faciliter la réalisation.

La collaboration entre pays francophones connaît en effet de nos jours un essor sans précédent au niveau des pouvoirs publics. Et le gouvernement du Québec est heureux d'assumer à cet égard ses responsabilités. Mais la collaboration entre nos peuples respectifs ne saurait être authentique et vivante que si, en plus de l'effort des gouvernements, elle est soutenue, appuyée, prolongée et complétée par des initiatives émanant de tous les secteurs de l'activité et de tous les milieux de vie. Une collaboration qui ne réunirait périodiquement que des dirigeants politiques et des techniciens de l'administration publique ne manquerait pas d'être vite condamnée à la sécheresse et à la dépersonnalisation qui caractérisent hélas toutes les bureaucraties. Elle aurait en outre l'inconvénient de coûter très cher et de n'être réservée qu'à des élites d'initiés coupés le plus souvent de leur propre population. La collaboration qui favorise dans des conditions de liberté maximale des échanges directs et concrets entre étudiants, agriculteurs, travailleurs, enseignants, dirigeants d'entreprises, écrivains, artistes, scientifiques et membres de professions diverses dans nos pays respectifs, peut au contraire devenir une source puissante d'enrichissement pour chacun.

C'est dans cette perspective d'une collaboration vivante, directe et concrète entre nos peuples respectifs que s'inscrit votre Rencontre. Je la salue avec d'autant plus de plaisir qu'elle émane d'une initiative de la Centrale syndicale qui regroupe au Québec la très grande majorité des enseignants. La préoccupation internationale a été depuis quelques années, sous l'impulsion du président actuel de la CEQ, monsieur Yvon Charbonneau, une dimension de plus en plus importante de l'action de la CEQ. En orientant de cette manière son action, la CEQ se rattachait d'ailleurs à un courant qui a incité les organisations syndicales du Québec à se montrer de plus en plus actives au plan international depuis la fin du deuxième conflit mondial. Partout où les organisations syndicales ont pu oeuvrer dans des conditions de liberté normale, elles ont vite découvert que la lutte pour la justice et l'égalité dans leur pays respectif revêt inévitablement une dimension internationale. Elles ont aussi découvert que la lutte pour la justice tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale est indissolublement liée à la lutte pour la paix. Aussi n'est-il pas étonnant de constater le rôle très important qu'ont joué les organisations de travailleurs dans l'action internationale pour la paix depuis la fin du deuxième conflit mondial. Elles ont été à l'avant-garde des luttes pour le respect des droits humains et le progrès

de l'éducation et de la culture. Elles ont aussi été un obstacle important sur la route de ceux qui poursuivent des visées d'impérialisme.

En ma qualité de ministre de l'Éducation du Québec, je me réjouis de la collaboration entre enseignants syndiqués des pays francophones dont votre réunion est une manifestation prometteuse. A condition d'éviter l'écueil toujours présent de la paperasse, de la « réunionite » et de la bureaucratie, une coopération plus active entre enseignants de nos pays respectifs pourra contribuer de bien des façons au renforcement de la personnalité de nos peuples respectifs et, par voie d'implication, au renforcement de la francophonie, laquelle m'apparaît comme une voie privilégiée dans la recherche d'une plus grande diversité des influences au plan international.

La langue et la culture françaises, à l'exemple de toutes les langues et de toutes les cultures humaines, n'ont pas toujours véhiculé que des valeurs de justice et de liberté à travers les siècles. Elles ont aussi hélas été à diverses époques synonymes d'oppression ou d'exclusivisme. De manière générale, cependant, nous sommes fiers de parler le français et de communier à la culture française. Nous sommes fiers de notre appartenance à la francophonie parce que celle-ci trouve son fondement et son lien d'unité dans une langue commune dont la beauté, la clarté, la concision et la souplesse ont atteint des sommets inégalés et dont l'influence sur le destin des peuples a été beaucoup plus souvent qu'autrement synonyme de liberté, de justice et de paix.

Il vous appartiendra de définir au cours des prochains jours les voies qu'empruntera au cours des années à venir la coopération entre vos organisations. Vous me permettrez néanmoins de mentionner quelques pistes d'orientation qui me paraissent dignes de votre réflexion.

Tout d'abord, il me paraît normal que vous cherchiez en premier lieu à mieux vous connaître et à mieux vous entraider en vue d'une présence plus forte de vos organisations dans vos pays respectifs. L'efficacité de votre action internationale reposera inévitablement sur la force réelle de vos organisations dans chacun de vos pays. Aussi je souhaite que vous soyez conduits à vous connaître davantage et à connaître davantage les lignes de force du mouvement syndical enseignant dans chaque pays. Nous, du Québec, avons à cet égard beaucoup de choses à vous communiquer. Que ce soit en matière de législation du travail, de négociation de conventions collectives dans le secteur public ou dans le secteur privé, de collaboration avec le mouvement syndical dans le champ de l'éducation des adultes, nous avons des expériences nombreuses et intéressantes à vous communiquer. Nous sommes également très intéressés à mieux connaître vos propres expériences afin de pouvoir en tirer parti pour nous-mêmes.

Vous avez également un intérêt vital, me semble-t-il, à vous concerter et à vous entraider afin de faire en sorte que le système d'enseignement dans vos pays respectifs soit plus juste, plus démocratique, plus axé sur les besoins réels de la société et sur la recherche des valeurs de qualité et d'excellence qui s'impose de plus en plus, de nos jours, à l'attention des responsables de nos systèmes d'enseignement.

Le premier objectif d'une organisation syndicale est le service et la promotion des droits et des intérêts de ses membres. Mais la poursuite de ce seul objectif peut vite conduire à la création d'organisations puissantes dont la vision et les moyens d'action seront plus centrés sur la poursuite des intérêts de leurs membres que sur le progrès de la société tout entière. Aussi un deuxième volet de la vocation du mouvement syndical doit-il être sans cesse rappelé avec vigueur : c'est celui de la responsabilité du syndicalisme envers la promotion des valeurs de justice et de liberté dans leur sens le plus large. La jonction de ces deux dimensions - le service de leurs membres et la recherche de la justice à l'échelle de la société tout entière - a été le secret du dynamisme des organisations syndicales à l'époque contemporaine. Là où la défense des intérêts de leurs membres a pris le dessus sur la recherche plus large de la justice, on a été témoin d'un déclin fatal de la force syndicale et aussi d'actions abusives de celle-ci à l'encontre du bien général.

Les gouvernements sont fortement tentés de nos jours de mettre un frein à leur engagement dans le domaine de l'éducation, d'aligner davantage les orientations du système d'enseignement sur les besoins de l'économie, de mettre l'accent sur les volets immédiatement utiles de l'éducation au détriment des valeurs plus gratuites qu'elle doit également servir, de remettre en cause les politiques d'accessibilité généreuses qui ont marqué les dernières décennies, de restreindre enfin les budgets publics consacrés à l'éducation. La responsabilité du mouvement syndical me paraît considérable dans ce contexte périlleux. La présence à l'échelle de toute la francophonie d'une force syndicale résolue à défendre les valeurs de démocratie et de qualité dans le domaine de l'éducation m'apparaît comme un objectif éminemment souhaitable.

Vu l'intérêt que vous portez professionnellement aux questions d'éducation, les gouvernements doivent aussi s'attendre à ce que vous exerciez une action de vigilance, mais aussi de présence et de soutien, en tout ce qui touche les programmes d'échanges entre nos pays respectifs dans le

domaine de l'éducation. Déjà, des programmes nombreux existent, le plus souvent au niveau bilatéral. Mais trop souvent ces programmes prennent naissance et se développent dans un climat de marginalité plus ou moins élevé. Ils deviennent vite l'affaire de quelques rares spécialistes. Souhaitons qu'avec l'aide d'organisations comme les vôtres, ces programmes soient davantage enracinés dans les préoccupations quotidiennes de nos populations. Je souhaiterais que ces programmes fassent davantage partie de notre horizon culturel quotidien. Mais pour y arriver, il faudra que les milieux concernés, et en particulier les organisations syndicales d'enseignants, en suivent le développement avec une attention plus immédiate et plus soutenue.

Dans le Document de réflexion qu'elle a préparé en vue de votre Rencontre, la CEQ émet le voeu que l'éducation devienne un champ privilégié de la coopération multilatérale entre peuples ayant en commun l'usage du français. Je souscris volontiers à cet exercice, à condition qu'il ne conduise pas à des dédoublements coûteux de structure.

Comment ne pas souligner enfin la contribution très importante que doivent fournir vos organisations dans la poursuite d'objectifs de justice et de démocratie plus larges, et en particulier dans l'action pour la paix entre les peuples? La paix, nous rappelle un vieil adage chrétien, est oeuvre de justice. Mais on doit aussi souligner que la paix, pour devenir oeuvre de justice, passe nécessairement par l'éducation sans cesse renouvelée du coeur humain. On aura beau lutter contre l'injustice dans ses formes les plus voyantes et les plus honteuses, on aura beau se servir de l'appareil de la loi pour interdire l'injustice, on ne pourra jamais empêcher celle-ci de renaître sans cesse dans le coeur de l'homme tantôt sous la forme de préjugés insidieux et explosifs, tantôt sous la forme de l'exploitation de ses semblables, tantôt sous la forme de l'oubli pur et simple des droits des autres. Pour que la paix progresse, il faut qu'elle soit l'objet d'un effort continu d'éducation à tous les niveaux, et surtout à l'intérieur de vos organisations et du système d'enseignement lui-même.

Il me plaît de signaler à cet égard que le gouvernement du Québec, de concert avec la Centrale de l'enseignement du Québec, a favorisé la tenue dans les écoles du Québec l'an dernier d'une Journée de la Paix à l'occasion de l'anniversaire de la création de l'ONU et de l'adoption de la Charte des droits humains. Cette Journée a connu un succès remarquable dans un grand nombre d'écoles. Nous envisageons volontiers de la reprendre cette année. Ce n'est là qu'un exemple de ce qui peut être fait. Il nous plairait, à nous du Québec, de collaborer à la tenue d'une journée semblable qui aurait lieu en même temps dans chacun de nos pays.

Je souhaite en terminant que vos travaux débouchent sur des conclusions simples, concrètes, pratiques et autant que possible modestes dans leurs implications financières. Une trop grande partie des ressources et des énergies que les pays consacrent à la collaboration internationale sont hélas employées à des fins bureaucratiques et à l'alimentation d'appareils administratifs coûteux plutôt qu'à la solution immédiate des problèmes graves et urgents qui se posent aux populations de nos pays. La francophonie étant vouée de toute manière à un rôle relativement modeste par rapport à celui des ensembles qui regroupent des puissances plus considérables et plus riches, j'ose penser qu'elle a pour mission de compenser au chapitre de la qualité et de l'attachement aux choses essentielles ce qu'elle ne saurait atteindre au niveau de la taille extérieure et de l'ampleur des moyens matériels.

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT, 1er SEPTEMBRE 1987

Quatrième partie

Messages des délégations

Bénin
Célestin BOCO, SYNEMB

La République populaire du Bénin (anciennement le Dahomey) a été colonisée par la France de 1892 à 1960. Jusqu'à ce jour donc, le français demeure la langue officielle, langue de travail pour le peuple béninois et l'usage du français est à la base des activités de la population béninoise et de ses échanges avec l'extérieur.

Sur le plan régional, en dehors du géant de l'Afrique qu'est le Nigéria anglophone (plus de 100 millions d'âmes), la République populaire du Bénin (RPB) est entourée du Togo, du Burkina Faso et du Niger qui sont tous des pays ayant encore le français comme langue officielle. Avec ces trois pays, le Bénin fait partie d'un ensemble sous-régional, le Conseil de l'Entente qui comprend également la Côte-d'Ivoire.

Toutefois, il est à remarquer que malgré son passé colonial et sa situation dans une sous-région quasiment francophone, la population béninoise ne fait usage du français que dans ses relations de travail et rarement dans les relations privées. En effet, le taux de scolarisation est resté assez bas jusqu'à ces dernières années et les Béninois préfèrent communiquer entre eux par leurs langues nationales.

De plus, il conviendrait de signaler l'influence non moins importante de la langue anglaise qu'une bonne partie de la population béninoise s'essaye ou s'évertue à employer dans les échanges commerciaux avec le Nigéria. Cette influence est très sensible dans les provinces (départements de l'Ouémé, du Zou et du Borgou) qui sont les provinces béninoises limitrophes du Grand Nigéria.

GÉNÉRALITÉS SUR LE SYNEMB

Le Syndicat national des enseignements maternel et de base du Bénin (SYNEMB), créé en janvier 1979 est l'unique syndicat national de base défendant les intérêts matériels professionnels et moraux des enseignants et autres cadres des enseignements maternel et de base en République populaire du Bénin. Ce syndicat, issu de la fusion de quatre autres préalablement existant dans ce secteur d'activité, est membre de la Fédération des syndicats nationaux de l'enseignement, des sciences et de la culture du Bénin (FESNESCUB) affiliée elle-même à l'Union nationale des syndicats de travailleurs du Bénin (UNSTB), notre centrale syndicale unique.

En dehors de ses objectifs politiques, le SYNEMB vise à :

- apporter une participation active et responsable à l'édification de l'école nouvelle, pour en faire réellement un centre promoteur du développement économique, culturel et social ;
- œuvrer au perfectionnement permanent de l'enseignement en République populaire du Bénin, pour le relèvement du niveau pédagogique, intellectuel, politique et idéologique ainsi qu'à l'épanouissement et à l'émancipation véritable de tous ses membres ;
- défendre et améliorer conséquemment la situation matérielle, professionnelle et morale de ses membres ;
- aider à l'épanouissement de toutes les organisations syndicales tant nationales qu'internationales qui travaillent au rayonnement des œuvres laïques, péri, para et post-scolaires, dans le cadre des relations extérieures de l'UNSTB et de la FESNESCUB.

Compte tenu de ces tâches que s'est assignées le SYNEMB, l'intérêt qu'il entrevoit dans le développement des relations avec les diverses communautés et associations syndicales francophones n'est donc plus à démontrer puisque c'est aux militants du SYNEMB que revient la lourde charge d'assurer l'éducation de base des populations béninoises. Ainsi, tout apport positif de quelque horizon qu'il vienne pour renforcer l'action de notre organisation est toujours le bienvenu. C'est pourquoi nous apprécions hautement l'honneur qui nous a été fait par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) d'inviter notre organisation syndicale à ce rendez-vous du donner et du recevoir. Nous sommes convaincus que la francophonie sortira grandie de cette importante rencontre qui se tient à la veille de la deuxième Conférence au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

LES PROPOSITIONS DU SYNEMB

Pour traduire dans les faits l'heureuse initiative prise par les organisateurs de la présente Rencontre, le Syndicat des enseignements maternel et de base du Bénin (SYNEMB) se propose de soumettre à l'attention des participants les quelques suggestions ci-après :

- la présente rencontre devra être le premier maillon d'une longue chaîne de solidarité qui aboutira, nous en sommes sûrs, à l'établissement et au renforcement de solides liens de coopération bilatérale et multilatérale. Pour ce faire, notre action devra s'exercer dans le domaine de l'éducation qui demeure la base de tout processus de formation (initiale ou continuée) et du développement en général.

Ainsi donc, nous souhaiterions:

A-Pour nos États

L'établissement ou le renforcement des relations bilatérales et/ou multilatérales dans tous les domaines afin de favoriser les échanges divers pour la formation d'un homme complet et universaliste, dégagé de tout complexe.

Les domaines suivants pourraient être pris en compte:

1- **Domaine culturel:** (pour la sauvegarde de nos patrimoines respectifs). Il est pénible de constater que les peuples en général et les peuples du Tiers monde en particulier assistent impuissants à l'effritement de leurs valeurs culturelles. Malgré les efforts répétés de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux, les patrimoines culturels de bon nombre de pays sont en voie d'extinction soit par une assimilation erronée des valeurs culturelles imposées, soit par une insuffisance des moyens à mettre en oeuvre pour assurer la sauvegarde de leurs patrimoines.

2- **Domaine scientifique:** de nombreux accords bilatéraux ou multilatéraux qui lient déjà beaucoup de pays francophones sont matérialisés par la mise à la disposition des pays du Sud par ceux du Nord, de nombreuses bourses d'études, d'assistants techniques et de diverses missions ponctuelles. Il serait souhaitable:
   - que cette action se poursuive et s'intensifie en embrassant des disciplines plus récentes telles que l'informatique;
   - qu'après leur formation, les étudiants originaires des pays en voie de développement puissent retourner chez eux et utiliser sur place les connaissances acquises.

3- **Domaine sportif:** le brassage entre les sportifs des pays développés et ceux des pays du Sud, la mise à la disposition de ces derniers d'entraîneurs qualifiés contribueraient à l'élévation du niveau de la pratique sportive.

B- Pour les organisations:

Qu'il y ait:

1- de fructueux échanges d'expériences dans le domaine syndical et au plan pédagogique. La multiplication des rencontres du genre de celle qui nous réunit en ce moment offrirait des occasions d'élever à un niveau appréciable nos expériences syndicales et pédagogiques.

2- des échanges d'enseignants dans le cadre de voyages d'études de quelques semaines. Ces voyages permettront aux enseignants de se rendre compte des spécificités propres à chaque pays et des recherches entreprises dans le domaine de l'enseignement dans ces pays.

3- octroi de bourses de stages pour des enseignants, organisation de séminaires de courte durée, recyclage périodique du personnel enseignant.

En cette période de crise économique généralisée, la tendance semble être à la diminution ou à la suppression de nombreuses bourses de formation. Malheureusement dans le même temps tout le monde ou presque se plaint de la baisse du niveau scolaire. Face à cette situation que faire? Sinon que de rechercher des solutions adéquates à travers l'organisation de colloques, de séminaires de formation de courte durée, de recyclage périodique du personnel enseignant.

Une assistance en personnels qualifiés et en matériels didactiques contribuerait aussi au redressement du niveau scolaire.

Toutes ces actions ci-dessus citées ne pourraient se réaliser sans une communion d'idées. Aussi proposons-nous les approches de solutions suivantes.

Au niveau des États, il serait utile:

1- de renforcer et de redynamiser la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) qui, comme nous le savons, regroupe la plupart des pays francophones;

2- d'institutionnaliser les jeux de la francophonie en vue d'offrir à la jeunesse de nos États un cadre propice à un brassage. La communion d'idées entre nos jeunesses contribuera à coup sûr au renforcement de l'action entreprise par les instances dirigeantes;

3- d'établir ou de renforcer les liens de coopération en matière de communication, que ce soit à travers les mass-médias ou par des productions pédagogiques.

Au niveau des organisations

1- La création d'une Confédération Internationale des Syndicats de l'enseignement des pays d'expression française permettrait à nos différentes organisations syndicales de disposer d'un forum d'échanges divers.

2. Il pourrait être créé un bulletin de liaison comportant des informations syndicales, pédagogiques et générales à l'intention des personnels de tous les ordres d'enseignement. Nul n'ignore en effet le rôle prépondérant que joue l'information, outil privilégié de sensibilisation, de mobilisation et de formation permettant l'intégration de l'individu dans toute organisation.

Cette première rencontre syndicale qui nous réunit en ce moment au nom de la francophonie constitue un pari que nous devons gagner coûte que coûte. Il s'agira à long terme de construire un monde francophone d'où seront bannis l'impérialisme, le racisme et toute forme d'hégémonisme qui développent l'inégalité entre les hommes.

Nous devons donc tous aspirer à un monde de paix, de justice et de compréhension mutuelle où l'homme sera au service de l'homme. Tout ceci est possible au nom de la francophonie. Nous n'en voulons pour preuve que les quelques organismes internationaux tels que la CONFEJES et la CONFEMEN qui ne regroupent que des pays francophones.

Burundi
Aloys MICOMIBI, FTE/UTB

Le Burundi est un pays situé au coeur de l'Afrique, plus exactement dans la partie centre-est du continent africain.

Sa population de plus de quatre millions et demi d'habitants se répartit sur 27 834 km^2, ce qui porte la densité de la population à plus de cent soixante personnes au km^2.

Géographiquement, il est limité au nord par le Rwanda, à l'est par la Tanzanie qui s'étend jusqu'au sud du Burundi. À l'ouest se trouve le Zaire. Le Lac Tanganyika sépare le Burundi du Zaire et se prolonge jusqu'au sud du pays où une partie de ses eaux appartient à la Tanzanie et à la Zambie.

Du point de vue politique, le Burundi est une République qui prône une révolution nationale et démocratique selon la ligne tracée par le Parti UPRONA (l'Union pour le Progrès National) et son Président le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA.

Quant à son économie, le Burundi est un pays qui n'a pas accès à la mer, donc enclavé. Ses ressources minières sont fort limitées. C'est un pays qui atteint l'autosuffisance alimentaire et plus de 90 % de la population vit de l'agriculture. Les produits d'exportation sont essentiellement le café, le thé, la peau et le quinquina.

En matière de syndicalisme, le Burundi connaît une seule centrale syndicale, l'Union des Travailleurs du Burundi, l'U.T.B. Cette centrale syndicale est formée de dix-huit fédérations dont la Fédération des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi F.T.E./U.T.B.

1. L'INTÉRÊT DE LA FTE/UTB POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE NOS COMMUNAUTÉS ET NOS ASSOCIATIONS SYNDICALES

L'Union des Travailleurs du Burundi se propose de travailler d'arrache-pied pour l'éducation et la mobilisation des travailleurs. C'est pourquoi chaque fédération professionnelle reçoit de la Centrale syndicale la mission de nouer et d'entretenir des relations de coopération et d'entraide avec les organisations amies.

Nos communautés et nos associations des travailleurs de l'enseignement connaissent à peu près les mêmes problèmes au niveau professionnel. L'intérêt de la FTE/UTB de renforcer les relations entre les communautés et les associations syndicales trouve son expression dans le fait que le moyen de communication est ici commun, à savoir le **français.**

En tant que syndicat des travailleurs de l'enseignement d'un pays enclavé, nous pensons que l'ouverture, l'échange avec les organisations amies peut permettre un épanouissement et une coopération franche avec elles.

Nous sommes persuadés que les échanges dans les domaines politique, économique, culturel et scientifique sont autant nécessaires à telle organisation qu'à telle autre. C'est pourquoi, à travers une langue commune ces échanges sont facilités.

Le Burundi étant un pays aux ressources économiques limitées, il compte sur la qualité des ressources humaines. La Conférence des Ministres de la francophonie tenue à Bujumbura pour préparer le sommet des chefs d'État qui aura lieu à Québec y avait insisté.

2. LES BESOINS IDENTIFIÉS

En matière d'éducation, notre souci est d'atteindre l'éducation-formation pour répondre aux réalités nationales et ceci à tous les niveaux de l'éducation. C'est-à-dire au primaire, au secondaire, à l'enseignement supérieur et à l'université.

S'agissant de la formation, les besoins de la Fédération des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi FTE/UTB peuvent être appréhendés sous deux volets.

a) La formation syndicale

Cette formation est envisagée pour doter les travailleurs de l'enseignement d'une formation syndicale solide afin qu'ils comprennent leurs droits et devoirs et pour qu'ils s'acquittent convenablement de leur mission d'éducateurs et de formateurs.

b) La formation professionnelle

Afin de permettre aux travailleurs de l'enseignement une formation continue au niveau professionnel, des stages de formation dans les domaines de leur service sont envisagés. Ces stages peuvent avoir lieu au pays ou à l'étranger.

Quant à la coopération, nous estimons que toute aide permettant à la FTEA/TB de se réaliser sera la bienvenue. Ainsi, pour atteindre les travailleurs de l'enseignement et communiquer facilement avec eux, quelques moyens de transport sont indispensables.

L'équipement du secrétariat qui a été amorcé par une organisation amie pourrait se renforcer surtout en comptant sur un matériel moderne et approprié dans le traitement des dossiers tel qu'un ordinateur.

En effet, le Fonds de solidarité des travailleurs de l'enseignement (FSTE)* une coopérative d'épargne et de crédit, compte 8 000 adhérents. Des articles de sport, du matériel pédagogique, pourraient également être envoyés à la Fédération des Travailleurs de l'Enseignement.

Par ailleurs, un échange dans les domaines scientifique et culturel serait à envisager pour nos organisations.

3. LES OBJECTIFS À ENVISAGER

Comme objectifs à envisager, la FTEA/TB s'engage à dispenser une formation adéquate et à diffuser l'information nécessaire à ses membres. Elle se propose également d'intensifier les relations d'amitié et d'entraide avec les organisations des travailleurs d'autres pays de façon générale et des pays d'expression française en particulier.

4. LES DÉFIS ET PERSPECTIVES

En conformité avec la politique de l'éducation nationale, les enseignants du Burundi sont prêts pour la scolarisation de tous les enfants en âge scolaire (le défi, c'est à la rentrée scolaire de septembre 1987).

Ils sont également décidés à vaincre l'analphabétisme. La FTEA/TB devra former ses membres pour qu'ils soient des partenaires valables d'autres cadres du pays. En rapport avec l'autosuffisance économique de notre organisation, des activités à but lucratif pourront être envisagées.

La FTEA/TB soutiendra toujours et sans réserve les syndicats d'enseignants dans les pays qui luttent encore pour recouvrer leur indépendance et notamment les pays de l'Afrique australe.

Canada
Marie-Andrée BERTRAND, ACPU

L'Association canadienne des professeurs d'universités (ACPU) est, comme son nom l'indique, le lieu principal de regroupement des professeurs d'universités au Canada. C'est en fait une confédération d'associations et de syndicats locaux, mais aussi de fédérations provinciales.

L'ACPU est née au début des années cinquante (1951) du besoin qu'éprouvaient les professeurs de l'époque de défendre leurs intérêts professionnels, leurs salaires et leurs normes de travail. Mais elle a été amenée très rapidement à prendre aussi la défense de la liberté universitaire car certains membres de l'Association étaient menacés de renvoi parce qu'ils avaient exprimé des vues contraires à celles des gouvernants fédéraux sur les orientations politiques de l'État canadien.

Au fil des ans, l'ACPU s'est donné des statuts et a consolidé ses objectifs qui sont:

- la défense des intérêts professionnels des professeurs chercheurs employés dans les universités canadiennes et des bibliothécaires qui travaillent dans les universités anglophones;
- la promotion de normes de travail conformes aux objectifs de la profession, y compris la liberté d'expression considérée comme essentielle au développement des connaissances scientifiques;
- l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement universitaire et de la recherche, par la défense et la promotion, auprès des autorités gouvernementales, universitaires et du public en général, des conditions optimales de fonctionnement de l'institution universitaire et des conditions de travail des professeurs.

Ce dernier objectif, l'ACPU le poursuit entre autres par ses activités de mobilisation [des corps professoraux, des étudiants, du public] et par ses exercices de « lobby », c'est-à-dire ses démarches actives auprès des pouvoirs publics et des administrateurs universitaires, visant une meilleure qualité de l'enseignement universitaire et une plus grande accessibilité de l'université.

L'Association compte environ 27 000 membres et ceux-ci représentent la très grande majorité des professeurs d'universités au Canada. Environ 20 % d'entre eux sont francophones ou plutôt enseignent et font de la recherche dans des établissements universitaires « partiellement ou entièrement de langue française ». Près de la moitié des professeurs d'universités au Canada sont syndiqués. La proportion est plus considérable chez les francophones.

Comme le remarque Marcel FOURNIER (l'APUQ) dans son intervention à ce Colloque, le syndicalisme des professeurs d'universités en Amérique du Nord n'est pas très militant. Plusieurs raisons expliquent cet état de choses. On se souviendra, entre autres, que l'institution universitaire, l'une des plus anciennes du monde occidental, a de longues traditions d'autonomie, d'indépendance (ou en tout cas une volonté d'indépendance à l'endroit de l'Église et de l'État) et de libre expression. Les professeurs d'universités ont souvent manifesté, depuis huit siècles, leur solidarité avec leurs étudiants [témoins, les grèves de professeurs et d'étudiants réunis au 12e siècle et plus récemment...] et les universitaires se mobilisent pour les grandes causes qui sont liées aux libertés démocratiques, au droit à la dissidence. Ils sont capables de combats pour que soient rétablies ou maintenues les conditions sociales qui favorisent le développement intellectuel des personnes et des peuples.

Mais la nature particulière du travail du professeur chercheur l'induit plutôt à la réflexion critique qu'au militantisme et l'incite à développer des habitudes de travail individuel.

Cependant, le thème du Colloque qui nous réunit: L'ÉDUCATION AU COEUR DE NOTRE SOLIDARITÉ ferait l'unanimité chez les professeurs d'universités au Canada. Qu'ils soient syndiqués ou non, francophones ou anglophones, tous les universitaires canadiens sont convaincus que l'éducation est la condition principale du développement personnel et social et que c'est l'éducation qui fonde le mieux les solidarités, au-delà des différences ET DANS LE RESPECT DES SINGULARITÉS.

Aussi l'ACPU se réjouit-elle de l'initiative prise par la CEQ de réunir les syndicats d'enseignants oeuvrant en pays ayant en commun l'usage du français et de la proposition qui semble vouloir émerger de ce colloque: que les syndicats d'enseignants se constituent en interlocuteurs NÉCESSAIRES dans le jeu de la coopération internationale en matière d'éducation. L'ACPU croit qu'il faut exiger cette concertation, de façon à ce que le moment venu d'engager les projets de coopération ou mieux encore de dessiner les programmes et les projets en éducation, les enseignants aient une voix décisive et décisionnelle.

L'ACPU sera donc tout à fait en faveur de la résolution qui visera à saisir les gouvernements et les administrateurs scolaires et universitaires de cette volonté de concertation et de participation des enseignants et de leurs syndicats aux projets éducatifs à tous les niveaux et aux projets de coopération.

Dans l'effort de concertation des enseignants, il semble particulièrement important d'inclure, comme vous l'avez fait et peut-être davantage encore dans l'avenir, les professeurs d'universités, et cela pour deux raisons:

1. Dans plusieurs des pays qui ont des délégués à ce colloque, c'est à l'université que se forment les professeurs des autres niveaux. Les objectifs de l'éducation en général et les instruments de l'enseignement sont discutés et développés à l'université. Aussi devient-il difficile de concevoir que l'orientation générale de l'enseignement ou sa réorientation puisse se faire sans concertation avec les professeurs d'universités.

2. L'accessibilité accrue à l'enseignement supérieur est l'un des objectifs de l'ACPU et de nombreuses associations de professeurs d'universités. Or, plusieurs délégués à ce colloque ont fait état des lacunes en ressources humaines, matérielles et sociales qui rendent précaire ou impossible l'accès à l'enseignement supérieur dans leur pays, puisque l'enseignement secondaire même n'est pas entièrement accessible à la majorité des populations. Nous sommes assurés que nos collègues de l'ACPU seront prêts à travailler avec vous à rendre plus accessible l'enseignement à tous les niveaux, spécialement mais non uniquement, au niveau universitaire.

Canada
Sheena HANLEY, FCE

Permettez-moi d'abord de remercier mon collègue, Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec, de son aimable invitation à participer à cette première Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français. Je me joins à lui, à titre de présidente de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au Canada, au moment où, dans quelques heures à peine, s'ouvrira la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Il convient de rappeler que c'est ici même, à Québec, que la vie française s'est implantée en Amérique du Nord. C'est d'ici qu'elle s'est d'abord répandue vers l'Est, en Acadie, dans le territoire qu'occupent maintenant trois de nos provinces maritimes, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ensuite vers l'Ouest que sont partis les explorateurs et les coureurs des bois, la plupart parlant la langue de Molière, vers ce qui est aujourd'hui la province voisine de l'Ontario, puis vers la Vallée de la Rivière-Rouge au Manitoba, à travers les vastes plaines de la Saskatchewan et de l'Alberta, puis au-delà des Rocheuses pour enfin atteindre la Côte du Pacifique, région qui est devenue aujourd'hui la province de la Colombie-Britannique. La devise officielle du Canada « A mari usque ad mare » nous rappelle en effet que c'est bien d'un océan à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique, que s'est implanté dès les XVIIe et XVIIIe siècles un vaste réseau de petites agglomérations, francophones d'abord, auxquelles s'est ensuite ajoutée une population anglophone venant surtout d'Europe, tant de l'Ouest que de l'Est, pour former le pays que nous appelons le Canada. Enfin, il convient aussi de rappeler que c'est d'ici que sont parties plusieurs expéditions vers le Mississipi et la Louisiane, menées par des explorateurs parlant français.

Près de quatre cents ans nous séparent de l'arrivée des premiers colons venus s'établir sur les rives du Saint-Laurent qui coule à deux pas d'ici. Je tiens à vous rappeler que l'on parle français au Canada et que l'on retrouve dans toutes les régions de ce vaste pays des citoyens qui s'intéressent à l'essor de la langue et de la culture françaises, et qui se sont dotés des moyens de les garder bien vivantes. Parmi ceux-ci, en tout premier lieu, s'est installé un réseau d'écoles de langue française avec un personnel enseignant compétent, qui compte parmi les premiers artisans de la défense des droits à l'éducation et à la culture françaises, même dans les régions où les francophones sont peu nombreux. Je suis heureuse aujourd'hui de rendre hommage devant vous à la fierté, à la ténacité et au courage de ces collègues de la profession enseignante qui ont assuré, au cours des âges, la survie de la langue française au Canada.

Aussi, la Fédération dont j'ai l'honneur d'être la présidente, reflète-t-elle le caractère bilingue de notre pays. Le premier article de l'énoncé de principe de la FCE sur le bilinguisme et le biculturalisme proclame que ce caractère bilingue est une réalité sociale, historique et constitutionnelle de toute importance pour la Confédération canadienne. Nos principes directeurs reconnaissent que la survie et l'épanouissement des collectivités tant francophones qu'anglophones au Canada, ainsi que leur protection contre l'assimilation, constituent un droit que doivent sauvegarder et respecter toutes les autorités canadiennes. De plus, reconnaissant que l'école constitue un instrument privilégié pour le maintien d'une collectivité linguistique vivante, notre Fédération prône la reconnaissance du droit d'accès à des écoles et à des administrations scolaires où la langue d'enseignement et de communication est celle de la collectivité, qu'elle soit anglophone ou francophone. Ces mêmes collectivités doivent aussi disposer des moyens d'assurer l'intégrité linguistique et culturelle de ces écoles.

Chers délégués, dans la lettre de convocation que nous envoyait le président de la CEQ, on proposait un objectif bien précis pour nos délibérations: poser les fondements de relations de coopération multilatérale entre nos diverses organisations.

Pour ce qui est de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, il y a déjà longtemps que ces fondements ont été posés. Cette année, la Fédération a célébré avec beaucoup de fierté le 25e anniversaire de ses programmes internationaux, du Service outre-mer entre autres. Cette rencontre me donne l'occasion de vous associer à cette fête. Je tiens à saluer tous les délégués des pays francophones qui ont été, pendant ces vingt-cinq ans, des collaborateurs très précieux dans l'élaboration de nos programmes. Je profite aussi de l'occasion, en présence de son secrétaire général adjoint, pour souligner la collaboration si souvent offerte par la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante.

Depuis 1962, année où partaient deux enseignants canadiens pour participer à ce qui s'appelait alors le « Projet Afrique », des milliers d'enseignantes et d'enseignants de tous les coins du pays ont été touchés par ces projets menés dans plusieurs douzaines de pays du monde, dont une dizaine d'expression française. Les efforts déployés ont été doublement fructueux: signalons d'abord l'aide fournie aux pays en développement et, d'autre part, la sensibilisation d'enseignants canadiens à la culture et au milieu de vie de collègues dans les pays visités.

Tout ce travail ne s'est évidemment pas fait tout seul. Il a nécessité une étroite collaboration de la part des treize organisations membres de la FCE. Pour ce qui est des projets en pays d'expression française, je dois souligner d'une façon particulière l'appui constant de nos organisations francophones, ainsi que celles qui comptent des collègues de langue française. Cela m'amène à vous présenter les représentants des associations, regroupés autour de cette table, qui forment la délégation canadienne.

D'abord, de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de vous présenter le président, monsieur Reno Thériault, le vice-président, monsieur André Ouellet et le secrétaire général, monsieur Ronald LeBreton. Je suis également heureuse de pouvoir vous présenter le président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, monsieur Jacques Hallé, ainsi que le secrétaire général, monsieur Jacques Schryburt. Je vous présente aussi les représentants des Éducatrices et des Éducateurs francophones du Manitoba: madame Ghyslaine Lavergne, présidente; monsieur Denis Fontaine, président sortant; monsieur Simon Laplante, vice-président et monsieur Gérald Dureault, membre du personnel cadre, de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario; monsieur Georges Ménard, représentant du Comité de la langue française et monsieur Roger Leblanc, secrétaire adjoint des services de perfectionnement professionnel, Comité de la langue française.

Cela me fait plaisir de vous présenter aussi la présidente de la Commission de la langue française de la FCE, madame Gracia Brinkman. Enfin, je vous présente le secrétaire général adjoint de la FCE, le Frère Jean-Marc Cantin.

Tantôt, j'inviterai le secrétaire général adjoint à vous décrire plus en détail les différents programmes internationaux auxquels participe la FCE. Cela vous aidera sans doute à mieux voir comment pourraient se constituer et se renforcer les liens de coopération qui nous unissent comme représentants d'associations francophones chargées de la défense des droits et intérêts de la profession enseignante dans nos pays respectifs.

Mais je suis bien consciente que si nous voulons que ces efforts de coopération multilatérale soient efficaces, nous ne pourrons nous en tenir qu'aux beaux discours. Le succès même de cette entreprise nécessitera une mise en commun non seulement de nos idées et de nos rêves, mais également de nos efforts sur le plan tant humain que financier, évidemment dans la mesure de nos moyens.

Pour sa part, la FCE entend bien continuer à investir dans ses programmes internationaux en augmentant le nombre de ses participants aussi bien que les montants qui y seront versés. Ainsi, pour l'année 1987-88, au-delà de 246 000$ seront affectés aux projets dans les régions francophones des pays en développement. De plus, 58 600$ serviront à payer les dépenses relatives au Programme de bourses John M. Thompson pour les francophones. Cela représente, pour l'année qui commence, un total de 305 000$. Je suis aussi en mesure de vous assurer que, dans les deux prochaines années, les fidéicommissaires de la FCE prêteront une oreille attentive aux nouveaux projets qui leur seront soumis. Cela est rendu possible grâce à une nouvelle entente entre la Fédération et l'Agence canadienne pour le développement international, entente qui accroîtra de façon considérable les montants mis à notre disposition pour ce genre de projets.

Je compte beaucoup sur nos échanges des deux prochains jours pour mieux voir comment nous pourrons mieux conjuguer nos efforts à l'avenir pour renforcer les liens qui nous unissent en vue de la défense des droits et des intérêts des enseignantes et des enseignants que nous représentons.

Je nous souhaite à tous de fructueux échanges. À nos distingués collègues venus, pour ainsi dire, des quatre coins du monde, je souhaite un heureux séjour au Canada.

Centrafrique
Guy Antoine KOZANGUE, FENCA

Dans tous les pays du monde et surtout dans ceux en voie de développement, la dimension de la formation rejoint tous les domaines d'activités. Cet intérêt accordé à la formation a été souligné dans le Rapport général de la Conférence de Paris qui s'est tenue en février 1986: « *La condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire, la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover.* »

La Fédération de l'éducation nationale de Centrafrique (FENCA) ne saurait trop souligner cette reconnaissance accordée d'emblée à la place centrale des enjeux de la formation et du développement des ressources humaines dans le programme d'action adopté par notre pays, pour son développement socio-économique.

La Fédération de l'éducation nationale de Centrafrique ne perd pas de vue l'importance de la formation des cadres, lesquels sont les agents de développement. L'éducation en tant que productrice des ressources humaines, constitue avec le capital matériel et le progrès technique, un puissant moyen indispensable au développement de notre pays, de nos pays. L'éducation contribue essentiellement au développement en fournissant une main-d'oeuvre qualifiée et des techniciens sans lesquels le capital physique serait gaspillé. C'est à ce titre que dans la pensée des économistes, et pour notre pays, l'éducation est appelée à jouer un rôle nouveau. Ce rôle nouveau lui a été assigné lors du Séminaire national sur la Réforme du système éducatif qui s'est tenu en février-mars 1982.

C'est pour cette raison que notre organisation défend avec le gouvernement « l'idée d'un enseignement de qualité, adapté aux réalités nationales », depuis le Fondamental jusqu'au Supérieur.

Dans le domaine de la formation, notre organisation veille à la promotion de l'enseignement technique et professionnel, dispensateur de métiers utiles et productifs, afin d'éviter le chômage des jeunes, l'exode rural et la délinquance.

Dans notre pays où plus de la moitié de la population est rurale et analphabète, il est important et nécessaire pour notre organisation que la coopération comporte tout un volet éducatif et formatif.

Ainsi donc elle devra développer:

1- l'enseignement agricole dans le cadre scolaire;

2- l'alphabétisation et la formation des agriculteurs ruraux pour ainsi favoriser l'usage de certaines techniques modernes et accroître leur rendement;

3- la formation et le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs dans les domaines agricole, vétérinaire, etc...

Parlant de l'éducation de base qui est la mission dévolue à l'école et à des personnels qui y travaillent, celle-ci constitue la condition préalable indispensable à la réussite de toute action dans les domaines cités ci-dessus.

C'est pour cela qu'elle doit développer:

1- la culture nationale et la langue nationale qui est le véhicule de communication orale et écrite, nous voulons parler du français;

2- la création d'écoles dans tous les villages, avec un personnel enseignant en nombre suffisant et bien qualifié.

Pour cela, afin d'éviter un analphabétisme de retour pour le personnel enseignant déjà en poste, et dans le but de les informer des innovations pédagogiques, des stages de perfectionnement et des séminaires devront être organisés régulièrement à cet effet avec le concours matériel et financier des organisations soeurs.

Afin d'améliorer les conditions de travail et de vie du personnel enseignant, la revalorisation de la fonction enseignante reste une des conditions de réussite de l'éducation et de la formation.

C'est à ce titre que notre organisation souscrit à l'idée d'une coopération multilatérale et agissante, centrée sur l'éducation et la formation, fondée sur l'usage du français comme langue de communication.

À ce sujet elle entend:

1- sensibiliser la jeunesse aux nombreuses possibilités de communication et d'échanges entre les États francophones;

2- nouer des relations d'amitié et d'entraide avec toutes les organisations nationales, régionales et internationales d'enseignants ayant le français comme langue de communication, dans les domaines de la formation, de perfectionnement du personnel et de la fourniture du matériel didactique.

Cette coopération agissante et multilatérale nous permettrait d'oeuvrer pour:

1- enrayer l'analphabétisme qui constitue un frein au développement, par l'organisation des cours d'alphabétisation et d'éducation fonctionnelle;

2- développer davantage l'enseignement du français dans nos établissements scolaires et de formation dans la perspective de l'enrichissement intellectuel.

Mais toutes ces perspectives ne seront réalisables que dans le respect des droits inaliénables des populations et catégories socio-professionnelles à s'organiser librement.

Côte-d'Ivoire
Zadi SESSEGNON, SNEPPCI

Permettez à notre délégation de louer tout d'abord le réalisme des organisations qui ont, en marge des assises de la CMOPE à Régina en juillet 1986, émis le voeu d'organiser cette rencontre intersyndicale ouvrant ainsi une nouvelle page à l'expression de notre solidarité réciproque.

Nous voudrions aussi remercier le gouvernement du Québec d'avoir autorisé et favorisé cette rencontre historique, dont le centre d'intérêt est le plus dense possible, au regard des domaines d'interventions du thème central. Nos félicitations les plus chaleureuses et nos remerciements vont également aux camarades de la CEQ, acteurs dynamiques de cette mobilisation.

Notre organisation, le SNEPPCI, est fort honorée de participer à cette Rencontre, la première du genre, qui se tient dans la mouvance de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays de la francophonie.

Les raisons intimes de la présence de notre délégation à cette assemblée pourraient être contenues dans ce vieil adage: « *Le pied va où le coeur est* ».

En effet, les syndicats canadiens ont déployé d'intenses activités de coopération en faveur des organisations syndicales des pays en développement, dans les domaines de formation pédagogique, syndicale, coopérative et mutualiste d'une part, et d'autre part, en équipement de secrétariat, en don de véhicules roulants à certaines organisations du Sud. Nous n'oublions pas les ressources humaines de qualité mises aussi à notre disposition. Ils sont nombreux ces canadiennes et canadiens qui, chaque été, bravent les difficultés de parcours, les conditions climatiques et quelquefois hygiéniques, pour faire partager leur savoir et leur savoir-faire avec leurs collègues du Tiers-Monde. Ces actes de noblesse, cette richesse de coeur des enseignants et éducateurs canadiens regroupés dans leurs syndicats, cet humanisme qu'ils universalisent ne peuvent laisser indifférent. Notre présence est donc avant tout une reconnaissance à l'expression d'amitié que nous ont toujours manifestée nos camarades de la FCE et de la CEQ, ainsi que l'expression de notre adhésion à cette nouvelle forme de coopération entre les syndicats qui ont en commun l'usage de la langue française.

Camarades, dans le cadre du thème central « l'éducation au coeur de notre solidarité », qui est l'objet de notre réflexion, le SNEPPCI voudrait ajouter au débat général sa modeste contribution.

Si pour les Français de France, l'utilisation de la langue de Descartes est un fait naturel, pour nous autres Africains des anciennes colonies, elle est un dictat de l'histoire.

Aussi, notre rencontre au Québec dans le cadre de la francophonie, est-elle la résultante heureuse d'une famille linguistique parcellaire qui se veut unie. Mais s'unir ne suffit pas, il faut s'aimer. Or, selon Saint-Exupéry, « *s'aimer, ce n'est pas se regarder l'un et l'autre, mais regarder ensemble dans la même direction* ». Regarder dans la même direction pour faire face aux fléaux qui nous affligent et qui ont pour noms:

- l'analphabétisme;
- la famine;
- la souffrance;
- le sous-développement;
- la détérioration des termes de l'échange, la chute des prix de nos matières premières;
- ces enfants affamés de l'Éthiopie à qui l'espoir de survie ne sourit plus;
- ces femmes et ces hommes qui n'ont jamais ressenti la chaleur d'une sécurité économique.

C'est ce plan de l'humanité en souffrance qu'ensemble nous devons regarder.

Nous verrons alors et encore ensemble: le péril que font peser sur l'humanité la course aux armements, les foyers de tensions - les ressources matérielles et humaines consumées dans les guerres - l'intégrisme terroriste - en quelques mots, cette décadence morale de l'humanité en dérive.

Nous regarderons toujours ensemble l'asphyxie des peuples auxquels des spéculateurs éhontés enlèvent tout le fruit de leur labeur. (Ces irresponsables, « responsables de nos malheurs » pour paraphraser le président Félix Houphouet Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire de notre pays.)

Mesdames, Mesdemoiselles, Camarades, nul n'ignore que l'enseignement, l'éducation et la formation sont des secteurs essentiels à un développement endogène; car ils agissent sur les ressources humaines qui sont elles-mêmes motrices de tout développement sûr et certain. Ces artères de la société ne peuvent malheureusement se développer conséquemment à nos efforts, faute de moyens économiques sécurisants.

C'est pourquoi nous ne cesserons jamais de dénoncer la chute voulue et entretenue des prix de nos matières premières d'exportation, chutes qui assombrissent davantage l'horizon des espoirs au développement intégral des pays du Tiers-Monde. Si nous voulons être dans le sillage des nations développées, sinon industrialisées, si nous voulons être dans le peloton de tête des grandes nations

du Sud ou du Nord, notre préoccupation constante doit être l'enseignement, l'éducation et la formation.

Dans ce souci de développement endogène, notre organisation aimerait que soient suggérés à la conférence:

1- le développement de l'enseignement, de la formation et de l'éducation;

2- le relèvement substantiel des prix de nos matières premières et, contre le gré des spéculateurs, une indexation des prix de nos produits;

3- le développement de l'agriculture pour parvenir non seulement à une exportation quantitative et qualitative de nos produits, mais aussi pour atteindre un niveau d'autosuffisance alimentaire.

Dans la même direction où nous voulons ensemble regarder dans les liens de la francophonie, nous verrons cet autre fléau qu'est l'Apartheid.

Il a été dit et réaffirmé que si l'homme s'unit aux autres en société, ce n'est pas comme l'avait prétendu Jean-Jacques Rousseau, parce qu'il le veut bien, mais parce que c'est sa condition; car, l'homme est un relatif qui cherche nécessairement à s'unir aux autres pour atteindre une valeur supérieure, un épanouissement ultime que, livré à ses propres forces, il ne pourrait jamais atteindre.

Les tenants de l'Apartheid qui justifient cette ignoble organisation sociale, basée sur le racisme, pensent certainement le contraire. Cependant, ils devraient comprendre qu'il y a de l'universel dans chaque culture; que toute société humaine crée du neuf ou l'adopte, abandonnant l'ancien ou le transformant; que chaque société est constamment en train de donner et de recevoir.

L'Apartheid, ce mot d'origine hollandaise, est un abominable mensonge qui tient entre autres, en abomination, les unions entre Blancs et Noirs, Blancs et gens de couleur. L'Apartheid, c'est de l'obscurantisme intellectuel. L'Apartheid, c'est une maladie sociale pire que le cancer et plus mortelle que le sida. L'Apartheid, c'est du sida dans l'harmonie des nations, car l'Apartheid, le terrorisme, le racisme et la xénophobie, tout autant que les guerres, influencent en mal l'avenir de l'humanité.

Aussi, souhaiterions-nous que les pays de la francophonie prennent une position commune, sans violence, dans le combat contre l'Apartheid. Puis parallèlement, tuer au sein de notre communauté linguistique le racisme et la xénophobie, en promouvant une éducation à la paix et le dialogue des cultures pour le progrès de toute l'humanité dans l'harmonie et pour la promotion des valeurs culturelles propres à chaque peuple. En tant qu'éducateurs, enseignants, nous ne devons nous dérober à cette noble tâche qui concourt au maintien de l'harmonie sociale et de la paix.

Prenant effectivement appui sur la volonté de coopération de nos pays rassemblés dans la francophonie, nous devons tenter, dans le cadre de notre profession, l'enseignement et l'éducation des actions de coopération et d'entraide conjuguées, bien sûr, avec les initiatives de développement de nos gouvernements. Mais en dessous, nous devons développer une coopération de solidarité et d'assistance entre les syndicats du Nord et ceux du Sud. Car il n'y a de véritable coopération qu'entre organisations qui ont, ou presque, atteint le même summum de développement.

Aussi, il faut que l'assistance déjà importante accordée aux organisations des pays en voie de développement continue et s'intensifie dans les domaines de:

- l'animation et la formation pédagogique;
- la formation syndicale des cadres;
- la formation en coopération et mutualité pour parvenir à une assistance autonome;
- l'équipement des services des organisations nationales;
- l'octroi de bourses et de voyages d'études.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements aux gouvernements du Canada et du Québec pour avoir autorisé et favorisé ces assises, et adressons aux camarades de la CEQ nos chaleureuses félicitations pour la parfaite organisation de cette Rencontre. Celle-ci permettra le renforcement des liens qui inciteront les organisations du Sud à cultiver l'ambition de parvenir à l'égalité avec leurs consoeurs du Nord, pour le développement d'une coopération égalitaire entre tous.

Quant à vous, camarades enseignants du Canada en général, et de la CEQ en particulier, acceptez notre sympathie car, vous méritez notre reconnaissance pour cette générosité de coeur qui se confond avec la légendaire hospitalité africaine d'un humanisme constant.

En ouvrant les portes de vos demeures aux différentes délégations, vous en ajoutez beaucoup à la solidarité agissante que vous ne cessez de déployer en direction des autres. Soyez-en remerciés. Que vive la CEQ pour que vive la coopération intersyndicale francophone pour l'avènement d'un monde meilleur de justice et de paix.

Merci.

France
Jacques POMMATAU, FEN

Je suis particulièrement heureux d'apporter ici, à Québec, le salut de la Fédération de l'éducation nationale de France et d'avoir contribué à la tenue de cette conférence qui s'annonce déjà comme un succès.

Déjà un succès car dans le contexte politique et syndical mondial actuel, c'est une réussite que d'avoir rassemblé trente-cinq organisations de vingt-deux pays différents aux sensibilités et orientations diverses.

Certes nous avons un lien et un bien commun, celui de l'utilisation de la langue française qui permet aux participants à cette première « Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement » de bien se comprendre et j'espère de ... s'entendre.

L'idée est bonne de nous rencontrer, organisations syndicales, à Québec quelques jours avant la rencontre officielle des chefs d'État. Après Paris en février 1986, Québec en septembre 1987! Les chefs d'État et de gouvernement ont déterminé les grands axes d'une politique de défense et de promotion de la francophonie qui, nous l'espérons, favoriseront les échanges et les relations entre les États.

Nous ne saurions, à ce propos, oublier que des relations du monde francophone se sont établies, lors d'une époque pas si lointaine, par la conquête, la domination, la colonisation des terres aussi bien que de celles des esprits et des cultures.

ÉDUCATION ET FORMATION: UNE PRIORITÉ

Aujourd'hui le monde a changé, les peuples se sont libérés - pas tous - de la tutelle et de l'oppression mais d'autres formes de domination et de conditionnement sont apparues qui pèsent sur les cultures, les modes de pensée et les façons de vivre.

On peut insidieusement donner les mêmes références, sinon les mêmes pratiques culturelles à quasiment tous les peuples de la planète, on peut également faire se développer de nouvelles façons de vivre établies par la technologie du quotidien.

Dans ce contexte, l'éducation, la formation prennent une importance considérable. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra après la nôtre doit d'ailleurs orienter plus ses réflexions sur ces points.

Permettez-moi, à ce propos, d'émettre le souhait que ces mêmes chefs d'État et de gouvernement n'aillent pas reconnaître la nécessité du développement du système éducatif lorsqu'ils sont en conférence à l'étranger et n'en donnent pas les moyens indispensables pour le faire lorsqu'ils sont rentrés chez eux.

UNE COOPÉRATION NÉCESSAIRE

Nous avons donc à marquer comme syndicalistes, au cours de notre rencontre, notre exigence d'un développement primordial des ressources et moyens pour le système éducatif dans le cadre ou non de la francophonie, et pour tous les pays. Dénonçons encore les inégalités, les insuffisances dans nos propres pays et entre les pays, qui fait que, et nos amis africains le diront mieux que moi, seuls 18 % ou 20 % parfois des enfants peuvent être scolarisés, et dans quelles conditions! dans certains pays.

L'éducation et la formation doivent être la priorité et notre responsabilité à tous est d'utiliser ce lien qui nous rassemble au sein du monde francophone pour nous aider mutuellement, pour renforcer la coopération avec les peuples des pays en voie de développement: c'est aussi une dimension de notre engagement.

Il nous faut concrétiser, au cours de ce colloque, des propositions pour activer cette solidarité-là!

UNE CULTURE DIVERSIFIÉE ET POUR TOUS

En tant qu'éducateurs et syndicalistes, nous sommes conscients de notre influence sur l'évolution des idées, des conditions de vie pour les jeunes, futurs citoyens que nous formons. Un des risques majeurs auquel nous sommes confrontés et qui grandit, compte tenu de l'accélération de la diffusion des techniques, c'est celui de l'uniformisation, de la standardisation.

Les moyens modernes d'information et de communication représentent un progrès considérable pour l'humanité car ils rompent l'isolement et l'ignorance; ils peuvent être également un agent fantastique de banalisation des identités culturelles et de leurs richesses.

La culture dominante risque d'appartenir à ceux qui posséderont les moyens techniques et financiers de la diffuser partout dans le monde.

Nous avons tous besoin d'un environnement fait d'autres choses que de la présentation stéréotypée, maintes fois multipliée, d'habitudes comportementales, de formes d'expression décidées et élaborées ailleurs.

Le monde va vers son appauvrissement culturel s'il se standardise et si chacun devient un consommateur passif d'un message visuel ou auditif déconnecté de ses propres réalités quotidiennes ou, au contraire, ce qui est plus grave encore, véhiculant idéologies et propagandes.

Dans ce cadre, la référence à la francophonie est nécessaire, non pas pour recréer, sous son couvert, de nouvelles formes de dominations; nous encourrions le même risque, alors, de produire, de porter des messages identiques pour le Québec, l'île Maurice ou Niamey.

Nous ne voulons pas d'une culture qui nivelle mais qui au contraire encourage les différences culturelles et favorise leur émergence.

La langue française, notre communauté d'histoire et de référence, doivent favoriser cette mise en synergie de nos moyens pour mieux connaître, par exemple, nos écrivains, nos philosophes qui constituent notre patrimoine culturel international.

LE FRANÇAIS LANGUE DE L'INNOVATION

Mais surtout que l'on dispose de moyens pour favoriser la création dans tous les domaines et pour la diffusion de la pensée.

Soyons clairs cependant: il ne s'agit pas, selon nous, d'une opération de prestige pour la francophonie, nous n'avons pas à travailler pour l'élite intellectuelle fréquentant les salons de Paris, de Québec ou du Luxembourg mais bien pour l'ensemble de la population qui peut, qui doit favoriser l'accès à la culture, à la lecture.

Nous demandons qu'on favorise par exemple le développement des bibliothèques publiques dont on connaît le triste état ou la pauvreté en ouvrages en français dans de très nombreux pays.

Nous disons également que le français ne doit pas être regardé seulement comme une langue littéraire mais aussi comme une langue de la science, de la technique, de l'économie et de la recherche. Nous sommes acteurs dans ce domaine également, à nous aussi, à partir de cette conférence, mais aussi dans nos instances internationales, au sein des grands organismes d'intervenir pour que le français connaisse une utilisation légitime.

LA COOPÉRATION POUR L'ÉCOLE

Enfin, un autre de nos liens communs est celui de la pédagogie et de la didactique. En ce domaine, comme dans celui de l'édition des manuels scolaires, trop peu est fait. Il faut mettre en commun nos savoir-faire et multiplier les échanges d'éducateurs et de matériels. C'est d'ores et déjà faisable, seules nos habitudes sont à changer. Alors!

Il ne s'agissait pas dans ce bref propos d'ouverture de développer toutes les idées dont nous sommes porteurs. Les camarades de la délégation les enrichiront tour à tour.

CONCLUSION

Mais je voudrais dire en conclusion qu'il me semble nous sommes les porte-parole de dizaines de millions de francophones et que notre responsabilité de syndicalistes est engagée pour faire progresser, face à ce cadre francophone, les idées de justice, d'égalité et de solidarité.

Vous me permettrez également, qu'à deux ans de la célébration du bicentenaire de la Révolution française de 1789, je rappelle et souligne que le français a été la langue de la révolution et de l'émancipation des peuples, que la proclamation universelle des Droits de l'homme s'est faite en français et qu'en quelque sorte nous sommes les continuateurs du changement et du progrès.

Permettez-moi d'insister encore sur cet événement qui dépasse, vous le comprenez, les frontières de la France. Parce que, voyez-vous, l'école laïque, l'école publique française est héritière directe de ces idées de liberté, d'égalité et de fraternité, autant d'idéaux universels nécessaires partout et plus que jamais. Qui ne voit leur nécessité alors que l'on assiste à la montée de l'intolérance, au développement des intégrismes religieux et du racisme!

Nous profiterons de cet anniversaire solennel, de cette célébration - j'en fais aujourd'hui la proposition ici à Québec - pour réunir en 1989, à Paris, tous ceux qui de près ou de loin historiquement ou géographiquement se reconnaissent dans ces grandes idées généreuses de la Révolution, pour fêter ensemble cet anniversaire mais aussi, et dans notre cadre francophone, pour agir pour l'avenir.

Le français est une langue d'échanges, de coopération, de dialogue avec d'autres cultures et d'autres langues, aidons-la à rester mais aussi à devenir plus encore la langue de la culture, de la création, celle des techniques et de l'innovation. Pour nous donc, il s'agit de préférer une culture à laquelle on adhère et qui ainsi s'impose, à une culture qu'on impose.

Je sais que cette première rencontre sera déjà fructueuse, notre souhait est que ses conclusions et propositions soient entendues et retenues par les chefs d'État et de gouvernement, qui dans le temps, tout au moins, nous... suivront.

Mais tous ensemble, nous allons faire la démonstration qu'au-delà des frontières et des idéologies l'entente et la coopération des éducateurs syndicalistes est indispensable et... possible.

France
Louis WEBER, SNES (FEN)

Pour parler d'un sujet comme la francophonie, il faut certainement, sous peine de se fourvoyer, avoir à l'esprit les difficultés et les ambiguïtés liées au concept de francophonie lui-même. Le mot renvoie à la langue utilisée, le français, ce qui amène à s'interroger sur le sens et la nature du message transmis et, en fin de compte, sur le but poursuivi par celle ou celui qui utilise le français.

Les policiers qui, il y a une semaine, ont chargé les manifestants pacifiques du FLNKS à Nouméa ont reçu leurs ordres en français. Cet exemple extrême, reconnaissons-le, reste pourtant une donnée tangible dans l'espace considéré officiellement comme celui de la francophonie. Nous devons, je crois, le garder à l'esprit lorsque nous parlons de notre sujet. Et c'est peut-être une coïncidence fortuite et malheureuse mais une réalité aussi que le seul membre du gouvernement français présent en Nouvelle-Calédonie au moment de ces événements était madame Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'État à la francophonie. C'est à ce titre qu'elle était chargée de convaincre la population mélanésienne du bien-fondé du prochain référendum.

Mais je me garderai d'en rester à cette vision peut-être caricaturale, mais néanmoins significative, d'un usage possible de la francophonie. À l'opposé, il y a en effet le poète mauricien Édouard Maunick lorsque, parlant de son pays, il dit que les peuples divers vivant à Maurice ont ressenti comme essentielle, pour simplement apprendre à vivre et à survivre ensemble, une certaine francophonie, moyen pour eux de communiquer et d'affirmer leur originale identité commune. « *Le français est utile pour que nous continuions à être ensemble*, dit-il, *pour dire notre faim, pour dire notre soif* ». Je suis convaincu que nous serons d'accord pour dire ici que ce français-là, cette langue-là est la nôtre et non pas la précédente.

Instrument d'asservissement, brutal ou plus insidieux, dans certains cas, le français langue commune a donc été et continue à être instrument de libération et de développement dans d'autres.

Pour en rester au plan linguistique, je voudrais aborder brièvement une deuxième source de difficultés. Nous venons de pays qui ont recours, comme on dit, à l'usage du français à des degrés divers. Le statut du français peut y être, dans les faits, très différent. Mais partout se pose un problème de coexistence avec d'autres langues ou d'autres parlers. Cette coexistence présente des caractères spécifiques liés à l'histoire de chacun de nos pays. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de mon propre pays. De façon presque constante, le français dans ses formes historiques successives a été utilisé au cours des siècles comme un instrument au service de la politique des puissances dominantes du moment. Les rois de France ont, par exemple, en partie brisé les féodalités locales ou régionales ou restreint le pouvoir de l'Église en étendant l'usage du français au détriment des parlers locaux. La Révolution et, plus tard, la Troisième République et l'école laïque ont poursuivi ce mouvement qui a été un levier essentiel de l'émergence de l'identité nationale et du développement culturel, économique et social du pays. Les idéaux et les valeurs de la Révolution, dont le caractère universel reste actuel en grande partie, ont été diffusés en français. On a longtemps admis, sans nuance et positivisme aidant, qu'il n'y avait là rien à redire même si, au passage, des pans entiers de l'identité culturelle nationale dans sa diversité étaient niés et éliminés. La fin justifiait en somme les moyens.

Mais la langue véhiculant avec elle tout un système de représentations et de modèles culturels, ce processus avait conduit aussi à une conception monolithique de la langue et de la culture françaises, en fait assez éloignée de la réalité et plus particulièrement de la réalité linguistique et culturelle vécue par les milieux populaires. L'école, par exemple, était ainsi amenée à se référer à une culture et à une langue qui constituaient des modèles partiellement étrangers à l'expérience sociale de la plupart des élèves. On y a vu, fort justement à mon avis, une source importante de l'échec scolaire et de son caractère socialement marqué.

Aujourd'hui, et sous l'impulsion souvent mal comprise au départ de divers mouvements traduisant le rejet d'une uniformisation appauvrissante, la francophonie, comprise dans sa dimension culturelle et linguistique, s'accommode en France même et elle s'enrichit de l'existence et de la mise en valeur de langues et de parlers régionaux, de références culturelles spécifiques. L'idée que la prise en compte des diversités loin d'être un obstacle peut être au contraire un moyen d'accéder plus facilement à la langue et à la culture communes, commence à être sérieusement prise en compte. Elle paraît tout aussi pertinente pour les enfants de migrants.

Il faut se garder de transposer l'expérience acquise d'un pays à l'autre. Mais il me semble que ce qui précède peut être utile en particulier en Afrique où le français langue officielle et/ou langue d'enseignement doit trouver des formes nouvelles de relations avec la ou les langues maternelles. L'affirmation de la francophonie comme un avantage pour le développement ne doit donc pas se traduire par l'hégémonie d'une langue et d'une culture au détriment de la diversité du patrimoine linguistique et culturel de chaque pays.

J'aborderai un troisième point enfin, qui recoupe les deux précédents car les inégalités et les hégémonies culturelles et linguistiques ont toujours quelque rapport avec l'économie. Madame Michaux-

Chevry, que je citerai cette fois-ci en positif, dit fort justement, après bien d'autres à vrai dire, que la francophonie n'est pas seulement l'usage en commun d'une même langue que se partagent un certain nombre de pays à travers le monde, c'est également et sans doute de plus en plus, « je la cite » un certain nombre d'espaces de coopération dont la langue constitue un vecteur naturel particulièrement adapté, comme la technologie, l'économie, la culture et la communication, la coopération. C'est par eux et à travers leurs aspects les plus divers que se gagne ou se perd l'enjeu de la coopération » fin de la citation. Fort bien, est-on tenté de dire. Mais madame Michaux-Chevry oublie une chose tout à fait déterminante. Économie, culture et communication s'inscrivent en effet dans un ordre international dont les profonds déséquilibres et l'injustice flagrante traversent aussi la francophonie. Une aire francophone au sein de laquelle rien ne changerait et qui ne serait qu'une copie conforme d'une aire anglophone avec seulement un changement de langue et, pardonnez-moi l'expression, un changement de leadership ne résoudrait aucune des grandes questions de développement aujourd'hui posées. L'ordre francophone n'est pas meilleur que l'ordre anglophone si, économiquement, culturellement et socialement, il est régi par les mêmes règles qui ont nom égoïsme des pays développés et exploitation des pays en voie de développement, néocolonialisme et impérialisme en d'autres mots.

L'infléchissement de la politique de coopération de la France est, de ce point de vue, révélateur du caractère mystificateur de la conception gouvernementale française actuelle de la francophonie. L'« Adieu à Cancun » du ministre M. Aurillac traduit en effet une rupture nette avec tout ce qui pouvait être novateur dans les orientations exposées par François Mitterand dans cette ville en 1982.

L'accent mis sur la francophonie au détriment d'une coopération plus ouverte peut certes apparaître comme un moindre mal à beaucoup d'entre nous, dans le contexte actuel de la crise internationale. Mais il suffit de regarder de plus près ce qui en fait est proposé: l'effort public est nettement mis en cause, partout il est fait appel à l'initiative privée et aux entreprises. Nous ne savons que trop bien ce que cette privatisation de la coopération porte en germe.

J'ai voulu par ces quelques considérations relever des aspects qui me paraissent devoir être éclaircis dans la floraison actuelle des discours sur la francophonie. C'est aussi par rapport à ces aspects, et à quelques autres probablement, que nous pouvons « faire la différence » et tenter de définir ensemble les éléments d'une conception syndicale de la francophonie, susceptible de mettre l'atout que constitue pour nos pays la communauté de langue au service d'un développement équilibré, dans un contexte international plus équitable.

Je ferai donc dans cette deuxième partie quelques propositions en revenant au thème proposé par nos hôtes québécois, c'est-à-dire en mettant l'éducation au coeur de notre solidarité.

1- L'éducation joue un rôle tout à fait essentiel dans le développement économique, social et culturel de nos pays. Une action commune de nos organisations dans le cadre de la francophonie doit donc tendre à donner la place nécessaire à l'investissement éducatif sans lequel aucune politique de développement n'est possible. Or, qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui? Nos ministres se rencontrent sous le signe de la francophonie mais ils imposent tous, sans exception, des politiques de rigueur ou d'austérité qui reviennent à diminuer les moyens donnés à l'éducation, diminutions qui entravent notamment le développement de l'enseignement du second degré.

Dans les pays développés, ces politiques sont pour ainsi dire volontaires, simplement inspirées et coordonnées par des organismes comme l'OCDE.

Dans les pays en voie de développement, elles sont imposées par le FMI ou la Banque mondiale qui sont des instruments du maintien de l'ordre économique injuste actuel, instruments aux mains des pays développés, y compris les pays francophones.

Dans chacun de nos pays, nous pouvons agir de manière adaptée à chaque situation. Ensemble, nous pouvons intervenir de manière concertée dans le cadre de la francophonie, ce qui n'exclut pas, bien entendu, les autres lieux d'interventions pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'élimination de toutes les formes de domination, d'exploitation et de discrimination.

2- Les inégalités économiques s'appuient sur et nourrissent en retour les images dévalorisées des pays en développement et le racisme qui restent dominants dans les pays développés et tendent même sous l'effet de la crise à se renforcer.

Pour reprendre les paroles du poète et chanteur camerounais Francis Bebey « *le monde francophone ne sera viable véritablement que si nous arrivons les uns et les autres à nous débarrasser du racisme. C'est bien qu'on me dise: vous faites partie du monde de la francophonie mais si j'ai devant moi des gens qui se prennent pour des êtres supérieurs, je ne me sentirai jamais à l'aise dans ce monde de la francophonie* ».

En tant qu'éducateurs et syndicalistes, nous pouvons faire beaucoup pour faire reculer ce fléau, et tout particulièrement sous sa forme la plus odieuse, l'Apartheid, qu'il est impossible de passer sous silence ici, même si cela paraît sortir de la francophonie!

Plus généralement, l'éducation à la compréhension internationale et à la paix est un moyen pour permettre la connaissance et le respect des autres, pour développer l'esprit de tolérance, pour contribuer au règlement pacifique des conflits, ce qui peut être facilité par l'usage que nous avons en commun de la langue française et permettre, en retour, de dynamiser le contenu de la francophonie.

3- Dans cet esprit d'ouverture, il faut se garder d'une conception étriquée de la francophonie et du rôle que peut jouer l'enseignement du français et l'enseignement en français.

Pour cela, il convient certainement d'éviter deux écueils:

a) celui déjà évoqué qui reviendrait à rabougrir la richesse de nos patrimoines culturels et linguistiques respectifs par la fausse sécurité et les fausses certitudes qui naîtraient d'un recours exclusif au français au détriment des langues nationales;

b) faire comme si la francophonie pouvait se suffire à elle-même. L'enseignement d'autres langues vivantes, loin d'affaiblir la place du français dans chacun de nos pays et dans le monde, peut au contraire les affermir par une attitude ouverte sur le monde et sur sa diversité linguistique et culturelle. À condition toutefois, ne soyons pas naïfs, que cela ne se traduise pas par le recours à une seule langue étrangère, c'est-à-dire l'anglais, mais par une réelle diversification des langues vivantes étrangères enseignées.

4- Réévaluer de manière critique, avec le souci du pluralisme des apports, le contenu culturel et linguistique qui constitue le patrimoine francophone. Que l'on considère la littérature, la chanson ou encore le cinéma, on peut constater aujourd'hui que l'élan créateur vient des horizons les plus divers. L'apport des écrivains de langue française d'Afrique du Nord, d'Afrique Noire ou encore du Canada est tout à fait déterminant non pas seulement par le nombre de parutions mais aussi par le renouvellement des sources d'inspiration, des genres et de la langue elle-même.

Il y a plus. Sans ouvrir une quelconque guerre des langues ou des cultures, reconnaissons que l'affirmation de la francophonie est aussi résistance à l'envahissement pour ne pas dire à l'impérialisme culturel anglo-saxon qui, lié à des intérêts économiques évidents, porte le risque de la généralisation d'une véritable sous-culture. C'est clair pour la musique et la chanson contemporaines, domaines qui intéressent particulièrement la jeunesse. Or, comment ne pas voir que la meilleure ligne de résistance, puisque résistance il faut, est constituée aujourd'hui par la chanson francophone d'origine africaine (Manu Dibango, Toure Kounda, etc.) ou antillaise. Pour la chanson plus traditionnelle, Diane Dufresne joue un rôle analogue. Est-ce que, dans nos pays, nous mettons suffisamment en évidence ces richesses venues de toutes les zones de la francophonie?

Depuis quelques années, un effort est fait dans les programmes d'études en France pour tenir compte de cette situation nouvelle. Les écrivains étrangers d'expression française ont maintenant davantage droit de cité. Pour la chanson, les jeunes n'ont pas attendu le bon vouloir des adultes. Nous pouvons certainement échanger nos expériences dans ce domaine et en faire un des thèmes de réflexion commun à nos organisations.

5- Les propositions qui précèdent doivent nous inciter soit à agir auprès des instances gouvernementales ou intergouvernementales, soit à mener des campagnes d'explication auprès des enseignants, des élèves et des parents ou de l'opinion publique en général. Ce qui suppose d'ailleurs, dans chacun de nos pays, le développement des droits et libertés politiques, syndicaux et professionnels.

Mais nous pouvons aussi envisager des projets concrets de coopération entre nos organisations. Des exemples existent. J'en citerai un: l'an dernier le SNES a collecté ainsi plusieurs dizaines de milliers de livres pour aider aux campagnes d'alphabétisation en Haïti. Ce n'est peut-être pas la meilleure forme car il y aurait beaucoup à dire sur ce que véhiculent certains manuels. Mais il fallait faire vite et nous répondions à une demande exprimée sous cette forme. D'autres exemples existent. En en discutant ensemble, nous pourrons certainement progresser dans cette voie et définir les grandes orientations de projets de coopération syndicale et professionnelle de caractère multilatéral, permettant, à partir des besoins exprimés, de renforcer la coopération Nord-Sud mais aussi la coopération Sud-Sud.

En conclusion, ces quelques propositions, et d'autres qui seront faites ici, contribueront à donner corps, dans le sens du progrès, à l'immense potentiel que recèlent nos cultures et la langue dont nous partageons l'usage. Cette langue a servi, il y a deux siècles bientôt, à propager les idéaux de la Révolution française, déjà évoqués, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Nos bourgeoisies nationales sont restées en chemin. C'est notre rôle de réinterpréter et de faire vivre la francophonie dans un autre sens, plus conforme à ces valeurs avec, bien sûr, les adaptations nécessaires.

Guinée (République)
Amadou MOUCTAR DIALLO, FSPE

Les distingués représentants des organisations syndicales de l'éducation ici réunis, venus d'horizons divers, nourris à des cultures différentes, ont cependant en commun, par delà leurs nécessaires différences, l'ardent désir et la noble ambition de rechercher - au moyen de l'éducation - un nouvel humanisme en vue d'une plus grande et plus féconde solidarité des peuples, fondement de la Civilisation de l'Universel si nécessaire en ces temps de totalisation.

En tout cas, si nos cultures sont différentes, notre monde, lui, semble désormais n'être qu'un. Et comme le disait si bien ce poète français du XIXè siècle,

« Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières qui bornent l'héritage entre l'humanité »

« Les bornes de l'esprit sont leurs seules frontières »

« Le monde en s'élargissant s'élève à l'unité »

La question qui se pose est alors de savoir ce qu'il faut faire pour que chacun de nos pays soit, dans une certaine mesure, le pays de chacun de nous où il peut vivre et progresser en parfaite harmonie avec les autres, tous les autres. La réponse la plus évidente à cette question sera le renforcement de notre coopération et de notre solidarité.

Mais par quoi devons-nous commencer et quel domaine faudra-t-il privilégier?

La coopération a souvent été axée dans les domaines tels que l'agriculture, l'énergie, les communications, l'information scientifique et technologique, le développement culturel et industriel. Chacun de ces domaines, d'importance évidente, a sa dimension d'éducation et de formation.

Mais, comme l'éducation intéresse chacun de ces domaines isolément et collectivement pris, comme à elle seule, elle constitue un domaine d'action privilégié, comme enfin, et surtout, elle ne se laisse contenir par aucun, pas plus que par l'ensemble de ces domaines, c'est elle - l'éducation - qui doit ou devrait être au centre de notre coopération, c'est elle, plus que tout autre domaine, qui doit être au coeur de notre solidarité.

C'est ce qu'ont compris, au bonheur des pays du Tiers-Monde, les organisations syndicales des enseignantes et enseignants du Canada en général, et la Centrale de l'enseignement du Québec en particulier. Oui, c'est parce que vous êtes convaincus que les investissements dans le domaine éducatif sont, et de loin, les plus rentables à long terme; c'est parce que vous êtes persuadés que c'est l'éducation qui doit être au coeur de notre coopération multilatérale que, tout en ne négligeant pas les autres domaines, vous engagez d'importants fonds et envoyez de nombreux enseignants qui, au lieu de jouir de leurs vacances d'été pourtant bien méritées, partent d'ici pour des pays lointains où les conditions d'accès mais surtout de vie ne sont pas des plus aisées.

C'est en effet par l'éducation que les membres de chaque société assimilent les valeurs sociales; c'est par l'éducation également qu'ils acquièrent de nouvelles valeurs. C'est par elle qu'il peut y avoir cohésion sociale, stabilité politique, décollage économique, épanouissement et autonomie de l'individu, amour du prochain, amitié et solidarité vraies des peuples épris de paix, de liberté et de justice.

Pour rendre possible cette nécessaire solidarité de nos pays, nombreux et divers moyens s'avèrent nécessaires dont la langue - ici le français - n'est certainement pas des moins importants. - C'est l'usage en commun du français qui a rendu possible cette Rencontre, c'est le français qui permet et favorise l'échange de nos idées et expériences. Qu'il soit langue nationale ou seulement langue d'enseignement, qu'il ait un grand ou seulement un faible pourcentage de locuteurs dans certains de nos pays, le français est aujourd'hui un important véhicule de nos civilisations.

Ainsi favoriser la concertation intellectuelle entre responsables et spécialistes de l'éducation en vue de faire progresser celle-ci est certainement un des plus sûrs moyens de promotion de la coopération internationale et de renforcement de la solidarité entre les peuples.

D'ailleurs l'article premier de l'acte constitutif de l'UNESCO précise que *« l'organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion »*. Comme dans le monde d'aujourd'hui, une approche isolée des problèmes notamment ceux de l'éducation paraît impossible, comme aucun peuple, aucun gouvernement si puissant soit-il, ne peut dans les seules limites de ses frontières et de ses ressources conduire efficacement le développement en général et celui de l'éducation en particulier. Il est temps alors de promouvoir l'éducation, cet important facteur de développement, d'amitié, de coopération et de solidarité.

Si l'éducation est synonyme d'apprentissage, de formation et de progrès dans la connaissance du vrai et du juste en vue d'une ouverture à la plénitude de l'existence, base fondamentale de solidarité nationale et internationale, nous sommes heureux des efforts que le Canada en général, la Fédération

canadienne des enseignants et la Centrale de l'enseignement du Québec en particulier fournissent, pour mobiliser les énergies, susciter les initiatives et développer l'originalité dans le domaine de l'éducation en faveur notamment des pays en voie de développement.

Si l'éducation est le moyen, peut-être le seul, qui conduise à un « humanisme vrai », permettez-moi alors de rendre hommage à ces nombreux enseignants qui, de par le monde, s'acquittent - et cela en dépit de nombreuses difficultés - honorablement d'une tâche - l'éducation - si noble en semant çà et là des grains dont les fruits à coup sûr, seront de beaux produits au profit de toute l'humanité.

Si enfin éduquer un homme consiste à l'insérer de façon harmonieuse dans sa société d'abord, dans la société universelle ensuite, c'est à nous éducateurs, pédagogues et responsables qu'il revient de rechercher les voies et moyens pour créer un « humanisme » si fondamental en ces périodes de remous politiques, de récession économique, d'incertitude sociale, de relâchement des valeurs morales.

C'est pourquoi « l'éducation au coeur de notre solidarité » est un thème dont toute la richesse et toute l'importance ne peuvent que difficilement être appréhendées par la seule présente Rencontre encore moins par une seule communication.

Toutefois, comme l'éducation surtout l'éducation de base et la formation, constituent le préalable indispensable à la réussite de toute action dans tous les autres domaines de la vie socio-économique et politique d'une Nation, notre coopération doit d'abord et avant tout renforcer les structures formelles et informelles de l'éducation et de la formation.

Pour ce faire, il faut:

- amener décideurs et éducateurs à tous les niveaux à prendre conscience de l'impact du développement de l'éducation sur le développement national;
- promouvoir les rencontres et échanges culturels entre les jeunes cadres des États membres grâce à des voyages d'études, des stages, des séminaires et des conférences;
- favoriser le développement des sciences de l'éducation par la coopération entre nos pays;
- développer l'enseignement des sciences et la technologie en vulgarisant leur utilisation au niveau du grand public;
- assurer à tous l'égalité de chance d'accès à l'éducation en réduisant les disparités entre zones urbaines et rurales;
- éliminer l'analphabétisme par une action vigoureuse d'alphabétisation des enfants et des adultes;
- qualifier les personnels enseignants à tous les niveaux;
- approfondir les connaissances des réalités sociales et humaines en faisant largement appel à l'expérience vécue de l'enfant en vue de rendre l'éducation plus pertinente;
- développer l'éducation de la petite enfance: éducation familiale et éducation préscolaire;
- favoriser la promotion des recherches sur les langues nationales pour maintenir la diversité, condition de la richesse de notre unité;
- réduire les déperditions scolaires en général, celles des jeunes filles en particulier et ce en raison de l'importance de la mère dans l'éducation des enfants.

L'éducation qui lie le présent à ses antécédents, qui prépare à l'existence dans un milieu social déterminé, qui favorise et assure la connaissance de ce milieu dans ses caractéristiques, ses ressources, son histoire passée et présente, est à la fois un puissant moyen d'enracinement et d'ouverture, condition sine qua non, d'une coopération fructueuse et d'une solidarité durable.

C'est pourquoi, mon pays, la République de Guinée, attend beaucoup de cette Rencontre qui, à n'en pas douter, contribuera sûrement à l'enrichir.

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer cette modeste intervention, sans exprimer au nom des seize mille (16 000) travailleurs de l'Éducation de Guinée, ma profonde reconnaissance à la Centrale de l'enseignement du Québec pour les efforts louables consentis en vue de faire participer le maximum de pays en voie de développement en général, et de mon pays, la République de Guinée en particulier, à ce forum du donner et du recevoir. Tout en remerciant d'avance nos collègues de la Centrale de l'enseignement du Québec pour l'accueil chaleureux et la parfaite organisation, je souhaite plein succès à notre Rencontre.

VIVE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE!

---

1 Alfred de Musset. Collection: Legarde et Michard XIXème siècle. Page 108.

Guinée-Bissau
José VIEIRA, SNETE

Permettez-moi, au nom des travailleurs du secteur de l'Enseignement de la République de Guinée-Bissau que j'ai l'honneur de représenter à cette importante rencontre internationale, de transmettre nos cordiales salutations à l'ensemble des syndicalistes, à la table présidentielle et à tous les illustres participants.

C'est avec honneur et une satisfaction sans égal que nous avons reçu et accepté votre aimable invitation. Raison pour laquelle nous avons fait tous les efforts possibles et nécessaires de répondre à cet acte d'avant-garde pour le secteur de l'Enseignement auquel nous sommes liés.

Notre réponse va nous aider certainement, car elle nous permettra d'apprendre dans l'expérience des autres, mais aussi de transmettre la modeste connaissance et expérience de notre jeune organisation née à la sueur de la lutte armée de libération nationale: l'Union nationale des travailleurs de Guinée (UNTG) du 18 mai 1961.

Comme vous le savez, les graves conséquences de la lutte armée de libération furent la cause de la limitation de ses activités.

Le contenu fut important dans la matérialisation des objectifs visés par notre parti: la mobilisation et la conscientisation des travailleurs pour la lutte armée de libération, la sensibilisation de l'opinion publique et de la communauté syndicale internationale.

Après la libération totale de notre pays, notre organisation syndicale UNTG a repris sa vocation, commençant par implanter des cellules de base dénommées « Comités syndicaux » dans tous les services publics de notre pays en vue d'organiser et contrôler les activités des travailleurs.

Ce processus dura beaucoup d'années et fut un succès éclatant, ce qui nous a permis récemment de créer huit (8) syndicats par secteur d'activités, à savoir:

1. Syndicat national de l'Énergie et Industrie
2. Syndicat national des Transports et Communications
3. Syndicat national du Commerce, Services et Gastronomie
4. Syndicat national de Construction civile
5. Syndicat de la Santé
6. Syndicat d'Agriculture, Pisciculture et Pêches
7. Syndicat de l'Éducation
8. Syndicat de la Fonction publique.

Fondé en 1986, notre Syndicat national des travailleurs de l'Éducation a besoin d'une constante relation et d'échange d'expériences de notre communauté et des associations syndicales.

Dans un pays comme le nôtre où la majorité de la population est analphabète, la promotion d'une campagne d'alphabétisation au sein des travailleurs constitue un pari fondamental du Syndicat de l'Éducation, afin d'appuyer notre État à matérialiser son aspiration, qui est la liquidation de l'analphabétisme, ceci afin que notre objectif soit couronné de succès.

Présenter un cadre comprenant tous les aspects de la situation du personnel enseignant au niveau primaire et secondaire me semble être le but ambitieux que s'est fixé notre Rencontre. Cette vision universelle, unificatrice tendant à la recherche en commun des solutions aux problèmes du personnel enseignant, apparaît aujourd'hui plus importante que jamais dans ce monde qui devrait fonctionner comme un tout.

Comme il a été mentionné dans le document d'Appel, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays d'expression française a déterminé les grandes lignes de coopération à tous les niveaux et entre les groupes sociaux homologues de nos pays respectifs.

Ceci dit, l'intérêt de notre organisation pour le développement des relations entre nos communautés et nos associations syndicales dans un cadre de respect mutuel et réciproque de nos cultures respectives, revêt une importance toute particulière, étant donné que nous ne constituons qu'un élément d'un tout indivisible et considérant l'interdépendance et la complémentarité entre nos peuples et nos organisations syndicales.

Quant aux besoins, il suffit de nous rappeler, comme je l'ai mentionné ci-dessus, que notre syndicat dans le secteur de l'Éducation n'a été fondé qu'en 1986 pour que vous compreniez que nos besoins sont encore énormes. Nous sommes ici comme un enfant qui a besoin de tout de la part de ses parents mais, toutefois, ces derniers doivent prendre en considération les points de vue de l'enfant car ils ne peuvent pas avoir toujours raison.

Je me bornerai à vous présenter les quelques besoins prioritaires que voici:

- la construction d'un centre d'éducation pour le personnel enseignant;
- la formation des formateurs nationaux;

- la fourniture de documents et livres traitant les questions relatives à la situation du personnel enseignant (en portugais de préférence ou en français);
- la création d'une bibliothèque syndicale du personnel enseignant;
- l'établissement de liens solides de coopération avec nos homologues des pays amis en vue d'une entraide mutuelle;
- la réalisation de séminaires, réunions et cours de formation à l'intention du personnel enseignant;
- la promotion d'activités culturelles, artistiques et littéraires;
- l'octroi de bourses de stages de recyclage technique et pédagogique du personnel enseignant;
- la promotion des activités productives;
- la création de jardins et garderies d'enfants en faveur du personnel enseignant;
- la création de postes sanitaires dans les lieux de travail où les besoins se font sentir en faveur du personnel enseignant.

En ce qui nous concerne, le développement n'étant pas seulement l'accumulation des biens matériels produits, mais un ensemble harmonieux de réalisations d'une nation pour le bien-être de tous, il nous paraît que les quelques besoins identifiés, s'ils sont bien réalisés, convergeront et donneront un seul résultat que nous appellerons le développement.

S'agissant des objectifs à envisager pour notre État, nous dirons que la matérialisation des besoins identifiés ci-dessus constitue la réponse du personnel enseignant à l'appel lancé par notre gouvernement pour la reconstruction nationale. Le personnel enseignant bien formé, conscient de ses responsabilités, de ses devoirs et droits est le facteur multiplicateur fondamental pour le développement endogène de la nation.

Pour ce qui est de notre organisation qui vient de naître, la consolidation des acquis, l'accomplissement total de nouvelles activités programmées et la création de nouvelles initiatives sont les objectifs visés à court et à moyen terme.

Les moyens à proposer aux États sont: l'appui matériel, financier et moral, les facilités administratives en cas de besoin. Nous savons tous que le syndicat est une organisation indépendante de l'État, ce qui ne veut pas dire que ces deux organismes sont différents. L'État et le syndicat ont les mêmes objectifs en général, ils doivent travailler en étroite collaboration et se contrôler mutuellement.

Quant aux moyens à proposer à notre organisation, il faudra que les syndicalistes du personnel enseignant qui s'inscrivent comme membres payent leurs cotisations. Il faut créer et promouvoir les activités productives et renforcer la coopération au niveau sous-régional et international.

Nos défis et perspectives sont en quelque sorte les mêmes que nos besoins identifiés. Dans un pays comme le nôtre où il faut reconstruire après une injuste guerre qui a duré une douzaine d'années, les défis et les perspectives sont innombrables et comme nous ne disposons pas de moyens pour faire face à cette situation, le mieux est de nous limiter à énumérer les besoins que nous espérons pouvoir réaliser avec nos propres moyens ou avec un apport supplémentaire étranger.

Je ne pourrais finir sans encore remercier une fois de plus, votre aimable invitation à laquelle nous avons eu l'honneur de répondre. Nous souhaitons que de telles opportunités soient constantes afin que nos idées, nos connaissances et expériences demeurent communes pour le futur du secteur syndical de l'Enseignement que nous représentons dignement.

- Vive la Rencontre internationale des syndicats de l'enseignement!
- Vive les syndicats de l'enseignement!
- Vive la solidarité entre les travailleurs de l'enseignement!

Haïti
Jean-Marie Hardy PIERRE, CNEH

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français se situe au-delà d'une vision simpliste de la francophonie. La francophonie ne peut être, en 1987, l'expression du colonialisme économique et culturel, elle ne peut être au Sommet de Québec une plate-forme où la France établirait son identité nationale, elle ne peut être pour Haïti, pour la Caraïbe une entrave à l'épanouissement d'une langue et d'une culture créoles dynamiques.

Au-delà des cabales, des déclarations ministérielles, la conférence mise sur la volonté des peuples d'ouvrir ce vaste chantier que représente la francophonie. Celle-ci devient, du coup, un lieu d'échanges, de coopération dans le respect des droits de chaque peuple.

NOS ORGANISATIONS ET LA FRANCOPHONIE

Ainsi conçue, la conférence revêt pour les organisations syndicales de l'enseignement une importance capitale. En effet, nos organisations se trouvant au coeur des problèmes de l'enseignement, de l'éducation et de la formation peuvent contribuer à dynamiser les relations entre nos peuples et nos institutions là où les échanges entre États s'arrêtent à des déclarations pompeuses et à des conventions caduques.

Cette lecture de la « Francophonie » éclaire le contexte de cette rencontre internationale des syndicats de l'enseignement en provenance des États et pays ayant en commun l'usage du français.

LA CNEH AU COEUR DES PROBLÈMES D'HAÏTI

La CNEH attend beaucoup de cette Rencontre. Notre dimension nationale nous place, malgré la jeunesse de notre organisation, au coeur des problèmes d'Haïti.

Déjà, le 13 avril 1986 lors de notre premier congrès constitutif, des enseignants soulignaient le rapport existant entre la situation de crise du pays et l'école de notre système éducatif. Les déclarations officielles faisant de l'éducation un secteur prioritaire détonnent quand on considère les données socio-démographiques. Pour une population scolarisable de 700 milliers de jeunes compris entre 13 et 18 ans, 175 milliers fréquentent l'enseignement secondaire. De ces 175 000 le secteur public ne reçoit que 21 000. La République d'Haïti pour ses 136 communes ne compte en effet que 27 centres d'enseignement secondaire public. L'enseignement technique, professionnel et universitaire ne touche que 18 000 élèves et étudiants sur une population scolarisable de 600 000 comprise entre 19 et 24 ans. Le secteur préscolaire public est quasiment inexistant.

L'exposition de ces chiffres ne recherche pas l'effet mélodramatique; il se refuse de provoquer la pitié pour un peuple sympathique frappé d'une série de malheurs.

Ces données statistiques témoignent de la démission de l'État dans le domaine de l'éducation et permettent d'affirmer que le développement du pays passe par une volonté politique d'investir dans le secteur de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La coopération des pays ayant en commun l'usage du français peut se définir à ce niveau.

LE DÉCLIN DE LA LANGUE FRANÇAISE

Il est intéressant de noter avec l'échec du système éducatif haïtien le déclin de la langue française et la montée de la langue créole. Cette constatation ne signifie pas pour nous que le système a échoué parce que le français disparaît de nos salles de classe mais parce que cette langue est perçue comme le véhicule d'une culture, assurant la promotion sociale d'une minorité coupée des réalités populaires. Le système a échoué parce que la langue française n'est pas celle de la production, de la technique, de la technologie. Ces affirmations n'écoutent pas les explications ayant trait aux méthodes dépassées d'enseignement de la langue, ou indexant le touch américain distillé par des médias. Ces affirmations posent, tout simplement, la nécessité pour les pays ayant en commun l'usage du français d'en faire une courroie de transmission d'une coopération dynamique et non le lieu d'une culture désuète, d'une civilisation révolue.

LA FRANCOPHONIE: SOLIDARITÉ PEUPLE À PEUPLE

Au Sommet de Québec le français devrait cesser d'être tout simplement une langue pour devenir un langage: le langage des échanges culturels, technologiques, le langage retrouvé des peuples qui se comprennent et qui s'efforcent dans une solidarité dynamique de résoudre de manière originale leurs problèmes respectifs. À ce propos, l'expérience des pays africains dans l'utilisation des langues maternelles sera utile à la CNEH au moment où le créole devient en Haïti la langue des aspirations populaires.

NOS PROPOSITIONS GÉNÉRALES

À la lumière de ces considérations la CNEH propose de manière générale:

1- Que les lignes d'une coopération entre les États ne s'arrêtent pas au niveau de simples déclarations ministérielles mais se définissent comme une rencontre de peuple à peuple, d'institution à institution. Le domaine de l'éducation représente, à cet effet, un lieu privilégié.

2- Que la francophonie serve de cadre idéal pour favoriser les langues et cultures nationales.

3- PROPOSITION SPÉCIFIQUE

Que soit réalisée au coeur de la francophonie une grande rencontre culturelle réunissant tous les pays ayant en commun l'usage de la langue créole, ceci dans le souci de respecter les spécificités de chaque peuple.

CONCLUSION

La CNEH touche du doigt une fois de plus la solidarité des organisations syndicales. Elle attend beaucoup des séances de travail et croit que cette rencontre permettra de jeter les bases d'une culture dynamique au coeur d'une société où les institutions traditionnelles sont usées.

Elle formule le voeu que la conférence au Sommet des chefs d'État et de gouvernement présente un visage autre que celui de cette coopération internationale qui apporte, dans le cas d'Haïti, plus de fusils que d'instruments aratoires, plus de voitures de luxe que de tracteurs. La CNEH refuse cette coopération où les échanges culturels se figent dans des ambassades coupées de la réalité profonde de leurs pays respectifs.

Ile Maurice
Nitya S. KEETARUT, GTU

L'Ile Maurice, petite île de 1865 km^2, 1 million d'habitants, située dans l'Océan Indien, à vocation africaine, multiraciale, pluriethnique et pluriculturelle, bilingue, est essentiellement française, ceci malgré que la langue officielle soit l'anglais.

L'Ile Maurice est une « Nations unies » en miniature. C'est un des rares pays qui enseigne deux langues étrangères aux enfants dès le début de leur scolarité. Ce fait place nos enseignants du primaire devant une contrainte qu'ils surmontent tant bien que mal.

La GTU au nombre de 5 000 membres regroupant les enseignants du primaire réalise que nous sommes dans une ère internationale où nous avons à nous voir comme citoyens du monde. Les événements qui affectent un coin du monde affectent le monde entier.

L'enseignant de par sa profession est responsable de la formation de base de la société internationale/mondiale. **L'enseignement** à travers le monde est un facteur **unificateur.**

Nous croyons de prime abord que notre mission c'est d'améliorer à travers l'éducation, le sort de l'être humain pour faire un monde meilleur.

Nous saluons les organisations internationales qui donnent l'occasion aux représentants des pays en développement de se faire entendre dans des forums internationaux avec, pour préoccupation, des thèmes d'actualités de brûlante importance.

Notre intérêt et notre souci majeur, c'est de voir développer une conscience internationale des problèmes de l'être humain, de son développement, son épanouissement, en harmonie, en paix, dans le bonheur et l'entraide, la mutualité, la solidarité, la réciprocité, l'entente et le bien-être.

Notre mission est de faire de l'éducation la base de cet édifice avec la compréhension, la coopération et la collaboration.

Tout passe et dépend de l'éducation. Tout développement se fait par l'éducation. Toute transformation de la société internationale doit se faire à travers une éducation concertée respectant les besoins et aspirations des nations du monde.

Nous soutenons toutes actions allant vers un resserrement des liens entre états et organisations.

Nous soutenons et saluons toutes formes d'aides des pays riches aux pays pauvres.

Nous soutenons des échanges, rencontres, coopération et collaboration entres pays qui résultent indéniablement en un rapprochement des pays et en un meilleur monde.

L'état du monde en ce tournant du 21ème siècle est déplorable. La guerre, les attentats, le terrorisme, le protectionnisme, les agressions, les coups d'états, les instabilités. Des nouvelles de ces genres nous bombardent et nous bouleversent quotidiennement.

Le fait que nous ayons en commun l'usage du français est un élément positif unificateur, qui amène la COMPRÉHENSION, la base de toute coopération.

Nous formons le voeu, que cet élément unificateur nous aide à mieux nous comprendre et à mieux canaliser nos efforts communs pour mieux nous entraider.

Dans le domaine de l'éducation primaire à l'Ile Maurice, il manque d'équipements pédagogiques modernes pour permettre à l'enfant de mieux comprendre le monde moderne.

Dans le domaine de la formation, un échange d'idées nous aiderait beaucoup à être en mesure de faire face aux exigences de l'éducation.

Nous proposons une plus grande coopération entres les pays ayant en commun une langue internationale.

Nous souhaitons un resserrement des liens entre organisations syndicales de l'enseignement.

Nous souhaitons pouvoir nous préparer à mieux équiper nos enfants à se préparer pour l'an 2000.

Nous préconisons une éducation pour un meilleur monde, une meilleure vie, un monde en paix, en harmonie, une unité dans la diversité.

Nous souhaitons que le monde devienne une vraie « Nations unies » et solidaire.

Salutations internationales syndicales.

Luxembourg
J.C. REDING, SES / OGBL

L'intérêt que notre organisation porte à cette Rencontre résulte de la situation linguistique très complexe de notre pays et tout particulièrement des difficultés que pose une école trilingue aux enseignants et à leurs élèves.

Pour bien comprendre la situation, voici quelques données sur les langues en présence:

- Le luxembourgeois, un dialecte franco-mosellan, est la langue parlée par tous les Luxembourgeois, c'est leur langue maternelle, expression de leur particularisme et de leur volonté d'indépendance. Mais c'est une langue de faible diffusion: elle est peu écrite, peu enseignée et ne se prête guère à l'abstrait. L'orthographe du luxembourgeois n'a été fixée officiellement qu'en 1976.
- En raison des nombreux contacts avec les voisins francophones et germanophones, l'apprentissage du français et de l'allemand est indispensable. Ces deux langues sont enseignées aux enfants à un âge assez précoce (à partir de six ans pour l'allemand et à partir de sept ans pour le français).

Il convient d'ajouter ici que la population totale du Luxembourg comporte environ 26 % d'étrangers originaires pour la plupart de pays de langue romane (Portugal, Italie). Pour ces enfants l'éducation, l'instruction et la communication se font en quatre langues, la leur, le luxembourgeois, l'allemand et le français.

Une enquête sur les habitudes et besoins langagiers au Grand-Duché de Luxembourg effectuée en 1983 en vient grosso modo aux conclusions suivantes:

le luxembourgeois est la langue la plus utilisée pour les échanges oraux de la vie privée (76 - 80 %). En ce qui concerne les échanges écrits, le luxembourgeois arrive, dans la vie privée, après l'allemand et le français.

Par contre, le français est la langue dominante au lieu de travail. À l'oral, il arrive en 2e position tout de suite après le luxembourgeois et à l'écrit il occupe la première place. En ce qui concerne la vie sociale et culturelle, nous sommes dans une situation plurilingue avec 3 langues prépondérantes: l'allemand, le français, le luxembourgeois. Cependant que l'anglais, le portugais et l'italien jouent un rôle important dans certains secteurs.

On peut dire que la situation des langues au Luxembourg est à la fois un grand atout et une lourde charge.

En tant qu'organisation syndicale de l'enseignement, nous saluons évidemment les avantages pratiques et culturels indéniables de cette situation, mais nous mesurons également les problèmes qu'elle pose au niveau de l'école. En effet, le nombre élevé des leçons consacrées à l'étude des langues entraîne des problèmes d'horaire et le temps consacré aux disciplines d'éveil et aux branches d'expression est assez limité.

D'autre part, la connaissance des langues constitue trop souvent le critère de la réussite ou de l'échec scolaire. Les échecs sont surtout fréquents chez les élèves étrangers qui, en raison de leur situation spécifique (4 langues à assimiler), sont nettement surchargés par les exigences linguistiques de l'école luxembourgeoise.

Nous rejetons un enseignement des langues basé sur la sélection et accordant un respect excessif à la grammaire, car cet enseignement ne saurait motiver nos élèves et il les fait souvent passer à côté des richesses que l'apprentissage d'une langue peut leur apporter. Nous recherchons donc une autre stratégie pour l'apprentissage du français et nous devons évidemment nous tourner vers des recherches faites dans d'autres pays francophones.

En effet, nos pays ont intérêt à mettre en commun leurs recherches relatives à l'acquisition du français. Nous rejoignons ici la troisième proposition faite par la Centrale de l'enseignement du Québec dans sa communication préliminaire.

Dans nos pays, l'enseignement du français se situe dans des contextes très divers et doit donc nécessairement avoir des aspects spécifiques adaptés à telle ou telle communauté. Il ne s'agit donc pas de trouver la méthode valable pour l'enseignement du français, mais bien les méthodes spécifiques à chaque communauté, enrichies par les apports résultant de la coopération de tous les pays ayant en commun l'usage du français.

Sur le plan pratique, on pourrait réaliser à travers des colloques mettant en présence des chercheurs et des enseignants de tous les pays francophones, ainsi qu'à travers des échanges d'enseignants effectuant des stages en vue d'étudier l'enseignement du français (programmes, méthodes et matériel didactique) dans les différentes communautés.

Cependant cette coopération ne devrait pas se limiter aux enseignants, car si le français est un véhicule de communication interculturelle, il faudra apprendre cela surtout à nos élèves et ce sera pour eux une motivation fort importante pour l'apprentissage du français en même temps qu'un enri-

chissement interculturel. En fait une langue est surtout intéressante pour les horizons nouveaux qu'elle nous ouvre.

Nous proposons donc d'organiser des correspondances scolaires en vue de mettre en relation les élèves des différentes communautés. Si de tels échanges pouvaient se faire sur une vaste échelle, ils favoriseraient certainement à la fois l'intérêt de la jeunesse pour la coopération internationale ainsi que leur intérêt pour la langue française.

Mali
Tiécoro SANGARÉ, SNEC

Le SNEC du Mali remercie très sincèrement le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, l'Agence de coopération culturelle et technique, toutes les organisations syndicales de l'enseignement qui ont rendu possible cette Rencontre internationale et particulièrement, la CEQ pour l'amabile invitation sans laquelle nous n'aurions pas pu prendre part à cet événement historique. Le message du Bureau exécutif national du SNEC se veut d'abord un message de félicitations à la CEQ, de salutations syndicales à l'ensemble des organisations ici présentes et enfin une modeste contribution à la réflexion générale portant sur notre thème « L'ÉDUCATION AU COEUR DE NOTRE SOLIDARITÉ », nous allions dire « L'ÉDUCATION, PIVOT DE NOTRE COOPÉRATION »

La communication du SNEC portera à cet effet sur quatre points:

I- Le SNEC dans l'arène syndicale malienne

II- Les objectifs de notre lutte

III- La problématique de l'éducation dans le contexte malien

IV- Quelques propositions et recommandations.

I- L'histoire du SNEC remonte aux premières approches que les enseignants « soudanais » des années '20 ont amorcées pour placer l'éducation dans son contexte noble de revendicatrice de la dignité de l'homme soudanais, de dénonciatrice de la colonisation et d'annonciatrice de promesses d'émancipation, toutes choses comptant avec l'éveil des esprits. La première tentative d'organisation est apparue en 1937 sous la forme d'une association d'intellectuels dénommée « FOYER DU SOUDAN » dont la tête de liste comporte des noms prestigieux comme MAMADOU KONATE (qui fut l'une des figures de proue du R.D.A.), et MAMBY SIDIBÉ, cet autre pionnier de l'indépendance. Dès 1945, une section syndicale soudanaise, fruit d'un long travail de conscientisation et de mobilisation, fut créée sous l'égide du Syndicat national des instituteurs de France (SNI) auquel elle s'affilia de bonne heure. Toutefois, quand les libertés d'association, de réunion et de presse furent reconnues aux colonies en avril 1945 et tous les ressortissants d'Afrique Occidentale proclamés « Citoyens français » le 7 mai, la section syndicale soudanaise quitta le SNI en 1949 pour devenir le SUEP (Syndicat unique de l'enseignement primaire). A la suite de l'adhésion des professeurs du secondaire en 1952, le sigle changera en SUPEL (Syndicat unique du personnel de l'enseignement laïc) qui devient ensuite SNELS en 1959 l'espace d'une année, puisqu'en 1960 l'organisation devait reprendre le sigle précédent. Et enfin, en 1963, compte tenu de l'élargissement de sa base, né du nouveau contexte historique survenu avec l'indépendance du Mali, notre syndicat prit le nom de SNEC (Syndicat national de l'éducation et de la culture) qu'il conserve encore.

Dans ses rangs militent non seulement les enseignants de toutes les catégories et de tous les secteurs ainsi que les autres fonctionnaires et employés du ministère de l'Éducation nationale, mais encore l'ensemble des travailleurs du département des Sports, Arts et Culture, d'où l'originalité du SNEC par rapport aux autres organisations enseignantes de la sous-région.

Si l'on veut situer le SNEC dans le paysage syndical malien, il faut se dire qu'il est l'un des douze syndicats nationaux de branche qui constituent l'Union nationale des travailleurs du Mali (U.N.T.M.), notre Centrale nationale unique.

II- LES OBJECTIFS DE NOTRE LUTTE

Tout en faisant sien le concept de la participation responsable prôné par l'UNTM, le SNEC utilise toutes les formes de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, pour le changement de leurs conditions de vie et de travail mais aussi et surtout pour l'élévation de leur niveau de qualification professionnelle, pour la démocratisation, la laïcité et la défense de l'école en tant qu'institution, pour l'amélioration de la qualité de l'éducation en étudiant et en proposant à l'administration toute modification de programmes, de méthodes pédagogiques pouvant faciliter le développement de l'instruction. Il ne s'agit pas là de voeux pieux ni d'un simple catalogue d'intentions, mais bien d'un idéal que nous avons toujours et partout âprement défendu en allant de la négociation à la grève ouverte dont la dernière en date motivée par le bas niveau et le retard chronique des salaires remonte aux 15-16 décembre 1986. Le SNEC fait entendre sa voix et fait connaître sa position dans les différentes commissions paritaires auxquelles il participe (Conseil supérieur de l'Éducation, Commission malienne pour l'UNESCO, Conseil de discipline, Commission de mutation, d'avancement, de reclassement, etc.).

Depuis plus d'une décennie déjà, il poursuit, parallèlement au département de l'Éducation, la mission de recyclage et de perfectionnement professionnel des maîtres sur ses ressources propres et grâce au concours d'organismes internationaux comme le BIT, la CMOPE qui est un véritable creu-

set au sein duquel nous entretenions une coopération dynamique avec d'autres organisations syndicales extérieures comme la FCE, l'ASE/SPR, le SNI PEGC, la FIAL la FIPESO, le LO/TCO, la JTU, etc.

Cette coopération a pris en compte, outre la formation syndicale et professionnelle, la formation coopérative et mutualiste. C'est ainsi qu'en plus de l'Association nationale que constitue la Mutuelle des travailleurs de l'Éducation et de la Culture (MUTEC), le SNEC a, à ce jour, initié plus d'une vingtaine de coopératives et mutuelles sectorielles qui arrivent conformément à leurs objectifs respectifs, à assurer à leurs membres le ravitaillement régulier en denrées de première nécessité, le crédit ou la prestation en cas d'invalidité, de retraite ou de décès.

Pour former ce volet, il faut signaler à l'actif du SNEC la publication d'un organe de presse, « L'ÉDUCATEUR », qui sert d'appui logistique à l'ensemble de son combat. C'est un bimestriel d'information et de liaison tiré à 3 000 exemplaires sur six à huit pages. Le C.A. de la MUTEC dispose également de son bulletin MUTEC INFO.

III- LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉDUCATION DANS LE CONTEXTE MALIEN

Au Mali comme dans la plupart des P.V.D., on parle beaucoup de DÉVELOPPEMENT, « administration de développement », en un mot « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT », autant de leitmotiv qui émaillent tous les discours et qui constituent l'ossature des programmes du Gouvernement et du Parti politique. À cet effet, les pouvoirs publics doivent se convaincre de certaines vérités:

1- le développement quel qu'il soit passe par l'ÉDUCATION;

2- il n'y a pas et il ne saurait y avoir d'éducation au RABAIS;

3- le niveau de développement d'une société ou d'un pays est facteur du niveau général d'éducation des femmes et des hommes qui en sont les forces motrices principales;

4- dans la société moderne, l'ÉCOLE-INSTITUTION est le moyen le plus adéquat pour l'enseignement du projet socio-culturel qui doit façonner la personnalité des hommes de demain avec leurs rôles.

ALBERT EINSTEIN, constatant déjà une certaine forme de démission des pouvoirs publics, rappelait: « *Si l'État peut exiger une abnégation de l'individu, s'il en a le droit, il doit en revanche lui offrir la possibilité d'un développement harmonieux* ». Toutefois, il faut souligner que les problèmes éducatifs sont, en général des problèmes de société et la crise que traverse l'ÉDUCATION n'est pas uniquement endogène. Elle s'inscrit dans un contexte global caractérisé par une récession économique aux dimensions alarmantes allant de la détérioration des termes de l'échange à la course aux armements en passant par les calamités de tous genres, avec au coeur de tous ces fléaux, un mal terrible: LA DETTE véritable « TONNEAU DE DANAIDES » qui compromet sérieusement la réalisation des programmes de développement. L'État qui s'endette de plus en plus pour payer ses dettes, tente de gérer la crise ... en se désengageant vis-à-vis de certains secteurs. L'ÉDUCATION considérée à tort comme improductive, n'échappe pas à la règle.

Au comble des contradictions, on parle de DÉVELOPPEMENT certes, mais aussi de compression et de plus en plus de LIBÉRALISATION, et de PRIVATISATION, de RESTRUCTURATION, etc.

Toutes ces considérations amères, conduisent le Bureau exécutif du SNEC à formuler ce qui suit, dans le cadre de la lutte que nous devons mener ensemble, solidairement, au nom de l'ÉDUCATION donc du progrès.

IV- PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

1) *Revaloriser la fonction enseignante parce que le MAITRE D'ÉCOLE EST LE DESTIN DE SON PEUPLE et d'une manière générale, le formateur dans une société représente l'avenir, l'espoir et le progrès de cette société. Il n'y a rien de plus dangereux pour un système éducatif que des maîtres sans enthousiasme rongés par la hantise du quotidien et la crainte du lendemain. La REVALORISATION de la fonction enseignante a très tôt fait l'objet d'un MEMORANDUM historique, élaboré et présenté par le SNEC à l'État malien et elle s'inscrit dans le cadre général des objectifs à long terme tout comme le dossier relatif au décrochage du STATUT PARTICULIER DE L'ENSEIGNEMENT de celui de la FONCTION PUBLIQUE.*

2) **PROTÉGER L'ÉCOLE** *en tant qu'institution républicaine et s'opposer au désengagement de l'État vis-à-vis de ce secteur qui doit demeurer l'un des domaines clefs d'intervention des pouvoirs publics si l'on veut sauvegarder le droit universel de tout individu à l'instruction et garantir la laïcité, la gratuité et la démocratisation de l'enseignement.*

3) **RÉVISER À LA HAUSSE LES BUDGETS DE L'ÉDUCATION**

Aucun sacrifice n'étant trop grand pour ce secteur stratégique.

4) **Élever le TAUX DE SCOLARISATION** qui est encore dérisoire par rapport aux besoins, compte tenu du rythme de croissance de la population dans les P.V.D. en particulier, multiplier les structures, accentuer et encourager l'alphabétisation des masses.

5) Revaloriser le français, langue officielle servant de véhicule des connaissances et valoriser les langues nationales utilisées comme médium.

6) Garantir l'emploi des jeunes diplômés sortant de nos écoles de formation en leur donnant au besoin la possibilité de s'installer à leur propre compte (ce qui est en train de se faire timidement au Mali).

7) Réformer le contenu des programmes éducatifs en cherchant à lier davantage l'école à la vie. Au Mali, avec la philosophie de la RURALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, des progrès notables ont été atteints dans le domaine de la reconversion des mentalités, de l'apprentissage des techniques, de la pratique de la vie. En effet, des élèves (tous sexes confondus) confectionnant des objets usuels dans les ateliers, élevant de la volaille ou du petit bétail, plantant et entretenant des arbres, cultivant un champ ou un jardin où les ménagères du quartier peuvent à tout moment disposer de légumes frais, voilà un spectacle qui colle plus à la réalité environnante et constitue un signe de progrès bien plus certain que les villas et les gratte-ciel qui poussent ou les voiture luxueuses qui circulent dans nos capitales africaines.

8) Prendre en compte la formation et le perfectionnement continus des formateurs.

9) Faire de la coopération pour l'ÉDUCATION un volet spécifique dans toute sa plénitude avec ses structures et non un simple appendice de la coopération internationale.

10) Renforcer les rapports entre les collectivités par des contacts directs souvent plus efficaces: les jumelages entre organisations de masses, entre villes et villages et surtout entre écoles se présentent comme un cadre idéal d'échanges, de communication, de rapprochement des peuples. Dans le contexte malien, on note des expériences très réussies sur ce plan et le cas du CLED français (Comité laïc pour l'éducation au développement) est très intéressant.

11) Parvenir à la réduction du taux d'emprunt, à l'échelonnement voire à la remise totale ou partielle de la dette des P.V.D., dette dont l'ampleur est telle aujourd'hui qu'on ne peut plus la rembourser intégralement et réaliser un plan quelconque de développement et enfin, continuer la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et social national d'abord, international par la suite, facteur sine qua non de la réalisation des grands équilibres qui conditionnent notre commun devenir.

12) Sur le plan national, veiller à ce que les syndicats dans le cadre de la COGESTION, soient effectivement associés à toutes les prises de décisions touchant les domaines éducatifs et culturels au partage des responsabilités et des pouvoirs.

13) Renforcer notre COHÉSION et notre UNITÉ D'ACTION, multiplier de tels contacts qu'ils soient formels ou informels, pour nous permettre de réfléchir ensemble et d'agir ensemble, en faveur de l'ÉDUCATION qui doit de tout temps rester au coeur de NOTRE SOLIDARITÉ.

CONCLUSION

En revenant au CANADA, pays de contrastes, riche de ses différences mais aussi et surtout TERRE DE RENCONTRES où nos organisations syndicales ont participé il y a un an à la 31e Assemblée de la CMOPE à Régina dans la Saskatchewan, le SNEC est convaincu que la concertation et le dialogue interculturels sont les meilleures formes d'approche pour jeter les bases de la société nouvelle que tous les hommes de progrès appellent de toutes leurs forces.

- Plein succès à nos travaux!
- Vive l'école nouvelle au service d'une ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT, DE PAIX ET DE PROGRÈS!

Maroc
Mohamed BOUZIA, SNE-CDT

C'est un grand honneur pour le SNE-CDT de prendre la parole au nom des syndicats du monde arabe ici présents. Je vous transmets en leur nom leurs chaleureuses salutations et leurs souhaits de succès à cette première Rencontre.

Je salue particulièrement à cette occasion l'initiative de la CEQ pour la réalisation de cette Rencontre dans le but de relancer une coopération efficace dans le domaine de l'éducation.

Il est toutefois utile de signaler à nos chefs d'État que toute coopération qui marginalise les intéressés est vouée à l'échec. Donc, il est primordial d'instaurer des relations démocratiques tant au niveau national qu'international et ce, en élargissant les droits démocratiques élémentaires.

Je signale également à la Rencontre la position de principe de nos pays arabes présents ici, qui est pour l'arabisation de l'enseignement, c'est-à-dire rendre à la langue nationale sa place légitime qu'elle mérite et conserver en même temps l'enseignement de la langue française en tant que deuxième langue d'ouverture sur le monde moderne.

Encore une fois, je salue cette auguste Rencontre et souhaite plein succès à ses travaux pour une meilleure coopération au profit de nos peuples.

Maroc
Mehdi LAHLOU, SNESUP

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur au Maroc (SNESUP) est heureux de participer à cette Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français. Il remercie les organisateurs et plus particulièrement la Centrale de l'enseignement du Québec qui a permis notre présence parmi vous et souhaite plein succès à ses travaux qui ouvriront une nouvelle page pour une coopération plus fructueuse entre les enseignants et les enseignants-chercheurs dans nos différents pays.

Notre organisation est un syndicat unique où sont regroupés l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur au Maroc. Il n'est relié à aucun parti politique ni à aucune centrale syndicale, gardant de la sorte sa totale autonomie pour agir dans les secteurs qui sont les siens et qui se résument dans: la défense des intérêts matériels et moraux du corps enseignant du supérieur, la sauvegarde du rôle de l'Université et la promotion de la recherche scientifique et technique comme fondements du développement économique et social de la société. Concernant ce dernier point, les résolutions de notre troisième Congrès, à titre d'exemple, réuni à Rabat en novembre 1983 ont lancé les bases d'une organisation rationnelle de la recherche dans notre pays en appelant à l'instauration d'une politique globale de la recherche scientifique et technologique à moyen et à long termes tenant compte des besoins de développement de notre pays et de la nécessité de réformer et de promouvoir l'enseignement et l'éducation en coordination avec les organisations scientifiques, techniques et culturelles spécialisées, tant à l'intérieur du Maroc qu'à l'extérieur.

Le SNESUP qui considère, à juste titre, avec monsieur le premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, que: « *la condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire, la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover* » a opté dans ce cadre et depuis sa création, pour la réalisation de deux objectifs fondamentaux et complémentaires qui sont:

- la généralisation de l'enseignement comme moyen pour faire participer l'ensemble de la population à l'oeuvre du changement;
- le développement de la recherche scientifique et technique au niveau de l'enseignement supérieur pour assurer le progrès économique et social du pays.

Concernant la généralisation de l'enseignement comme moyen pour mobiliser les ressources humaines, nous considérons celle-ci comme l'exemple-type de l'action polyvalente dans la mesure où ses effets touchent l'individu et la société dans toutes les manifestations de la vie économique, sociale et politique. Ils entraînent notamment l'augmentation des capacités culturelles de l'homme et de ses aptitudes créatives en engendrant, par là même un changement de l'échelle des valeurs individuelles et collectives propice à l'innovation.

Partant de cela, nous estimons que la finalité de tout système d'enseignement doit être d'instruire la population, toute la population pour la rendre apte à agir sur elle-même et sur son milieu et de la former pour en faire l'élément essentiel de l'évolution économique, en libérant ses capacités de création, d'organisation et de travail.

Cette réalité, valable pour les pays développés, l'est encore plus pour les pays en voie de développement dont le Maroc.

Dans ce cadre, le débat sur le caractère de consommation ou d'investissement de l'enseignement est dépassé. De même que n'est plus d'actualité la discussion tendant à savoir si c'est la généralisation progressive de l'enseignement qui a engendré le développement des pays actuellement développés ou si c'est l'inverse qui s'est produit.

Par ailleurs, la scolarisation massive réalisée sur la base de nouvelles valeurs qui encouragent la recherche, la créativité, la liberté et la responsabilité nous apparaît comme une nécessité politique permettant de mettre fin à la dépendance culturelle scientifique et technique de la société.

Dans ce sens, et dans le cadre des relations internationales, cette scolarisation, menée sans entraves, à l'échelle de l'ensemble des pays du tiers monde contribuera à l'éclosion d'une nouvelle pensée susceptible de réorienter les échanges humains et économiques entre les peuples sur des bases plus justes et plus équilibrées.

! = rôle de nos organisations est ici primordial pour influer sur le comportement de nos États respectifs tant pour leur faire prendre conscience du rôle déterminant de l'enseignement et de l'éducation dans le développement économique et social avec toutes les conséquences financières pour ce secteur que cette prise de conscience comporte que pour élaborer de nouvelles bases de coopération culturelle entre nations développées et sous-développées.

Concernant le rôle de la recherche scientifique et la nécessaire transformation de l'université, notre organisation considère que si, jusqu'à ces dernières années, l'enseignement supérieur a joué

un rôle important dans le développement de différents pays où il a occupé la place qui lui revient dans la société, les deux dernières décennies ont été marquées par des mutations et des bouleversements multiples du notamment à l'intervention généralisée et massive de la science dans tous les processus et systèmes productifs qui donnent naissance à des éclosions successives de nouvelles technologies. Aussi, la maîtrise non seulement des applications techniques, mais de la science elle-même et de la connaissance qui étaient la propriété de l'université est-elle devenue un enjeu fondamental avec de nouveaux protagonistes.

Etant donné la dimension et la fonction critique de l'université, le politique a cherché à la domestiquer, le pouvoir de l'argent a voulu s'approprier certaines de ces missions traditionnelles, particulièrement la recherche scientifique.

La jonction de ces deux phénomènes, c'est traduite d'une part par un dysfonctionnement de l'université, d'autre part, par une tentative technocratique de démantèlement de l'enseignement supérieur et de sa réduction à une simple formation professionnelle supérieure dépourvue du rôle de la recherche.

La crise économique, le chômage et le fardeau de l'endettement extérieur dont souffrent les pays sous-développés ont contribué à rendre l'accès à l'enseignement supérieur encore plus restrictif et ont posé le problème de la dépréciation des diplômes et, partant, celui de la dévalorisation de l'université.

Une nouvelle vague techniciste et modernisteappuyée par les organismes financiers internationaux et occupant le devant de la scène s'est proposé de faire de la croissance économique, au sens étroit, la finalité de toute activité humaine et de l'enseignement supérieur une entreprise qui obéit à la logique du moindre coût et aux notions de pertes et profits.

Or, si les hommes sont appelés à améliorer la productivité de leur travail pour satisfaire les besoins grandissants de l'humanité, l'enseignement supérieur est appelé, quant à lui, à répondre à de nouvelles fonctions et à s'adapter à de nouvelles exigences sociales qui ne sont pas, forcément, celles de la rentabilité comptable.

Plus qu'auparavant la société a besoin de l'enseignement supérieur comme foyer de préservation, d'approfondissement et de diffusion des connaissances nouvelles et de leur intégration dans le patrimoine culturel national élargissant par... le potentiel et les ressources culturelles et scientifiques d'une nation.

Toutes ces missions nouvelles et anciennes de l'enseignement supérieur ne peuvent, en fait, être remplies que par l'effort constant et continu de la recherche. Cette recherche ne peut être ni exclusivement fondamentale ni uniquement recherche appliquée. Toute séparation dans ce sens ne peut être pertinente, comme elle ne peut être neutre.

La recherche scientifique devient complexe et appelle différentes ressources de savoir et de connaissance pour sa réalisation, c'est à dire, qu'elle appelle souvent des réponses pluridisciplinaires. L'enseignement supérieur constitue certainement l'espace adéquat pour l'exercice de cette activité cruciale pour l'avenir de toute société d'aujourd'hui.

La recherche scientifique étant devenue l'activité stratégique pour le développement de toute société, la nécessité du renforcement et de l'appui de la recherche universitaire ne se pose plus en terme de moyens, notamment financiers, mais s'affirme davantage comme une priorité qui exige une volonté politique franchement exprimée.

Partant de l'ensemble de ces principes, données et considérations ainsi énoncées, **le SNESUP profite de cette rencontre pour lancer un appel aux gouvernements des pays du Tiers-monde, dont le gouvernement marocain et aux États des pays développés dont l'influence sur ce qui se passe dans nos pays est évidente pour:**

- considérer l'apport indispensable de l'enseignement en général et l'enseignement supérieur en particulier ainsi que celui, devenu déterminant, de la recherche scientifique et technique au progrès et au bien-être de l'humanité;
- accorder à ces différents domaines les moyens financiers et humains nécessaires, et ce, quelles que soient les contingences économiques et politiques du moment, pour remplir leur mission de développement économique et social;
- revaloriser le statut et la fonction du corps des enseignants et enseignants-chercheurs et créer de la sorte et par la même occasion les bases de retour et d'accueil dans les pays sous-développés de nombreuses compétences nationales dans différents secteurs de la recherche et qui exercent actuellement loin de leur pays d'origine privant leurs sociétés de moyens humains dont l'insuffisance constitue un obstacle incontournable face au progrès.

Le SNESUP lance également un appel aux organisations présentes à cette première rencontre pour :

- renforcer les moyens de coopération entre les enseignants et enseignants-chercheurs de nos différents pays. Dans ce sens, nos syndicats doivent oeuvrer par exemple à la création et à l'ouverture d'institutions d'accueil pour faciliter les contacts et les échanges entre scientifiques et chercheurs de nos différentes universités.
- faire pression sur les États donateurs et sur les organismes financiers internationaux (FMI et Banque mondiale en particulier) pour que l'aide au développement et les prêts accordés ne soient pas conditionnés, notamment par la restriction des crédits dans les secteurs de l'enseignement et de l'éducation.
- renforcer et multiplier les échanges dans nos différents domaines d'intérêts entre nos organisations à travers la tenue, avec une périodicité réduite, de forums, rencontres et colloques internationaux ou régionaux de même qu'à travers l'envoi d'enseignants et enseignants-chercheurs dans les universités de nos différents pays pour faire part de leurs travaux et recherches.

Niger
Hassane HAROUNA, SNEN

Le thème de cette Rencontre, l'Éducation et la formation, est très intéressant, surtout quand nous savons que tout développement, que cela soit à la base ou au sommet, requiert une éducation et une formation adéquates.

C'est donc dire que l'éducation et la formation sont et demeurent le fer de lance de tout développement. Et c'est pourquoi le Syndicat national des enseignants du Niger (SNEN) pense que le personnel enseignant, en tant que garant de l'éducation et de la formation, doit jouer un rôle primordial dans le développement de nos pays et surtout dans la préparation et la formation des futures générations à assumer leurs responsabilités de citoyens et de travailleurs.

Chaque pays a donc son propre système éducatif qui, tout en ressemblant aux autres, a ses propres contraintes dues à l'originalité de son patrimoine culturel et historique.

Cette présente Rencontre doit être un cadre d'échanges fructueux, car elle est plus indiquée, à plus d'un titre, à discuter de nos problèmes actuels et des perspectives à venir pour un enseignement [illegible] dans tous les domaines, éducation - sciences - technologie - culture. Aussi proposons-nous que le fruit des travaux de ce « melting pot » d'enseignants soit soumis à la CONFEMEN et cette dernière à l'examiner avec beaucoup d'intérêt.

Actuellement le système éducatif dans tous les pays connaît une crise sans précédent. Le besoin d'une réforme du système se fait sentir au vu du nombre grandissant de déperditions et d'une volonté de forger, de développer, de perfectionner et d'adapter l'enseignement à nos réalités. Ceci résulte d'une prise de conscience d'une identité nationale.

À l'heure actuelle, avec l'inadaptation de l'enseignement dans nos pays en voie de développement, il y a de moins en moins de débouchés pour les jeunes générations. Nous devons œuvrer pour que l'école soit une institution démocratique préparant les jeunes à affronter la vie. Mon syndicat souhaite qu'à cette Rencontre soit adopté le principe de tenue de réunions des organisations syndicales de l'enseignement de façon régulière, car nous sommes le poumon de la francophonie.

La création d'institutions spécialisées dans le domaine de l'éducation urge d'autant plus que nous voulons sortir de ce tâtonnement.

Et pour cela, il faudrait que nous tous présents ici œuvrions pour la grandeur de ce patrimoine commun: le français.

Nous en appelons à ceux qui sont en avance dans le domaine de l'éducation et de la formation d'assister les autres à sortir de ce carcan.

À cet effet, nous souhaitons que l'accent soit mis sur les séminaires de formation pédagogique sans pour autant négliger ceux à caractère syndical:

- l'assistance technique en matière d'éducation et de formation des formateurs;
- la conception d'une didactique et d'une pédagogie de l'enseignement du français;
- la mise à disponibilité du matériel didactique des disciplines à enseigner dans le français;
- le recrutement sélectif des futurs enseignants et leur formation;
- l'uniformisation des programmes de l'enseignement du français;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de l'enseignement.

Camarades, je ne finirai pas mon intervention sans saluer la clairvoyance des initiateurs de cette Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français.

Vive la coopération entre francophones! Je vous remercie.

Québec-Canada
Yvon CHARBONNEAU, CEQ

La Rencontre à laquelle nous allons participer comporte certaines caractéristiques qui commandent dans une large mesure le contenu des discussions qui y auront lieu. Elle réunira des **organisations syndicales oeuvrant** dans le domaine de **l'éducation, de l'enseignement et de la formation,** provenant de **pays de cultures diverses** mais qui ont en commun le fait de recourir, à des degrés divers mais toujours de façon importante, **à l'usage du français.**

Syndicales, nos organisations sont essentiellement vouées à la défense des intérêts économiques et professionnels de nos adhérents, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail et de vie de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs et à la promotion d'un ordre social plus juste et plus humain. Ce double objectif de notre action syndicale est inséparable de notre préoccupation d'appuyer le développement économique, intellectuel, social et culturel de nos pays respectifs.

En tant que représentantes de personnels oeuvrant dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, nos organisations sont particulièrement sensibles à l'importance des interventions de nature éducative et formative dans tout le processus de transformation économique, sociale et politique, aussi bien que dans tout programme visant à moyen ou à long terme l'amélioration des conditions de vie d'une population. Nous savons qu'il n'y a pas de développement économique possible à moins qu'il ne s'appuie sur un développement ordonné des ressources humaines, qu'il n'y a pas de développement intégral sans la participation consciente et volontaire de toute la population et donc sans un effort réel d'éducation populaire. Nous savons aussi qu'il n'y a pas de développement durable et significatif possible sans le respect des droits individuels et collectifs, sociaux et démocratiques des populations concernées.

Issus de pays et de peuples ayant chacun sa culture propre, nous savons l'importance du facteur culturel et de l'action collective comme moteur de l'autodéveloppement d'une société. Le développement ne se dicte pas de l'extérieur; il ne peut se réaliser que comme expression et manifestation de la vitalité propre de la société qui se développe elle-même. La promotion des valeurs culturelles propres à chaque peuple et du droit à la différence participe du progrès de toute l'humanité.

Les échanges interculturels et le dialogue des cultures représentent en ce sens une occasion d'enrichissement mutuel. Et c'est à ce niveau qu'entre en jeu cet atout qui consiste à avoir en commun l'usage du français. C'est ce lien qui rend possible notre Rencontre ainsi que tout le réseau d'échanges privilégiés que nous pouvons entretenir entre nous. Le français n'a pas, dans nos sociétés respectives, un statut partout équivalent. Chez certains, il est à la fois la langue maternelle et la langue nationale; chez d'autres, il est une langue nationale unificatrice en relation avec d'autres langues qui doivent aussi être respectées et promues; chez d'autres encore, il est la langue maternelle d'une partie importante de la population en relation avec une autre langue ayant le statut de langue nationale. Mais par delà la diversité des situations, le français fait partie de notre patrimoine commun. Il est le véhicule par excellence du dialogue que nous voulons développer entre nous et de notre coopération dans la poursuite d'objectifs communs.

Notre Rencontre se tient à la toute veille de celle des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Nos pays sont donc engagés dans un processus qui vise à développer entre eux une coopération privilégiée, à partir du lien que représente l'usage du français. Cette coopération se réalisera dans plusieurs domaines dont ceux de l'agriculture, de l'énergie, des communications et du développement culturel, des industries de la langue, de l'information scientifique et du développement technologique. Elle prendra de plus en plus la forme d'une coopération multilatérale fondée sur les principes de l'équité et de la solidarité.

Nous devons prendre appui sur cette volonté de coopération de nos pays respectifs et tenter de mettre au point des initiatives qui se conjugueront avec celles de nos gouvernements ou s'y ajoutant, exprimeront de façon concrète notre vision de la coopération à partir de notre propre secteur d'activité. Nous avons une contribution originale à apporter en tant qu'organisations syndicales du milieu de l'enseignement. **Cette contribution peut se réaliser sous la forme de propositions à l'adresse du Sommet des chefs d'État, à l'adresse des organismes créés conjointement par nos gouvernements dans le cadre de la coopération multilatérale ou à l'adresse d'organismes internationaux spécialisés. Elle pourra aussi prendre la forme d'échanges et de projets réalisés sur notre propre base en vue d'enrichir notre action syndicale, au plan national et international. Tel est l'horizon général que la CEQ propose à l'ensemble de nos travaux.**

LE CONTEXTE PROPRE À LA C.E.Q.

C'est forte de son expérience propre, que chaque organisation participante contribuera à la Rencontre. Pour les uns et pour les autres, l'ouverture à la coopération internationale et au dialogue interculturel s'inscrit nécessairement dans les contextes divers que nous connaissons. En ce sens, notre vécu quotidien et historique conditionne nécessairement notre sensibilité aux problèmes internatio-

naux. C'est un point de départ sur lequel il serait intéressant d'ouvrir les échanges afin de mieux faire connaissance et communiquer.

La Centrale de l'enseignement du Québec se définit comme une centrale syndicale nationale et, en tant que telle, elle entretient des relations directes avec les internationales syndicales et avec plusieurs organisations syndicales nationales des autres pays, de même qu'avec la Fédération canadienne des enseignants. Cette dernière regroupe les organisations syndicales enseignantes des autres provinces du Canada, ainsi que des syndicats à majorité anglophone du Québec ou œuvrant dans les commissions scolaires protestantes du Québec.

Ce qui nous amène à donner quelques précisions sur la nature de la Fédération canadienne et la place qu'y tient le Québec ainsi que sur certaines caractéristiques du système d'éducation québécois.

Le Canada compte environ 25 millions d'habitants dont environ le quart sont de langue maternelle française. Environ 85 % des personnes de langue maternelle française qui habitent le Canada vivent au Québec et environ 83 % des résidents du Québec sont de langue maternelle française.

Pour bien apprécier l'importance du facteur linguistique dans la caractérisation du Québec au sein de l'ensemble canadien, il faut ajouter qu'environ 75 % des francophones québécois sont unilingues. Ce qui fait qu'un peu plus de 60 % de la population totale du Québec ne peut s'exprimer convenablement qu'en français. Au Nouveau-Brunswick, où environ 34 % de la population est de langue maternelle française, 46 % des francophones sont unilingues. Ailleurs au Canada, la très grande majorité des francophones s'expriment également en anglais, comme le font aussi les italophones, les germanophones, les ukrainophones et les autres représentants des communautés culturelles minoritaires.

En dehors du Québec et d'une partie du Nouveau-Brunswick, l'anglais jouit dans l'ensemble du Canada du statut effectif de langue commune, de langue nationale, par delà une grande diversité dans la population canadienne quant aux origines ethniques et, dans une mesure moindre, quant aux langues maternelles.

Au Québec, la majorité des personnes dont l'anglais est la langue d'usage courant ne sont pas d'origine anglaise. Pour des raisons liées à l'économie et à la géopolitique, la minorité anglophone du Québec exerce encore un pouvoir d'attraction relativement plus important que la majorité francophone, ceci malgré le redressement partiel réalisé depuis l'adoption il y a dix ans (27 août 1977) de la Charte de la langue française (Loi 101).

Le Canada fédéral, créé en 1867, est constitué aujourd'hui de dix provinces dont six préexistaient à leur entrée dans la fédération. Le Québec est de celles-là.

Ayant été pendant 100 ans une « province » du Royaume de France avant d'être cédé en 1763 à l'Angleterre, le Québec se caractérise notamment à la fois par le fait qu'il est la seule province à majorité francophone et par celui d'être aussi la seule province régie par un Code civil d'inspiration française.

La Fédération canadienne repose notamment sur le principe de la répartition des compétences législatives entre le Parlement du Canada et ceux des provinces. Le droit civil, l'administration de la justice et l'éducation entre autres, relèvent de la compétence législative exclusive des provinces.

C'est pourquoi, en principe du moins, le gouvernement fédéral n'intervient pas en matière d'éducation, sauf pour ce qui est des territoires non encore constitués en provinces et pour les enfants des personnes des forces armées. Il ne peut donc être question d'un système d'éducation canadien. Il existe onze systèmes d'éducation au Canada, tous indépendants les uns des autres.

Cependant, dans l'exercice de leur compétence exclusive en matière d'éducation, les provinces sont soumises à deux dispositions de la Constitution canadienne: l'une obligeant les provinces à maintenir des réseaux distincts d'institutions scolaires constituées sur la base de l'adhésion au catholicisme ou au protestantisme; l'autre obligeant les provinces à dispenser l'enseignement à certaines catégories de personnes dans la langue de la minorité de langue officielle (l'anglais au Québec, le français dans le reste du Canada).

C'est ainsi qu'au Québec l'enseignement public primaire et secondaire est divisé en deux grands secteurs confessionnels, catholique et protestant. Ces deux secteurs assurent l'éducation en français et en anglais, selon les besoins de la population. L'Assemblée nationale du Québec a voulu, il y a deux ans, simplifier cette structure en la ramenant à deux réseaux constitués sur la seule base de la langue de l'enseignement. La loi adoptée à cette fin a été déclarée, par les tribunaux, incompatible avec la Constitution canadienne et invalidée. C'est pourquoi la CEQ, de concert avec les autres centrales syndicales québécoises, la Ligue des droits et libertés et de nombreuses organisations progressistes, réclame la modification de la Constitution canadienne de façon à en retirer ces dispositions héritées d'un autre âge empêchant le Québec de légiférer pour établir l'égalité des droits en éducation.

La CEQ revendique aussi l'inscription dans la Constitution canadienne de la compétence prépondérante du Québec pour légiférer en matière linguistique et la suppression des dispositions constitutionnelles qui lui imposent le maintien du bilinguisme institutionnel (dispositions d'autant plus inacceptables que ce bilinguisme institutionnel n'est imposé qu'à trois provinces, dont le Québec, alors que les sept autres sont officiellement unilingues anglaises).

La CEQ a appuyé avec enthousiasme en 1977 l'adoption de la Charte de la langue française. Mais plusieurs dispositions de cette dernière ont depuis été invalidées pour cause d'incompatibilité avec la Constitution canadienne ou considérablement amoindries par interprétation judiciaire. Nous voulons que la Charte de la langue française soit restaurée dans son état initial. Outil indispensable à la promotion du caractère français du Québec, elle doit être renforcée, non amoindrie, et complétée par de nouvelles mesures concernant notamment les communications, l'informatique, la recherche scientifique et l'enseignement supérieur.

La CEQ s'intéresse de façon active à la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement du français. Elle tiendra en janvier prochain un colloque qui réunira plus de 1 000 personnes pour discuter des conditions de l'apprentissage du français au Québec en 1988.

Graduellement, notre centrale s'est engagée au plan de la coopération internationale dans des projets touchant à l'éducation et au développement des ressources humaines. Elle intervient aussi régulièrement pour manifester sa solidarité avec des groupes syndicaux des autres pays, avec les organisations qui luttent contre le racisme et toutes les formes de domination et avec les peuples en voie de libération. Elle appuie également les mouvements qui préconisent le désarmement multilatéral et qui favorisent la détente internationale.

NOS PROPOSITIONS GÉNÉRALES

C'est en tenant compte de la nature de notre Rencontre et du contexte où elle se situe que la CEQ entend soumettre aux délégations participantes quelques propositions sur des questions qui nous apparaissent fondamentales.

1. Notre première préoccupation porte sur la place à accorder au domaine de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et du développement des ressources humaines dans l'ensemble de la coopération multilatérale.

   Les domaines officiellement retenus par les chefs d'État et de gouvernement comme champs d'intervention de la coopération multilatérale sont ceux de l'agriculture, de l'énergie, des communications et du développement culturel, des industries de la langue, ainsi que de l'information scientifique et du développement technologique. Il n'est pas question pour nous de contester l'importance de ces domaines de coopération d'autant que chacun des domaines retenus comporte une dimension d'éducation et de formation. En effet, la coopération en agriculture devra, pour porter des fruits durables, comprendre tout un volet éducatif et formatif: enseignement agricole dans le cadre scolaire, formation et perfectionnement des agriculteurs déjà au travail, formation de techniciens agricoles, d'agronomes, de vétérinaires et d'ingénieurs ruraux, campagnes d'éducation populaire pour favoriser la diffusion de l'usage de certaines techniques, etc... Il en est de même dans le domaine de l'énergie, dans ceux des communications et dans n'importe quel domaine qui fera l'objet de la coopération.

   Mais si l'éducation et la formation traversent tous les autres domaines de coopération, elles constituent pourtant en elles-mêmes un domaine d'action privilégié qui ne se laisse contenir par aucun autre pas plus que par l'ensemble des domaines déjà retenus.

   L'éducation de base qui relève de la mission propre à l'école et des personnels qui y travaillent ne se rattache directement ni à l'agriculture, ni à l'énergie, ni à l'informatique, ni aux industries de la langue, ni aux techniques modernes de communication, ni même à l'information scientifique ou au développement technologique de pointe. Elle constitue cependant la condition préalable absolument indispensable à la réussite de toute action dans ces divers domaines.

   L'éducation de base comprend d'abord la transmission de la culture de la communauté d'origine et de la culture nationale, l'apprentissage de la langue maternelle et de la langue nationale comme véhicules de communication orale et écrite, l'initiation aux mathématiques, au dessin, à la musique, l'acquisition de bonnes habitudes notamment en matière d'alimentation, d'hygiène, de respect de la nature et de respect des autres personnes. Voilà des aspects d'une éducation de base à laquelle doivent avoir accès tous et chacun des enfants de nos pays.

   Pour cela, il faut sans aucun doute qu'il existe des écoles dans toutes les agglomérations et un personnel enseignant assez nombreux et suffisamment formé. Il faut encore que les autorités scolaires soient en mesure de proposer une direction aux programmes d'enseignement de manière

à doser l'importance des divers contenus selon la nature des besoins de chaque pays et, éventuellement, de chaque communauté particulière; et que les autorités politiques et administratives octroient aux personnels éducatifs des conditions de formation, de travail et de carrière convenables.

L'égalité des droits en éducation est un objectif à poursuivre de façon permanente, non seulement au plan déclaratoire, mais à travers une action concrète, vigoureuse et concertée. Cette action commande l'élimination des discriminations conscientes aussi bien que des discriminations systémiques, c'est-à-dire de celles qui perdurent à l'état de système et qui vont bien au-delà de la volonté de discrimination consciente des divers acteurs. Ainsi en est-il de l'égalité face à l'éducation entre garçons et filles, entre enfants des milieux urbains et ruraux, entre enfants des classes privilégiées et enfants des classes laborieuses, entre enfants de la communauté culturelle dominante et enfants des groupes ethniques dominés ou minoritaires, entre nos collectivités mêmes qui sont situées dans des aires très inégalement développées.

La lutte contre les inégalités ne peut pas relever uniquement de l'école en tant qu'institution ni que de ses personnels, il s'agit d'abord et avant tout d'une responsabilité politique. La législation scolaire et les pratiques administratives doivent favoriser et promouvoir l'égalité des chances réelles. Mais l'école et ses personnels ont aussi un rôle à jouer à cet égard, notamment par un style d'intervention auprès des élèves, par une attitude qui privilégie la promotion collective plutôt que la culture systématique de l'élitisme. Les manuels et autres outils pédagogiques doivent encore véhiculer des valeurs compatibles avec l'objectif de l'égalité. Nous avons sûrement des choses à nous dire, des expériences à échanger à ce sujet, des revendications à véhiculer de concert face aux organisations gouvernementales.

L'éducation en tant que domaine spécifique de l'action humaine, mobilisant des millions de personnes et des budgets imposants dans chacun de nos pays, se prête merveilleusement bien à des activités de coopération, activités qui pourraient engager aussi bien les responsables politiques et administratifs de l'éducation que les divers personnels qui œuvrent à tous les niveaux des diverses institutions scolaires, les concepteurs, rédacteurs et éditeurs de manuels scolaires et autres outils pédagogiques, ainsi que les élèves ou étudiants et leurs parents.

Nous proposons donc:

QUE le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation soit reconnu officiellement comme un champ privilégié de coopération multilatérale permanente entre les États ayant en commun l'usage du français.

En inscrivant officiellement l'éducation et la formation comme un domaine officiel de la coopération, nos États et nos pays se donneraient les moyens d'assurer la pérennité de l'ensemble de leurs projets de coopération. En même temps, on favoriserait l'association des personnels de l'éducation, des élèves et des étudiants et finalement de toute la population. Car tous les milieux et toutes les personnes sont touchés par les enjeux de l'éducation (éducation scolaire, alphabétisation, éducation populaire, etc...).

2. De cette première proposition générale, en découle tout naturellement une deuxième:

celle **d'intéresser la jeunesse de nos pays respectifs à la coopération internationale, de la sensibiliser aux possibilités de communication et d'échanges que leur procure l'existence de cette communauté en formation entre États ayant en commun l'usage du français.**

Pour que la coopération ne reste pas au niveau des bureaucraties et de l'élite, elle doit s'enraciner de façon importante dans le domaine de l'éducation et de la formation; elle doit intéresser les jeunes à des activités qui leur soient propres, qui relèvent de leurs centres d'intérêts et qui apportent une certaine réponse à leurs besoins les plus cruciaux et les plus ressentis.

3. La coopération entre des États réunis par une langue commune peut aller beaucoup plus loin dans l'implication des diverses catégories de populations et dans la mise en œuvre de solutions adaptées à des problèmes concrets, que ne pourrait le faire la coopération entre pays séparés par des barrières linguistiques.

Et ceci nous amène à une troisième proposition touchant un volet fondamental et vital, celui de la langue qui nous réunit et au moyen de laquelle se vivra la coopération que nous cherchons à développer. Cette langue mérite d'être bien enseignée de façon à demeurer un véhicule efficace de communication interculturelle et un instrument moderne de développement dans tous les domaines.

La langue française est utilisée dans des contextes très diversifiés selon les pays et selon les groupes qui y recourent. Qu'elle soit langue maternelle, langue nationale, langue d'enseignement, langue de la recherche scientifique ou langue des communications internationales, elle doit demeu-

rer pour nous tous un instrument affiné, elle doit conserver et développer ses qualités propres que sont la précision, la clarté, la cohérence logique, l'aptitude à exprimer des idées générales et la capacité de communiquer les valeurs de la culture.

Il nous faut donc investir ensemble dans les conditions de l'enseignement du français, qui constitue un préalable essentiel à un enseignement de qualité des autres disciplines scolaires, dans la mesure où le français n'est pas simplement une matière comme les autres, mais le véhicule de tout l'enseignement.

Nous proposons donc:

QUE des mesures soient prises par tous les pays ayant en commun l'usage du français, en concertation les uns avec les autres, pour assurer l'enseignement du français dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des besoins d'enseignement d'autres langues et dans la perspective de l'enrichissement interculturel.

Voilà nos trois propositions de base auxquelles nous aimerions voir se rattacher des suggestions de mesures concrètes. Nous souhaitons vivement qu'au cours de notre Rencontre chaque délégation fasse connaître à toutes les autres les besoins particuliers de son pays ainsi que ses possibilités d'action.

Notre Rencontre est une première tentative de mise en commun de nos propositions générales comme de nos projets concrets.

La présente contribution se veut un point de départ en ce sens, auquel viendront se joindre les propositions des autres délégations.

Québec-Canada
Marcel FOURNIER, FAPUQ

Du syndicalisme en milieu universitaire, on aime croire qu'il est différent. Ainsi, récemment, un administrateur d'une université montréalaise me confiait, sur un ton mi-moqueur mi-amer, « *Le syndicalisme des professeurs d'université n'est plus ce qu'il était. Il est de moins en moins universitaire* ». C'est là un commentaire qui laisse perplexe. Y a-t-il un « syndicalisme universitaire » qui n'est plus ce qu'il a été? Qu'était-il donc, avant? Et alors qu'est-ce qui le caractérise?

Il n'est pas difficile de reconnaître au syndicalisme universitaire ses ambivalences. Relativement récente, l'action syndicale des professeur-e-s d'université se caractérise par leur volonté de protéger tout à la fois leur propre autonomie, celle des institutions où ils oeuvrent et celle des organisations syndicales qui les défendent.

Le mouvement de la syndicalisation universitaire date de la fin des années '60 et il fut alors rapide: il rejoint la majorité des institutions universitaires québécoises, en 1985, près de 80 % des professeur-e-s et chercheur-e-s universitaires sont membres d'un syndicat accrédité et confient la défense de leurs droits à une fédération ou à une centrale syndicale. Cette situation se compare avantageusement à celle des professeur-e-s et chercheur-e-s canadiens ou américains: en 1985, seulement 780 campus universitaires représentant le quart des professeur-e-s américains à temps plein sont syndiqués [1]. Par ailleurs, aux États-Unis, le mouvement de syndicalisation, qu'on a aussi connu dans les années 1960 et 1970, est ralenti par une décision en 1980 de la Cour suprême des États-Unis concernant la Yeshiva University et qui fera jurisprudence: cette décision identifie les professeur-e-s des campus privés non pas à des employés au sens ordinaire du terme, mais à des managers et leur interdit de former des syndicats et de négocier des conventions collectives selon le National Labor Relations Act.

En Amérique du Nord, la double position du professeur d'université - à la fois « manager » et employé - détermine les orientations qu'a prises le syndicalisme universitaire. Alors même qu'ils oeuvrent au sein de bureaucraties (avec hiérarchie administrative, appareil clérical, division formelle du travail), les professeurs s'identifient à des professions libérales: ils constituent, pour reprendre l'expression du sociologue américain Eliot Freidson, une « profession académique », qui entend opposer une autorité fondée sur la maîtrise d'un savoir formel à celle de l'administration et maintenir un mode de gestion des institutions universitaires qui relève de la **cogestion.** Institution vouée à la production et à la transmission des connaissances, l'université peut difficilement s'opposer à la décentralisation administrative (autonomie départementale et collégialité) ou se passer de la collaboration étroite des professeurs (es) dans la création et la gestion des programmes ou l'organisation de la vie universitaire (accès à des postes de direction, présence à de nombreux comités, etc.).

Pour les professeur-e-s, l'**autonomie** représente donc une valeur centrale de leur engagement dans l'institution universitaire: autonomie (ou liberté universitaire) du professeur dans sa salle de cours, dans son laboratoire de recherche et dans ses relations avec le public (publications); autonomie des départements (élaboration des programmes, nomination des professeur-e-s) et, enfin, autonomie de l'institution universitaire elle-même face aux pouvoirs politiques, religieux et économiques. L'importance que l'on accorde à la « liberté universitaire » est telle qu'on retrouve, dans nos organisations nationales (FAPUQ et ACPU), des comités dont la tâche est d'analyser, sur demande et cas par cas, toute atteinte aux sacro-saints principes de la liberté universitaire.

À cette perception que les professeur-e-s ont d'eux-mêmes et des institutions où ils oeuvrent correspond une vie associative particulière qui relève tout autant de la corporation professionnelle que de l'organisation syndicale. La volonté d'autonomie des professeur-e-s d'université est telle que, lorsqu'en novembre 1967, ils décident de regrouper leurs associations locales en une Fédération (FAPUQ), ils préfèrent demeurer distants des autres corps enseignants et indépendants des grandes centrales syndicales. Et même si pour la plupart ces professeur-e-s optent, au milieu des années 1970, pour la syndicalisation, ils n'entendent donner à leur Fédération ni le statut, ni les moyens d'une centrale syndicale: refus de créer un fonds de défense professionnelle, absence d'une véritable concertation intersyndicale dans la négociation des conventions collectives, maintien d'une petite équipe de permanents, etc. De ce fait, la force de la Fédération vient de ses syndicats et associations membres et non l'inverse!

« Derniers petits entrepreneurs », les professeur-e-s d'université n'apprennent que progressivement à travailler ensemble et à défendre collectivement leurs intérêts, ils développent entre eux une solidarité plus forte et interviennent plus fréquemment dans les débats publics. La FAPUQ apparaît d'abord comme une « coopérative de services » (juridiques, économiques, etc.), elle devient ensuite le porte-parole des professeur-e-s d'université auprès des administrations universitaires (CREPUQ), des gouvernements et des divers groupes socio-économiques; au niveau canadien, elle partage ce rôle avec l'ACPU (Association canadienne des professeurs d'université). En raison d'un accord entre les deux organisations, tous les syndicats et associations québécoises affiliés à la FAPUQ sont membres de l'ACPU.

Aujourd'hui comme hier, l'**unité** de tous les professeur-e-s des universités québécoises demeure plus un projet qu'une réalité. Fragile au sein de chacune des universités - il y a trois syndicats de professeur-e-s à l'Université de Sherbrooke, deux sections distinctes au SGPUM (Université de Montréal) -, cette unité se trouve affaiblie par la diversité et la disparité des organisations syndicales.

Pour sa part, la FAPUQ réunit, selon les années, entre 50 % et 70 % des professeur-e-s et chercheur-e-s universitaires. Certains professeur-e-s se sont affiliés, au début des années 1970, à des centrales syndicales: UQAM et UQAR à la FNEQ-CSN et UQAC à la CEQ. D'autres demeurent ou sont redevenus «indépendants»: HEC, ENAP, Université Laval, etc. Enfin, et il nous faut le souligner, la syndicalisation récente des chargé-e-s de cours est un autre facteur de division au sein du personnel enseignant des universités: ce nouveau « corps professoral parallèle » a des intérêts et des revendications qui les mettent en conflit non seulement avec les administrations, mais aussi avec les professeurs réguliers.

En comparaison d'autres groupes d'enseignant-e-s, les professeur-e-s d'université ont pu apparaître moins revendicateurs et moins agressifs dans le choix de leurs moyens de pression: ils ont pratiqué un syndicalisme de participation et non pas de combat! Ils n'en ont pas moins, on l'oublie trop souvent, mené des batailles difficiles et importantes: grèves des professeur-e-s de l'UQAM en 1971 et en 1976, grève des professeur-e-s de l'Université Laval en 1976, etc. Force est cependant de reconnaître que les organisations syndicales universitaires sont, depuis une dizaine d'années « sur la **défensive**, *cherchant à s'opposer à l'ingérence gouvernementale, défendant une certaine liberté académique, voulant maintenir ou acquérir un certain contrôle sur l'orientation de l'enseignement et de la recherche* »[1]. Les « gardiens du savoir » que sont les professeur-e-s ont perdu à la fois un statut social et une liberté d'initiative: l'avenir de l'université semble se décider sans eux, à l'extérieur des départements et des centres de recherche, dans les bureaux des administrateurs (université, État et entreprise). Il est de moins en moins facile de défendre, dans nos universités, les notions de recherche fondamentale, de réflexion critique, de démocratie administrative et d'affirmer l'accès aux études supérieures comme un droit. On est bien loin du statut privilégié dont jouissaient les intellectuels il n'y a pas si longtemps dans nos sociétés.

Si vous me demandez quels sont les problèmes auxquels est confronté aujourd'hui le milieu universitaire, je vous répondrais: 1) la relation entre l'enseignement et la recherche, et entre la culture générale et la spécialisation, 2) le financement des universités et la relation université-entreprise, 3) la place des chargé-e-s de cours et la modulation de la tâche des professeur-e-s, et 4) l'accessibilité aux études et la participation étudiante. Conscients que le développement de nos sociétés est, plus que jamais auparavant, associé à celui de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique, les professeur-e-s d'université se donnent aujourd'hui un objectif: ils veulent faire reconnaître l'enseignement supérieur comme une priorité sociale et ils exigent que leur soient fournis les moyens d'atteindre l'excellence dans leur enseignement et dans leurs recherches. Nous ne refusons pas le changement, nous voulons en être les maîtres d'oeuvre.

Notes

1. C'est-à-dire 5673 sur 7088 professeurs réguliers équivalents temps plein (source: personnel et masses salariales dans les universités du Québec, 1980-81 à 1984-85), DGERU, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1986.

2. H.R. BOWEN et J.H. SCHUSTER, American Professors, A National Resource Imperiled, Oxford University Press, New York-Oxford, 1986.

3. J.M PROTTE, « Demain ne sera plus jamais parfait », in **Le syndicalisme universitaire et l'État**, Montréal, Humanitas HMH, 1977, p. 157.

Rwanda
Fabien KAZENGA, Les équipes enseignantes du Rwanda

En Afrique et presque partout dans le Tiers monde, l'éducation est aujourd'hui en crise. De façon générale, on peut relever quelques caractéristiques de situation de crise:

- Les références morales anciennes ne semblent plus répondre aux exigences actuelles.
- La distribution des biens n'est pas assumée de manière équitable. Nous sommes loin du principe: « à chacun selon ses besoins, selon son travail ». Ce déséquilibre dans la distribution s'aggrave de plus en plus.
- Pendant que la situation de misère s'accentue chez les uns, l'accumulation du capital et du profit s'accélère chez les autres. Cette aggravation de la misère n'est pas une fatalité, mais elle relève d'un processus qui procède d'une certaine politique qui donne la priorité au profit sans se préoccuper des nécessités de la population.

Dans tous les continents, la crise économique et culturelle se répercute gravement sur l'éducation.

En Afrique, tous les pays souffrent de la faiblesse du revenu national qui oblige les États à rationaliser les investissements publics du matériel scolaire de plus en plus lassé à la charge des parents. Les bourses attribuées à l'éducation diminuent pendant que le coût de la scolarité s'élève et interdit l'accès à l'école à un grand nombre d'enfants.

L'enseignement privé coûte très cher et sa qualité n'est pas toujours garantie dans certains pays.

Au plan culturel, les mutations subies par les sociétés africaines sont tellement profondes et rapides qu'elles déconcertent les responsables de l'éducation. Les systèmes éducatifs ont essayé de définir le type d'homme et de société qu'ils veulent former. Mais, comme les réformes de l'enseignement entreprises par beaucoup de pays n'émanent pas toujours d'un choix libre, le manque de conviction de la part des responsables entraîne une contradiction entre la théorie et la pratique.

Les sociétés africaines connaissent une grande crise de l'autorité parentale et un bouleversement de la hiérarchie des valeurs traditionnelles. La vie communautaire est de plus en plus rongée par le matérialisme né de l'économie moderne. L'ignorance des parents ne leur permet pas de suivre, de comprendre et d'intégrer ces changements.

Ce que nous proposons:

a) Que l'enseignement soit au service de l'éducation populaire.

L'éducation populaire doit être conçue comme une éducation au service des masses populaires, réalisée dans l'école et hors l'école.

Dans l'école publique officielle, le système éducatif doit répondre aux besoins des élèves et selon le contexte local. Hors de l'école, l'éducation doit participer à des tâches de conscientisation des masses populaires, à la lutte contre l'analphabétisme et l'oppression, pour promouvoir la libération du peuple.

Quelques caractéristiques de l'éducation populaire

- L'éducation populaire conscientise le peuple et nourrit son espérance.
- Elle mobilise le peuple dans sa lutte pour une vie meilleure.
- Elle permet au peuple d'être acteur de sa propre histoire.
- Elle valorise les cultures nationales et sauve de l'oubli son histoire qui n'a pas été relatée.
- Elle promeut les organisations populaires.

Il a été constaté également que dans plusieurs pays les enseignants ne sont jamais associés et consultés sur un système éducatif à adopter et l'élaboration des programmes conformes aux réalités propres à chaque pays. Ce manque de collaboration cause chez quelques-uns l'inconscience professionnelle et l'inadaptation des programmes, c'est pourquoi nous proposons:

b) Que les enseignants soient associés et consultés à l'élaboration des programmes et au choix d'un système éducatif propre à chaque pays.

Comme le français constitue un préalable essentiel à un enseignement de qualité des autres disciplines scolaires, il en découle que celui-ci n'est pas simplement une matière comme les autres mais le véhicule de tout l'enseignement. C'est pourquoi il s'avère nécessaire que les États investissent ensemble dans les conditions de l'enseignement du français.

Les Équipes enseignantes du Rwanda sont d'accord et soutiennent la proposition de la CEQ qui dit :

« Que des mesures soient prises par tous les pays ayant en commun l'usage du français, en concertation les uns avec les autres, pour assurer l'enseignement du français dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des besoins d'enseignement d'autres langues et dans la perspective de l'enrichissement interculturel. »

Sénégal
Birahim THIAM, SNEEL

La Rencontre qui nous réunit ces jours 30, 31 août, 1er septembre 1987 dépasse le cadre traditionnel d'activité et de collaboration des organismes syndicaux. Elle ouvre des perspectives nouvelles comme l'a si brillamment démontré la Centrale de l'enseignement du Québec dans l'introduction de sa communication préliminaire, communication servant de base de réflexion et de travail.

Les nouvelles tâches qui nous interpellent sont multiples et complexes; on en voudra pour preuve la diversité de la grande famille francophone disséminée dans le monde entier, à travers les cinq continents; diversité à tous les niveaux, notamment linguistique et culturel.

Diversité linguistique donc, conduisant à un bilinguisme auquel la France elle-même n'échappe pas.

En effet, la France est un grand pays de bilinguisme où l'on parle, outre le français, l'alsacien, le basque, le breton, le provençal, les patois français et franco-provençaux, sans compter les langues parlées par des communautés d'immigrants: arabe, berbère, espagnol, italien, portugais.

Au Québec, le bilinguisme est d'ordre institutionnel, l'éducation étant assurée en français et en anglais selon les besoins de la population.

Le Sénégal est un paradis du bilinguisme. En effet, le bilinguisme y est de règle même au plan traditionnel, car Toucouleurs, Sérère, Diola, Mandingue, Soninké et autres minorités linguistiques parlent le Wolof dans leurs activités transactionnelles courantes.

Le français est venu s'ajouter à ces langues nationales. Langue de conquérant, du colonisateur, le français s'est imposé petit à petit. Mais il est loin d'être parlé, écrit, maîtrisé par la totalité de la population sénégalaise. Près de 20 % des sénégalais manipulent avec bonheur le français.

Mais le français a acquis **le statut de langue officielle** à côté des langues nationales. (cf. Constitution de Sénégal - Article premier, 2e alinéa: « *La langue officielle du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le Diola, le Malinké, le Poular, le Soninké et le Wolof* »)

Comment le français a-t-il été enseigné pendant la période coloniale? Comment est-il enseigné depuis l'indépendance de notre pays? Dans le cadre nouveau de la francophonie, quelles seront les perspectives nouvelles de l'enseignement du français?

Une étude rétrospective permettra de répondre aux premières questions et d'amorcer en même temps une réflexion sur les mesures à prendre pour « *assurer l'enseignement du français dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des besoins d'enseignement d'autres langues et dans la perspective de l'enrichissement interculturel* ».

Entre 1817, date de l'implantation de la première école coloniale et 1960, année de l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale, le système éducatif colonial a connu de nombreuses réformes qui n'ont jamais remis en cause les principaux objectifs qui étaient assignés.

En effet, il s'agissait pour la puissance coloniale de:

- convaincre les populations de la supériorité de sa civilisation et de sa culture;
- former des agents autochtones servant de relais entre elle et les indigènes.

Tout cela devait être de nature à favoriser la colonisation complète du pays. Parallèlement à l'action militaire, l'école avait pour but de renforcer, en la justifiant, la domination étrangère.

Le rôle principal de l'école était d'enseigner le français qui devenait de ce fait la seule langue de culture et d'enseignement, du moins officiellement. Car l'arabe, introduit depuis plusieurs siècles auparavant, était enseigné par les marabouts qui vivaient parmi les populations.

Objet et médium le français restera pendant toute la période coloniale la langue exclusive de l'école, même si certains enseignants comme Jean d'Ard (1821-1830) ont cherché à s'appuyer sur le Wolof pour faciliter l'apprentissage du français.

De manière générale, les enseignants envoyés au Sénégal par la 3e et 4e République ne pouvaient qu'appliquer les programmes, contenus et méthodes en vigueur en France.

Les maîtres sénégalais formés naturellement par les Français viendront à la suite renforcer, consolider la stratégie d'enseignement qui était déjà appliquée, confirmant davantage la politique d'assimilation menée à tous les niveaux.

Cette politique assimilationniste donnera naissance à une méthode pédagogique directive, astreignante, coercitive, aliénante. Parler sa langue maternelle en classe, le Wolof par exemple, exposait aux punitions les plus sévères, notamment le port d'un symbole dégradant (bonnet d'âne ou tout autre objet dévaluant).

Les bâtiments de l'école en dur contrastaient beaucoup d'avec les cases en paille. D'où un certain statut social qui auréolait les écoliers. aller à l'école était une promotion sociale. L'enseignement du français laissait très peu de place aux autres matières: calcul, science, histoire, géographie, lesquelles d'ailleurs concouraient principalement à renforcer l'enseignement du français.

Les contenus fidèles, calqués des programmes français, tranchaient par leur inadaptation aux réalités locales. On apprenait aux petits Sénégalais que les Gaulois étaient leurs ancêtres. Les centres d'intérêt que constituaient les quatre saisons (été, hiver, printemps, automne), la neige, les vendanges pouvaient difficilement être concrétisés. Les textes de lecture, les énoncés des problèmes, les phrases des exercices écrits décrivaient des situations françaises de la métropole.

La culture sénégalaise était considérée comme désuète voire inexistante, les chefs et les résistants autochtones étaient aux yeux du colonialiste des rois sanguinaires, inhumains... Les matières gravitaient autour du français en tant que langue: lecture, grammaire, orthographe, rédaction concouraient exclusivement à l'acquisition puis à la maîtrise du français écrit. L'approche globale de l'enseignement du français se réduit à la discipline de synthèse qu'est la rédaction.

Par le caractère astreignant de sa méthode pédagogique l'école coloniale formera des hommes instruits, totalement coupés de leur origine dont ils rejettent la culture.

Pourtant, et fort paradoxalement, c'est cette élite qui jouera un rôle prépondérant dans l'accession du pays à la souveraineté internationale.

Dès son accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal entreprit de réformer son système éducatif afin de le rendre plus performant et de l'adapter à ses nouveaux besoins.

En ce qui concerne l'enseignement du français, la réforme de 1962 a surtout mis l'accent sur les contenus.

En effet:

- les textes collent beaucoup plus aux réalités sénégalaises;
- la référence aux spécificités locales prend le pas sur les situations vécues ailleurs;
- certains manuels sont abandonnés au profit de ceux qui sont conçus sur place.

Même s'il faut se féliciter de l'effort louable d'adaptation noté au niveau des contenus et des programmes, il reste que la base conceptuelle au plan méthodologique n'a pas changé par rapport à l'école coloniale. La pédagogie du français est restée une pédagogie de langue maternelle. Il faudra attendre la loi d'orientation de 1971 pour y trouver une référence aux langues nationales sénégalaises. Le décret d'application de cette loi, le décret no 72 861 du 13 [illegible]et 1972 stipule: « *Toute langue véhiculant une civilisation donnée, nous pensions qu'aussi longtemps que nous Sénégalais, continuerons à apprendre à nos enfants une langue étrangère quelle qu'elle soit sans leur enseigner au préalable leurs langues maternelles, notre peuple restera aliéné* ».

Et pour la première fois on préconise l'enseignement du français par rapport aux langues nationales même si elles doivent servir fondamentalement à faciliter l'enseignement du français.

Une méthode scientifique révolutionnaire sera mise au point par le Centre de linguistique appliquée de Dakar (CLAD), la méthode « Pour parler français ».

Cette méthode est en effet doublement révolutionnaire:

1o- Le français est dorénavant perçu comme une langue étrangère au Sénégal, statut jusqu'ici officiellement ignoré, donc le français va être enseigné comme tel.

2o- Une technologie de communication en l'occurence la radio, sera utilisée pour créer des situations de langue illustrant l'antériorité de l'oral par rapport à l'écrit: entendre, comprendre, parler, lire, écrire.

En plus la pédagogie de l'enseignement du français devra se fonder sur son étude contrastive avec les langues parlées au Sénégal. Ce qui introduit une nouvelle dimension dans la problématique de l'enseignement du français au Sénégal: la dimension linguistique.

En effet, au Sénégal les enfants, à l'âge préscolaire, ne connaissant que les langues nationales autrefois appelées péjorativement langues vernaculaires, sont obligatoirement scolarisés dans une langue étrangère: le français. Les interférences sont alors inévitables entre les langues en contact. Il y a plusieurs types d'interférence:

A- Interférences phoniques:

- manière dont un locuteur perçoit et reproduit les sons d'une seconde langue dans les termes d'une première langue. Si l'on compare le Wolof et le Français, il y a en français des phonèmes inconnus

du wolof et que le locuteur wolof identifiera aux phonèmes de son système qui s'en rapprochent le plus. **Exemple: le** [ch] n'existe pas en wolof, il sera identifié à [s]. Ainsi « biche » sera prononcé [bis]; « chaîne » [sen]. Il en est de même de [v], [z], [y].

Les mêmes difficultés peuvent être soulignées si un français avait à apprendre le wolof.

B- Interférences grammaticales:

- ***Exemple:*** le locuteur wolof a tendance à supprimer certaines oppositions indiquées par des propositions, en particulier l'opposition **appartenance/destination, à/pour.** Le wolof emploie « pour » dans les deux cas. Ce livre est pour Pierre = Ce livre appartient à Pierre = Ce livre est destiné à Pierre.

C- Interférences lexicales:

Emprunt pour désigner des concepts nouveaux: [oto] [woto] = auto en français, [pezgul] = épingle, [binegar] = vinaigre ... l'opposé, des mots wolof comme [teranga], [kersa], [mun], [jom] sont utilisés dans des textes officiels en français.

Ces quelques cas d'interférences qui sont loin d'être exhaustifs ressortent d'une étude linguistique comparée: français moderne et wolof moderne.

Imaginez alors tous les cas d'interférences possibles quand on considère la totalité des langues nationales sénégalaises. Les exemples qui ont été cités montrent l'importance que peut avoir une situation de bilinguisme pour l'évolution d'une langue. Si une interférence se produit, se propage pour une raison ou une autre, elle se fixe et le système phonologique, grammatical ou lexical se trouve modifié.

Par exemple, si les interférences du wolof dans le français parlé ou écrit au Sénégal se fixent, la langue n'évoluera pas comme elle évoluera en Belgique, en France et au Canada et on peut prévoir, à la vitesse où vont les choses que dans un temps relativement court la compréhension entre locuteurs de ces différents pays sera de plus en plus difficile.

Les différents problèmes linguistiques évoqués montrent que lorsqu'on enseigne une langue, il faut toujours tenir compte de la langue du public auquel on s'adresse. C'est ce que le Centre de linguistique appliquée de Dakar avait compris en proposant la méthode « Pour parler français ».

Mais la méthode « Pour parler français » sera supprimée en 1981 par les États généraux de l'Éducation et de la Formation pour des raisons à la fois subjectives et objectives. Cette méthode a été mise au point en laboratoire sans la participation des acteurs que sont les enseignants eux-mêmes, ni même le corps traditionnel de contrôle et d'encadrement. Ce qui s'est traduit par une résistance persistante et évolutive et un phénomène de rejet sensible à tous les niveaux. Même au niveau des parents qui ne reconnaissaient plus leurs enfants qui parlaient comme de « petits parisiens ».

A cela s'ajoutent quelques erreurs méthodologiques:

a) Dans le processus d'apprentissage: PRÉSENTATION (situation de langue), EXPLOITATION (transfert), FIXATION (mémorisation), la fixation aurait dû précéder l'exploitation;

b) au plan du contenu, une situation de langue par jour était de trop; cela faisait quatre dans la semaine scolaire;

c) il y a eu une trop forte tendance à l'oral, ce qui s'est traduit par une baisse notoire de l'orthographe et de l'écrit;

d) une trop grande importance était accordée à la technologie de communication qu'était la radio, on la confondait à la méthode elle-même.

Malgré la disparition de la méthode « Pour parler français », l'enseignement du français au Sénégal en tant que langue étrangère demeure. Cet enseignement ne peut se faire avec bonheur que dans le cadre d'une coopération bilatérale et multilatérale entre les pays ayant en commun l'usage du français.

Pour la mise en oeuvre d'une coopération réelle et efficace touchant aussi bien les concepteurs, les acteurs, les populations cibles que la population totale en elle-même, le Syndicat national de l'enseignement élémentaire articulera ses propositions particulières sur les trois propositions générales de la Centrale de l'enseignement du Québec.

PREMIÈRE PROPOSITION GÉNÉRALE DE LA CEQ:

- *« Que le domaine de l'éducation et de la formation soit reconnu officiellement comme un champ privilégié de coopération multilatérale permanente entre les États ayant en commun l'usage du français. »*

Le SNEEL pense que la satisfaction de cette première proposition devra se traduire par une coopération réelle au niveau des

- personnels enseignants,
- des élèves,
- des étudiants,
- de la conception des programmes d'enseignement,
- de la conception des manuels scolaires.

1) Personnels

- Échange de personnels en activité ou en formation,
- coopération entre les structures de formation des personnels,
- échanges documentaires,
- programme de recherche.

2) Elèves

- Correspondance scolaire multi-média: écrit, magnétique, filmique, vidéo,
- voyages,
- jumelages,
- échange d'élèves.

3) Étudiants - idem avec les élèves

- Télé-conférence suivant l'exemple entre le Sénégal et le Canada: des professeurs canadiens ont dispensé des cours par satellite à des étudiants de l'ENAM.

4) Conception des programmes

- A tous les niveaux, primaire, secondaire, universitaire, le concept de la francophonie doit apparaître clairement.

5) Conception des manuels scolaires

- Insérer dans les manuels des textes, des images, des stéréotypes relatant le vécu des francophones d'autres pays, d'autres continents.

N.B. Pour permettre une correspondance scolaire intense, les États devront consentir un tarif postal préférentiel.

DEUXIÈME PROPOSITION GÉNÉRALE DE LA CEO

- *« Intéresser la jeunesse de nos pays respectifs à la coopération internationale, la sensibiliser aux possibilités de communication et d'échanges que lui procure l'existence de cette communauté en formation entre États ayant en commun l'usage du Français. »*

Cette proposition qui découle de la première intéresse les couches de population citées plus haut (enseignants, élèves, étudiants) mais aussi les jeunes des filières éducatives non-formelles:

- centres socio-éducatifs,
- mouvements de jeunesse: scouts, éclaireurs, jeunesse croix-rouge ...
- centre de reboisement...

TROISIÈME PROPOSITION GÉNÉRALE DE LA CEO

- *« Que des mesures soient prises par tous les pays ayant en commun l'usage du français, en concertation les uns avec les autres pour assurer l'enseignement du français dans les meilleures conditions possibles en tenant compte des besoins d'enseignement d'autres langues et dans la perspective de l'enrichissement interculturel. »*

Les difficultés de l'enseignement du français dans un milieu multilingue ont été signalées plus haut. De ces difficultés ressort la nécessité de mettre en oeuvre une politique linguistique commune de la francophonie. Cette politique ne peut se définir que dans le cadre de structures de recherches et d'actions communes.

- Aussi, le SNEEL souhaiterait **la création d'un organisme de recherche en linguistique comparée pour étudier la situation du français dans le contexte de chaque pays francophone.** Au Sénégal des études profondes ont été réalisées dans ce domaine en ce qui concerne principalement le wolof. L'extension de ces études aux cinq autres langues nationales du Sénégal est vivement désirée.

- Ces recherches conduiraient à la confection de manuels scolaires d'enseignement du français, adaptés à chaque contexte linguistique national.
- Une étude linguistique devra se traduire par une pédagogie appropriée d'où la nécessité de la création d'un institut pédagogique de la francophonie qui, travaillant de concert avec les structures de recherche en linguistique, mettra au point la méthodologie d'enseignement du français dans les pays francophones.

Pour la mise en oeuvre de toutes les propositions et suggestions que voilà, il faut nécessairement ériger notre rencontre en « Conférence permanente » qui aura pour dénomination: la **« CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS » - (COSEPACUF).**

Si cette proposition était acceptée, elle s'inscrirait dans les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail. En effet, les conventions 87 et 98 de l'OIT, ainsi que sa recommandation 66, alinéa 9, affirment le principe de la participation des enseignants à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique scolaire éducative dans tous les domaines et sous toutes ses formes.

Si le domaine de l'éducation et de la formation est accepté comme un champ de coopération par le prochain Sommet de la francophonie, il faudra nécessairement un répondant syndical à ce niveau, ce répondant sera notre « rencontre » érigée en « Conférence permanente » pour que l'éducation ne soit pas non seulement au coeur de notre solidarité, mais **le coeur** de notre solidarité.

Nos amitiés syndicalistes.

Sénégal
Abdou Aziz DIALLO, SUDES

Le Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal (SUDES) participe à cette première Rencontre mondiale des organisations syndicales des pays ayant en commun l'usage du français en parfaite conformité avec ses buts statutaires et les objectifs de son action. Syndicat révolutionnaire, de classe et de masse, engagé aux côtés du peuple dans sa lutte pour le progrès économique, social et culturel, le SUDES travaille à l'établissement effectif d'une école du développement devant former à tous les niveaux aussi bien dans le secteur formel que dans le non formel les agents de la production et des services qui réaliseront le développement dans tous ses aspects.

La Rencontre, à laquelle la Centrale de l'enseignement du Québec a eu l'heureuse initiative et le geste de belle solidarité d'inviter le SUDES, est une occasion d'échange d'expériences et d'élaboration de propositions susceptibles d'établir la contribution officielle des organisations syndicales à la qualité et à l'efficacité de la coopération de solidarité entre les États ayant en commun l'usage du français. À cette fin, nous présenterons dans un premier temps la situation et l'action du SUDES et dans un deuxième temps nous présenterons nos propositions qui sont, du reste, en parfait harmonie avec celles que la Centrale de l'enseignement du Québec a faites dans sa communication préliminaire intitulée: « *L'éducation au coeur de notre solidarité: quelques propositions générales.* »

Le SUDES considère d'une importance particulière toute réflexion portant sur le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Syndicat réunissant des enseignants de la maternelle à l'université, le SUDES prend en charge de manière permanente et en une action organisée séquent, sur ses défauts et les exigences de son amélioration. Pendant près d'une décennie, de 1976 à 1981, notre syndicat après sa création s'est adonné avec constance et esprit de suite à cette réflexion. Diagnostiquant les maux et proposant des orientations d'action, des formes de solution, le SUDES a pu ainsi constater comme la CEQ qu'il y a des difficultés spécifiques pour chacune des trois parties d'un même domaine, celui de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Au Sénégal, le contexte national est celui d'une communauté pluriethnique, hexaethnique précisément, réalisant à partir des six aires culturelles principales une culture nationale à éléments divers aussi bien modernes que traditionnels. L'enjeu de l'éducation préscolaire, de l'éducation de base plus largement, c'est de conserver aux enfants dont les parents le souhaitent la marque de la culture originelle avant de réaliser l'harmonie de ces cultures dans le lien de la culture nationale en développement. Le contexte de cette action éducative, malgré sa complexité, n'est pas conflictuel, la coexistence des groupes ethniques ignorant le tribalisme et les hostilités qui peuvent en découler.

Nous sommes attentifs, concernant l'éducation de base, à des solutions tenant compte d'expériences significatives, analysées et maîtrisées, dans des contextes comparables au nôtre. Pour ce niveau d'éducation, nous privilégions les pratiques qui accordent au moins autant de respect aux langues nationales (il y en a six principales) qu'à la langue officielle qui est le français.

Le même souci d'enracinement nous guide dans l'enseignement. La réforme en cours d'élaboration et d'application est issue d'une réflexion à deux phases, les États généraux de l'Éducation et de la Formation en janvier 1981 et la Commission nationale de réforme de l'Éducation et de la Formation qui a travaillé de 1981 à 1984. Il est indiqué que l'enfant commence par apprendre la langue de l'environnement qui est le plus souvent sa langue maternelle, puis la langue d'unification nationale, la langue Wolof parlée par 80 % des Sénégalais, et à partir de la troisième année commence l'étude du français. Le résultat attendu de cette option est que l'éducation et l'enseignement émancipent l'élève et que l'ouverture ne prédomine plus dans sa formation intellectuelle et humaine plus généralement, qu'il ne soit plus assimilé, transculturé, encore moins acculturé.

Notre attention à la réflexion de la Rencontre de Québec sur l'enseignement et la formation est soucieuse d'une conception de l'efficacité en harmonie avec les moyens modernes de l'action dans ce domaine tout en appréhendant les pratiques onéreuses pour un pays en voie de développement. Nous sommes attentifs à toutes les expériences dans les pratiques pédagogiques.

L'orientation du SUDES lui impose de privilégier la défense des intérêts économiques, moraux et professionnels des enseignants tout comme l'action pour un ordre social plus juste et plus humain. L'école n'étant pas un État dans l'État, on ne saurait réaliser sa transformation profonde sans que la société, par son orientation et son action, l'accepte. C'est pourquoi le travail pour une école du développement est même un mouvement pour que la société s'engage résolument dans la voie du développement qui, du reste, ne saurait se concevoir sans la formation et la participation des populations.

Cette question du rôle des populations n'est pas sans rapport avec un statut du français. À l'époque et pendant longtemps après, le projet colonial d'assimilation a empêché la saine des vraies voies d'efficacité dans la participation des populations au développement. Il est temps que le français et les langues nationales ne soient plus en concurrence comme moyens de promotion sociale et que la formation, par son efficacité rapide, s'appuie sur les langues nationales. Le français est pour nous

une langue officielle dans une société où ses langues nationales véhiculent la culture traditionnelle, le français est la langue de création des écrivains dont les oeuvres sont utilisées dans l'enseignement et, par conséquent, il est aussi le véhicule de la culture moderne, d'autant plus réellement que le patrimoine littéraire de l'Afrique accessible en langue française se développe à un rythme particulièrement rapide.

Nos propositions

Nous constatons avec la CEQ que notre Rencontre internationale précède celle des chefs d'État des pays ayant en commun l'usage de la langue française. Ces pays sont engagés dans une coopération privilégiée du fait de l'usage commun du français. Il y a nécessité que les organisations syndicales de l'enseignement, du fait de la compétence particulière de leurs membres pour le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, se dotent d'une structure de concertation pour contribuer à l'efficacité et à la qualité de cette coopération. Les organisations - c'est notre première proposition - peuvent créer une conférence périodique : par exemple se réunissant tous les trois ans - et qui s'appellerait Conférence internationale syndicale des enseignants francophones (CISEF). Elle ferait à chaque réunion le point de la coopération entre les pays ayant en commun l'usage du français.

Il est important que tout en décidant cette création, la Rencontre du Québec propose que le domaine de l'éducation, de l'enseignement et de la formation soit considéré comme un domaine privilégié de coopération entre les États ayant en commun l'usage du français.

Nos autres propositions, au nombre de trois, doivent également être présentées, si elles sont adoptées par la Rencontre, aux chefs d'État, à Québec.

La deuxième proposition, en effet, concerne l'enseignement supérieur, actuellement un organisme de la francophonie, l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF), favorise la coopération inter-universitaire en matière d'enseignement et de recherche, en privilégiant les échanges Sud-Sud, très pertinemment du reste. Mais il est également important de favoriser la circulation de l'information scientifique par des séjours d'échange pour la recherche et l'enseignement effectués par les enseignants d'une région de la francophonie à une autre. Nous proposons que la Rencontre demande aux chefs d'État l'élaboration et l'exécution de programmes permettant la circulation de l'information scientifique et littéraire pour l'enseignement et la recherche de missionnaires des universités.

Notre troisième proposition est liée à la deuxième. Pour plus d'orientation dans le travail de ces missionnaires, il faudrait que soit créé un certificat de spécialisation en études francophones entendu au sens d'études littéraires combinées de manière à donner, grâce à une gestion ou à un groupe d'oeuvres, une vue précise sur un aspect des cultures du monde francophone. De telles connaissances permettraient la connaissance mutuelle des régions de la francophonie au niveau des cadres formés. C'est une perspective conforme à nos pays, à notre projet éducatif d'enracinement et d'ouverture.

La quatrième et dernière proposition du SUDES tendant à réaliser cette ouverture des élèves, d'étudiants aux vues des autres régions du monde francophone. Il faut, à cette fin, intégrer dans les manuels d'enseignement, avant l'université, un chapitre constituant une fenêtre sur le monde francophone. La finalité est l'initiation des élèves, de manière progressive, à la diversité des cultures, d'élever chez eux le sens de la relativité et de la mesure dans l'appréciation des civilisations du monde. Les élèves acquerraient aussi le sentiment, grâce à la culture, d'une certaine unité du monde francophone.

Telles sont les réflexions et propositions que le SUDES présente à notre première rencontre, espérant que les organisations syndicales de l'enseignement réunies à Québec sauront mesurer l'importance de leur devoir historique de tracer ensemble la vraie voie d'une coopération privilégiée dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement, de la recherche et de la formation.

Vive la solidarité des enseignants francophones!

Vive la coopération intersyndicale pour le bien des peuples!

Suisse
Jean-Jacques BOLLE, SPR

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous nous permettons, en quelques traits, de brosser la situation de la Suisse d'expression francophone. La Suisse, ou Confédération helvétique, est un petit pays de quelque 6,5 millions d'habitants. État fédératif, elle est composée de vingt-trois cantons jouissant chacun d'une certaine autonomie. L'histoire a voulu que la Suisse, carrefour de l'Europe, voit sa population partagée en trois groupes linguistiques:

- 15 cantons sont d'expression allemande
- 4 cantons sont d'expression française
- 1 d'expression italienne
- 3 sont mixtes, allemand et français

Il faut encore relever que, dans un canton alémanique, celui des Grisons, on parle une quatrième langue nationale, le rhéto-romanche, un idiome parlé nulle part ailleurs.

On constate aujourd'hui que le 65 % de la population parle le français, 18 % le français, 10 % l'italien, le 7 % restant étant dévolu à d'autres langues.

En matière d'éducation, les cantons jouissent d'une liberté quasi totale, les programmes scolaires devant toutefois satisfaire les exigences fédérales pour l'obtention des certificats de fin d'apprentissage ou de maturités et baccalauréats. Des concordats intercantonaux regroupent certains États et facilitent ainsi les migrations de population. Il y a donc plus de vingt ministres de l'Éducation dans notre petit pays, dont sept pour la seule région d'expression française.

La Société pédagogique romande est une organisation qui regroupe des enseignants de toute la Suisse francophone, appelée chez-nous Suisse romande.

Comme dans bien d'autres pays, on remarque chez-nous, depuis quelques années, une certaine tendance au régionalisme sur le plan culturel; cela s'exprime notamment par une tendance à l'emploi de plus en plus généralisé des dialectes alémaniques et à un certain rejet du « hochdeutsch » (bon allemand), dans les médias et les écoles particulièrement. Si l'on ajoute à cela une emprise économique et administrative croissante de la population de langue allemande, on comprendra sans doute mieux pourquoi les Suisses romands souhaitent voir maintenue leur force culturelle et économique, dans le respect de leur identité francophone.

Intérêt pour le développement de relations entre nos communautés et associations

Si nous sommes convaincus de la nécessité de notre lutte pour le maintien et la sauvegarde de notre identité culturelle, il va de soi que cette sauvegarde passe par la volonté de défense de la langue et de la culture francophone, véhicules de notre pensée.

Mais, au-delà des frontières culturelles, linguistiques, politiques ou autres, nous souhaitons rappeler les paroles du généticien français Albert Jacquard, prononcées lors d'un récent Congrès de la Société pédagogique romande:

« Ça veut dire quoi, être Français? C'est s'identifier à un certain nombre de gens qui vous ont fait. Ils parlaient de l'homme en français. Et pour moi, un Français est un homme qui parle de l'homme en français. Alors vous voyez que j'annexe volontiers toutes sortes de pays francophones, mais ils ne m'en voudront pas car c'est l'annexion à un projet qui se réfère à de grands hommes, à un projet jamais terminé et qui donne un certain regard sur les hommes. Qui n'est pas meilleur que le regard qu'on aura quand on parlera de l'homme allemand, chinois ou russe, mais qui est spécifique. Et ce serait une grande perte si par hasard il disparaissait. Par conséquent, il faut continuer à parler de l'homme en français. »

Nous voulons donc continuer à parler de l'homme en français, dans le respect de l'autre, de sa culture et de sa langue. Et pour cela, nous devons travailler ensemble, dans le respect de nos différences et dans la certitude d'une meilleure compréhension internationale, sans tomber dans le piège du rejet d'autrui. L'interculturalisme est une thèse à laquelle nous adhérons totalement dans la ligne définie à Marrakech, en avril 1986, par le Congrès de la CMOPE/FIAI/FIPESO.

Pour que le français vive, et vive bien, laissons vivre les autres langues. L'enrichissement est à ce prix.

Besoins identifiés

Notre langue est soumise à de multiples agressions dans des domaines divers: musique, littérature, sciences, médias... et nous nous devons de réagir pour la sauvegarde de notre identité culturelle.

L'école doit être un instrument de Paix et une meilleure connaissance de l'autre, une collaboration entre francophones d'abord, avec d'autres ensuite, ne peut que contribuer au développement de l'éducation à la Paix.

D'autre part, nous voyons également la nécessité d'établissement de relations internationales qui pourraient permettre une meilleure prise de conscience des problèmes posés par le dialogue nord-sud. Cela aussi peut passer par la francophonie.

De notre volonté de coopération internationale dans le respect des cultures et des différences découle également le respect des minorités linguistiques et culturelles dans les pays plurilingues. En Suisse, nous devons lutter contre l'impérialisme des Alémaniques dans les domaines économique et administratif et contre la culture anglo-saxonne en littérature, musique, cinéma et sciences notamment, sans oublier l'emprise anglo-saxonne grandissante dans les médias, en télévision particulièrement.

Objectifs

Nous nous bornerons à ne citer que deux grands axes qui peuvent s'appliquer tant aux États qu'à nos organisations. Les moyens à mettre en œuvre définis plus loin d'une manière moins succincte nous paraissent également pouvoir être pris en termes d'objectifs.

La sauvegarde des minorités linguistiques et culturelles doit être garantie, non dans le but de créer des « réserves à visiter », mais dans celui d'accorder à ces minorités une participation équitable aux prises de décisions et aux divers développements.

La reconnaissance de la valeur de l'interculturalisme, premier pas vers l'établissement d'une véritable éducation à la Paix.

Moyens à mettre en œuvre

Aux États, nous demandons:

- la création d'un Institut national d'Éducation à la Paix;
- la reconnaissance des droits fondamentaux des minorités linguistiques et culturelles;
- la généralisation des traductions dans les pays plurilingues;
- une distribution plus nuancée des crédits accordés aux développements régionaux;
- l'encouragement, par l'octroi de subventions, à la production culturelle d'expression française, pour le cinéma, la musique et la littérature, notamment:
  - l'octroi de crédits supplémentaires pour la promotion de l'interculturalisme;
  - une réaction et une lutte contre l'emprise grandissante des cultures riches et majoritaires dans les domaines économique et culturel.

À nos associations, nous proposons:

- la participation à la gestion des Instituts nationaux d'Éducation à la Paix;
- la promotion de l'interculturalisme dans la ligne des thèses adoptées lors du Congrès de Marrakech;
- le refus de l'impérialisme d'une langue sur une autre, d'une culture sur une autre;
- le refus d'un protectionnisme étroit, source d'un nationalisme entravant tout progrès social;
- la promotion, dans les écoles, de la musique et de la littérature francophone;
- le soutien aux radios et télévisions d'expression française;
- la lutte contre l'extension de la langue anglo-saxonne, dans les domaines économique, scientifique et musical, notamment:
  - l'organisation de congrès et séminaires sur la francophonie.

Conclusion

Convaincus de l'utilité et de la nécessité d'établir des relations privilégiées avec les associations d'enseignants francophones réunies autour de cette table, nous espérons que cette réunion ne sera pas sans lendemain et nous nous permettons, en guise de conclusion, de rappeler une parole, qui, quoique un peu pompeuse, résume bien notre position:

« Être mieux soi-même, pour mieux comprendre les autres. »

Togo
Tchakpala KAO, SELT

Avant de vous parler de mon syndicat, le Syndicat des enseignants laïcs du Togo (S.E.L.T.), permettez-moi d'abord de vous situer mon pays, le Togo.

Le Togo est un petit pays situé en Afrique de l'Ouest dans l'hémisphère nord. Il est limité au sud par l'Océan Atlantique, au nord par le Burkina-Faso, à l'est par la République populaire du Bénin, à l'ouest par le Ghana.

C'est un pays étiré en longueur, d'une superficie de 56 000 km; sa population est de 3 millions cinq cent mille habitants. Plus de 80 % de la population sont des paysans. Le reste est constitué des fonctionnaires, des ouvriers et des artisans. Le taux de scolarisation est de 72 %.

Notre organisation, le Syndicat des enseignants laïcs du Togo (S.E.L.T.) compte 7 500 adhérents et regroupe les enseignants de l'école primaire, des jardins d'enfants et des conseillers pédagogiques.

Notre organisation est issue d'un congrès en 1959 à Lomé au Togo. Mais de 1946 à 1959, elle répondait à d'autres appellations attribuées par les organisateurs du moment.

Elle est membre fondateur de la Confédération nationale des travailleurs du Togo (C.N.T.T.) unique centrale syndicale au Togo.

Elle s'est assigné comme tâche principal la formation des enseignants:

1. stage de recyclage pédagogique;
2. séminaire de formation syndicale et civique;
3. stage de formation en activités créatrices manuelles et initiation à la technologie;
4. un journal « *La Voix de l'enseignement* » permet une communication rationnellement distribuée aux adhérents;
5. des initiations en matières de coopération;
6. une commission spécialisée s'occupe plus particulièrement de la formation des femmes enseignantes (Amicale des enseignantes laïques du Togo (AM.E.L.T.) pour une prise de conscience de leur rôle d'éducatrices;
7. une coopérative nationale - MU.G.E.T. - Mutuelle générale des enseignants du Togo compte à présent 4 200 adhérents.

Sur le plan des relations internationales, le Syndicat des enseignants laïcs du Togo entretient une étroite relation de coopération avec beaucoup de syndicats africains.

La CMOPE, la FCE, la FSE, le SNI, etc. sont les organisations privilégiées du S.E.L.T. qui ont établi des conventions de coopération dans les domaines de la formation des enseignants.

Mais la Confédération nationale des travailleurs du Togo (C.N.T.T.) dont j'ai parlé ci-haut est une aile marchante du parti unique, le Rassemblement du peuple togolais.

Elle est née en 1973 à l'issue d'un congrès organisé par les grandes centrales existantes avant et après l'indépendance du Togo, le 27 avril 1960.

Ce congrès était motivé par le fait qu'après l'indépendance, chaque centrale syndicale était liée à un des quatre partis politiques qui lui dictait sa politique à suivre. Cette division syndicale n'a plus permis la concentration des forces, des efforts en faveur d'un développement socio-économique et culturel. Douze années d'indépendance noyées des discordes inutiles ont plongé le Togo dans une situation incertaine pour son avenir.

Cette amère expérience a donc conduit le congrès vers une union des centrales syndicales pour aboutir à la Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT) qui a opté pour une politique de participation responsable.

D'aucuns pourraient penser déjà qu'une confédération syndicale unique dans un pays à parti unique est une organisation affaiblie.

Il n'en est rien pour le cas de la CNTT, car au Togo en matière des projets de développement, la conception, la prise des décisions et leur réalisation sont l'oeuvre commune du patronat et du syndicat.

Le droit de grève n'est pas interdit au Togo. Le syndicat a choisi la voix du dialogue pour conduire les négociations.

Les pays amis du Togo qui l'observent se sont sans doute rendu compte de l'efficacité de ce dialogue qui permet un terrain d'entente entre les deux parties: patronat et syndicat.

Tout n'est pas rose pour autant au Togo en matière de situations sociales, mais les progrès enregistrés sont concluants jusqu'à maintenant.

Mesdames, messieurs,

Le Syndicat des enseignants laïcs du Togo apprécie l'initiative des organisateurs de cette conférence qui permettrait à tous les pays ayant l'usage en commun de la langue française d'établir des relations de coopération technique afin de développer ce moyen précieux de communication internationale.

C'est l'occasion pour nous ici d'affirmer que nous sommes prêts à coopérer avec tous les pays francophones dans les domaines énumérés par le programme de cette Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français.

Nous exprimons l'espoir que de nos assises ici sortent des décisions objectives dont l'application connaîtra une coopération sincère entre nos États pour un développement culturel de la langue française, moyen de communication internationale.

Mais la langue française faisant cavalier seul pour son développement risque, à mon avis, de se retrouver dans un devenir loin de tout secours avec le temps. Le français doit faire confiance aux autres langues pour garantir sa survie.

Tous les pays de la zone francophone sont jaloux de leurs langues qu'ils entendent développer harmonieusement par tous les moyens. Une constatation s'impose aujourd'hui partout dans le monde francophone :

1. L'alphabétisation se déroule dans les langues nationales.
2. Les réunions dans les villages et cantons se font en langues du pays.
3. Des documents pour la survie des langues nationales se révèlent progressivement à la satisfaction générale de la population.
4. Les enseignants techniciens se rendent compte dans leurs expériences que les enfants ayant maîtrisé leur langue maternelle suivent mieux l'enseignement qui se fait en français.
5. Les vedettes de la chanson se font plus applaudir quand elles réalisent des exploits en leur langue.

Le système employé jusqu'ici pour le développement de la francophonie risque de provoquer des réactions défavorables pour la survie de celle-ci.

La confiance appelle la confiance et donc la francophonie gagnerait à cohabiter avec les autres valeurs linguistiques.

Les organisations syndicales d'enseignants doivent coopérer dans le sens d'encourager réciproquement la francophonie et les langues nationales afin de réconcilier les opinions en matière de communication.

Le donner et le recevoir doivent trouver leur place dans le système de développement des langues et ainsi la francophonie aura moins de détracteurs sur son chemin pour son épanouissement.

Je vous remercie.

Tunisie
Noureddine DHAHRI, SNESR-UGTT

Historiquement, la Tunisie est un pays qui possède un passé linguistique très complexe. Au **substrat berbère** sont venus se greffer, au cours des âges, le phénicien, le latin et l'arabe, plus tard, le turc. Avec l'installation du protectorat français, la langue arabe va connaître un déclin qui est le reflet de la décadence culturelle et technique que le monde arabe a connue depuis le XIVe siècle et qui permettra à la langue française un terrain propice pour son extension.

Cependant, la défense de la langue arabe contre les tentatives de francisation totale fut présente tout au long de la Guerre de libération.

Avec l'indépendance, le conflit langue arabe-langue française persistera. Il sera soulevé à toutes périodes et surtout dans les moments de crises politiques et économiques et s'il cessera d'être un problème de lutte contre la colonisation, il constitua par contre un prétexte à l'affrontement entre groupe dit « moderniste », de formation française ou de double formation et constitué par les intellectuels socialement intégrés au système de fonctions administratives, culturelles et économiques et le groupe dit « traditionnaliste » de formation arabophone, généralement exclu des activités économiques, politiques et sociales les plus importantes.

En fait, cette situation linguistique est elle-même le reflet d'une situation économique caractérisée par la coexistence de deux secteurs: un secteur moderne de type capitaliste et un autre dit traditionnel et d'autosuffisance. Dans le premier secteur, la langue de travail est le français, dans le second l'arabe.

Tout se passe comme si seule la langue française était apte à réaliser le développement du point de vue scientifique et technique et, par conséquent, le seul moyen de vaincre le sous-développement.

On peut se demander avec d'autres « Comment peut-on vaincre le sous-développement avec une langue étrangère et de l'extérieur? » La langue n'est pas simplement un ensemble de signes. Elle est signification de schèmes mentaux, systèmes de valeurs, conception de société et de vie. Elle ne peut être assimilée, intégrée que s'il existe chez les individus comme chez les peuples des motivations profondes qui font que cette langue, ainsi que la culture qu'elle traduit correspondent à des besoins réels.

Au niveau de l'enseignement, l'utilisation précoce d'un double registre linguistique n'est pas, non plus, sans poser de graves problèmes. En Tunisie, et dans le concours de passage du primaire au secondaire:

- les épreuves du français (expression écrite, étude de texte et dictée) constituent les matières où les élèves enregistrent les plus faibles résultats;
- l'échec dans l'exercice de la dictée est total;
- *à « l'issue d'une scolarité entière où la part de l'enseignement du français est importante, la discrimination phonétique n'est acquise ni au niveau de l'oral ni au niveau de l'écrit. »* (Étude d'un linguiste tunisien, H. Sik: aspects du bilinguisme à l'école primaire).

De la même façon on a démontré, en ce qui concerne la Tunisie au moins, que « *plus que le bilinguisme scolaire, c'est la disparité des catégories socio-culturelles qui, outre l'inégalité des chances d'accès et de succès à l'école qu'elle engendre dès le départ, joue le rôle de détonateur qui révèle, dès l'instant où commence l'apprentissage de la deuxième langue, beaucoup plus l'appartenance de l'individu à une catégorie socioculturelle que son aptitude à acquérir une langue étrangère* » (Ch. Fitouri: biculturalisme, bilinguisme et éducation, p. 15).

Au niveau du secteur administratif, la langue française reste dominante en tant que langue de travail. Et si une telle situation pouvait se justifier aux premières années de l'indépendance, elle devient pathologique après une trentaine d'années surtout quand il s'agit d'institutions se trouvant dans l'obligation d'établir une communication permanente entre membres d'une seule communauté et où il n'existe « pas d'individus exclusivement francophones » mais où la totalité est arabophone.

Enfin, signalons qu'au même titre qu'il existe un centre et une périphérie pour ce qui est des échanges économiques et politiques, il existe un centre et une périphérie sur le plan culturel: le français sera que l'anglais sont des langues que les autres, surtout ceux des pays sous-développés, doivent apprendre pour pouvoir bénéficier de la « coopération internationale ». Il y aurait comme une sorte de fournisseur de bilinguisme et de simples consommateurs.

Nos syndicats de l'enseignement affiliés à l'Union générale des travailleurs tunisiens, partant de ces considérations n'ont cessé d'appeler à l'arabisation aussi bien dans le domaine de l'enseignement que celui des différentes activités sociales et économiques. Cette arabisation est pour nous une condition nécessaire pour l'apprentissage d'une seconde langue de façon positive et pleinement assumée. L'enseignement des langues vivantes en tant qu'élément favorisant le développement, l'ouverture sur les autres cultures en tant qu'enrichissement de la personnalité nationale ne constituent plus

les termes du débat. Ce qui l'est, par contre, c'est bien la façon dont on peut défendre la légitimité des langues et des cultures nationales pour établir un dialogue équitable. Dans le cas contraire, il ne peut s'agir que d'acculturation agressive, de domination culturelle, de néo-colonialisme.

Dans cette perspective, nous appelons

- à la défense et à la consolidation de l'indépendance linguistique et culturelle de chaque peuple;
- à la consolidation des acquis démocratiques de chaque peuple et leur diffusion à grande échelle.

Enfin, nous estimons que cette coopération et que cette lutte ne peuvent se réaliser que si les organisations syndicales créent les conditions nécessaires au renforcement de l'activité syndicale, à la nécessité de respecter les droits syndicaux et toutes les libertés individuelles et publiques.

Tunisie
Tahar DHAKER, SGEP

Le SGEP faisant partie de l'Union générale des travailleurs tunisiens opérant dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement, a oeuvré toujours pour des relations internationales avec toutes les organisations nationales et internationales de l'enseignement.

Notre syndicat, par sa vocation même, défend les intérêts économiques, professionnels et syndicaux de nos adhérents, mais nous faisons aussi partie d'une centrale ouvrière qui est l'UGTT, ce qui nous permet de mener la lutte commune avec la classe ouvrière pour l'établissement d'un ordre social plus juste, plus démocratique et plus humain.

Ceci nous a permis de jouer un rôle important - en tant que syndicalistes - dans la lutte pour l'indépendance et ensuite dans le développement de notre pays.

Nous croyons fermement qu'à la base de tout développement socio-économique se trouve une évolution de l'enseignement et de la culture. Nous croyons aussi que tout effort pour le développement intégral ne peut réussir sans la participation de toute la population, et donc sans effort d'éducation populaire.

Partant de ce principe, notre mouvement syndical a pris comme l'un des principaux mots d'ordre de sa lutte: POUR UN ENSEIGNEMENT POPULAIRE, DÉMOCRATIQUE ET ARABOPHONE.

Partant du fait que la langue véhicule la culture et la civilisation de tout un peuple et sachant que la promotion des valeurs culturelles et civilisationnelles propres à chaque peuple participe au progrès de toute l'humanité, nous sommes convaincus que notre peuple et tous les peuples arabes et ceux du Tiers monde ne peuvent accéder au rang des pays développés que s'ils peuvent promouvoir leur langue maternelle et nationale.

Nous partons aussi du fait que notre enseignement où le français prédomine (le français est la langue d'enseignement au secondaire et au supérieur, au primaire le français est enseigné comme langue étrangère).

Ce qui résulte en un bilinguisme atroce qui produit des citoyens à personnalité fragile, perméable et dédoublée. De même, le rendement de pareil enseignement est faible et pour cause ce bilinguisme.

Nous ne sommes pas contre l'enseignement du français ou de l'anglais, car nous sommes internationalistes, mais notre enseignement, notre économie, notre recherche scientifique, notre culture doivent être en arabe, notre langue maternelle et nationale, car nous voulons communiquer d'une manière juste et totale nos valeurs culturelles et civilisationnelles aux générations qui doivent être enracinées.

Nous sommes aussi d'accord pour apprendre le français comme une langue qui nous permet d'avoir accès à d'autres civilisations et nous permet de communiquer comme aujourd'hui avec les autres, mais à condition que ces échanges interculturels se fassent sur un pied d'égalité, sans ingérence dans les affaires intérieures.

Notre Rencontre voulait inviter les chefs d'État et de gouvernement du Sommet de la francophonie pour revendiquer plus de coopération dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Nous sommes pour la coopération dans ce domaine où les échanges seront très fructueux si on respecte le droit à la différence, la réciprocité des échanges et à pied d'égalité.

Si le but recherché de cette coopération est de consolider davantage la domination politique et culturelle et l'exploitation économique (recherche d'un marché économique, un marché d'emploi ...), cette coopération est nocive à nos relations interculturelles et intercivilisationnelles.

Enfin, nous sommes venus en particulier à cette Rencontre parce que nous sommes convaincus de l'apport combien important de rencontrer d'autres syndicats et avoir davantage d'informations sur la vie syndicale dans les autres pays.

Sachant aussi combien la solidarité internationale entre nos syndicats est vitale, et ayant cause commune avec les camarades de la CEQ et le peuple québécois ainsi que d'autres syndicats de l'Afrique, à savoir défendre la langue nationale maternelle.

Partant du fait que nous sommes des organisations syndicales, nous nous adressons aux chefs d'État et de gouvernement:

- pour le respect des droits syndicaux, démocratiques et publics;
- pour l'accès libre des gens entre nos pays;
- pour une coopération dans le domaine de l'éducation sur un pied d'égalité, de respect mutuel, tout en respectant le droit à la différence.

Notre syndicat national oeuvrera toujours pour une coopération entre nos syndicats nationaux.

Zaïre
Abeka PA-WONYAMOK, FENEZA

C'est avec un réel plaisir que la Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Zaïre, en sigle « FENEZA » a bien voulu répondre à l'invitation du Bureau national de la Centrale de l'enseignement du Québec pour participer à la 1ère Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français.

À cet effet, nous saisissons cette heureuse occasion pour présenter à tous les participants réunis dans cette superbe salle le salut fraternel et militant des 180 000 enseignants membres de notre syndicat.

Nous profitons également de ce moment qui nous est accordé pour remercier très sincèrement la CEQ et ses membres pour l'accueil combien amable qui nous est réservé ainsi que pour l'initiative prise pour l'organisation de ce forum. Notre gratitude va également à tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'organisation matérielle de cet important rendez-vous, facteur, disons-le, qui a permis de marquer notre présence à ces assises.

Monsieur le Président et mes chers collègues,

Avant d'aborder le vif de notre adresse, permettez-nous de vous faire brièvement un survol de notre pays, le Zaïre. Situé au coeur de l'Afrique, le Zaïre, anciennement appelé Congo belge, a 2 345 000 km et est habité par 31 millions d'habitants.

En ce qui concerne l'organisation syndicale, les masses laborieuses de notre pays sont organisées en un seul syndicat dénommé « Union nationale des travailleurs du Zaïre (UNTZ) », qui en soi est constituée de 19 fédérations professionnelles dont la FENEZA fait partie.

La FENEZA, le Syndicat d'enseignants du primaire et du secondaire, poursuit les objectifs qui lui sont assignés par ses membres, à savoir :

- Sur le plan syndical :
  - assurer la défense des intérêts tant moraux que sociaux de ses membres et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ;
- Sur le plan professionnel :
  - assurer la formation continue de ses membres en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement au profit de la jeunesse ;
- Sur le plan social :
  - favoriser la création des activités non négociantes afin de contribuer, par des moyens si modestes soient-ils, au développement national du pays ;
- Sur le plan culturel :
  - encourager l'organisation de loisirs et organiser les contacts pour échanger l'expérience.

Après ce bref tour d'horizon de notre pays et de son organisation syndicale, permettez-nous d'examiner les points ayant trait à notre Rencontre.

À notre humble avis, la participation en grand nombre des organisations syndicales témoigne éloquemment de l'intérêt que porte chacune des organisations ici présentes à la francophonie ainsi qu'au développement des relations entre nos organisations de syndicats d'enseignants respectives.

En ce qui concerne la francophonie, au Zaïre, la langue française est reconnue par la Constitution comme une langue officielle à part les quatre autres langues nationales (Swahili - Lemala - Tshiluba et Kikongo) retenues à la base (degré élémentaire).

À partir du degré moyen de l'enseignement primaire, l'enseignement est dispensé en français, élément qui témoigne l'importance du rôle que doit jouer l'enseignant à la francophonie. Ce qui explique en d'autres termes l'importance que les pays ayant en commun l'usage du français attachent à la francophonie.

Cependant, afin de garder jalousement la valeur de la langue française, nous pensons à notre humble avis que la France ne doit plus attendre pour faire sentir son entrée dans les jeux. Pour ce faire, nous pensons qu'il est souhaitable, d'un côté, d'envisager la création de l'action pouvant stimuler la valeur de la francophonie dans le milieu des élèves. Tandis que pour les enseignants, artisans et multiplicateurs de cette action, il faudra organiser à leur intention des contacts et échanger des expériences qui développeront davantage cette importance et consolideront la solidarité enseignante parmi le monde éducationnel.

S'agissant de l'identification des besoins, nous pensons que ces derniers doivent tenir compte des priorités de chacune des organisations.

En ce qui concerne la FENEZA, nous estimons qu'une coopération doit, pour être agissante se traduire en actes durables, car, dit un adage, « donner un poisson à quelqu'un, il mange un jour, tandis que lui apprendre à pêcher, il mangera toujours »

Partant, l'aide qu'accorde une assistance technique est capitale dans la mesure où le besoin se fait sentir, mais mieux est celle qui passe dans la formation

En conséquence, en tant que syndicat d'enseignants, pour améliorer la qualité de l'action syndicale de nos membres, l'organisation des séminaires de formation syndicale est d'une nécessité capitale

Ne pouvant minimiser la formation pédagogique afin d'améliorer les techniques de transmission du savoir par des recyclages pédagogiques (déjà existants), nous pensons que nos membres accueilleront les bras ouverts la formation en matières coopératives

En terminant notre modeste contribution, par notre voix, la FENEZA réitère ses remerciements à la CEQ pour l'avoir invitée à cet important rendez-vous qui lui a offert l'occasion d'échanger réciproquement les expériences avec les autres organisations d'enseignants

Nous vous remercions pour votre aimable attention

RENCONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT,
1er SEPTEMBRE 1987

Cinquième partie

Séance de clôture

RAPPORT GÉNÉRAL
Francophonie: unité et diversité

Cette Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français a rassemblé 38 délégations nationales et internationales venues de 22 pays.

Elle s'assignait comme objectifs, à quelques jours du Sommet de la francophonie des chefs d'État et de gouvernement, d'étudier comment les enseignants, les personnels d'éducation pouvaient et devaient prendre en compte et à leur compte les éléments de la francophonie.

Cette initiative est nouvelle puisqu'elle est collective, s'ajoutant ainsi aux réflexions, démarches et propositions d'organisations qui avaient déjà inscrit dans leurs thèses et leurs mandats syndicaux aussi bien le français que le rayonnement des cultures soutendues par lui.

Beaucoup est à faire dans le vaste champ de la francophonie. Les chefs d'État et de gouvernement ont leurs programmes et leurs contraintes, ils ont montré jusqu'alors que les questions d'éducation, de formation, de recherche n'étaient pas parmi leurs préoccupations premières.

Nous avons donc, nous éducateurs et syndicalistes, à relever ce défi, de sensibiliser l'opinion publique à nos thèses, de faire prendre conscience que la francophonie est un domaine naturel dans le champ des préoccupations des syndicalistes, et qu'agir pour elle, c'est aussi revendiquer et agir pour une meilleure qualité du service d'éducation et une meilleure formation des jeunes.

L'honneur traditionnel du mouvement syndical est de ne pas ignorer la condition humaine, la condition enseignante au-delà de ses propres frontières et de faire acte constant de solidarité.

Mais une organisation syndicale faillirait en partie à ses responsabilités si elle ne prenait en charge que le bien-être matériel de ses adhérents. Elle doit évidemment se soucier, au sens fort du terme, de la formation intellectuelle, professionnelle, civique des jeunes qui lui sont confiés et de les rendre aptes à construire la société qu'ils veulent.

Enfin nous ne travaillons ni ne modelons la matière mais transmettons des connaissances, aidons à se révéler les personnalités, à acquérir des savoir-faire. Ces connaissances que nous apportons, que nous aidons les jeunes à s'approprier, ne sont pas neutres, en particulier lorsqu'il s'agit d'une langue, et par conséquent du français. Une langue n'est pas qu'un outil technique, elle est porteuse de valeurs, de références culturelles, d'un passé, elle contient en elle des évolutions, des changements, sinon des révolutions en germe.

C'est notre langue à tous, elle est cependant diverse, elle revêt selon les pays une symbolique inégale, langue historique ici, langue acquise là, langue de l'élite, langue du peuple. L'enseignement du français est au carrefour des problèmes politiques et sociaux.

Mais cette Rencontre, en dépit de l'ampleur et de l'importance du thème, a été d'abord une réunion de personnalités syndicales venues parfois de loin, qui ont fait la démonstration du plaisir d'être ensemble, de dialoguer, de s'écouter et de se comprendre. Cette mise en relation est significative d'un besoin, d'une volonté de ne pas en rester là et d'assurer une certaine pérennité à notre réflexion, aux orientations qui se sont dessinées. Il conviendra, à la demande, de favoriser ce suivi.

Tels étaient les objectifs généraux de cette conférence qui s'assignait, à partir d'un tour d'horizon général, d'une meilleure connaissance mutuelle, d'une information renforcée, de sensibiliser l'opinion publique, de rendre les jeunes en particulier plus conscients des problèmes relatifs à la francophonie, à ses composantes, aux différentes cultures.

La Rencontre s'assignait également comme but d'inciter les secteurs de la francophonie à assurer partout la promotion et l'utilisation de leur langue dans les publications auprès des organismes internationaux et aussi dans les textes et documents à caractère scientifique.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il aurait été impensable qu'une telle réunion se tînt sur ce thème de la francophonie en s'isolant du monde qui l'entoure, en oubliant ses drames, sa détresse, ses injustices.

D'emblée ont été mis en avant le contexte et les conditions dans lesquelles cette Rencontre se tenait, même si nos approches sont multiples et diverses.

Il est clair, et il faut s'en féliciter, qu'on a profité de cette Rencontre pour condamner sans ambiguïté les atteintes aux droits de l'Homme, la violation des libertés, et notre conférence n'est pas tombée sous le piège d'une défense sélective et sélectionnée des libertés collectives et individuelles, qui se serait limitée à l'aire géographique de la francophonie.

La Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français condamne avec vigueur la privation et la violation des libertés et droits dans de nombreux pays, et en particulier en Afrique du Sud.

Les éducateurs sont bien souvent dans leur pays la cible de la répression ou tout au moins ils se voient encore privés aussi bien du droit de s'organiser en syndicats que de l'indépendance nécessaire au bon exercice du métier d'enseignant. A ce propos la Rencontre rappelle que les personnels de l'éducation doivent avoir le droit de constituer des organisations syndicales qui prennent en compte leurs intérêts moraux et matériels.

La Rencontre réaffirme avec solennité que les personnels de l'éducation, de la culture et de la recherche doivent pouvoir bénéficier dans tous les pays, y compris lorsqu'ils sont coopérants, de la plénitude de leurs droits et libertés et de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur métier.

Ces graves questions ont donc trouvé leur place naturelle dans notre Rencontre et les informations données, soulèvent une meilleure compréhension des situations, des moyens d'action et de la nécessité de la solidarité internationale.

Très légitimement également la réflexion s'est portée sur les problèmes économiques, en particulier sur le problème de l'endettement du Tiers Monde, sur les pressions du FMI et sur les conséquences sur la vie du peuple mais également sur le dénuement du système éducatif, la sous-scolarisation, le manque de moyens pour sérieusement accueillir en classe et pour éduquer et former.

La Rencontre manifeste sa profonde inquiétude devant la multiplication des effets néfastes de l'endettement sur l'éducation et les services publics. Elle affirme l'engagement des organisations participantes à œuvrer pour un ordre international plus juste.

Il y a partout des inégalités dues à la naissance, à l'environnement, aux politiques, mais elles sont plus criantes, plus dramatiques encore dans certains pays où l'inégalité scolaire, par exemple, ne signifie pas plus ou mieux d'éducation mais la scolarisation ou l'absence de scolarisation.

Notre discussion a également montré, et c'est naturel, que nous redécouvrions - si nous les avions oubliés - au travers d'un débat sur la francophonie, les valeurs et idéaux universels d'égalité, de liberté et de laïcité. Lorsque par exemple, dans un pays, une caste, un clan ou un groupe religieux a capté par la force, à son profit, les institutions, le pouvoir, y compris celui sur les consciences et l'éducation.

Et il était bon que notre Rencontre redise ces principes valables sous toutes les latitudes quelles que soient la langue, la culture et l'histoire, à un moment où des intolérances renaissent.

Enfin, les responsabilités contemporaines et passées ont été identifiées, le colonialisme en particulier a été légitimement condamné et personne ne doit oublier ce poids de l'histoire. Mais, c'est bien le colonialisme globalement qu'il faut condamner et non pas un colonialisme venu de France, de Belgique ou de Grande-Bretagne, sinon que dire alors de la situation qui a consisté à repousser constamment les limites de liberté territoriale pour certains peuples comme les Amérindiens, par exemple, ou imposé dans certains pays la domination d'une ethnie sur les autres? On peut aussi avoir été ou être colon à l'intérieur du pays.

Et plus soyons sensibles également aujourd'hui à d'autres formes plus insidieuses de domination venues des techniques et des médias.

Et pour ne rien omettre, et dans le cadre précisément d'une sensibilisation de l'opinion publique, n'était-il pas utile que nous prenions conscience nous-mêmes de notre ignorance géographique?

Etait-on bien certains ici, entre nous, de situer les différents pays venus à notre Rencontre, de retracer l'histoire, l'évolution de ces pays, de brosser leurs caractéristiques et spécificités sociales, culturelles, économiques aujourd'hui?

Pour mieux se comprendre, il faut déjà mieux se connaître, et cette Rencontre peut servir d'exemple pour que nous nous engagions à mieux nous informer mutuellement, à mieux faire circuler l'information.

ÉDUCATION ET COOPÉRATION

Mais ce sont les questions d'éducation et de coopération qui ont motivé notre activité pour mettre en évidence que rien ne saurait se faire de durable nulle part sans éducation et formation de qualité, sans recherche fondamentale, sans recherche en éducation, et que désormais l'éducation est une des clés essentielles du progrès, éducation qui inclut de nouvelles dimensions comme l'éducation à la paix, aux droits humains, à l'interculturalisme. Nous avons encore à imposer cette idée dans tous les pays - développés ou non - au moment où les conceptions en éducation sont bien souvent déterminées par des ententes internationales, au plus haut niveau, dans des organismes comme l'OCDE, et que l'entente internationale entre les éducateurs reste encore à améliorer, sinon à faire.

La Rencontre considère que l'éducation est une priorité absolue et doit être placée au premier rang des domaines privilégiés d'intervention et de coopération des États et des gouvernements.

L'éducation, la formation initiale et continue et la recherche sont des facteurs déterminants du développement. À ce titre, elles constituent un élément moteur pour les échanges et la coopération internationale. Elles doivent favoriser les approches interculturelles et inclure l'éducation à la paix, aux droits humains et à la compréhension entre les peuples.

Partout, les moyens nécessaires en ressources humaines et matérielles doivent être dégagés pour permettre une scolarisation de tous les jeunes, un égal accès à l'ensemble des cursus scolaires et à l'enseignement supérieur.

Il faut, à cette fin, démocratiser l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le rendre accessible au plus grand nombre et faciliter aux étudiants, par des bourses notamment, la fréquentation des institutions de leur choix dans leur pays ou dans un autre, et dans ce dernier cas, aux conditions qui s'appliquent aux étudiants nationaux. Il est nécessaire de faciliter à la communauté scientifique francophone l'accès aux moyens de publication et de communication existants, en même temps, il faut promouvoir et développer de nouveaux moyens.

Concernant la coopération et si on intègre cette donnée que le développement et l'avenir de la francophonie s'effectueront en Afrique, nous avons à éveiller l'opinion publique et la conscience sur ce fait pour les pays qui y sont traditionnellement engagés, pour qu'ils prennent leurs responsabilités. Indiquons toutefois qu'il ne convient pas de faire de confusion, ici et ailleurs, entre les politiques des États et des gouvernements et les actions et comportements des organisations syndicales des mêmes pays, celles-ci condamnant bien souvent les politiques en matière de coopération.

Mais il a été salutaire qu'on ait entendu ou réentendu quelques vérités premières sur les bases essentielles, les fondements de la coopération qui impliquent d'abord compréhension, reconnaissance de l'égale dignité de l'autre, de celle des peuples entre eux.

Concernant les personnels de l'éducation, il faut favoriser, dans le respect des valeurs culturelles et à partir des besoins des pays, les échanges d'expériences professionnelles, de matériels scolaires et didactiques, etc.

La Rencontre rappelle qu'une véritable coopération doit s'instaurer entre les différents partenaires dans le respect mutuel de leurs diversités.

Concernant l'établissement des programmes d'enseignement ou de formation professionnelle des jeunes, il est nécessaire que les organisations syndicales et les coopérants eux-mêmes participent à la détermination des objectifs de la coopération qui parent des besoins du pays et qui les respectent.

La coopération doit s'appliquer aussi bien dans le cadre du système éducatif que dans celui de la formation syndicale.

La Rencontre souhaite la valorisation de la recherche, en particulier en éducation, et préconise la création d'un centre international de recherche pédagogique francophone.

Mais en dehors des responsabilités officielles, il convient également que, nous-mêmes, nous fassions évoluer nos habitudes et comportements. Trop encore encore à ne considérer l'aide ou la seule circulation d'idées que de façon bilatérale ou suivant l'axe Nord-Sud. Dans le devenir de la francophonie, les coordinations, les collaborations sont à envisager par grandes aires géographiques et de multiples façons.

Nous n'avons cependant pas assez travaillé sur le problème particulier, en relation avec l'apprentissage du français et du respect et de la valorisation des cultures d'origine, posé par l'éducation des enfants des immigrants et des réfugiés en particulier, par conséquent, sur l'assimilation pure et simple ou l'intégration harmonieuse et progressive dans une société. Ce n'est pas un problème simple et il conviendrait que notre réflexion se poursuive ultérieurement sur ce point.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

C'est paradoxalement la question de l'enseignement du français qui a retenu très longtemps l'attention des participants et encouragé leur réflexion. Mais ce n'est qu'un paradoxe apparent compte tenu du symbole représenté par l'enseignement d'une langue en quelque sorte « étrangère », confrontée à une ou à des langues maternelles nationales dans des pays qui ont accédé depuis relativement peu de temps à l'indépendance.

Le français, son enseignement reste un symbole de la conquête et du joug colonial. Mais en même temps, il est bien souvent le lien commun, le langage mutuel qui permet au plus grand nombre de communiquer.

L'imbrication entre les cultures, l'histoire, le mode de vie et les traditions est telle dans certains pays que la conception de l'identité culturelle, son respect, sa valorisation est difficile et qu'en ce domaine on risquerait d'assister au développement d'un nouvel impérialisme linguistique et culturel.

La francophonie ne saurait porter à elle seule l'ensemble des responsabilités. Par exemple, concernant les langues nationales, nous avons également à préciser que dans certains pays, la question n'est pas seulement circonscrite au français, mais qu'il s'agit bien également de domination d'une langue nationale par rapport à une autre. Notre réflexion pour le français vaudrait donc pour toute forme de domination linguistique et culturelle.

Peut-on continuer à concevoir dans ce cadre un type de société caractérisée par cette dualité que les langues de la vie, de la famille, du peuple sont les langues nationales et que celle de l'enseignement, mais pas pour tous les élèves, est celle du français? Ne constitue-t-on pas ainsi à la stratification de la formation, de la culture mais, dans le même temps, ne met-on pas en place une « forme » d'unité nationale fondée sur la communication facilitée entre tous? Encore que sur le plan national, on risque de recréer ce qui existe sur le plan international, une communication appauvrie fondée sur un langage minimum permettant la compréhension. Question indéniable qui n'a pas évidemment reçu de réponse instantanée et péremptoire.

La Rencontre souhaite que soient engagées des campagnes pour la défense, la promotion et la diffusion du français et que son enseignement tienne compte de la nécessaire valorisation des langues nationales, de la place qu'elles occupent et du contexte culturel spécifique à chaque pays.

La Rencontre réaffirme la relation nécessaire entre la langue et les cultures qu'elle véhicule. Elle demande la mise en œuvre de véritables politiques culturelles incluant notamment la promotion et la diffusion de tous les supports francophones que sont le livre, le théâtre, la chanson, etc.

JEUNESSE

Le sous de la jeunesse, de son identité, de sa formation, de son avenir a été constant tout au long de nos travaux et les échanges ont été nombreux sur sa capacité à transformer la vie.

Y ont été abordées en particulier les questions de la scolarisation, de l'accessibilité à tous les niveaux de formation élémentaire et secondaire, dans les structures de formation professionnelle ou dans l'enseignement supérieur, celle de l'intégration dans les programmes de formation de nouvelles dimensions comme celle de la francophonie, le rappel de l'utilité absolue d'avoir un bon enseignement de l'histoire, de la géographie, des réalités internationales.

On doit permettre et favoriser les échanges entre les jeunes, pas seulement, là encore, de façon bilatérale, mais multilatérale pour les rendre plus fructueux, aller en un mot plus loin qu'avec les offices bilatéraux et créer un organisme plus vaste.

Pour stimuler l'idée de francophonie dans l'opinion publique, chez les jeunes en particulier, il faut favoriser et multiplier les échanges de jeunes. À cet effet, il est nécessaire que soient simplifiées, en particulier entre les pays francophones, les formalités de police et de douane pour permettre une meilleure circulation des personnes.

Un office francophone pour la jeunesse devrait être créé pour assurer la promotion des échanges multilatéraux dans la perspective du développement des solidarités.

SUIVI DE LA RENCONTRE

Concernant le suivi de l'évolution du thème et pour assurer le succès des démarches entreprises et des orientations, plusieurs mesures peuvent être envisagées.

Elles doivent cependant tenir compte de critères union d'obstacles liés à l'éloignement et aux finances. Toutefois, des recommandations peuvent être rendues immédiatement opérationnelles.

Ainsi, dans le cadre du suivi de cette Rencontre, les organisations participantes s'engagent:

- à développer des échanges multilatéraux d'information syndicale sur les réalités économiques, sociales et éducatives nationales;
- à intervenir auprès des gouvernements et des organismes nationaux et internationaux pour favoriser le développement de la coopération multilatérale;
- à promouvoir auprès de leurs membres des activités éducatives axées sur le développement de la francophonie et à les encourager à développer des projets concrets de coopération.

Il est établi un comité de liaison, structure légère, chargé

- de diffuser et promouvoir les orientations et conclusions de la Rencontre;
- de faciliter la circulation de l'information entre les organisations participantes;
- de recenser les initiatives prises et de procéder, dans un an, au bilan des résultats obtenus;
- d'évaluer l'opportunité d'une nouvelle rencontre du même type ou de rencontres plus spécialisées.

CONCLUSION

En conclusion, cette première Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français a atteint son but, puisqu'elle a permis à divers partenaires, d'origine et de sensibilité différentes, de dialoguer et de trouver un langage commun au-delà d'une langue commune.

- Langage commun pour réaffirmer la nécessité d'un mouvement syndical fort, uni et indépendant qui s'oppose aux politiques néfastes des gouvernements.
- Langage commun pour condamner les atteintes aux libertés individuelles et collectives, où qu'elles se manifestent.
- Langage commun pour agir pour que l'éducation, la formation, la recherche constituent de façon durable la priorité dans les préoccupations et les investissements des gouvernements.
- Langage commun encore pour, dans ce cadre de la francophonie et dépassant une conception étriquée du corporatisme, définir de nouvelles formes de coopération, d'entraide et de solidarité.
- Langage commun enfin pour inventer, dans ses grandes lignes en quelque sorte, un nouvel ordre économique mondial plus équitable et plus encore, nous concernant, ce que nous appellerions un nouvel humanisme.

Enfin, au-delà de nos différences, de nos structures, nous avons montré que nous placions notre réflexion sur l'éducation au cœur de nos solidarités.

Message de monsieur Jean-Louis Roy, vice-président du Comité d'organisation du Sommet des chefs d'État et délégué général du Québec à Paris

Je suis animé par deux sentiments contradictoires. Je prends d'abord le plaisir de vous savoir chez nous au Québec, puisque je suis un peu l'un des vôtres ayant été enseignant pendant 15 ans et président de la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec pendant près de 9 ans et c'est le partage sur le fond l'ensemble des préoccupations dont Yvon Charbonneau, parlait de faire état. Le premier sentiment est donc un sentiment de grande joie, et le deuxième, celui d'une certaine gêne, car je n'arrive pas tellement aisément à la fin d'un colloque pour tenter de décanter devant un auditoire qui, depuis trois jours, pense à la clôture pour comprendre des questions complexes.

Mais enfin, même si nous sommes à la toute veille de l'ouverture du Sommet, je ne pouvais pas résister au plaisir de venir ici puisqu'il m'y invitait pour une raison très simple. Yvon Charbonneau tenait de souligner le sens de la francophonie des États, il est important. Ça n'est pas enrichissant, enfermé par un complément indispensable qui est un sentiment dans les populations, un sentiment dans les groupes, et vous m'êtes, qui sont le lien entre les citoyens et les dirigeants qui seront réunis à compter de demain matin pour ce deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

Au cœur de ce que nous cherchons à bâtir, se trouve de toute évidence, le processus éducatif. À la vérité, cet espace que nous appelons l'espace francophone est un espace largement à construire et un espace infiniment fragile. Pensez simplement qu'à la fin de ce siècle trois langues seront parlées par un milliard d'hommes, et la langue qui nous est commune sera parlée au mieux, en nous comptant tous, et en n'oubliant personne, par 150, 160 millions de personnes.

Au cœur de la francophonie, nous parlons d'abord d'un vaste processus éducatif. Vous avez parlé, et je rêvais plutôt en « shelter » du Québec qu'en vice-président du Comité d'organisation du Sommet, vous avez placé comme première sous la question des droits et libertés. Cela est vrai au Nord comme au Sud. Cela nous inquiète dans le Nord, autant que vous dans le Sud. Des processus de développement deviennent conjoints à des aménagements des rapports sociaux, à des pleins d'initiatives et de participation nouvelles et à la consolidation, à l'émergence au Nord, comme au Sud, de ces valeurs que nous regroupons sous les vocables de droits et libertés et que, comme le rappelait Yvon Charbonneau ne sont pas conservatrices sans le droit d'organisation et d'association.

Vous avez parlé beaucoup d'éducation, mais de jeunesse aussi. Vous avez évoqué ce que sera vraisemblablement l'engagement prévalant des champs prioritaires des futurs sommets de la francophonie. À la vérité, dans les thèmes que j'ai pu retenir comme prioritaires, et vous les connaissez : agriculture, énergie, communication, culture, industries de la langue, information scientifique, développement technologique ; nous parlons indirectement, et presque d'une façon constante, de formation, nous parlons d'équipements pour des installations de formation qui existent déjà ou nous parlons de nouvelles installations de formation. Certains ont souhaité que dès le deuxième Sommet, l'éducation et les questions de la jeunesse soient traitées directement à l'ordre du jour. Elles ne l'ont pas été, mais il serait faux de dire qu'elle n'ont été oubliées puisque partout se recoupent ces préoccupations pour la formation et qu'une grande partie des nouvelles ressources dégagées vont dans ce sens.

Vous avez aussi traité bien évidemment sur la question de la diversité des langues, y compris au sein de cette langue que nous est commune, sur le fait qu'il y a plusieurs façons de parler cette langue. Mais vous avez aussi débattu du rapport aux langues, aux histoires, aux cultures nationales. Ce que j'ai pu observer depuis un an et demi où je m'occupe plus directement de ces questions, c'est que le projet francophone n'a pas de sens, il est voué à l'échec, le plus complet, si nous ne gardons pas à l'esprit, d'une façon prioritaire, cette question, cette réalité de la diversité.

Nous sommes des partenaires. Une entreprise commune, elle demeurera incomplète, elle n'ira dans aucune véritable direction à long terme, si ce que nous unit n'est pas aussi accompagné de ce que nous distingue et de ce que nous enrichit et enrichira cet espace francophone. Dans ce contexte, tous les impérialismes Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud perdent vraiment et doivent perdre, c'en restait leur poids.

Vous avez beaucoup parlé de l'enseignement du français. C'est compréhensible et de toute évidence, ce n'est pas au Québec où nous nous battons depuis deux siècles et demi et plus directement et d'une façon plus moderne depuis 25 ans, que nous allons nous opposer, bien au contraire, à ces investissements dans les industries de la langue, dans les méthodes, les formules nouvelles d'enseignement de la langue française. Partout, dites vos projets, et là aussi vous allez nous trouver très largement d'accord avec vous, vous avez évoqué des attitudes, des comportements, des politiques, des choix profonds pour l'option multinationale.

Nous venons de parler de diversité, ce qui doit être fait dans l'espace francophone s'il a un avenir. Les questions doivent être examinées en commun par tous les partenaires, les décisions doivent être prises également en commun par tous les partenaires. La gestion des projets arrêtés doit être une gestion commune et partout où c'est possible, les ressources que sous-tend la réalisation de ces projets doivent venir de toutes les sources disponibles. Enfin, j'ai noté votre intérêt pour les questions culturelles. M. Jean-Marc Léger est avec nous, il était responsable du réseau culturel au suivi du Sommet de Paris, et je note dans vos résolutions des projets des voeux, des intentions qui rejoignent les grands dossiers dont il a eu la responsabilité: le livre, le théâtre, la chanson, le film, etc.

Enfin, je suis heureux de voir aussi des concordances avec ce que le Québec a défendu depuis longtemps, ce qu'il a réussi à faire partager par les partenaires au Sommet de Paris. En effet, n'allons surtout pas - telle était la politique des gouvernements successifs du Québec je crois - investir les ressources que nous avons dans l'aménagement d'un grand nombre de structures, toutes à la limite sous-financées et pourquoi pas le dire, avec des risques de conflit entre elles.

Vous parlez de structures légères, c'est un peu l'idée que nous avions et que le Québec a eue, que les partenaires ont acceptée au Sommet de Paris, et qui sera j'espère, consolidée à nouveau au Sommet de Québec: l'idée de réseaux. Nous disposons, vous disposez partout dans vos pays, d'institutions nombreuses, pourquoi faut-il en créer de nouvelles? Notre réponse était claire, celle de la francophonie apparaît en ce moment toujours cohérente par rapport au choix de Paris. Fonctionnons donc en réseaux d'une façon décentralisée, d'une manière qui permette à tous de participer, de décider, de choisir, de gérer, de financer ensemble nos projets. Nous avons choisi cette formule qui sera vraisemblablement consolidée par le Sommet de Québec; si les perspectives générales que sous-tendent le projet francophone rejoignent ce que vous venez vous-mêmes de constater. Les ressources existent, il s'agit de les conforter, certes, dans beaucoup d'endroits, mais il s'agit surtout de les mettre en rapport et de permettre à tous de participer.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous dire quelques mots. Je veux vous dire jusqu'à quel point ce que vous faites en dehors même des sommets, des structures entre les États est tout à fait indispensable. Le succès de l'entreprise francophone, la construction de cet espace de diversité, mais aussi d'unité, tiennent aussi bien sûr de la volonté politique de ceux qui gouvernent et des ressources qu'ils consentiront à mettre au service des projets dont nous venons de parler. Mais cette solidarité demeurerait un peu lointaine, si à la base, chez les plus jeunes et chez tous les autres ne se développe pas, ce sentiment d'appartenance à une aire linguistique importante ce qui n'est pas incompatible avec le sentiment d'appartenance à des aires linguistiques nationales. Ce sentiment d'appartenance se cultivera en priorité à l'école, à la grande école comme à la petite école, il se renforcera dans une relation, la plus ancienne peut-être, de diffusion de la connaissance entre les professeurs et les étudiants. Les professeurs auront besoin d'être inspirés, d'être animés. Que les syndicats s'intéressent comme vous venez de le faire à cette animation, examinent les projets, fassent des propositions, critiquent ce qui apparaît être ou ce qui est le discours officiel sur la francophonie, cette contribution m'apparaît indispensable. Je vous remercie d'avoir inscrit ce droit à la réflexion, à la proposition et à la critique le jour même où s'ouvre le Sommet de Québec.

Message de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante

C'est avant tout un message de gratitude et de fraternité que le représentant de la CMOPE voudrait vous adresser ici.

Un message de gratitude et de félicitations à tous les artisans de cette Rencontre ainsi qu'aux institutions gouvernementales dont le soutien matériel en a permis la réalisation dans de si bonnes conditions. Félicitations surtout à tous les camarades de la CEQ qui n'ont épargné aucun effort pour que cette Rencontre soit couronnée de succès. Merci aussi à la FEN pour le rôle qu'elle a joué. Message fraternel, enfin, à toutes les organisations d'enseignants ici présentes, organisations des pays ayant en commun l'usage du français et dont nous avons le bonheur de compter le plus grand nombre parmi les membres de notre confédération, la CMOPE.

Ce message d'amitié, c'est bien sûr celui du président de la CMOPE, Joseph Ibohn et de son comité, mais je voudrais avant tout le formuler ici au nom des 10 millions d'enseignants qui ont choisi de faire de notre organisation l'instrument de leur contribution à la coopération multilatérale internationale dans le champ de l'éducation :

- éducation universelle et alphabétisation ;
- éducation pour le développement ;
- éducation pour la paix et la compréhension internationale ;
- éducation pour et par la démocratie ;
- éducation contre toutes les discriminations fondées sur la race, la culture, l'idéologie, la religion, le sexe.

La CMOPE ne dissocie pas cet important volet de ses activités de la lutte pour les droits professionnels et syndicaux de tous les travailleurs de l'éducation. Comme toutes les activités de nos organisations, cette Rencontre de Québec illustre une fois de plus cette double dimension syndicale et professionnelle qui caractérise les préoccupations des organisations d'enseignants. La meilleure preuve de cette dualité de préoccupations et de fonctions, comme je le mentionnais récemment dans un exposé à Santiago du Chili, c'est malheureusement la forme que revêt souvent la répression des régimes autoritaires lorsqu'elle s'en prend aux organisations d'éducateurs. Ce n'est pas seulement l'organisation syndicale que l'on réprime, mais aussi les professionnels de l'éducation parce que l'on sait que dans ce type de régimes, l'éducation est le principal instrument en vue du changement.

Nos débats de Québec m'ont convaincu que les défis que doivent affronter les enseignants des pays où l'on se sert du français sont malheureusement les mêmes que ceux qui surgissent dans les autres régions de la planète :

- désillusion des gouvernements face à la contribution de l'éducation dans le développement ;
- poids énorme de la dette extérieure et ses répercussions sur les budgets alloués à l'éducation ;
- ingérences et pressions des institutions bancaires qui vont jusqu'à formuler des propositions en matière éducative, en suggérant une éducation à rabais, au risque d'aboutir à des drames comme celui de la TV scolaire en Côte-d'Ivoire et au Maroc ;
- tendances et pratiques plus ou moins délibérées conduisant à la privatisation progressive des systèmes éducatifs ainsi que de son corollaire, à l'élimination des classes défavorisées des bienfaits de l'éducation. Je voudrais aussi rappeler ici, on l'a peut-être trop peu fait dans le cas du Séminaire, que les femmes sont des marginales face à l'éducation, à la formation et à l'emploi ;
- défis des nouvelles technologies que certains milieux de la finance voudraient d'emblée introduire en faveur des couches les plus favorisées des pays en voie de développement avec la complicité de fonctionnaires corrompus ;
- prolétarisation de l'enseignement ;
- répression accrue des organisations syndicales de l'enseignement. Intervention au sein de l'UGTT en Tunisie et détention des dirigeants syndicaux dont notre camarade Ben Sfimane. Plus récemment, et à l'image de ce qui s'est passé il y a quelques années au Honduras, intervention officielle manifestée au sein du Synesci de la Côte-d'Ivoire afin d'imposer des dirigeants syndicaux prêts à composer ou plutôt à se soumettre au gouvernement et à renoncer à toute remise en question. Il convient de mentionner que la répression, dont font aujourd'hui l'objet nos syndicats, n'est pas sans relation avec les circonstances économiques. La francophonie, pour utiliser cette expression raccourcie, n'échappe à aucune de ces difficultés.

Il serait bon que la fraternité qui unit les peuples ayant en commun l'usage du français ne constitue pas, au niveau de leur gouvernement, un frein, un obstacle qui empêche tout esprit critique les uns envers les autres. Le fait que la Tunisie soit un champion de la francophonie justifie-t-il le silence de la presse des autres pays francophones en ce qui concerne la répression des syndicats dans ce pays ?

Justifie-t-il le silence des organisations d'enseignants, des organisations des autres pays francophones du même continent? Ne doit-on pas être plus exigeants entre amis? Dégageons toutefois les seuls constats négatifs pour tirer quelques enseignements de notre Rencontre. Je les citerai sans commentaire.

- La coopération francophone, c'est aussi et surtout l'affaire des peuples et je voudrais que l'on souligne ici le rôle déterminant des organismes non gouvernementaux et le fait que nous nous battons à la CMOPE, à l'UNESCO, et ailleurs pour que cette impertinence soit reconnue.
- L'éducation doit devenir un champ privilégié de coopération multilatérale pour toutes les régions linguistiques.
- Cette coopération devrait aussi permettre au Nord de mieux connaître le Sud. Le Séminaire que nous avons eu avec la FIAI, à Marrakech, sur l'éducation d'immigrants a d'ailleurs permis à tous nos collègues du Nord de l'Europe en particulier, de découvrir la réalité du pays d'immigration.
- La coopération doit viser à l'autosuffisance et, dans ce sens, la CMOPE considère très important le développement des organisations d'enseignants, point principal de nos actions.
- La langue française en usage dans les pays représentés à la Rencontre de Québec ne devrait pas devenir un nouvel instrument de sélection sociale.
- Comme toute langue, le français est un instrument et non un but, et encore moins une pièce de musée. Une langue doit évoluer en accompagnant le développement social et technologique. Le français n'est pas que la langue de belles-lettres, mais il doit servir de support à tous les autres types de contenus. Nos élèves devraient d'ailleurs être familiarisés à la lecture de textes dans tous les domaines.
- Je voudrais mentionner le problème de la traduction. Ainsi nos organisations devraient se battre pour que les éditeurs français soient plus généreusement ouverts à la traduction à partir des langues étrangères; c'est une façon de valoriser sa langue lorsque l'on met tous les contenus à la disposition des usagers.
- On a beaucoup insisté sur le caractère indispensable du travail éducatif dans les langues nationales qui sont des instruments irremplaçables d'assimilation de sa propre culture, de l'acquisition et de la construction de ces premiers concepts.
- Vos débats ont, en outre, mis en évidence les divergences fréquentes qui caractérisent, d'une part, le point de vue des organisations d'enseignants et celui des gouvernements d'autre part, en ce qui a trait au rôle et à l'usage de la langue française. Animés trop souvent par un certain opportunisme international francophile, certains gouvernements ignorent la réalité éducative qui caractérise la majorité de leur population et ne se préoccupent pas de l'avis des experts en la matière, que sont les enseignants.

Il importe que le Sommet de Québec soit attentif à ce problème et que les gouvernements soient incités à tenir compte des considérations de la Recommandation UNESCO/OIT de 1966, en ce qui concerne la participation des organisations d'enseignants à la conception des systèmes éducatifs.

S'agissant maintenant des suites concrètes à donner à cette rencontre, la CMOPE est prête à persévérer, voire à accroître son rôle de « facilitateur » de la coopération entre ses membres des pays industrialisés et en voie de développement.

Avec la FIAI pour le secteur primaire, la FIPESO pour celui du secondaire, la CMOPE est prête à offrir ses services à toutes les organisations du Nord qui voudraient se joindre à l'oeuvre déjà entreprise dans les pays « francophones » par la Fédération canadienne des enseignants (FCE), la Société pédagogique romande (SPR), le SCV et le SNI-PEGC de France. La CMOPE est en outre disposée à mettre son équipe à disposition afin d'ouvrir d'autres volets de coopération, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur ou de la recherche ainsi que celui de la formation professionnelle.

En guise de conclusion, j'aimerais souhaiter que l'esprit de coopération et d'amitié qui a caractérisé la Rencontre de Québec puisse s'ouvrir aux autres groupes linguistiques représentés au sein de nos organisations. Après avoir appris à mieux nous connaître, approchons-nous ensemble des autres afin d'éviter tout nouveau clivage. Mieux se connaître soi-même, pour aller à la recherche de l'autre, c'est certainement l'une des finalités premières d'une réunion telle que celle que nous venions de vivre.

Marc-Alain BERBERAT
secrétaire général adjoint

Message de la Confédération syndicale mondiale des enseignants

Je vais me singulariser sans doute par la brièveté de mon message. Qu'importe, je sais que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

À la fin de nos travaux, je tiens à apporter le salut de la Confédération syndicale mondiale des enseignants affiliée à la Confédération mondiale du travail et il me plaît, ici, de féliciter la CEQ de son initiative. Ce n'est certes pas de façon innocente que nos amis du Québec ont programmé cette Rencontre à l'heure où, sur Grande Allée, foisonnent les fanions frappés aux couleurs des cinq continents. Aujourd'hui, Québec accueille la deuxième conférence des chefs d'État et de gouvernement. Québec, carrefour mondial de la francophonie, a réuni les organisations syndicales de l'enseignement; la CSME a applaudi à votre initiative et a tenu à être présente. Elle vous prie d'entendre son message.

Soucieuse de la promotion de la solidarité, de la justice sociale et de la paix, du développement de tous les hommes et de tous les peuples, la Confédération syndicale mondiale des enseignants ne peut que se réjouir chaque fois que des hommes et des femmes se réunissent pour approfondir ces valeurs et assurer leur promotion, particulièrement quand il s'agit des personnels de l'enseignement dont le rôle est essentiel auprès des jeunes générations.

Nous savons que la carte linguistique se fait et se défait constamment, qu'aucune frontière linguistique, ou presque, ne coïncide avec une frontière politique. Il serait vain et dangereux, dès lors, de susciter ou de ressusciter un impérialisme linguistique ou culturel; la reconnaissance du multilinguisme s'impose.

Cependant, la langue apprise dans l'enfance est le plus puissant ferment d'unité entre les individus, le fondement même des identités. Dans cette optique, l'apprentissage ou le réapprentissage de l'écriture, de la lecture, de la parole française se révèle indispensable. La maîtrise de la langue est un facteur de lutte contre les inégalités. Les enseignants doivent donc enseigner la langue française, l'émonder, diffuser ses productions, garantir sa cohérence intellectuelle, atteindre à l'universel en ne perdant cependant pas ni le sens de l'humour, ni celui d'une modestie de bon aloi.

Cette première Rencontre internationale des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français permettra peut-être de stigmatiser les différences pour mieux cerner les convergences. Nous nous félicitons d'y avoir participé.

Gilbert DUFERMONT
secrétaire général

Message de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement

Je voudrais avant toute chose remercier la Centrale de l'enseignement du Québec d'avoir invité comme observateur, la Fédération internationale syndicale de l'enseignement à votre rencontre.

Nous sommes sensibles à votre invitation malgré que nos 20 millions de membres affiliés, associés ou en relation de coopération ne soient pas à majorité francophones, mais la FISE a comme langue de référence la langue française.

Il faut rechercher dans cette réalité des causes historiques, comme la création de la FISE à Paris, ceci expliquant certainement cela. Pour autant je voudrais vous faire un point d'histoire.

Bien que créée à Paris, bien qu'ayant comme langue de référence le français, cela n'a pas empêché au moment de la guerre froide le gouvernement français d'expulser la FISE et d'interdire la diffusion de notre journal « Les enseignants du monde ». Interdictions qui, à ce jour, n'ont jamais été levées.

Bien entendu, notre mouvement s'est adapté à ces interdictions, notre revue est diffusée sous un autre titre et notre fédération tient des réunions à Paris, mais si j'ai tenu à soulever devant vous cette anecdote historique, aujourd'hui oubliée par quasiment tout le monde, c'est uniquement pour souligner que souvent, trop souvent, la solidarité linguistique a ses limites face aux données politiques, économiques et sociales qui régissent les fonctionnements de nos pays et les politiques mises en œuvre.

Chers amis, chers camarades,

La FISE comme organisation internationale représentative du monde de l'enseignement, de la recherche et de la culture est amenée à travailler sur tous les continents et à faciliter, favoriser la communication entre ses membres et au-delà, dans un nombre important de langues.

Certes, la chose n'est pas toujours aisée techniquement, mais la technique étant là pour servir les besoins de l'homme, on arrive à la mettre à notre disposition et nous constatons dès lors que même si nous ne parlons pas la même langue nous arrivons à parler le même langage à partir du moment où le débat s'instaure sur une base professionnelle de défense des intérêts du monde de l'enseignement, de promotion d'un enseignement de masse démocratique axé sur le progrès social et culturel, sur le développement économique indépendant des États, sur l'émancipation des peuples dans un contexte de paix et de défense des droits de l'homme.

Pour une organisation comptant 20 millions de membres répartis dans près de 150 organisations différentes, la recherche du langage commun, malgré les différences linguistiques, les différences de toutes natures, les différences idéologiques, religieuses, n'est donc pas une difficulté insurmontable. Ce n'est pas une difficulté insurmontable dès lors que nous nous refusons d'être un centre de décisions universelles, dès lors que nous faisons de notre organisation un lieu d'échange, de coopération, de concertation, un lieu où nous entendons favoriser les échanges entre nos organisations membres et au-delà avec toutes les organisations nationales, régionales et internationales.

Nous nous refusons aujourd'hui d'avoir sur quelque sujet que ce soit une approche rigide qui nécessairement ne prendrait pas en compte les diversités de toutes natures que nous connaissons. Nous essayons de définir ensemble un certain nombre de principes universels qui peuvent être de nature à aider nos organisations dans leur lutte, comme à nous aider, comme structure internationale, dans nos rapports avec les organismes officiels ou avec nos partenaires des autres internationales.

Cette conception ouverte de la coopération nous conduit donc à prendre en compte toutes les réflexions, à ne rien rejeter, même par principe, à les mettre en débat dans nos instances pour définir les principes qui guident notre activité.

Sur le thème qui a fait l'objet de vos travaux, il est évident qu'une organisation internationale comme la nôtre n'a pas de position, là non plus figée. Nous sommes néanmoins amenés à constater que souvent la prospérité d'une aire linguistique se réalise sur la base de domination d'un modèle culturel à des fins économiques, politiques qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des peuples des pays concernés.

Cela nous conduit naturellement à mettre l'accent sur les causes du développement ou de la régression d'une langue et sur ses conséquences sur les populations en général, sur les populations scolarisées en particulier. Cela nous conduit au niveau des principes à condamner les dominations culturelles quelles qu'elles soient et à favoriser l'épanouissement des cultures nationales et dans ce contexte des langues maternelles, tout en considérant comme essentielle pour chacun des pays la coopération internationale dans les domaines économique, mais aussi culturel, scientifique, sportif, etc. et la recherche interculturelle.

Cela nous conduit aussi à souligner dans ces domaines le caractère négatif, nocif pour les populations mais souvent aussi pour les économies, des modèles qui sont proposés ou pire imposés: modèles culturels, modèles scolaires, modèles syndicaux même qui en fait ne sont que des démarches ultérieures de dominations, qui nient la réalité historique, les coutumes, en fait, la vie des peuples.

Je crois qu'en soulignant ces quelques principes, nous sommes au coeur de votre débat. C'est dire combien nous sommes intéressés par l'ensemble des réflexions que vous avez conduites depuis dimanche et combien nous soutiendrons vos recommandations auprès de nos membres comme auprès des organismes internationaux auxquels nous participons.

Croyez bien que nous ne voyons pas dans votre démarche, une démarche concurrente à la nôtre, mais une démarche complémentaire qui certes, demande encore à être approfondie par l'apport des organisations francophones absentes à cette rencontre, mais qui déjà, donne une base de réflexion intéressante, une base de réflexion comme une base d'action qui peut à notre avis être conduite dans un cadre unitaire.

Chers amis, chers camarades,

Vous avez entendu beaucoup de discours depuis dimanche, je ne voudrais donc pas vous importuner plus longtemps. J'en terminerai donc en vous remerciant de votre attention et en réaffirmant ici même, que la FISE fera en sorte comme vous le suggérez, que l'éducation soit aussi au coeur de notre solidarité.

Gérard MONTANT,
secrétaire général

Message du Secrétariat professionnel international de l'enseignement

Je voudrais tout d'abord féliciter les organisateurs de cette première rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français, et tout particulièrement nos amis québécois, d'avoir pris cette initiative et de nous avoir conviés à y participer.

Cette initiative répondait à une double préoccupation. Prendre en compte, tout d'abord, l'attente de plusieurs organisations nationales inquiètes par l'hégémonie toujours plus grandissante de l'anglais dans la vie économique, culturelle et scientifique; utiliser ensuite le contexte du 2ème Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, pour faire valoir les préoccupations et les propositions des organisations syndicales de ces mêmes pays.

À première vue, il peut sembler difficile qu'une organisation syndicale internationale comme le SPIE, regroupant ou coopérant avec les pays ayant en commun l'usage du français, de l'anglais, de l'espagnol, du portugais, de l'arabe et bien d'autres langues, prenne en compte des programmes et des projets qui privilégient l'enseignement d'une langue spécifique et de la culture qu'elle sous-tend.

Pourtant, à y regarder de plus près, la contradiction n'est qu'apparente. Les principes du SPIE, je dirais même sa ligne idéologique, son orientation politique, le conduisent à condamner tous les impérialismes politiques, économiques et culturels, à refuser la standardisation des comportements et des attitudes, et à rejeter toutes les discriminations et agressions culturelles.

C'est la raison pour laquelle le SPIE a répondu à votre invitation, s'est montré très attentif à vos travaux et aux arguments exposés, et tiendra le plus grand compte de vos conclusions, comme il tiendrait le plus grand compte d'une rencontre du même genre qui viserait à promouvoir une autre langue afin de résister au quasi-monopole qu'exerce l'anglais dans la vie économique, culturelle et scientifique.

Plusieurs intervenants ont souligné le fait qu'une langue est le reflet d'une culture et d'une certaine conception de la vie. Une langue, en effet, n'est pas neutre. C'est vrai pour le français. C'est vrai également pour toutes les autres langues.

Mais la langue est aussi le reflet d'une certaine forme de développement économique, et pourquoi ne pas le dire d'une certaine forme de pouvoir économique. Peut-être cet aspect du problème, avec ses conséquences, en matière de relations du travail, de formation initiale et continue des jeunes et des travailleurs, a-t-il été un peu sous-estimé lors de vos travaux? La langue peut être un instrument de domination culturelle, mais elle peut être aussi un instrument de domination économique. Ces deux aspects doivent être pris en compte.

La langue, dans l'histoire, et plus encore avec le colonialisme, a été l'instrument de la domination de nombreux peuples, et je comprends parfaitement les réactions de mes amis africains qui souhaitent promouvoir leurs langues nationales pour perpétuer leur identité culturelle. Mais il nous faut tous prendre en compte qu'aujourd'hui, et plus encore dans le futur si nous n'y prenons garde, une langue est devenue et risque de devenir davantage l'instrument d'une forme de domination économique. Le développement des nouvelles technologies de l'information, les ordinateurs, les banques de données, le développement des satellites de télécommunications, conçus pour être essentiellement utilisés dans une langue, sont déjà les instruments de cette domination.

L'impact d'une langue, c'est son audience sont aussi fonction de la puissance économique des pays qui l'utilisent. C'est vrai pour l'anglais. Cela risque de le devenir prochainement pour le japonais et pour l'allemand.

Comme les autres langues non-dominantes, la langue française augmentera son audience et son influence si, bien entendu, elle fait preuve de créativité et de dynamisme au plan culturel, mais également si les pays qui ont en commun son usage s'orientent résolument vers le développement économique et accèdent à des places de premier plan dans les domaines de la recherche scientifique et du dépôt des brevets d'inventions par exemple.

La tentation est souvent grande pour un certain nombre d'entre nous, parce que nous sommes avant tout des éducateurs, et parce que beaucoup d'organisations d'enseignants n'ont pas les relations qu'il convient avec le monde du travail, de sous-estimer la dimension économique de l'influence d'une langue. C'est probablement un aspect sur lequel vous aurez à vous concentrer ultérieurement.

Cette première Rencontre des syndicats d'enseignants des pays ayant en commun l'usage du français aura eu le grand mérite de poser collectivement le problème de l'hégémonie d'une langue sur toutes les autres, de réfléchir aux conséquences et aux alternatives tout en prenant en compte le fait interculturel qui caractérise nos sociétés d'aujourd'hui.

Comme le disait Yvon Charbonneau lors de son discours d'ouverture, cette Rencontre ne saurait être une fin. Vos conclusions invitent à l'initiative et avancent des propositions concrètes. Le SPIE les étudiera attentivement, s'en fera l'écho dans ses publications et amplifiera ses actions en faveur des organisations qui ont en commun l'usage du français.

Élie JOUEN, membre du secrétariat

Message de l'Organisation panafricaine de la profession enseignante

Je voudrais commencer par remercier, au nom de l'Organisation panafricaine de la profession enseignante, de son Comité exécutif, la Centrale de l'enseignement du Québec pour son invitation.

Je me fais le devoir de vous transmettre le salut fraternel de mon organisation tout entière et de souhaiter plein succès à nos travaux.

L'intérêt du thème qui nous réunit « l'éducation au coeur de la solidarité » est évident et je souhaite vivement que nous parvenions à dégager les principaux contours dudit thème avant de nous séparer. Je le souhaite d'autant plus que je pense que c'est à nous, enseignants qui consacrons entièrement nos réflexions au secteur névralgique qu'est l'éducation, qu'il appartient d'approfondir les questions en la matière et de faire des propositions concrètes aux gestionnaires de nos patrimoines nationaux.

Ma communication s'articulera sur quatre points fondamentaux.

1. ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT

En cette veille du XXIe siècle dont on pense qu'il sera caractérisé par une plus grande maîtrise de la science, de la technique et de la technologie, le domaine de l'éducation demeure la préoccupation essentielle des organisations syndicales africaines de l'enseignement.

L'Afrique traverse, comme on le sait, une période particulièrement difficile, sur le plan économique, la famine, les conditions sanitaires et leur cortège de maladies, les difficultés de communication sont le lot du citoyen moyen; l'ignorance et l'analphabétisme aggravent d'autres problèmes sociaux et humains que sont les inégalités, l'injustice et compromettent dangereusement l'indépendance des États.

La solution à ces différents problèmes de développement économique [en particulier dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, de l'énergie, des communications, de la recherche technique et technologique] et culturel passe nécessairement par le développement et l'épanouissement du secteur de l'éducation, ainsi que de la formation initiale et continue des agents de développement. L'école doit permettre à l'Afrique de trouver la solution à ses problèmes de développement, contribuer ainsi à améliorer le niveau de vie des hommes et des femmes de ce continent et donc avoir un impact direct sur les plans économique, socioculturel et politique.

Or, ainsi que l'a remarqué fort justement la Conférence africaine sur l'éducation tenue à Yaoundé du 2 au 9 avril 1984, on ne peut s'empêcher aujourd'hui de remarquer l'inadéquation entre des systèmes éducatifs caducs et l'urgence des solutions à trouver à ces problèmes vitaux. Le souhait, exprimé alors, d'un changement de l'institution qu'est l'école est plus que jamais d'actualité, pour permettre à l'Afrique de devenir l'artisan de son développement.

2. COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

Dans cette perspective, la coopération internationale demeure un facteur important de développement; cette coopération, en ayant au coeur de ses préoccupations les problèmes de l'enseignement et de l'éducation, nous permettra de développer le moyen par lequel elle existe et se développe. La langue française, langue d'administration et de transmission du savoir sur une grande partie du continent, le français, au-delà de toute considération politique, demeure l'instrument privilégié de notre coopération multilatérale. À l'école, son enseignement et sa maîtrise sont encore limités par de nombreux facteurs, d'ordre économique notamment. Pourtant, l'enrichissement des programmes d'enseignement, l'intensification de l'enseignement de la science et de la technique dans les écoles africaines, la réelle interprétation de la technologie comme effort de l'homme pour dominer et soumettre son milieu ainsi que leurs corollaires qu'est l'élévation du niveau de culture générale et du niveau de formation professionnelle, toutes recommandations issues de la rencontre de Yaoundé, présupposent une plus grande maîtrise de la langue d'enseignement. Il nous semble donc important que soit poursuivi l'effort qui est entrepris dans différents pays d'Afrique pour la recherche sur la langue française et les méthodes d'enseignement adaptées au milieu.

3. LANGUE FRANÇAISE, LANGUES NATIONALES ET ENSEIGNEMENT

Mais le français est, dans tous ces pays, en situation de bilinguisme avec un millier d'autres langues, africaines et maternelles celles-là. Se pencher sur les problèmes relatifs à son enseignement suppose que l'on tienne compte d'un environnement caractérisé par la présence de plusieurs langues en contact.

Véhicule de l'unité africaine, les langues nationales ont un rôle de choix dans la démocratisation de l'enseignement tel qu'envisagé pour une école africaine de l'an 2 000; leur emploi dans l'alphabétisation et l'enseignement primaire présente des avantages culturels, pédagogiques et matériels incon-

testables. L'une des préoccupations des chercheurs réside aujourd'hui dans le choix, l'emploi et le développement de ces langues africaines d'enseignement et la détermination non seulement des types d'actions propres à faciliter ce processus, mais aussi des emplois et de l'adéquation des langues à ces emplois.

D'autres moyens de développement de l'éducation en Afrique doivent être développés; il s'agit notamment de la tradition orale, de la littérature populaire ainsi que des moyens de grande communication.

4. FACTEURS DE PROMOTION DE L'ÉCOLE AFRICAINE

Ces différents facteurs de promotion de l'école africaine passent par la nécessaire adaptation des programmes d'enseignement, un perfectionnement professionnel toujours plus poussé des agents de ce développement que sont les enseignants et l'amélioration globale des conditions de l'enseignement.

Les organisations syndicales de la profession enseignante que nous sommes, éléments essentiels de développement multidimensionnel du continent, doivent oeuvrer à la recherche de solutions à ces différentes questions. Il s'agit d'abord de veiller à l'amélioration des conditions matérielles de nos adhérents, d'assurer la défense de leur liberté d'action et d'exiger que se poursuive leur formation, tant il est vrai que toute méthode d'enseignement ne vaut que par ce que vaut le maître. Mais l'action des organisations syndicales, c'est également de favoriser la démocratisation de l'enseignement, le combat pour que soit préservé le droit pour chacun d'avoir accès à la science, à la technique et à la technologie par le biais de l'école, ainsi que la création d'une infrastructure efficace.

Sur un plan simplement pédagogique, notre action passe également par la promotion d'un enseignement scientifique, technique et technologique toujours plus poussé, par la création de conditions humaines, matérielles et pédagogiques nécessaires à cette entreprise.

Cela suppose bien évidemment que les enseignants soient étroitement associés à toute action de politique éducative et à la formulation et l'exécution de toute initiative susceptible d'avoir un impact sur l'enseignement, ce qui favorise la solidarité entre nos différents mouvements syndicaux unis par le français comme moyen de satisfaction collective de nos besoins.

Enfin, l'éducation africaine a besoin d'idées et d'actions des cadres de ce continent, applicables dans un contexte africain avec des moyens et des méthodes adaptés à ce cadre et grâce à la coopération avec tous les autres pays du monde avec lesquels nous partageons l'utilisation de la langue française. Le secteur de l'éducation deviendra de la sorte un vecteur important et même prioritaire du dialogue de cultures qui est la vocation essentielle de la francophonie.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans insister sur le secteur de l'éducation en tant que facteur fondamental de développement. Au regard des différents problèmes auxquels notre continent est confronté, force nous est de reconnaître qu'il n'y a qu'une seule voie salvatrice: la formation des hommes. En effet, que n'a-t-on pas dit sur les richesses combien fabuleuses de l'Afrique?

S'agissant de certains pays comme le mien, l'on parle même de scandale géologique! Pourtant le continent africain demeure le monde de la faim, de la misère, de l'analphabétisme et de bien d'autres maux encore - qu'est-ce à dire sinon que demeure au coeur du débat le crucial problème de formation du producteur, du transformateur en produits consommables, - les immenses ressources naturelles du continent africain, c'est pourquoi notre conférence doit insister auprès des chefs d'État et des ministres de nos pays respectifs afin que soit accordée à l'éducation en matière de coopération toute l'importance qu'elle requiert.

Chers collègues de la Centrale de l'enseignement du Québec, je vous félicite pour la qualité de l'organisation de cette Rencontre. Vous avez su nous créer un cadre idéal de travail.

Je nous souhaite un bon séjour à Québec.

VIVE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE!

Joséphine LENAUD
1ère vice-présidente

Message de la Fédération internationale des professeurs de français

À l'issue de cette première rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français, je voudrais d'abord remercier (au nom du président de la Fédération internationale des professeurs de français, M. Jarmo Anttila (Finlande) - qui n'a pas été invité au second Sommet - ainsi qu'au nom des membres de ses Commissions pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest qui ne seront pas non plus au Sommet de Québec) donc, à la fois et également, la Centrale de l'enseignement du Québec d'avoir pris l'initiative de cette Rencontre ainsi que les délégués de chacun des pays participants pour avoir contribué à sa réalisation.

Pour la FIPF qui travaille dans des perspectives analogues depuis près de vingt ans maintenant, il s'agissait là d'une fort heureuse initiative à la veille du second Sommet de la francophonie et il ne fait pas de doute que tous ensemble, vous avez ainsi créé ce que le président Charbonneau a appelé, dans son allocution d'ouverture, un « nouvel espace de solidarité » dans l'univers avantageusement complexe et heureusement diversifié de la francophonie.

En des termes plus explicites encore, la FIPF veut surtout remercier les organisations syndicales de l'enseignement qui ont participé à cette Rencontre d'avoir pris les moyens de manifester concrètement et ouvertement l'intention et la volonté fermes des enseignants de prendre part à la construction de la francophonie, au développement des relations à la fois **internationales, interinstitutionnelles** et **interpersonnelles** qui vont lui permettre de prendre forme et de participer à l'établissement du nécessaire équilibre des forces en présence dans le monde.

Pour l'ensemble des enseignants qui pratiquent leur métier en français, en effet, et tout spécialement pour les enseignants du français langue maternelle et langue seconde ou étrangère, il ne fait pas de doute qu'après avoir mis l'accent sur les aspects culturels et sociaux, les constructeurs de la francophonie mondiale se devaient de prendre en compte les aspects économiques et technologiques de son développement. Et dans ce deuxième élan aussi bien que dans ces premiers balbutiements, la construction de la francophonie nous paraît ne pas devoir ni pouvoir se priver des ressources de la base, les seules qui conduisent vers les sommets, comme le disait Jean-Marc Léger dans son allocution de dimanche dernier. Il fallait donc que les enseignants posent un geste concret pour montrer clairement leur volonté d'être considérés comme de véritables partenaires dans ce second élan de la francophonie, pour faire savoir qu'ils ne sauraient accepter de jouer le rôle de simples exécutants.

Les enseignants sont parmi les mieux placés pour témoigner de ce qui se passe sur le terrain, des conditions concrètes de mise en œuvre et de réalisation des projets de la francophonie.

Les enseignants de français, c'est-à-dire ceux qui enseignent le français aussi bien que ceux qui enseignent en français, doivent être considérés comme les acteurs principaux de cette problématique qui consiste à créer, pour parler le langage du monde des affaires, la clientèle des productions techniques, technologiques et culturelles du monde francophone; les enseignants sont sans doute les acteurs sociaux qui sont le plus longtemps et le plus étroitement en contact avec la jeunesse, l'avenir de l'humanité.

Et ce sont en particulier les enseignants de français langue seconde et étrangère qui sont ainsi les mieux placés pour faire connaître et développer les voies d'échanges et de **coopération** qui permettront à la francophonie de compter sur la jeunesse pour s'inscrire dans le dialogue mondial des cultures et des civilisations, dans la nécessaire coopération des nations, des institutions et des individus pour la recherche d'un équilibre mondial en constante transformation.

C'est pourquoi, en terminant, la FIPF souhaite que cette rencontre ait non seulement des effets sur l'établissement des relations qui permettront la construction de la francophonie mondiale, mais aussi sur le développement des relations entre chacune des cultures qui contribuent à l'enrichissement collectif de l'humanité.

Cela suppose que l'ensemble francophone, dans sa propre démarche de constitution, se préoccupe résolument de repousser sans cesse les limites de sa connaissance des autres cultures et s'engage non seulement dans des réseaux d'échanges multilatéraux intérieurs à la francophonie, mais aussi, et peut-être surtout, dans des échanges multilatéraux avec les cultures qui peuvent être menacées de disparition et qui ont aussi droit au soleil. De nombreux enseignants de français ont déjà commencé à travailler dans ce sens dans plusieurs pays du monde et, du point de vue de la FIPF qui regroupe plus de 80 associations de professeurs de français langue seconde ou étrangère, il est fort heureux que, dorénavant, les enseignants de français puissent compter sur l'ensemble de leurs collègues des pays ayant en commun l'usage du français pour élargir et approfondir leur action.

Merci donc à chacune et à chacun de vous et soyez assurés que la FIPF souhaite ardemment que vos projets puissent se réaliser le plus rapidement et le plus complètement possible.

Je profite de l'occasion pour inviter enfin les membres de votre comité de liaison à prendre part au VIIe Congrès mondial des professeurs de français qui se tiendra en Grèce en juillet prochain et pour inviter chacune des associations ici représentées à y déléguer des enseignants qui ont déjà commencé à réaliser la pédagogie interculturelle dont il a été question dans cette Rencontre.

Jean-Claude GAGNON
vice-président

RENCONTRE DES **ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT** DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT, 1er SEPTEMBRE 1987

Annexe A

Liste des déléguées, délégués et observateurs officiels

BELGIQUE

Fédération des instituteurs chrétiens (FIC)

Gilbert DUFERMONT,
Secrétaire général
203, rue Royale
1030, Bruxelles

BÉNIN

Syndicat national de l'enseignement (SYNEMB)

Célestin BOCO,
Inspecteur de l'enseignement
Secrétaire chargé de la formation pédagogique
B.P. 1288
Cotonou

BURUNDI

Fédération des travailleurs de l'enseignement (FTE- UTB)

Aloys MICOMBI
Secrétaire national
B.P. 1340
Bujumbura

CANADA

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)

Sheena HANLEY, présidente
Jean-Marc CANTIN, secrétaire général adjoint
Gracia BRINKMAN, présidente de la Commission de langue française

110, Argyle Street
Ottawa (ONTARIO)
K2P 1B4

AEFNB (Nouveau-Brunswick)

Rено THÉRIAULT, président
André OUELLET, vice-président
Ronald LEBRETON, directeur général

C.P. 712
Frédéricton (NOUVEAU-BRUNSWICK)
E3B 5B4

AEFO (Franco-Ontariens)

Jacques HALLÉ, président
Jacques SCHRYBURT, secrétaire général

681, Ch. Belfast
Ottawa (ONTARIO)
K1G 0Z4

FEESO (Ontario)

Georges MÉNARD, représentant du Comité de la langue française
60, Promenade Mobile
Toronto (ONTARIO)
M4A 2P3

EFM (Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba)

Ghislaine LAVERGNE, présidente
Denis FONTAINE, président sortant
Simon LAPLANTE, vice-président

191, Harcourt St.
Winnipeg (MANITOBA)
R3J 3H2

Association canadienne des professeurs d'universités (ACPU)

Peter KING, vice-président
Marie-Andrée BERTRAND, vice-présidente externe

1001 - 75, rue Albert
Ottawa (ONTARIO)
K1P 5E7

CENTRAFRIQUE **Fédération de l'éducation nationale de Centrafrique (FENCA)**

Guy-Antoine KOZANGUE
Conseiller pédagogique
B.P. 2141
Bangui

CONGO (République Populaire) **Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (FETRASSEIC)**

Dominique MATANGA
Secrétaire général de section
B.P. 108
Brazzaville

FRANCE **FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FEN)**

Jacques POMMATAU, secrétaire général
Alain MOUCHOUX, secrétaire international
Guy LENOUANNIC, secrétaire national
Daniel DUMONT, secrétaire international - SNI-PEGC
Louis WEBER, secrétaire général adjoint - SNES
Eugenio BRESSAN, secrétaire international - SNES
Jean-Marie BONTEMPS, secrétaire général adjoint - SNETAA
Gérard CENDRES, secrétaire national - SNESUP
Philippe KERMEL, secrétaire général - SNB

48, rue de la Bruyère
75009 - Paris 9e

GUINÉE (République) **Fédération syndicale professionnelle de l'éducation (FSPE)**

Amadou MOUCTAR DIALLO,
Secrétaire général adjoint
B.P. 1399
Conakry

GUINÉE-BISSAU **Syndicat national des enseignants et travailleurs de l'éducation**

José VIEIRA,
Responsable pour l'information
C/O UNTG
C.P. 98
Avenida Oswaldo Vieira no 13
Bissau

HAÏTI **Confédération nationale des enseignants d'Haïti (CNEH)**

Yvon DELOUIS
Jean-Marie Hardy PIERRE
B.P. 482
Port-au-Prince

ILE MAURICE

The Government Teachers' Union

Nitya S. KEETARUT, président
3, Mgr Gonin St.
Port Louis
C.P. 1111

LIBAN

Syndicat général des enseignants du secteur privé

Waddad CHAKHTOURA,
Membre du Conseil exécutif
Carmel St-Joseph
Verdun
Beyrouth

LUXEMBOURG

Syndicat éducation et sciences - OGB-L

Jean-Claude REDING, secrétaire général
Monique ADAM, membre du Comité du département de l'enseignement préscolaire et primaire

B.P. 2031
Luxembourg

MALI

Syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC)

Técoro SANGARE,
Secrétaire presse - info - SNEC
B.P. 1316
Bamako

MAROC

Syndicat national de l'enseignement (SNE)

Mohamed BOUZIA, membre du Bureau national
B.P. 13351
Casablanca 01

Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP)

Mehdi LAHLOU
Conseiller aux relations internationales
28, rue Assad Ibn Al Fourat
Rabat

NIGER

Syndicat national des enseignants du Niger (SNEN)

Hassane HAROUNA, secrétaire aux relations extérieures
B.P. 576
Niamey

QUÉBEC-CANADA

Centrale de l'enseignement du Québec

Yvon CHARBONNEAU, président
Rosette CÔTÉ, vice-présidente
Monique FITZ-BACK, vice-présidente
Monique GIROUX, vice-présidente
Raymond JOHNSTON, vice-président
Solange PRONOVOST, vice-présidente
Serge LÉVESQUE, secrétaire-trésorier
Michel AGNAIEFF, directeur général

Robert BEAUREGARD, président FPSSS
Hervé BERGERON, président CECS
Carole DEMERS, présidente FPPCU
Diane DUFOUR, présidente FEC
Michel HÉBERT, président FPEL
Daniel LACHANCE, président FPS
Francine LAMOUREUX, présidente FPEPE

André LEBLOND, président FPCCU
Pierre TELLIER, président FSPPCSQ

1415, Jarry Est
Montréal (QUÉBEC)
H2E 1A2

Fédération des Associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ)

Marcel FOURNIER, président
Marc-André GILBERT, vice-président

2715, Côte Ste-Catherine
Montréal (QUÉBEC)
H3T 1B6

RWANDA — **Les équipes enseignantes du Rwanda**

Fabien KAZENGA
Coordonnateur national des équipes enseignantes
B.P. 400
Kigali

SÉNÉGAL — **Syndicat national de l'enseignement élémentaire (SNEEL)**

Ibrahim THIAM
Chargé de la formation professionnelle
208 HLM - Patte-d'oie
C.P. 2400
Dakar

Syndicat unique et démocratique des enseignants (SUDES)

Abdou Aziz DIALLO
Secrétaire aux relations extérieures
B.P. 10224
Dakar

SUISSE — **Société pédagogique romande (SPR)**

Jean-Jacques BOLLE
Membre du Comité central
101, route D'Hermance
1245, Collonge-Bellerive / GE

TOGO — **Syndicat des enseignants laïcs du Togo (SELT)**

Tchakpala KAO, secrétaire général adjoint
B.P. 16
Lomé

TUNISIE — **Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (SNESR)**

Noureddine DHAHRI, chercheur
CERES, 23 rue d'Espagne
1000 Tunis

Syndicat général de l'enseignement primaire (SGEP)

Tahar DHAKER
Secrétaire général adjoint
61, rue 6400 El Omrane
1005 Tunis

ZAÏRE — **Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Zaire (FENEZA)**

Abeka PA-WONYAMOK, secrétaire national
B.P. 8814
Kinshasa

OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE)

Marc-Alain BERBÉRAT
Secrétaire général adjoint
5, avenue du Moulin
1110 Morges
SUISSE

Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME)

Gilbert DUFERMONT
Secrétaire général
33, rue Trèves
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE)

Gérard MONTANT
Secrétaire général
Wilhelm-Wolff-Strasse 21
DDR - 111 Berlin

Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE)

Élie JOUEN, membre du Secrétariat
Herengracht 54-56
1015 BN Amsterdam
PAYS-BAS

Organisation panafricaine de la profession enseignante (OPAPE)

Joséphine LENAUD,
1ère vice-présidente
B.P. 1399
Conakry
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

Jean-Claude GAGNON, vice-président
2, rue des Caps
St-Romuald (QUÉBEC)
G6W 3S5
CANADA

AUTRES OBSERVATEURS

Syndicat des professeurs de l'Université Laval

Denise PICHÉ, présidente
Marcel AUBERT

Université Laval
Tour des Arts
Ste-Foy (QUÉBEC)
G1K 7P4
CANADA

Bruxelles-ville - CGSP - enseignement

Didier TELLIER, secrétaire
17, rue du Congrès
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Louis-André Cadieux, président
155 boul. Charest est
5e étage
Québec (QUÉBEC)
G1K 3G6

Les délégués suivants étaient annoncés, mais n'ont pu participer:

CÔTE-D'IVOIRE Zadi SESSEGNON, Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte-d'Ivoire

Bertin GANIN, Syndicat national des enseignants du second degré

BURKINA FASO Jean PAGNIMBA BILA, Syndicat national des enseignants africains

RENCONTRE DES **ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT** DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

QUÉBEC, 30-31 AOÛT, 1er SEPTEMBRE 1987

Annexe B

Le 6 août 1987

Monsieur Yvon Charbonneau
Président
Centrale de l'enseignement du Québec
1415, rue Jarry Est, bureau 300
Montréal (Québec)
H2E 1A7

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 2 juillet 1987 par laquelle vous m'invitez à participer à la séance d'ouverture officielle et à la séance de clôture de la Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement ayant en commun l'usage du français, qui aura lieu les 30, 31 août et le 1er septembre 1987 à Québec.

Bien que le sujet de cette rencontre m'intéresse hautement, mon horaire chargé ne me permettra malheureusement pas d'y participer. Je le regrette d'autant plus étant d'avis qu'il importe que les organisations syndicales soient appuyées et éclairées pour que leurs choix se fassent dans le sens de l'excellence de l'éducation.

Je vous renouvelle mes remerciements et je vous offre mes meilleurs voeux de succès à l'occasion de cette rencontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Margaret Catley-Carlson
Agence canadienne de développement international

Le 14 août 1987

Monsieur Yvon Charbonneau
Président
Centrale de l'enseignement du Québec
1415, rue Jarry Est
Montréal (Québec)
H2E 1A7

Monsieur,

Votre lettre du 29 juin 1987 m'invitant, en ma qualité de président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à assister aux séances d'ouverture et de clôture de la Rencontre des Organisations syndicales des pays ayant en commun l'usage du français m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je regrette vivement de me trouver, en raison d'engagements antérieurs, dans l'impossibilité d'accepter votre aimable invitation. Je tiens toutefois à vous adresser mes meilleurs voeux de succès pour cette rencontre et vous prie de les transmettre de ma part à tous les délégués.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Antony J. Brummet
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

M. Yvon Charbonneau
CEQ
2336, chemin Ste-Foy
Québec (Québec)

Montréal, le 28 août 1987

L'initiative de la Centrale de l'enseignement du Québec de provoquer cette Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français suscite à la FTQ notre admiration et notre envie. Puissent vos délibérations être couronnées de succès.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec transmet à tous les participants et participantes de cette Rencontre, qu'ils soient du Québec ou de l'extérieur, ses salutations syndicales les plus chaleureuses.

Louis Laberge, président
Fernand Daoust, secrétaire général
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Monsieur Yvon Charbonneau
Président
Centrale de l'enseignement du Québec
1415, rue Jarry Est
Montréal (Québec)
H2E 1A7
(Canada)

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre aimable invitation à participer aux séances d'ouverture et de clôture de la première Rencontre internationale sur « L'éducation au coeur de notre solidarité », qui se tiendra du 30 août au 1er septembre 1987 à Québec.

Vous savez combien l'éducation et la formation me tiennent à coeur et prennent une place importante au sein des activités que le Bureau international du Travail déploie dans les différentes parties du monde. Dans une société en évolution rapide, l'éducation et la formation, notamment lorsqu'elles sont destinées à des groupes désavantagés, forment la pierre angulaire d'une société qui cherche à adapter ses valeurs et ses cultures et est en quête de nouvelles formes de travail et de solidarité.

S'il est clair que le thème de cette rencontre nous préoccupe beaucoup, je dois vous informer malheureusement qu'il ne me sera pas possible de participer à cet événement. Je vous saurais gré si vous vouliez bien transmettre mes meilleurs voeux de succès aux participants de cette rencontre ainsi que nos souhaits que cette conférence soit un pas supplémentaire vers une paix et une solidarité plus grandes.

En vous remerciant de bien vouloir nous envoyer toute documentation publiée et issue de cette rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Amal Mukherjee
Chef du Service des relations avec les travailleurs
Bureau international du travail
Genève

ISBN - 2-89061-015-2 /
NOVEMBRE 1987 – D9025